NOBILIAIRE
UNIVERSEL
DE FRANCE

OU RECUEIL GÉNÉRAL

DES GÉNÉALOGIES HISTORIQUES

DES MAISONS NOBLES DE CE ROYAUME

PAR

M. DE SAINT-ALLAIS

AVEC LE CONCOURS

DE MM. DE COURCELLES, L'ABBÉ LESPINE, DE SAINT-PONS

ET AUTRES GÉNÉALOGISTES CÉLÈBRES

TOME QUINZIÈME

PREMIÈRE PARTIE

PARIS

LIBRAIRIE ANCIENNE ET MODERNE

BACHELIN-DEFLORENNE

Société anonyme au capital de 1,500,000 francs.

SIÉGE SOCIAL : 3, QUAI MALAQUAIS, 3

—

MDCCCLXXVI

NOBILIAIRE UNIVERSEL

DE FRANCE.

IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE CHATILLON-SUR-SEINE,

J. ROBERT.

NOBILIAIRE UNIVERSEL

DE FRANCE,

OU

RECUEIL GÉNÉRAL

DES GÉNÉALOGIES HISTORIQUES

DES MAISONS NOBLES

DE CE ROYAUME,

Faisant suite au Dictionnaire universel de la Noblesse de France *qui paraissait*, *avec* Privilége du Roi, *avant la Révolution* ;

Par M. de Saint-Allais, auteur des Généalogies historiques des Maisons souveraines de l'Europe.

DIEU ET LES BOURBONS.

TOME QUINZIÈME.

A PARIS,

Au Bureau du Nobiliaire universel de France
rue de la Vrillière, n° 10.
1818

Réimprimé en 1876.
A LA LIBRAIRIE ANCIENNE ET MODERNE
BACHELIN-DEFLORENNE
Société anonyme au capital de 1,500,000 francs.
Siége social : 3, Quai Malaquais, 3.

AVERTISSEMENT.

C'est à tort qu'un Prospectus, qu'on n'ose qualifier, a cherché à faire croire que le *Nobiliaire universel de France* allait être discontinué. L'auteur de ce Prospectus a voulu sans doute, avant que d'entrer dans l'arène, se défaire des adversaires qui auraient pu lui paraître redoutables, et il a répandu, avec profusion, le fiel de la critique sur tous les ouvrages qui le précèdent dans la nouvelle carrière qu'il se propose de parcourir. Mais puisqu'il a bien voulu se mêler de mes affaires, il me permettra d'entrer un peu dans les siennes, et de lui dire que le règne et le dire des méchants ne sont jamais de longue durée; nous sommes dans un siècle où, quoique l'on doute toujours trop du vrai, on ne croit pas toujours le mal, et il suffit qu'il ait adopté une couleur (un peu trop vive), pour que les gens sensés se défient avec raison de ce qu'il voudra faire croire et jeter dans le public, et je pense même qu'avec l'extrême sagesse dont il se pare, il fera des réflexions qui le porteront à étouffer ce premier élan de la médisance et de la méchanceté. Quoi qu'il en soit, le *Nobiliaire*

continuera toujours, ne serait-ce que pour offrir un asile à ceux qui se trouveront injustement traités ou calomniés par le nouvel ouvrage annoncé (1).

Le Nobiliaire obtient chaque jour un succès assuré; et ce qui le prouve, c'est qu'il est déjà à son quinzième volume, et qu'il contient les généalogies d'une grande partie des plus illustres familles de France, telles que celles d'*Abon*, d'*Aboville*, d'*Abzac*, d'*Alès*-d'*Anduze*, d'*Aloigny*, d'*Alsace-Hénin-Liétard*, d'*Ambly*, d'*Andigné*, d'*Anglade*, d'*Astorg*, d'*Aubusson-la-Feuillade*, du *Authier*, d'*Avaray*, *de Bardon de Ségonzac*, de *Beauvoir-du-Roure*, de *Bec-de-Lièvre*, de *Belcastel*, de *Belvezer*, *de Béthune-Sully*, de *Béthune-Hesdigneul*, de *Beaupoil de Saint-Aulaire*, *del Bianco de Brantes*, de *Biencourt*, de la *Boessière-Chambors*, de *Bouillé*, de *Boubers*, du *Bourblanc*, de *Brancas*, *de Brancion*, du *Breil du Pontbriant*, de *Breteuil*, de *Brosse*, de *Bruc*, de *Bryas*, de *Calvimont*, de *Caraman*, de *Castelbajac*, de *Casteras*, de *Castillon*, de *Chambarlhac*, de *Chambray*, de *Champagne-la-Suze*, de *Chaponay*, de *Chapt de Rastignac*, de *Charlus*, de *Charnacé*, de *Chasteignier* de *Châteauneuf-Randon*, de *Chavanat*, de *Clinchamp*, de *Cocherel*, de *Coetlogon*, du *Coetlosquet*, de *Coigny*, de *Cordoue*, de *Cossé-Brissac*, de *Couasnon*, de *Courbon-Blénac*, de *Courtarvel*, de *Grillon*, de la *Croix* de *Sayve et de Saint-Vallier*, de la *Cropte de Bourzac et de Chantérac*, de *Cugnac*, de *Cusack*, d' *Escayrac-Lauture*, d'*Escars*, des *Escotais*, d'*Espinchal*, d'*Espivent*, de *Foix*, de *Fontanges*, de *Fortia*; de *Francheville*, de

---

(1) Dictionnaire véridique des familles nobles et anoblies du royaume de France.

Ganay, de la *Garde de Chambonas*, de *Gibon*, de *Gironde*, de *Gomer*, de *le Gonidec*, de *Goulaine*, de *Goussencourt*, de *Grave*, de *Grignan*, de *Grimoard*, des *Guillaumanches, du Boscage*, du *Hallay*, de *Hautefort*, de *Hénin-Liétard et de Cuvillers*, du *Houx*, des *Isnards*, de *Juigné*, de *Lancrau de Bréon*, de *Langlois du Bouchet et d'Estaintot*, de *Lescun*, de *Lespinasse*, de *Lestrange* de *Longueil*, de *Lostanges*, de *Loubens*, de *Lubersac*, de *Luscan*, de *Maillé-Brezé*, de *Marcillac*, de *Martel*, de *Mauléon*, de *Mellet*, de *Mirandol*, de *Molen de la Vernède et de Saint-Poncy*, de *Montalalembert*, *de Monthiers*, de *Montlezun*, de *Montmorency*, avec toutes ses branches, telles que *Montmorency-Laval*, *Fosseux*, *Luxembourg*, etc., de *Morangiès*, de *Moustier*, de *Narbonne*, de la *Panouse*, de *Pantin*, du *Parc*, de *Passac*, de *Poix*, de *Pons de Rennepont*, du *Pontaubevoye*, de *Pontevès*, de *Prissac d'Esclignac*, du *Puy-Melgueil*, de *Quemper de Lanascol*, de *Rivière*, de *Saignard de la Fressange*, de *Saint-Aignan*, de *Saint-Juéry*, de *Saint-Mauris*, de *Saint-Roman*, de *Salignac-Fénelon*, de *Sallmard*, de *Salperwick*, de *Taillefer*, de *Thieffries-Beauvois*, de *Touchebœuf*, de *Tournon, de Toustain*, de *Tramecourt* de la *Trémoille*, de *Trogoff*, de *Tudert*, de *Tulles de Vilfranche*, d'*Ussel*, de *Valady*, de *Vallin*, de *Vénevelles*, de *Verdonnet*, de *Vioménil*, et une infinité d'autres, moins illustres, mais non moins distinguées par leurs services et leur dévouement à la cause de nos rois.

Tous ces articles sont extraits des anciens auteurs les plus estimés, qui ont écrit sur cette partie, ou bien ont été dressés sur les titres originaux qui nous sont communiqués. Le cas arrive quelquefois (ou pour mieux dire rarement), que nous sommes forcés d'admettre des *mémoires*, attendu l'anéantissement total des titres, or-

donné par des lois révolutionnaires, qui, dans certains pays, n'ont que trop reçu leur exécution ; mais alors les familles qui fournissent ces mémoires conservent toujours les moyens de les appuyer de preuves, et le public a beaucoup plus de garantie de s'en référer à ces mêmes familles, que d'en croire sur parole des généalogistes, qui peuvent ne pas être inaccessibles, ou à des considérations personnelles, ou à l'erreur. Quoi qu'il en soit, le Nobiliaire de France, qui, comme tous les ouvrages de ce genre, subit une critique dictée souvent par l'envie, sera toujours un recueil précieux pour l'histoire des familles. Laissons aux méchants le triste emploi de dénigrer un corps respectable, qui, depuis nombre de siècles, a rendu les services les plus importants à la monarchie, et continuons de représenter la noblesse sous les rapports qui lui conviennent. Je dirai même à *messieurs les gentilshommes*, que plus le parti qui leur est opposé fait d'efforts pour anéantir jusqu'au souvenir de leur existence, plus il leur importe de produire dans tous ses détails, l'exposé des services de leurs familles.

Car on ne peut se dissimuler que l'histoire de chaque famille soit de la plus grande utilité pour les diverses provinces du royaume, et pour l'histoire générale ; c'est une pépinière de matériaux qui doivent servir un jour à l'élévation d'un grand édifice, et tel siége, tel combat, tel événement qui nous paraissent de peu d'importance dans la narration qu'en fait aujourd'hui une famille, seront cités plus tard dans l'histoire même de la province, avec tout l'éclat et tout l'intérêt qu'ils peuvent inspirer. *Mézeray*, le *P. Daniel*, *Vély*, le *président Hénault*, n'ont fait paraître sur la scène que quelques familles de France, parce qu'ils n'ont connu que celles qui entouraient le trône, et qui remplissaient les grandes char-

ges de l'état; mais s'ils avaient eu sous les yeux tous les faits historiques qui appartenaient aux gentilshommes fixés dans les diverses provinces du royaume, ils auraient grossi leur histoire d'une infinité de traits, qui auraient honoré la noblesse, en instruisant la postérité. Ainsi, rien n'est plus utile que d'établir l'histoire des familles, et celles qui négligeraient d'en fournir les moyens, sont non-seulement coupables envers elles-mêmes, mais encore envers la chose publique; je dis envers elles-mêmes, parce que tout chef de maison a des devoirs à remplir, et que le premier de tous est de rappeler les services de ses ancêtres, afin d'en faire honorer la mémoire, et de fournir à ses enfants les plus beaux exemples à imiter; je dis envers la chose publique, parce que c'est de la réunion de toutes les histoires privées et domestiques, que se forme l'histoire générale; et que l'amour de la patrie et du souverain, doit décidément porter à enrichir celle-ci de tous les matériaux qu'on peut offrir.

J'avais pensé donner cet ouvrage sous la forme de *dictionnaire*; mais plusieurs membres de la noblesse m'ayant fait observer que les familles dont les noms commencent par les dernières lettres de l'alphabet, se trouveraient rejetées à une époque trop éloignée, je me suis déterminé à le faire paraître sans aucun égard pour l'ordre alphabétique. On sentira effectivement que, de cette manière, l'ouvrage marchera plus rapidement, puisque chaque famille peut y être mentionnée dès aujourd'hui, sans attendre le tour qui aurait été irrévocablement assigné, s'il eût fallu suivre l'ordre des lettres de l'alphabet. Et comme à la fin de chaque volume il y a une table indicative des noms des familles qui s'y trouvent relatées, et que l'ouvrage sera en outre terminé

par une autre table générale, cela remplit absolument le même but qu'un dictionnaire.

NOBILIAIRE UNIVERSEL,

OU

RECUEIL GÉNÉRAL

DES GÉNÉALOGIES HISTORIQUES

DES MAISONS NOBLES

DE FRANCE,

Formant les matériaux du DICTIONNAIRE UNIVERSEL DE LA NOBLESSE.

GRAIMBERG, GRIMBERG, GRAIMBERT, GRIMBERG, GRIMBERT; famille originaire de Flandre, établie dans le bailliage de Château-Thierri, depuis près de trois siècles. Elle subsiste en deux branches; savoir: celle de Belleau, et celle des vicomtes de Nogentel (1). Le Nobiliaire de Picardie, édition de 1699, où le nom est écrit *de Graimberg*, nomme, parmi les branches de cette famille, celles de Nogentel, de Belleau, de Torcy, et Gaune.

Cette maison fut long-tems puissante et illustre en Flandre, et son origine remonte aux siècles les plus reculés. Elle descend des anciens Berthout, sires de Malines et de Grimberg, les plus puissants seigneurs du Brabant, ainsi qu'il est constaté dans l'histoire de Louvain, par Lipse, livre II, chap. 2, et autres auteurs, nommément dans Butkens, en ses Trophées du Brabant

---

(1) Voyez les Etrennes de la noblesse, année 1767, au mot *Grimberg*.

aux articles *Malines, Grimberg, Assche, Au, Bautersheim, Glimes, Berg,* etc. Ces seigneurs se sont divisés, dans la Flandre, en plusieurs branches, dont la plus illustre fut celle de *Glimes* ou *Bergh,* élevée au rang de princes de Grimbergh, en 1686 ; mais elle ne descendait des anciens Berthout que par alliance avec la branche de Grimberge d'Aa. Elle est aujourd'hui éteinte. C'est dans la branche dite *d'Assche,* aînée de celle d'Aa, que le nom et la filiation masculine se sont conservés jusqu'à nos jours.

Butkens, dans les Trophées du Brabant, termine cette branche aux enfants d'Adrien, derniers possesseurs de la seigneurie d'Assche. Il est vrai que cette branche fut, dès-lors, privée de biens et d'honneurs ; mais elle subsista cependant encore quelque tems dans les Pays-Bas. Ce Jean, fils du second lit d'Adrien, que Butkens, nomme *Jean d'Assche,* épousa Isabelle d'Ongnies, d'une branche des sires de Sombreffe, et en eut plusieurs enfants, dont deux furent religieux. L'existence de Guillaume, frère de leur père, est demeurée obscure et ignorée ; mais Jean de Grimberg, leur plus jeune frère, faisait revivre en France le nom de Grimberg, alors en quelque sorte éteint dans la Flandre ; car les descendants des Grimberg d'Aa y étaient, à cette époque, bien moins connus sous leur nom de famille, que sous les noms de Glimes et de Bergh, riche apanage, qui contribua beaucoup à l'illustration de cette branche ; et ce ne fut qu'en 1625, qu'ils prirent le titre de comtes de Grimbergh.

Le nom de Grimberg n'avait notoirement jamais été porté par aucune famille française, avant le milieu du seizième siècle. Aucun acte à nous connu ne nous indique comment Jean, auteur des seigneurs de Belleau, et vicomtes de Nogentel, signa son nom. Quelques monuments encore existants de lui l'écrivent *Grimbert,* et *Graimbert,* substituant la finale française à la finale étrangère ; de même qu'en Flandre, à dater de l'époque de sa transplantation, l'orthographe de ce nom varie souvent. Les premières générations établies en France, donnent une foule d'exemples de ces variations. Le nom des seigneurs de Belleau est alternativement écrit *Grimbert, Grimberg, Graimbert, Graimberg,* ce que prouve, entr'autres actes, le contrat de mariage de François, de

l'an 1678, où il est constamment écrit *Graimberg*. Sur les tombeaux des seigneurs de Torcy, on lisait *Grimberght*. L'orthographe qui semble avoir prévalu, depuis près d'un siècle, est *Graimberg*, comme le porte le Nobiliaire de Picardie, édition de 1699; cependant il n'est pas rare de le voir orthographié différemment dans des actes postérieurs: dans l'extrait de naissance du baron Louis, conseiller intime de légation du grand-duc de Bade, le nom est écrit *Grimbert*; et en l'acte d'acquisition de la vicomte de Vaustin, en 1773, on le voit, dans les trois dernières pages, écrit onze fois alternativement, *Grimberg*, *Graimbert* et *Graimberg*; l'Annuaire de la Noblesse, de l'an 1667, l'écrit *Grimberg*; du Buisson, dans son Armorial des principales familles nobles de l'Ile-de-France, l'écrit *Grambert*; et Moréri, à l'article Nassau, relatant la seigneurie de Grimberge, l'écrit *Grimbert*.

Le nom de Grimberg parut d'abord en France accompagné d'une faveur, qui, pendant quelque tems, dut faire espérer de le voir s'élever, dans sa nouvelle patrie, au degré d'illustration où il s'était maintenu pendant si long-tems dans la Flandre et le Brabant, son berceau. Jean, petit-fils d'Adrien, dernier sire d'Assche, du nom de Grimberg, avait été placé auprès du duc d'Alençon, frère des rois François II, Charles IX et Henri III. Ses qualités personnelles et l'amitié dont le duc l'honorait, l'eussent infailliblement élevé au rang des principaux de la cour, et porté sa famille, jusqu'alors étrangère en France, au nombre des plus considérables et des plus distinguées de ce royaume, si la mort prématurée de ce prince, destiné au trône, n'eût trop tôt borné le cours de la fortune de Jean de Grimbert. Néanmoins, déjà revêtu d'emplois honorables, et, par un mariage avantageux, riche en domaines, il conserva toujours, dans les tems orageux de la Ligue, la confiance de ses souverains, comme on verra plus loin par les commissions dont il fut chargé. Aux qualités de capitaine et gouverneur de Château-Thierri, de la Ferté-Milon, de Sens, conseiller, maître-d'hôtel du duc d'Anjou, fils de France, il ajoutait les titres personnels de vicomte de Nogentel, seigneur de Belleau et de Torcy, et les transmit à ses descendants, qui les ont conservés jusqu'à nos jours.

Feu M. le comte de Waroquier, qui avait, ainsi que la maison de Graimberg, une alliance avec l'ancienne et

illustre maison de Cauchon, en Champagne, s'étant occupé, en 1784, d'en rechercher l'origine, la filiation suivante est en partie extraite de son travail pour l'ascendance et la descendance de Jean de Graimberg. Les preuves de l'ascendance sont tirées principalement de Butkens, et des titres originaux; les preuves de la descendance sont extraites des divers monuments historiques, mais spécialement des titres originaux produits pardevant d'Hozier, généalogiste du Roi, l'an 1694, pour l'admission de Charles de Graimbert, parmi les pages de Sa Majesté. Si quelque chose pouvait ajouter à l'authenticité de ces pièces, ce serait sans doute la concordance de tous les Nobiliaires, Annales et Histoires généalogiques, qui font mention de cette famille, lesquels s'accordent unanimement sur son extraction des Pays-Bas.

I. Wauthier Berthout, sire de Grimberge, fut du nombre des principaux seigneurs du Brabant, qui souscrivirent certaines lettres d'Ide, comtesse de Boulogne, données en l'an 1086, en faveur de l'abbaye d'Afflegem. Il fonda le monastère de Grimberge; donna l'église d'icelui à des chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, et y fut inhumé avec sa femme, dont il avait eu trois fils et une fille :

1.° Arnou, dont l'article suit;
2.° Gérard, } qui vivaient en 1132;
3.° Alveric, }
4.° Lutgarde, mariée à Baudewin, sire du pays d'Alost, qui mourut l'an 1128.

II. Arnou Berthout, sire de Grimberge, est nommé, avec ses frères, en une charte de Liéthard, évêque de Cambrai, donnée pour l'église de Grimberge, en l'an 1131, par laquelle ledit évêque approuve la donation qu'ils avaient faite à Saint-Norbert de ladite église, à laquelle il donna pleine liberté. Il laissa trois fils :

1.° Wauthier Berthout, sire de Malines, qui continua la branche aînée, avec le nom et les armes de ses ancêtres, qui étaient : *d'or, à trois pals de gueules*;
2.° Gérard, dont l'article suit;
3.° Arnou, seigneur de Ranst, dont la postérité

a pris le nom, et porté *les armes de Berthout, brisées d'un franc-canton de sable, au lion d'or.* Elle s'est perpétuée sous les noms de Ranst et de Berchem, et portait p ur armes, sous ce dernier nom, *d'argent, à trois pals de gueules,* qui sont les armes de Berthout, sauf la transmutation de l'émail du champ de l'écu, qui était d'*or.*

III. Gérard Berthout, Ier du nom, sire de Rumpst et de Grimberge, transmit le nom de ce dernier apanage à sa postérité, qui l'a conservé jusqu'à nos jours. Il est nommé, avec Wauthier Berthout, son frère aîné, dans une charte de l'an 1125 donnée par Godefroi, Ier du nom, duc de Brabant, pour l'abbaye d'Afflegem, par laquelle ce prince confirme la donation faite par Arnou, sire de Grimberge, leur père. Ledit Gérard, comme puîné, changea les armes de ses ancêtres, qui étaient *d'or, à trois pals de gueules,* et prit pour se distinguer de Wauthier, son aîné, un écu *d'or à la fasce d'azur.* Il est encore nommé, avec le même Wauthier, et à la qualité d'avoué (*ou protecteur*), de l'église de Grimberge, dans l'acte d'une donation faite par Wauthier de Waldebrouck à ladite église, en 1149. Il épousa Mathilde, dame de Ninhove, et mourut environ l'an 1186. Leurs enfants furent :

1.° Gérard, dont l'article suit ;

2.° Arnou, sire de Grimberge, qui, comme puîné de Gérard II, son frère, brisa ses armes de *trois tourteaux ou besants de gueules.* Il épousa Sophie, qui, étant demeurée veuve, se remaria avec Léon, châtelain de Bruxelles. Arnou en eut :

a. Arnou, sire de Grimberge, mort sans postérité ;

b. Ode, dame de Grimberge, qui épousa Wauthier, sire d'Aa, lequel mourut en 1236. Il portait pour armes : *de gueules, au sautoir d'argent.* Il fut la tige des sires d'Aa et de Glimes, depuis marquis de Berges, comtes et princes de Grimbergh.

V. Gérard, IIe du nom, sire de Grimberge, Ninhove, Rumpst, etc., ajouta à ses armes *un sautoir de gueules,*

et quitta le nom de Berthout, pour prendre celui de la sirerie, de Grimberge, son apanage distinctif. D'Adelice, sa femme, veuve de Wauthier, sire de Tenremonde, il laissa :

1°. Wauthier ou Gérard, IIIe du nom, sire de Grimberge, de Ninhove, etc., qui épousa Agnès de Beverne, dont les armes sont : *d'or à trois cors contournés de gueules*. Elle était fille de Thierri de Hornes, sire de Beverne et de Dixmude, et d'Ade, fille de Raoul, sire de Couci. Il en eut :

a. Alice, dame de Grimberge, de Ninhove, Rumpst, etc., morte en 1250, femme de Godefroi de Louvain, sire de Perweys, qui portait pour armes : *de gueules, à la fasce d'argent*. Elle lui porta les seigneuries de Grimberge, Ninhove, Rumpst, etc. Il était fils de Willaume de Louvain, sire de Perweys et de Ruysbouck, et petit-fils de Godefroi, IIIe du nom, duc de Lothier et de Brabant. Elle fut, avec ledit Godefroi de Louvain, sire de Perweys, la souche des sires de Perweys-Grimberge (1). Il mourut l'an 1257 ;

b. Agnès de Grimberge, dame de Dongelberge, première femme d'Enguerrand de Perweys, sire d'Orbays, frère de Godefroi (2), qui mourut en 1248 ;

2.° Guillaume, dont l'article suit.

V. Guillaume DE GRIMBERGE, Ier du nom, sire d'Assche, épousa Elisabeth, héritière d'Assche, près de Bruxelles, seigneurie considérable qu'elle apporta dans la maison de Grimberge. Elle portait les mêmes armes que son mari, c'est-à-dire, *d'or, à la fasce d'azur ; au sautoir de gueules, brochant sur le tout*. Ils vivaient ensemble en 1246 et 1248. Robert, sire de Béthune et de Tenremonde, le qualifie son oncle, en 1237, comme étant

---

(1) Trophées de Brabant, tome I, p. 627, où leur postérité est rapportée.

(2) *Ibid.* p. 460. Il brisait ses armes *d'un lambel d'or, à cinq pendants*.

frère utérin de sa mère, Mathilde, dame de Tenremonde; et ledit Guillaume était frère ou chevalier de l'ordre Teutonique en 1253. De son mariage vinrent :

1.° Guillaume, dont l'article suit;
2.° Henri de Grimberge, auteur de la branche des seigneurs de Moersecke et d'Antoing, éteinte à la fin du quatorzième siècle;
3.° Gérard de Grimberge, doyen de Tournai, en 1292;
4.° Jean d'Assche, qui se trouva à la bataille de Woeringe, en 1288;
5.° Aleyde, abbesse de Swivecke;
6.° Béatrix d'Assche, femme de Renier d'Aerschot, dit Cluet, sire de la Rivière, dont les armes sont : *d'argent, à la fleur de lys de sable.*

VI. Guillaume DE GRIMBERGE, IIe du nom, sire d'Assche, reçut en don, en 1258, de Gui, comte de Flandre, la terre, d'Opdorp, en augmentation du fief, qu'il tenait de lui. Il épousa Sybille de Wavrin, fille de Robert, sire de Wavrin, sénéchal de Flandre, qui portait pour armes : *d'azur, à l'écusson d'argent.* Elle était veuve d'Arnou, sire de Cisoin. Guillaume eut de ce mariage :

1.° Robert, dont l'article suit;
2.° Henri d'Assche, sire de Buggenhout, vivant en 1270 et 1277, qui de Mathilde, sa femme, laissa :
   a. Henri de Grimberge, dit d'Assche, dont on ignore la destinée;
   b. Elisabeth d'Assche, dame de Buggenhout, mariée à Hugues, sire d'Antoing, dont les armes sont : *de gueules, au lion d'argent.* Elle testa avec son mari, en 1295, lui ayant apporté, outre la terre de Buggenhout, la seigneurie de Hautpontlieu;
3.° Guillaume d'Assche.

VII. Robert DE GRIMBERGE, Ier du nom, sire d'Assche, d'Opdorp, etc., guidon héréditaire de Brabant, se trouva, en cette qualité, à la bataille de Woeringe, l'an 1288, avec sa bannière, accompagné de son oncle,

Jean d'Assche, et de Henri d'Assche, sire de Moersecke, son cousin-germain. Il était marié avec Marie de Barbanson, en 1292, qu'ils firent conjointement donation de la dîme d'Opdorp au monastère de Saint-Bernard. Elle portait pour armes : *d'argent, à trois lionceaux de gueules, lampassés, armés et couronnés d'or.* Leurs enfants furent :

1.° Robert, dont l'article suit;

2.° Jean d'Assche, chevalier, marié avec Catherine Utenhove, qui portait pour armes : *d'argent à trois jumelles de gueules.* Elle était veuve de lui, en 1362, et mère de Jean d'Assche, dont on ignore la destinée;

3.° Marguerite, mariée à Renie Eggloy, chevalier, qui, comme cadet des d'Aerschot de la Rivière, portait : *d'argent à trois fleurs de lys nourries de sable.* Il mourut en 1339.

VIII. Robert DE GRIMBERGE, IIe du nom, sire d'Assche, d'Opdorp, etc., guidon héréditaire de Brabant, épousa Isabeau de Borsèle, qui portait pour armes : *de sable, à la fasce d'argent.* Elle partagea, l'an 1324, les biens de son père, Florent de Borsèle, avec sa sœur Hadwige de Borsèle, femme de Gérard Vilain, sire de Saint-Jansteene. Ils eurent entr'autres enfants :

1.° Jean de Grimberge, chevalier, sire d'Assche, laquelle terre fut quelque tems engagée á Jean Van Hamme. Il fut guidon héréditaire de Brabant, est ainsi qualifié dans des actes de 1347, 1353, 1357 et 1365. Il épousa Agnès de Leefdaële, dont les armes sont : *d'argent, au chevron de sable, accompagné de trois maillets de gueules en bande.* Elle était fille de Rogier, sire de Leefdaële et d'Agnès de Clevis, avec laquelle il partagea les biens de Jean et Louis de Leefdaële, ses beaux-frères. Etant mort sans postérité, Jean, son neveu, fils de Robert, son frère, lui succéda dans la seigneurie d'Assche ;

2.° Robert, dont l'article suit;

3.° Elisabeth d'Assche, morte en 1352.

Fille naturelle:

Catherine, bâtarde d'Assche.

IX. Robert DE GRIMBERGE, IIIe du nom, dit *d'Assche*, seigneur d'Opdorp, etc., épousa Ide Costers de Courtray, fille de Rogier Costers de Courtray, chevalier, qui portait pour armes : *d'argent, au sautoir de gueules, cantonné de quatre billettes du même.* De ce mariage sont issus :

1.° Jean, dont l'article suit ;

2.° Robert d'Assche, sire d'Opdorp, chevalier, vivant en 1418, 1430 et 1435. Il avait épousé Jeanne de Pipenpoy, qui portait : *d'argent à trois fleurs de lys nourries de gueules.* Il en eut :

a. Mathilde d'Assche, dame d'Opdorp, mariée avec Adrien de Marselaere, à qui elle porta la terre d'Opdorp. Il portait *d'argent, à six losanges de gueules, accolées en bande;*

b. Marie d'Assche, mariée à Mathieu de Bigaerden.

Fils naturel :

Jean, bâtard d'Assche.

3.° Guillaume d'Assche, vivant en 1416, amman de Bruxelles, châtelain de Vilvorde, marié avec Aleyde de Heetvelde, dont les armes sont : *d'or, à la bande de gueules, chargée de trois maillets d'argent, et accompagnée en chef d'un écusson de sable, chargé d'un lion d'argent.* Il fut décapité en 1421, avec son frère aîné.

X. Jean DE GRIMBERGE, Ier du nom, chevalier, sire d'Assche, après la mort de Jean, son oncle, fut aussi comte de Megem, et guidon de Brabant. Il fut un des principaux chefs qui fomentèrent des dissensions entre Jean IV de Bourgogne, duc de Brabant, et les états de ce duché. Il fut décapité à Bruxelles, l'an 1421, ses biens confisqués, et sa terre d'Assche donnée à Philippe de Bourgogne, comte de Saint-Pol et de Ligny. Il avait épousé, 1.° en 1388, Béatrix de T' Serclaës, dont les armes sont : *de gueules, au lion d'argent, lampassé, armé et couronné d'or, portant, à l'épaule, un écusson du même, ayant un chef échiqueté de gueules et d'argent de deux tires ;* 2.° Isabeau de Launais, dame de Rummen, de Hamme, etc., veuve de Gérard de Bautersheim, sire de Merchem, West-

wesèle, etc., et fille de Mathieu, sire de Launais et de Marie Van Goore. Ses enfants furent,

Du premier lit :

1.° Jean de Grimberge, sire d'Assche, guidon de Brabant. Il épousa 1.° en 1425, Cornélie de Bautersheim, dame de Merchem, Rummen, Wilre, Hamme, Quaetmechelen, Beverlo, etc., fille de Gérard de Bautersheim, et d'Isabeau de Launais, sa belle-mère; elle portait pour armes: *de sinople, à trois macles d'argent; au chef d'or; chargé de trois pals de gueules, et d'un canton de sable, au lion d'argent*; 2.° Béatrix de Saemslach, morte en 1446, elle portait: *d'azur, à la fasce vivrée d'or*; 3.° Gudule van der Heyden, qu'il épousa, en 1465, après en avoir eu deux enfants, mentionnés ci-après. Elle se qualifie sa veuve, dans un acte du 13 juin 1490. Elle était veuve de Collains Cogman, et fille de Lancelot, *aliàs*, de Herman van der Heyden, qui portait pour armes: *d'argent, à la fasce de sable, accompagnée de trois lionceaux léopardés de gueules.* Il avait racheté la seigneurie d'Assche de Pierre de Pipenpoy, auquel Philippe de Bourgogne l'avait donnée. Jean de Grimberge eut pour enfants,

Du premier lit:

a. Jean de Grimberge, sire de Mercxem et de Hamme, qui épousa, en 1507, Henriette de Ranst, dame de Canticrode, Mortsèle, Eegem, etc., qui portait: *d'argent à trois pals de gueules, au franc canton de sable, chargé d'un lion d'argent.* Il mourut avant son père, sans postérité;

b. Jeanne, qui, par la mort de son frère, et par suite des dispositions de ses parents, héritière de leurs terres et seigneuries, les porta en mariage, en 1457, à Gilles de Jauche, sire de Hierges, etc., qui portait: *de gueules, à la fasce d'or.* Butkens, tom. II, p. 155;

c. Marie, religieuse à Ouwerghem;

d. Isabeau d'Assche, mariée, 1.° à Jean de Dongelberg, sire de Longchamps, dont les armes sont: *de sable, au lion d'or; à la bande*

de gueules, brochante sur le tout; 2.° à Jean de Heetwelde, qui portait pour armes: *d'or, à la bande de gueules, chargée de trois maillets d'argent, et accompagnée en chef d'un écusson de sable, chargée d'un lion d'argent;*

e. Dimpne (*Digne*) d'Assche, mariée à Wauthier van der Noot, chevalier, sire de Reyst et de Westwesèle, dont les armes sont: *d'or à cinq coquilles de sable;*

Du troisième lit:

f. Antoine de Grimberge, dit van Assche, qui fut échevin de la ville de Bruxelles, en 1492, 1506, et trésorier de la même ville en 1510 et 1525;

g. Corneille de Grimberge;

2. Guillaume de Grimberge, prévôt de Louvain en 1412 et 1413, était sire d'Assche en 1442, 1448, 1449, et en l'an 1452. Il céda cette terre à Jean d'Assche, son frère aîné. Il épousa Catherine Keyser, dont les armes sont: *d'azur, à trois annelets d'argent; au franc canton du même, chargé d'une quinte-feuille de sable.* De ce mariage sont issus:

a. Jean d'Assche, vivant en 1480;

b. Guillaume d'Assche, qui épousa Marie van der Eycken, fille de Jean van der Eycken, qui portait: *de sinople, au chef d'argent, chargé de trois macles de sable;*

c. Catherine d'Assche, mariée à Jean de Gortère, dit van Sombeke, dont les armes sont: *d'argent, à trois chevrons de gueules, au lambel d'azur brochant;*

3.° Henry d'Assche;

4.° Robert, dont l'article suit;

5.° Béatrix d'Assche, qui vivait en 1413;

6.° Catherine d'Assche, abbesse de Cameren, vivante en 1465;

Du second lit:

7.° Jean d'Assche, qui vivait en 1440.

XI. Robert DE GRIMBERG, dit *d'Assche*, IVe du nom, épousa, en 1423, Marie de Florenville, dont les

armes sont : *de gueules, à trois fasces d'argent, au lion de sable brochant sur le tout.* Elle était veuve de lui en 1478. Leurs enfants furent :

1.° Jean d'Assche, } dont on ignore la destinée;
2.° Robert d'Assche, }
3.° Adrien, qui continua la lignée ;
4.° Antoine d'Assche, qui épousa Béatrix van Haesten, fille de Franco van Haesten, dont les armes sont : *de gueules, à trois pals de vair ; au chef d'or, au lambel de sable* ;

Bâtards :

Wolfaert, } fils naturels, qualifiés chevaliers en
Gui, } 1452.

5.° Marie, femme d'Iwain d'Opheim, sire de Neerissche et de Moerseke, dont les armes sont : *de gueules, à trois maillets d'or, 2 et 1 en bande ;*
6.° Béatrix, mariée à Costin d'Aa, dont les armes sont : *de gueules, au sautoir d'argent.* Elle avait une nièce, Béatrix d'Assche, religieuse au monastère de Bigaerde;
7.° Catherine d'Assche.

XII. Adrien DE GRIMBERG, échevin de la ville de Bruxelles en 1474, trésorier en 1475, bourguemestre en 1488 et 1489; racheta la terre d'Assche, en 1478, de son cousin, Jacques, sire de Jauche; puis il en fut privé par Gauthier van der Noot, sire de Westweselaer, plus proche parent du vendeur, qui la retraita, mais pour peu de tems. Jeanne de Jauche, sœur de Jacques, la retira des mains de Gauthier van der Noot; ensuite de quoi la terre d'Assche passa dans la maison de Coutereau, pour laquelle, depuis, elle fut érigée en marquisat (1). Adrien de Grimberg avait épousé, 1.° Jeanne

(1) Le nom d'Assche resta en grand honneur dans les Pays-Bas. Marguerite, fille de Jeanne de Jauche, et de Guillaume de Widowe *, étant restée en possession de la seigneurie d'Assche, la porta à Jean Coutereau, son époux, d'une ancienne maison de France, établie aux Pays-Bas, ce qui

* Voyez le supplément aux trophées de Brabant, tome I, page 160.

de Groote, fille de Jean de Groote, et de Marie Coutereau, sœur de Charles, chancelier de Brabant. Elle portait pour armes : *d'argent, à la croix d'azur cantonnée de 12 merlettes de sable en orle.* 2.° Marguerite Absolons, dont les armes sont : *d'argent, à trois lys nourris de gueules ; au canton du même, chargé d'un sautoir échiqueté d'argent et de sable.* Ses enfants furent ;

Du premier lit :

1.° Philippe d'Assche, qui épousa Catherine de Hertoghe, dont les rames sont : *d'azur, à la tour d'or, accompagnée en chef de trois étoiles d'argent.* Il mourut sans enfants l'an 1505. Il fut enterré aux Carmélites de Bruxelles;

2.° Robert, vivant en 1480, mort sans postérité, et inhumé près de son frère aux Carmélites à Bruxelles ;

3.° Marguerite, } vivantes en 1480 ;
4.° Marie, }

Du second lit :

5.° Jean, dont l'article suit ;

6.° Guillaume, dont le sort est ignoré ;

7.° Catherine, *aliàs* Isabelle d'Assche, mariée à Jean van der Heetwelde, dont les armes sont : *d'or, à la bande de gueules, chargée de trois maillets d'argent, et accompagnée en chef d'un écusson de sable chargé d'un lion d'argent.*

XIII. Jean DE GRIMBERG, II[e] du nom, chevalier,

---

transmit à la maison de Coutereau la charge du guidon héréditaire de Brabant, annexée jusqu'alors aux seigneuries d'Assche. C'est à propos de ce privilége qu'ont été fait les vers suivants :

« Ce riche pays d'Assche, de Grimberge un partage,
» Honoré d'une croix que l'on va adorant ;
» Ceux de Coutereaul, l'ayant acquis par mariage,
» Ont le droit de porter l'étendard de Brabant. »

La seigneurie d'Assche fut érigée en marquisat, par Philippe IV, pour Guillaume, petit-fils de Jean de Coutereau, en 1663. Cependant la maison de Coutereau ne porta point les armes d'Assche.

dit *d'Assche*, échevin de la ville de Bruxelles en 1528, quitta ce nom d'Assche que le malheur poursuivait depuis un siècle ; sa famille s'était vue dépouillée, par suite des troubles civils, de la terre d'Assche et de tous ses biens. Uni à Isabelle d'Ongnies, son épouse, qui portait *de sinople, à la fasce d'hermine*, et transigea, en 1525, avec Antoine de Grimberg, dit d'Assche, son cousin, trésorier de la ville de Bruxelles. Il laissa entr'autres enfants :

1.° Jean, dont l'article suit :
2.° Robert, } qui furent religieux.
3.° Guillaume, }

XIV. Jean DE GRIMBERG, *de Grimbert, de Grimberg, de Graimbert*, IIIe du nom, quitta les Pays-Bas pour venir s'établir en France. On ignore l'époque de cette émigration ; mais des lettres du duc d'Anjou, de l'an 1581, prouvent qu'il devait être alors d'un âge mûr, puisque ce prince lui demande des notions topographiques sur la Flandre ; dans une lettre de Dunkerque, du 4 juin 1584, le duc l'invite à lui amener, pour son expédition déjà malheureuse, le plus d'amis qu'il pourra. Il fut aussi le premier qui chargea ses armes *d'un écusson d'azur, à trois besants d'or*, ce qui, conformément à l'usage d'alors, donne une forte présomption qu'il avait plusieurs autres frères. Ses descendants n'ont pas toujours conservé cet écusson (1), d'autres l'ont pris ex-

---

(1) Paillot, dans sa Vraie et parfaite Science des Armoiries, édition de 1660, donne à la branche de Picardie, qu'il écrit de *Grainbergues*, les armes pures, c'est-à-dire au sautoir et à la fasce. Le Nobiliaire de Picardie, édition de 1699, ne leur donne que l'écusson aux besants. Il paraît que Jean de Grimberg, en adoptant cette brisure ou addition d'armoiries, voulut transmettre à ses descendants qui, comme on l'a dit plus haut, n'ont pas toujours suivi régulièrement son exemple, les trois besants ou tourteaux qu'Arnou Berthou, sire de Grimberge, avait ajoutés à son écu, comme les Bautersheim, et plus tard les Glimes, substitués par alliance à une branche de Grimberge d'Aa, avaient joint à leur écu, non les armes d'Aa, la seigneurie ne leur en appartenant point, mais les pals de Wauthier Berthout, sire de Grimberge-Malines. Ces trois tourteaux ou besants sont aussi les armes d'une famille de Gransberg, aux Pays-Bas, citée

clusivement, en abandonnant les armes primitives; distinctions qui procédaient sans doute de l'ordre de primogéniture. Placé auprès du duc d'Alençon, depuis duc d'Anjou, Jean de Grimbert jouit jusqu'à la mort de ce prince, de son estime et de sa confiance. Au mois d'avril 1578, il était maître-d'hôtel de ce duc (1), charge remplie par les maisons les plus distinguées. Il est qualifié, dans l'Etat de la maison de ce prince, *messire Jehan de Graimbert*. Il paraît, en 1584, comme vicomte de Nogentel, seigneur de Belleau, de Torcy, etc., capitaine et gouverneur de Château-Thierri, et de la Ferté-Milon, conseiller-maître-d'hôtel du duc d'Anjou. Henri IV, qui l'honorait de sa confiance, lui donna plusieurs commissions honorables (2). Il mourut dans un

---

dans Weigel, tom. I, pag. 27, et dans Sicheumocker, p. 38, mais qui nous est entièrement inconnue. Les armoiries d'Assche sont aussi celles de la famille *van Echaute*, en Flandre, descendante des sires de Grimberge. *Voyez* Butkens, le Nobiliaire des Pays-Bas, et d'Hozier, Armorial général.

(1) Etat des maisons des reines et princes de France, 1 vol. in-folio. Manuscrit au cabinet de M. de Saint-Allais, p. 590.

(2) Voyez l'histoire du duché de Valois, livre VII, pag. 685, où il est dit: « Après avoir pris une dernière résolution sur la » démolition de ce château (La Ferté-Milon), il (Henri IV) » adressa à cet effet, au sieur de Belleau, la commission sui- » vante:

Henri, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à notre bien-amé le sieur de Belleau, salut: Sur les diverses plaintes qui nous ont été ci-devant faites par les habitants de toutes les villes qui sont en notre obéissance, en l'Ile de France, des incommodités qu'ils ont reçues des garnisons établies par nos ennemis dans le château de la Ferté-Milon, estimant être nécessaire, à présent qu'il est remis en notre obéissance, d'empêcher le cours de telles incommodités, ce qui ne se peut aisément se faire que par la démolition et ruine entière de la place laquelle d'ailleurs, inutile qu'elle est, et presque inhabitable pour n'être pas achevée, n'apportera aucun préjudice, mais beaucoup de sureté et commodité à nous et à nos sujets; nous avons commis et commettons, par ces présentes, pour incontinent et sans aucune remise ou délai, faire travailler à la démolition et ruine dudit château de la Ferté-Milon, à laquelle nous voulons que les habitants des paroisses circonvoisines, et à trois lieues à la ronde dudit château de la Ferté-Milon, soient tenus de contribuer selon les rôles et départements qui en seront

âge fort avancé, en son château de Belleau, l'an 1608, laissant, du mariage qu'il avait contracté avec Anne Gaultier, dont les armes sont: *d'azur, à la croix d'or, cantonnée : aux* 1 *et* 4, *d'un cou de grue d'argent ; aux* 2 *et* 3, *d'un trèfle d'or,* les enfants qui suivent :

1.° Renaut, dont l'article viendra ;

Branche des vicomtes de Nogentel.

2.° Antoine, qui fonda la branche des *vicomtes de Nogentel,* qui s'est divisée en plusieurs rameaux, entr'autres, ceux *de Torcy* et *du Breuil*. Ces branches, qui subsistent de nos jours, et sur lesquelles nous attendons des renseignements ultérieurs, ont formé des alliances distinguées, parmi lesquelles on compte celles des maisons de Thémines, du Blaisel, de Laval de Lettancourt, de Méry, de Gentil, de Saint-Luc, de l'Esguisé, etc., etc. De cette dernière était Jean de l'Esguisé, évêque de Troyes, qui, réuni avec

---

faits par les présidents et trésoriers généraux de nos finances, en vertu de lettres particulières que nous leur en faisons expédier à cet effet, usant en cela, du devoir de diligence que nous nous sommes promis de vous ; car tel est notre plaisir. Donné à Paris, le dixième jour d'octobre, l'an de grâce mil cinq cent quatre-vingt-quatorze, et de notre règne le sixième.

Signé Henry.

Et plus bas, par le Roi, *signé* Potier, et scellé du sceau de cire jaune.

Daniel, tome 14e de l'Histoire de France, page 29, à l'année 1594, dit : « Sens, de concert avec le sieur de Belleau, son gouverneur, en fit autant (se soumit au Roi), et ce gentilhomme fut confirmé dans son gouvernement. » On voit effectivement que dès l'année 1591, Jean de Grimbert n'était plus gouverneur de Château-Tierri : c'était Pinard, qui rendit la ville aux Espagnols : dans un ordre du 22 mars 1595, donné par Henri IV au trésorier de l'épargne, de délivrer à Jean de Grimbert mille écus, pour avoir ménagé la soumission de la Ferté-Milon, il est encore nommé sieur de Belleau. Du reste, l'orthographe de la seigneurie de Belleau varie comme celle du nom de Grimberg : on le voit sur les cartes et dans les titres que nous avons sous les yeux presque toujours écrit de façon différente.

les Molé, chassa les Anglais de cette ville sous le règne de Charles VII. Jean-François, seigneur de Saint-Luc, en Normandie, a pour fils le vicomte de Graimberg, officier de dragons, dont le frère aîné avait été inscrit aux pages du roi avant sa mort. Ces différentes branches ont constamment servi dans les armées de nos rois;

3.° Jean, tué pendant les guerres civiles;

4.° Jean, prieur d'Auteuil, où il est mort en 1661;

5.° Antoinette, mariée à Charles de la Charnaye, seigneur d'Orgal, en Beauce.

XV. Renaut DE GRAIMBERT, ou *de Graimberg*, seigneur de Belleau, d'abord pourvu, par le pape Sixte V, à la demande de Renaut de Beaune, archevêque de Sens, primat des Gaules, son parrain, du prieuré d'Auteuil, qu'il résigna à son frère Jean, ci-dessus rapporté; fut ensuite gentilhomme ordinaire du roi, commissaire aux revues, et trésorier général des finances en la généralité de Soissons (1), et mourut en son château de Belleau, le 28 janvier 1628. Il avait épousé Anne de Niceron, dont les armes sont: *d'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux croissants, et en pointe d'une tête de maure à collier et pendants d'oreille, le tout du même.* Il eut de ce mariage:

1.° Charles, dont l'article suit;

2.° Jean, qui porta d'abord les armes, et fut ensuite pourvu du prieuré d'Auteuil, où il mourut l'an 1666;

3.° Jeanne, mariée à François de Fauvilliers, seigneur de Moutiers, près Château-Thierri, maintenu dans sa noblesse, par arrêt du 24 octobre 1669;

4.° Madelaine, religieuse aux Hospitalières de Crépy, en Valois.

XVI. Charles DE GRAIMBERG, I[er] du nom, seigneur de Belleau, d'abord cadet au régiment des gardes,

---

(1) Un armorial manuscrit de cette généralité, lequel est entre nos mains, donne à ce Renaut, ou à l'un de ses descendants, les armes pleines d'Assche, c'est-à-dire à la *fasce et au sautoir*.

en la compagnie de M. de Busenval, son cousin-germain; puis gendarme de la garde et gentilhomme ordinaire du Roi. Il assista à l'assemblée de la noblesse, lors de la convocation des états, le 22 février 1649, sous la qualité de chevalier, seigneur de Belleau, et fut maintenu en ladite qualité en 1661. Il mourut en son château de Belleau, en 1673. Il avait épousé, le 20 juin 1643, Françoise de Vassan (1), dont les armes sont : *d'azur, au chevron d'or accompagné en chef de deux roses d'argent, et en pointe d'une coquille du même.* Elle était fille de Nicolas de Vassan, seigneur de Puisieux, vicomte d'Aubilly, maître d'hôtel du roi, mestre-de-camp et gouverneur de Pont-à-Mousson, et de Madelaine Renée Lamiraut du Bouchet. De ce mariage sont issus :

1.° François, dont l'article suit ;
2.° Louis, prieur de Saint-Marceau-lès-Orléans ;
3.° Anne (2), mariée, 1.° le 2 décembre 1664, à Louis, vicomte de Sugny, lieutenant-colonel du régiment de cavalerie de la Valette, qui portait pour armes : *d'argent, à la bordure d'azur ; au tronc à cinq nœuds de gueules, trois dessus, deux dessous, brochant sur le tout.* Il était fils de Philbert de Sugny, chevalier, seigneur de Sugny, de Chappe, du Mont-Saint-Martin, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, et de Jeanne Danois de Geoffreville ; 2.° à Antoine du Blaisel, dont les armes sont : *écartelé : aux un et quatre, d'hermine, à six losanges de gueules en fasce; aux deux et trois, d'or, à trois bandes d'azur;* était lieutenant du Roi du château de Sédan ;
4.° Françoise, } religieuses à Longpré ;
5.° Marie, }
6.° Charlotte, religieuse au Charme.

XVII. François DE GRAIMBERG, seigneur de Belleau, du Breuil, de Carmignolles, d'Hacqueville, de Fontenelles, etc., d'abord mousquetaire du Roi, servit

---

(1) Voyez d'Hozier, reg. Ier, partie 2, page 607, où il est nommé *de Grainbert.*

(2) Le père Anselme, Histoire des Grands-Officiers de la Couronne, tom. VIII, pag. 874, écrit Anne *de Grimbert.*

en cette qualité à l'expédition de Candie, en 1669; fut ensuite lieutenant de la compagnie du vicomte de Sugny, son beau-frère, au régiment de la Valette, cavalerie; fit les campagnes de 1672 à 1678; fut élu commandant de l'arrière-ban du bailliage de Château-Thierri, en 1689; puis, l'an 1691, *lieutenant commandant l'escadron de la noblesse de l'Isle-de-France;* épousa Marie Carrier, dont les armes sont: *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux roses, et en pointe d'un gland, le tout du même.* Elle était fille de Louis Carrier, conseiller honoraire au présidial de Château-Thierri. Il mourut le 14 mai 1723, en son château de Belleau. Ses enfants furent:

1.° Charles, dont l'article suit;
2.° Renaut, entré au régiment des gardes, en 1713, tué, étant capitaine de grenadiers, au siége de Philisbourg, en 1734.

XVIII. Charles de Graimberg, IIe du nom, seigneur de Belleau, d'Hacqueville, Fontenelles, du Breuil, Carmignolles, né l'an 1680, fut reçu, en 1694, page du roi Louis XIV en sa grande écurie. Se retira du service, brigadier des mousquetaires, après nombre de campagnes, étant chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il mourut en son château de Belleau, en 1748. Il avait épousé, en 1735, Gillette de Sugny, fille de Philbert, vicomte de Sugny, dont les armes sont: *d'argent, à la bordure d'azur; au tronc à cinq nœuds de gueules, trois dessus, deux dessous, brochant sur le tout.* De ce mariage sont issus:

1.° Louis-Charles, seigneur de Belleau, Fontenelles, etc., entré, l'an 1764, au régiment du Roi, infanterie; marié, l'an 1770, avec Françoise le Moigne de Rœuve, fille aînée de M. le Moigne de Rœuve, seigneur de Béaucourt et autres lieux, dont les armes sont: *d'argent, au chevron de gueules, accompagné en chef de deux roses du même, et en pointe d'une merlette de sable.* Il mourut sans postérité, en la ville de Nancy, l'an 1776. Ses biens passèrent à son frère, dont on va parler;
2.° Gilles-François, dont l'article suit.

XIX. Gilles-François DE GRAIMBERG, vicomte de Vaustin, ancien seigneur de Belleau, Hacqueville, la Croix, Puisieux, Beaucourt, Saint-Gengoulph, Paars, Salsogne, etc., etc., chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, naquit au château de Belleau, en 1748. Il entra au régiment du Roi, infanterie, l'an 1764; fut nommé, en 1787, syndic du clergé et de la noblesse du bailliage de Château-Thierri; puis, l'an 1789, *député de la noblesse* du même bailliage aux états-généraux; a porté les armes pendant une partie de la guerre de la révolution, d'abord dans la compagnie de la noblesse de Champagne, puis comme capitaine au régiment de Dillon. Il a épousé, 1.° Anne le Moigne de Rœuve, fille cadette de M. le Moigne de Rœuve, seigneur de Béaucourt, dont les armes sont: *d'argent, au chevron de gueules, accompagné en chef de deux roses du même et en pointe d'une merlette de sable;* 2.° en 1808, mademoiselle de Mornay de Hangest, fille de M. de Mornay, comte de Hangest, seigneur d'Estrepilly, dont les armes sont: *écartelé: aux* 1 *et* 4, *burelés d'argent et de gueules, au lion morné de sable, couronné d'or, brochant, qui est* DE MORNAY; *aux* 2 *et* 3, *d'argent, à la croix de gueules, chargée de cinq coquilles d'or, qui est* DE HANGEST. Il a eu:

Du premier lit:

1.° François-Mathieu de Graimberg, chevalier des ordres royaux militaires de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, élevé à l'école militaire de Rebais. Il a servi pendant une grande partie de la guerre de la révolution, volontaire, d'abord dans la compagnie de la noblesse de Champagne, et dans les chasseurs nobles de Damas, en 1792, 1793 et 1794; sous-lieutenant au régiment du maréchal de Broglie, puis successivement au régiment des hussards de Blaukenstein et du prince-évêque de Saltzbourg; il est aujourd'hui chef d'escadron dans l'état-major. De son mariage avec Athénaïde Oudan de Blanzy, dont les armes sont: *d'azur, au chevron d'or acccompagné en chef de deux roses, et en pointe d'un lionceau, le tout du même*; fille de M. Oudan de Blanzy, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il a eu:

a. Athénaïde de Graimberg,

b. N... de Grimberg, morte enfant,
c. Léontine de Graimberg,
d. Clara de Graimberg.

2.° Louis-Charles-François, élevé à l'école royale militaire de Rebais. Il a servi pendant une grande partie de la guerre de la révolution, d'abord comme volontaire dans la compagnie de la noblesse de Champagne, dans les chasseurs nobles de Damas, puis en qualité de sous-lieutenant au régiment de Mortemart;

3.° Dominique-Louis de Graimberg, élevé à l'école royale militaire de Rebais. Il a servi pendant une grande partie de la guerre de la révolution, d'abord comme volontaire dans la compagnie de la noblesse de Champagne et dans les chasseurs nobles de Damas; ensuite fourrier des volontaires au régiment de Vioménil, officier dans la cavalerie noble de monseigneur le prince de Condé. Il est aujourd'hui conseiller intime de légation de S. A. R. le grand duc de Bade. Il a épousé, en 1800, Amélie de Büdberg, dont les armes sont; *d'azur, à une chaîne de 7 anneaux d'argent en fasce*; fille d'Alexandre de Büdberg (1), lieutenant-général des armées prussiennes, grand'croix de l'aigle rouge, etc. Il a de ce mariage:

Sophie de Graimberg;

4.° Jean (François-Philibert) de Graimberg, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, élevé à l'école royale militaire de Rebais. Il a servi pendant une partie des guerres de la révolution, d'abord comme volontaire en la compagnie de la noblesse de Champagne, puis cadet

---

(1) La maison de Büdberg, une des plus illustres de la Livonie et de la Courlande, est westphalienne d'origine: lors de la conquête de la Prusse par les chevaliers teutons au treizième siècle, une branche s'y établit et forma plusieurs rameaux: elle s'est éteinte dans la Westphalie vers la fin du dix-septième siècle: elle subsiste encore aujourd'hui dans le Nord avec éclat. Le général de Büdberg, dont il est ici question, était courlandais: sa fille aînée avait épousé le comte de Dohna, général-major prussien, de l'illustre maison des Bourgrades de Dohna.

aux régiments du maréchal de Broglie et de Dillon; il est aujourd'hui capitaine retiré;

5.° N..... de Graimberg, mort dès sa naissance;

6.° Henriette de Graimberg.

Armes: D'or, à la fasce d'azur, au sautoir de gueules, brochant sur le tout; sur le tout, d'azur, à trois besants d'or. Tenants: deux anges de carnation, habillés de tuniques d'azur, brodées d'or. L'écu timbré d'un casque taré de profil, orné de ses lambrequins et sommé d'une couronne de vicomte. Cimier: un griffon issant de gueules.

DU THON, noble et ancienne famille de Normandie, connue dès l'an 1180, que plusieurs gentilshommes de ce nom se croisèrent sous Philippe Auguste, et furent admis dans les tournois.

Jean du *Thon*, fut du nombre des seigneurs qui, avec les comtes d'Harcourt et d'Aumale, furent otages du roi Jean en Angleterre, conformément au traité de Bretigny, en 1360.

De Jean du *Thon*, sont descendus les sieurs du Thon, établis dans la province de Normandie, à Cherbourg, Caen et Rouen, ainsi que différentes terres et châteaux dont ils étaient seigneurs, comme Molineaux, Montcarville, le Quesnay, Bouville, etc.

On n'a pu, par suite des troubles civils et des guerres de Normandie, et par la dispersion des branches de cette famille, en remonter la filiation au delà de:

I. Jean-Caude DU THON, qui vivait à Rouen, en 1500; il épousa Marie Sautereau de Villiers, dont il eut quatre fils:

1.° Jean du Thon, héritier des biens, selon la coutume de Normandie; qui resta en France;

2.° Jean-François, dont l'article suit;

3.° Charles du Thon, } qui furent s'établir en

4.° Henri du Thon, } Angleterre.

II. Jean-François DU THON, sortit de France, et vint s'établir en Suisse, en 1537; il eut beaucoup de connaissances dans les sciences, et fut très-versé dans la

théologie. Ayant reçu les principes de la religion réformée, peu de tems après son arrivée, il fut établi seigneur-ministre de cette religion dans la petite ville d'Yverdun, au pays de Vaud. Il épousa demoiselle Claude de Jental, et fut le chef de la branche encore existante en Suisse, laquelle fut reçue à la bourgeoisie d'Yverdun, en 1590. Il eut pour fils :

III. Jean du Thon, qui épousa demoiselle Pernette de Saint-Thomas, dont il eut :

1° Claude du Thon, qui s'allia avec Jeanne de Pillichody, et fut père de Jean du Thon, tué au service ;
2°. Jean-François du Thon, né en 1618 ;
3°. François du Thon, dont l'article suit ;
4.° Claude du Thon, né en 1626 ;
5.° Barbille du Thon, née en 1622 ;
6.° Susanne du Thon, née en 1623 ;
7.° Madelaine du Thon, née en 1631 ;
8.° Jeanne du Thon, née en 1632 ;
9.° Susanne du Thon, née en 1636.

IV. François du Thon, né en 1620, épousa Etiennette de Perrin. Il eut de ce mariage :

1.° François-Louis, dont l'article suit ;
2.° Jean-Jacques du Thon, né en 1653, père de :
  a. Jean-Louis du Thon, né en 1689 ;
  b. Rose du Thon, née en 1677 ;
  c. Rose-Marguerite du Thon, née en 1686 ;
  d. Susanne-Catherine du Thon, née en 1691 ;
  e. Jeanne-Urbaine du Thon, née en 1692 ;
3.° Isaac du Thon, né en 1659 ;
4.° Humbert du Thon, né en 1661, marié avec noble Verene de Hallet, qui le rendit père de François-Samuel du Thon, né en 1682 ;
5.° Abraham-Maximilien du Thon, né en 1670 ;
6.° Albert-Louis du Thon, né en 1672 ;
7.° Jeanne-Marie du Thon, née en 1654 ;
8.° Susanne-Françoise du Thon, née en 1656 ;
9.° Anne-Judith du Thon, née en 1664.

V. François-Louis du Thon, Ier du nom, naquit en 1650. Il eut pour enfants :

1.° François-Louis, dont l'article suit;
2.° Jacob, dont l'article suivra après celui de son frère;
3.° Jean-Rodolphe, rapporté après ses deux aînés;
4.° Anne-Marguerite du Thon, née en 1672;
5.° Madelaine du Thon, née en 1674;
6.° Anne-Esther du Thon, née en 1676;
7.° Françoise du Thon, née en 1680;
8.° Elisabeth du Thon, née en 1682;
9.° Susanne du Thon, née en 1683.

VI. François-Louis du Thon, IIe du nom, né l'an 1668, marié avec demoiselle Mayor de Lully, dont sont issus:

1.° Etienne-Louis du Thon, né en 1696;
2.° Antoine-Louis du Thon, né en 1711, capitaine au service de Russie; à son retour, magistrat à Yverdun;
3.° Catherine-Henriette du Thon, née en 1704;
4.° Claude-François, né en 1716;
5.° Louise-Susanne du Thon, née en 1707;
6.° Marguerite-Catherine du Thon, née en 1709.

VI. Jacob du Thon, né en 1678. Il voyagea de bonne heure, et entra au service du roi Guillaume, dans la compagnie du lord Gallouwai, en 1695; fut fait prisonnier en 1696. Son frère l'obligea à quitter le service en 1697, et alla à sa rencontre à Paris. Ils séjournèrent chez M. le comte de Matignon, qui était fort attaché à cette famille, et engagea Jacob du Thon à entrer au service de S. M. le roi de France, dans la compagnie colonelle des gardes suisses. Après avoir quitté le service, il fut assesseur baillival à Yverdun, et s'allia avec noble demoiselle Julie Cornillat de Nions, fille de M. Cornillat, seigneur de Dullit. Il eut un cheval tué sous lui à la bataille de Philmirguen, et obtint ensuite la survivance de lieutenant baillival. Ses enfants furent:

1.° Jean-François-Bénédict du Thon, né en 1705, magistrat; il fut père de:

a. Amédée-Jacques du Thon, né en 1738;
b. Adam-Emmanuel du Thon, né en 1740;

c. Catherine-Elisabeth du Thon, née en 1732;
d. Anne-Elisabeth du Thon, née en 1733;
e. Jeanne-Françoise-Elisabeth du Thon, née en 1735;
f. Louise-Catherine-Elisabeth du Thon, née en 1736;
g. Marie-Elisabeth du Thon, née en 1739;
h. Elisabeth-Marie-Susanne du Thon, née en 1741;

2.° Isaac-Barthélemi-Samuel du Thon, né en 1709, directeur de la compagnie hollandaise aux Berbices; il fut père de Rodolphe-Louis-Samuel, né en 1747, vivant en 1818 retiré du service de Prusse, avec le grade de lieutenant-colonel;
3.° François-Louis du Thon, né en 1708, officier au service de France;
4.° Sigismond-Marc-Antoine du Thon, né en 1712;
5.° Antoine-Denis du Thon, né en 1713, officier en Allemagne;
6.° Jean-Nicolas du Thon, né en 1715;
7.° Jeanne-Madelaine du Thon, née en 1707;
8.° Julie du Thon, née en 1710;
9.° Marianne du Thon, née en 1721.

VI. Jean-Rodolphe du Thon, né en 1685, officier de dragons, a eu plusieurs chevaux tués sous lui à la bataille de Philmirguen, et fut magistrat. Il épousa noble demoiselle Camille Perret de Vevey, au canton de Vaud. De ce mariage sont issus :

1.° Jacob du Thon, né en 1716, employé de la compagnie hollandaise des Indes à Batavia;
2.° Charles-Louis-Rodolphe, dont l'article suit;
3.° Jean-Rodolphe du Thon, né en 1734;
4.° Marianne du Thon, née en 1721;
5.° Jeanne-Susanne du Thon, née en 1723;
6.° Françoise-Camille-Catherine du Thon, née en 1730;
7.° Julie-Marguerite du Thon, née en 1732.

VII. Charles-Louis-Rodolphe du Thon, né en 1719, épousa noble Charlotte de Hennezelle de Souville, dont sont issus :

1.° Jean-Rodolphe du Thon, né en 1750, vivant en 1818, membre du grand conseil du canton de Vaud, lieutenant du conseil d'état à Yverdun, marié avec noble Marianne Cornillat de Saint-Bonnet, dont il eut :

a. Charles-Denis-Jean-François du Thon, né en 1788, officier de cavalerie au service du roi de Wurtemberg. Il a fait, en qualité d'aide-de-camp du général Seckendorf, les campagnes de 1805, 1806 et 1807 ; il vit en 1818 ;

b. Antoine-Beat-Albert du Thon, né en 1791 : il est capitaine d'une compagnie d'élite de son canton ;

c. Antoinette Charlotte-Françoise du Thon, née en 1786, mariée à noble Henri de Vos; vivante en 1818 ;

2.° Denis-Louis du Thon, officier en Prusse ;
3.° Charles-François, dont l'article suit ;
4.° Marie-Julie du Thon, née en 1751 ;
5.° Rose du Thon, née en 1759.

VIII. Charles-François du Thon, né en 1757, officier au service de Piémont, retiré ensuite à sa campagne de Clindy, et conseiller à Yverdun, a épousé, 1.° noble demoiselle de Rochemondet ; 2.° noble demoiselle Catherine Pernette de la Corbière. Il a eu pour enfants :

Du premier lit :

1.° Anne du Thon, née en 1786, mariée en 1804 avec Frédéric-Louis de Boileau-de-Castelnau de Nismes, capitaine d'artillerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, fils de Charles de Boileau de Castelnau, capitaine au régiment de Normandie, et de Catherine de Vergèse d'Aubussargues ;

Du second lit :

2.° Charles-François du Thon, né en 1803, qui (en 1818) fait ses études à l'académie de Genève.
3.° Adèle-Charlotte-Aimée du Thon, née en 1791, mariée à Charles-Pierre des Vignes, seigneur de Giorins et autres lieux. Elle vit en 1818.

La famille du Thon possède à Bouvillars, district de Grandson, canton de Vaud, en Suisse, depuis près de deux cents ans, des biens-fonds considérables. Cette famille a aussi acquis la bourgeoisie depuis l'an 1684; quelques-uns de ses membres ont pris la qualité de baron.

Armes: écartelé: aux 1 et 4, d'argent, à trois merlettes de sable; au chef d'azur, chargé d'une croisette d'or; aux 2 et 3, d'azur, à trois croissants adossés d'or. L'écu timbré d'un casque de chevalier, orné de ses lambrequins, et sommé d'une couronne de baron. Devise: *Dant adversæ decus.*

DU BOIS DE SAINT-MANDÉ; famille des plus anciennes du Poitou.

I. Hélie DU BOIS, Ier du nom, chevalier, sire des Chastelliers, épousa, vers l'an 1280, Isabeau de Gourville, avec laquelle il vivait en 1304. Elle était fille de Gui de Gourville, chevalier, seigneur de l'Estang, en Limosin, et de Hilaire Bouchard de Pauléon, et sœur puînée de Jeanne de Gourville, dame de l'Estang, femme de Hugues de Vivonne, seigneur de Fors, fils de Hugues de Vivonne, seigneur de Fors, et de Jeanne de Montendre. Cette alliance, avec la maison de Gourville, une des plus anciennes de l'Angoumois, connue depuis l'an 1000, désigne assez le rang distingué que tenait la maison du Bois dès le treizième siècle; et les qualités du contractant prouvent qu'il ne le cédait point en puissance, en illustration et en ancienneté, à l'illustre race à laquelle il s'alliait. On en peut juger encore par l'acte de 1304, rapporté ci-après, par lequel il appert qu'Hélie du Bois, et Isabeau de Gourville, eurent pour enfants:

1.° Hélie, dont l'article suit;
2.° Isabeau du Bois, mariée, par contrat du dernier janvier 1304, avec Jean Pichier, écuyer de l'ancienne maison de la Roche-Pichier, près Saint-Maixent, en Poitou. A ce contrat, reçu par Brun, notaire à Melle, furent présents,

Hélie du Bois, père de la future, Hugues de Vivonne, chevalier, sire de Fors; Tranchant de Saint-Gelais, Jean Chabot et Emery de Nossay, écuyers.

II. Hélie du Bois, IIe du nom, dit aussi *Héliot* et Eliot, écuyer, est qualifié sire du Port, dans le contrat de mariage de sa sœur, du 31 janvier 1304. Il souscrivit un acte en 1381, étant alors dans un âge fort avancé, et eut pour fils :

III. Hélie du Bois, IIIe du nom, chevalier, sire du Port, qui fit le dénombrement de cette seigneurie, le 15 mars 1388. Il épousa, vers l'an 1400, Jude de la Roche-Andri, veuve de lui en 1448, dont il eut entr'autres enfants :

1.° Paonnet, dont l'article suit;
2.° Jean du Bois, écuyer, à qui Jude de la Roche-Andri, sa mère, fit une donation, par contrat du 29 janvier 1448, reçu par Joachim de la Coussaye, notaire à Fontenai-le-Comte;
3.° François du Bois, chevalier, seigneur de Chaugillon, qui fut présent à la donation faite à Jean du Bois, par Jude de la Roche-Andri, en 1448.

IV. Paonnet du Bois, écuyer, seigneur du Port, épousa, par contrat du 29 octobre 1433, reçu par Collats, notaire à Taillebourg, demoiselle Marguerite de Touttesans, dame des Portes, fille de messire Jean de Touttesans, chevalier, seigneur de Champ-Dolent et de Coutré, et de dame Marguerite de Rasselis. De ce mariage sont issus :

1.° Guiot, dont l'article suit;
2.° Hélie du Bois, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur de Beauvais, de Baigneux, et de Saint-Jean-du-Perot, de la Rochelle;
3.° Jean du Bois, prêtre, curé de Montiers-sur-Chantemerle.

V. Guiot du Bois, écuyer, seigneur du Port et des Portes, épousa, par contrat du 22 juin 1446, Jeanne Bonnet, fille de messire Jean Bonnet chevalier, seigneur de la Chapelle-Bertrand, et de dame Marie de Vivonne; rendit hommage, aveu et dénombrement de

ses seigneuries les 24 mai et 2 janvier 1465, et 16 mars 1468; partagea, avec ses frères, les successions paternelle et maternelle, le 17 mars 1469, et ne vivait plus le 21 août 1482, que sa veuve fit faire l'inventaire des effets et meubles délaissés par son mari. Ils eurent pour fils :

VI. Louis du Bois, écuyer, seigneur du Port et des Portes, mineur, et sous la tutelle de sa mère, le 21 août 1482. Il épousa, 1.° par contrat du 3 février 1492, signé Guillemet, notaire à Saint-Jean-d'Angéli, Marguerite Bouchard d'Aubeterre, dont les deux sœurs épousèrent Robert de la Roche-Andri, et Gui de Mortemer, fille de messire Antoine Bouchard, seigneur d'Aubeterre, et de dame Hélène du Pui-du-Fou; passa un *vidime* pour la réformation des formes d'une transaction, du 18 juillet 1493, avec Eustache de Montberon, chevalier, vicomte d'Aunai; épousa, 2.° par dispense du 20 février 1497, demoiselle Louise-Françoise du Bois, sa parente, fille de messire Jousselin du Bois, chevalier, seigneur de Chabanes, d'Auges et de Montmorillon, conseiller, panetier et chambellan du Roi, son maréchal-des-logis, bailli des montagnes d'Auvergne. De ce dernier mariage sont issus :

1.° Charles du Bois, marié avec Jacquette le Maréchal, dont il n'eut point d'enfants;
2.° Philippe du Bois, dont l'article suit;
3.° Jean du Bois, marié avec Jeanne Berland, de la maison de la Guittonnière. Il vivait le 5 octobre 1556, et fut l'auteur de la branche de Ferrières;
4.° Louise du Bois, mariée, par contrat du 21 juin 1568, à Mathurin de Saint-Gelais, de l'ancienne et illustre maison de Lesignem, seigneur de Paultrot.

VII. Philippe du Bois, Ier du nom, écuyer, seigneur du Port et des Portes; partagea, avec ses frères et sœurs le 10 juin 1552, et avec Jean du Bois, son frère puîné, le 5 octobre 1556. Il épousa demoiselle Jacquette Prevost, de la maison de la Mortaignière, qui étant veuve, transigea, le 26 avril 1600, avec Charles du Bois, écuyer, sieur de Ferrières, curateur

de Philippe du Bois, fils dudit défunt son mari. De leur mariage sont issus :

1.° Philippe, dont l'article suit ;
2.° Renée du Bois, mariée au sieur de Cornioux ;
3.° Jacquette du Bois, mariée au sieur de Ligourre de Mornai.

VIII. Philippe du Bois, IIe du nom, écuyer, seigneur du Port et des Portes, partagea avec ses oncles, les domaines et héritages de la maison noble du Port et des Portes, le 13 mars 1600. Il épousa, par contrat du 2 octobre 1609, signé Perrin, notaire à Preuilli, demoiselle Claude de Villemor, fille de René de Villemor, d'une ancienne maison de Champagne, et de Jeanne Ancellon de Chaize. De ce mariage sont issus :

1.° Jacques, dont l'article suit ;
2.° Charles, mort sans avoir été marié.

IX. Jacques du Bois, Ier du nom, écuyer, seigneur du Port et des Portes, épousa, par contrat du 4 janvier 1634, Susanne d'Abillon, des seigneurs de Beaufief et la Leigne, près Saint-Jean-d'Angéli. De ce mariage sont issus :

1.° Jacques, dont l'article suit ;
2.° N.... du Bois, écuyer, seigneur des Landes, père de :

a. Jacques du Bois, chevalier, seigneur des Landes, marié avec Marie du Vigier, veuve avant le 1er avril 1723 ;
b. Angélique du Bois, } non mariées en 1723.
c. Marie du Bois, }

X. Jacques du Bois de Saint-Mandé, IIe du nom, chevalier, seigneur de Saint-Mandé, de Coulonges, Vénerand, la Leigne et autres lieux, fut maintenu dans sa noblesse et son ancienne extraction, par jugement de M. de Barentin, intendant en Poitou, du 1er septembre 1667. Il épousa, 1.° par contrat du 12 mars 1664, demoiselle Diane de Polignac, morte sans enfants, fille de Louis de Polignac, chevalier, baron d'Argence, seigneur d'Escoyeux, de Parensai, etc., et de Suzanne de Geoffroi de Dampierre ; 2.° demoiselle Marie-Anne de Galard de Béarn de Brassac, fille d'A-

lexandre de Galard de Brassac de Béarn, et de Charlotte de la Rochefoucauld. De ce dernier mariage sont issus :

1.° Jacques-Alexandre, dont l'article suit;
2.° Un fils, capitaine de carabiniers, mort sans enfants;
3.° Charlotte du Bois de Saint-Mandé, mariée, avant l'an 1723, avec messire Charles-Nicolas d'Exea de Saint-Clément, chevalier, seigneur de Poutreau et autres lieux, mestre-de-camp, lieutenant-colonel de cavalerie, dans le régiment d'Orléans, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

XI. Jacques-Alexandre DU BOIS DE SAINT-MANDÉ, I[er] du nom, chevalier, seigneur de la Leigne, de Courpeteau, etc., capitaine au régiment d'Orléans, dragons, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; fit la guerre pendant long-tems avec distinction, et s'allia, par contrat du premier avril 1723, avec demoiselle Marie-Marguerite le Grand de Courpeteau, fille de feu messire Charles le Grand, chevalier, seigneur de Courpeteau, des Aigues, etc., et de dame Jeanne des Aigues, alors remariée à François de Salles, chevalier, seigneur de Laubardemont. De ce mariage sont issus :

1.° Guillaume-Alexandre, dont l'article suit;
2.° Charles-Amédée du Bois de Saint-Mandé, seigneur de la Leigne et de Salebœuf, lieutenant au régiment de Dauphin, dragons, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, marié avec demoiselle Louise de Chastaigner, sa veuve, encore existante. Il a eu de ce mariage :
    a. Alexandre-Amédée du Bois de Saint-Mandé, seigneur de la Leigne, chevalier de Saint-Louis, émigré en 1792. Il a fait toutes les campagnes de l'armée de Condé, dans le régiment des chasseurs-nobles. Il a été nommé, en 1815, chef de légion commandant la garde nationale de Saint-Jean-d'Angéli;
    b. Angélique du Bois de Saint-Mandé, mariée au sieur Perraudeau, seigneur de Beaufief;

c. Rosalie du Bois de Saint-Mandé, religieuse aux dames du Refuge, à la Rochelle;

3.° Pierre-Jacques du Bois de Saint-Mandé, capitaine au régiment d'Orléans, dragons, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il épousa demoiselle Henriette de Beauchamp, dont il a eu :

Charles du Bois de Saint-Mandé, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant au régiment d'Orléans, dragons. Il a émigré; a servi dans l'armée des princes; a été employé à la défense du pays de Liége, et à celle de la ville de Maëstricht, en 1793. Il a épousé Louise-Charlotte de Beauchamp, dont il a eu :

Charles du Bois de Saint-Mandé;

4.° Jacques du Bois de Saint-Mandé, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine de carabiniers; mort sans postérité.

XII. Guillaume-Alexandre DU BOIS DE SAINT-MANDÉ, chevalier, seigneur de Courpeteau, de Laubonnière, etc., chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine au régiment d'Orléans, dragons, fut blessé et fait prisonnier au siége de Friberg; il fut blessé de nouveau dans une autre rencontre; et a combattu dans la plupart des batailles livrées par les armées commandées par les maréchaux de Saxe et Lowendal. En 1789, lors de l'assemblée pour la convocation des états-généraux, il a présidé l'assemblée de la noblesse de la sénéchaussée de Saint-Jean-d'Angéli. Il a épousé demoiselle Françoise Conti de Champigni, de laquelle il eut :

1.° Jacques-Alexandre, dont l'article suit;
2.° René du Bois de Saint-Mandé, lieutenant des vaisseaux du Roi, mort dans l'Inde, à la suite du combat de Trenemale;
3.° Julie du Bois de Saint-Mandé, décédée sans postérité.

XIII. Jacques-Alexandre, II[e] du nom, comte DU BOIS DE SAINT-MANDÉ, seigneur de Courpeteau et

Laubonnière, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel de cavalerie en retraite. Il fut commissaire-rédacteur de l'assemblée de la noblesse de la sénéchaussée de Saint-Jean-d'Angéli, dont son père était président, lors de la convocation des états-généraux, en 1789. Emigré, il a fait la campagne de 1792, à l'armée des princes, en qualité de sous-aide-major des chevau-légers de la garde du Roi, et fut, les années suivantes, employé à la défense du pays de Liége, et de la ville de Maëstricht. Il est actuellement inspecteur des gardes nationales de l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angéli, président de l'association paternelle des chevaliers de Saint-Louis, dans la même ville. Il a épousé demoiselle Marie-Maurice Charrier ; il a de ce mariage :

1.° Guillaume-Alexandre, dont l'article suit;
2.° Eléonore-Julie du Bois de Saint-Mandé, mariée au sieur de Jourdain de Villiers, chevalier, ancien lieutenant de dragons.

XIV. Guillaume-Alexandre du Bois de Saint-Mandé, seigneur de Forêt et Argenteuil, maire de la commune de Cormes-Royal ; se trouvant à Paris au mois de mars, et le 20 de ce même mois, dans l'année 1814, il s'engagea volontaire dans les gardes de la porte du Roi, et accompagna Sa Majesté dans sa retraite. Revenu peu après dans ses foyers, il fit partie des corps secrètement organisés dans la ville de Saintes, pour le renversement de l'autorité de l'usurpateur ; et, investi des pouvoirs du comité royaliste de cette ville, pendant les cent jours, il fit de nombreuses recrues pour ces mêmes corps ; marié à demoiselle Anne-Céleste-Charlotte de Turpin, il a eu de ce mariage :

1.° Jacques-Amédée du Bois de Saint-Mandé, né en 1811 ;
2.° Marie-Claudine-Aglaé du Bois de Saint-Mandé, née en 1806 ;
3.° Laure du Bois de Saint-Mandé, née en 1808.

La terre des Portes étant composée de celle de Ferrières et de Saint-Mandé, à l'époque du partage de cette terre, la branche aînée à qui celle de Saint-Mandé échut en partage, en a porté et toujours depuis conservé le nom.

Armes : d'or, à trois tourteaux de sable. Couronne de marquis. Supports : deux chiffons.

SOLIER. Sires de Solier (*Solerii ou Solarii*), famille originaire de Rome, d'où elle s'est répandue sur plusieurs points de l'Italie, de la France et de l'Espagne.

De nombreux écrivains de diverses langues ont traité des rameaux particuliers de cette famille, établis dans leurs gouvernements respectifs. Nous allons les réunir, et c'est d'après eux, c'est d'après les documents et titres qui sont à notre connaissance, que nous allons donner un corps de généalogie historique des Solier, bien plus étendu et plus complet que tout ce qui a été écrit sur eux jusqu'à ce jour.

Nous avouerons cependant que notre ouvrage sera encore imparfait, attendu que plusieurs branches de cette famille ont négligé, même en France, de nous faire parvenir, malgré nos demandes, des notes et renseignements dont nous pouvions tirer un grand parti. Ici, du moins, nous leur offrons le résultat de longues et pénibles recherches; mais nous les avons dû faire pour notre propre satisfaction, et dans le but que nous nous sommes proposé, de comparer toujours les mémoires domestiques avec l'histoire.

Nous avouons encore que ce travail n'a pas été sans utilité pour nous, et qu'il sera précieux pour beaucoup d'autres, parce que les Solier forment une race essentiellement historique. On les voit régner en souverains sur plusieurs provinces pendant 4 à 500, ans contracter les plus hautes alliances, entr'autres avec les maisons royales de Léon, de Castille, d'Espagne, de Bourbon, (l'Ancien) de Portugal, de Savoye; occuper les charges les plus importantes, soit dans le clergé, soit dans les armées ou la carrière diplomatique; enfin, parvenir à un tel degré de puissance et d'accroissement qu'ils mirent sur pied des armées considérables, soit en Espagne, soit en Italie; et ce qui n'a appartenu qu'à eux seuls, on les vit, comme les Fabius, fournir dans un seul jour, pour un même combat, trois cents chevaliers de leur nom et de leurs armes.

Pour être au rang des familles les plus connues, il a manqué à celle-ci une histoire générale dans les derniers âges; mais quelques branches s'étaient éteintes; d'autres vivaient dans l'obscurité, privées de charges et de fortune. Celles qui brillaient encore, séparées par de longues distances et dans des monarchies différentes, ayant sans doute conservé peu de rapports entr'elles, auraient eu besoin de se communiquer leurs titres, et de travailler ensemble pour mettre en ordre une généalogie commune, et faire revivre des noms recommandables. Ce but doit toujours être présent aux grands nobiliaires que l'on crée successivement; c'est à eux de réparer, soit les omissions de leurs prédécesseurs, soit les négligences forcées de quelques familles et les malheurs dus à l'outrage des guerres et des temps.

Combien de races véritablement grandes par leurs bienfaits chez les hommes, ont vu passer à l'indifférence, et bientôt à l'oubli, les noms les plus célèbres de leurs ancêtres; tandis que d'autres, avec moins de droits, mais plus riches et mieux placées sur la scène du monde, sont parvenues, d'âge en âge, à faire retracer avec profusion, les entreprises de quelques-uns des anciens qu'elles reconnaisent pour ayeux! Il en est cependant qui ne doivent leur illustration qu'au nom d'une terre jadis possédée par des seigneurs dont elles ont usurpé le titre et par fois les armes, soit en vertu d'une acquisition, soit par une alliance.

Lorsque les Solier furent parvenus à un haut point de prospérité, plusieurs de leurs chefs, leurs fils, se répandirent successivement en divers lieux; et de là vient qu'on trouve, dans leur histoire, différents châteaux et fiefs de leur nom primitif.

On sait que l'imposition du nom paternel à différents fiefs était très-fréquente parmi les gentilshommes de vieux lignage. Jadis, on changeait les noms des terres et des personnes sans aucune formalité, comme le remarque la Roque, dans son Traité de la Noblesse. Partout, dit-il, c'était l'usage des anciennes maisons, qui multipliaient ainsi leurs noms et leurs armes; et même, suivant l'observation de Ruffi, cet usage remonte aux premiers tems connus. « Les chefs des vieilles tribus » donnèrent leurs noms à leurs terres, comme il se voit

» dans le Psalmiste : *Vocaverunt nomina sua in terris* » *suis* (1) ».

Dans la suite, toutes les branches d'une même tige varièrent leurs noms ou les changèrent. Le cadet qui, par ses travaux ou ses alliances, devenait possesseur d'une terre ou d'un hameau, prenait le nom de ce lieu, s'il était fameux, ou lui donnait le sien pour le perpétuer. Plusieurs familles en ont tiré de grands avantages. « Car » c'est une marque d'ancienne noblesse, quand le nom » de famille est tout de même que celui de la sei- » gneurie (2) ». Mais il en est aussi résulté divers inconvénients; les liens se sont perdus souvent d'une branche à une autre, et pour les rattacher aujourd'hui, on s'égarerait inutilement dans les lignes collatérales. Quelques rois ont voulu vainement y remédier ; les terres et les châteaux n'ont pu recouvrer leurs anciens noms; et la plupart des vieilles familles patriciennes ont pris l'habitude, dans toutes nos monarchies, de ne plus porter le premier nom connu de leurs pères.

CHAPITRE PREMIER.

Origine des Solier.

Un historien a sagement observé « qu'il en est bien » souvent des illustres familles, comme des grands » fleuves, dont on ignore la source. Aussi, est-il im- » portant vû le changement et la conformité de noms, » d'arriver aux véritables origines (3) ».

Ce sont les Espagnols qui ont le plus particulièrement recherché les traces primitives des anciens Solier, venus d'Italie et de Provence en Espagne ; mais nous ne pouvons admettre les définitions d'une foule de chronistes, amis du merveilleux, et qui trop jaloux de la gloire de leurs seigneurs, donnent ce qui les flatte pour ce qu'il faut croire.

En ouvrant la généalogie des Solier et de ceux qui

(1) Ruffi, Hist. de Prov. liv. IX, pag. 14.
(2) *Ibid.* Loc. cit.
(3) Bouche, Hist. de Prov., tom. II, liv. VII.

ont eu jadis le plus d'alliances avec cette famille, tels que les Osorio, les Manrique, les Gusman, les Velasco, les Ximenès; nous voyons, sans y pouvoir ajouter foi, que les Osorio, par exemple, descendent ou d'Osiris, qui vint d'Egypte dans l'ancienne Bétique, pour y combattre les Gérions; ou si ce n'est de lui, c'est du roi Nabuchodonosor....; faisant de la dernière syllabe de ce nom *osor* l'origine du mot *Osorio* (1). Les Manrique viendraient de Méricus, prince espagnol, ami d'Annibal, suivant Tite-Live; à défaut, ils viennent d'un Alméric, comte de Narbonne (2).

Les Gusman seraient les fils de Gundemar, descendant d'un roi goth, et porte-enseigne de Bermud II, roi de Léon en 998 (3); de Gundemar, on aura fait Gudmann (Vir bonus) ensuite Guzman.

Les Italiens n'ont pas montré plus de réserve. On voit, chez eux, les Visconti descendre d'un certain Anglus, troien; et depuis lui, sans interruption, d'une série de rois, sous les noms de Fisoc, Parentius, Elimac, Galeremond, et autres de cette sorte entièrement inconnus.

Aux Albertini ou Albertas on donne des demi-dieux pour ancêtres, comme le firent les flatteurs du siècle d'Auguste, pour les grands personnages du jour.

Cela est absurde que les fictions de l'Arioste, qui fait naître ces Albertas du mariage de Roger avec l'amazone Bradamante. Les *Capicii*, de Naples, viennent, dit-on, de Capis, autre troien, fondateur de Capoue; et, à ce sujet, Tristan de Solier remarque, d'après Ælius Marchesius, qu'il serait encore plus honorable de chercher ses aïeux dans les beaux siècles de Naples, que dans les ruines de Troie (4).

Nous dirons la même chose des Malateste, branche des anciens Solier, qu'on a voulu tirer de la Grèce, après l'avoir cherchée en Allemagne, à Naples, à Verrucchio, Urbin, Penna de Billi; et l'on semblait éviter

---

(1) Sandoval, Chronique de Alph. VII., pag. 254, 412, dernière édition de 1600.

(2) P. J. de Apont: V. Imboff sur les Gusm. page 118.

(3) Dom Pèdre, Nobil. not. marg., pag. 104.

(4) Trist. de Solier. Naples Franç. p. 225. d°. 122, ex Machiavel.

Rome, où cependant cette branche a pris naissance.

Ce système a été appliqué aux autres Solier, qu'on fait, mais sans preuve, sortir d'un *Solers*, préteur à Vicence, au deuxième siècle, et qui obtint du sénat romain la permission d'établir un marché public dans ses domaines, comme le rapporte Tillemont, d'après Pline (1). *Vir pretorius solers*, etc. . . . . .

Si l'on était curieux de voir jusqu'à quel point l'on a voulu s'égarer sur les origines de toutes les anciennes familles, on peut lire Jérôme de Villabos, Salazar de Castro, Barrante Maldonat, Ambroise Moralis, Sandoval, P. Jérôme de Aponte, Robortello, Sigonius, Antoine Augustin, Frankeneau, Crescenzi, Adimare, etc. etc.

Les Solier se tiennent pour issus de Rome, d'une ancienne famille; mais ils ne se rattachent point à ce *Solers*, que nous laisserons dans l'oubli, bien que le nom Solier se soit écrit souvent *Soler* ou *Solers*.

Il en sera de même du *Solius* (*miles*) ou *Sollius* (2), qui se distingua au siége de Paris, dans le neuvième siècle; et nous pensons au contraire, avec l'auteur de la *Neustria pia*, que les *Sollius*, *Solleius*, *Solleio*, *Sulleis*, *Sullers*, *Sullere* n'appartiennent en rien aux Solier, et ne présentent avec *Soliacum* qu'un seul et même nom, celui de l'antique et illustre famille Sulli (3).

Des généalogistes allemands ont voulu, à leur tour, faire descendre les Solier d'un gentilhomme de leur nation, appellé *Soler*, et qui, venu en Italie vers l'an 900, se maria, dit-on, dans le royaume de Naples. Ils ont fait plus; leur adulation pour les empereurs les porta à dire que tous les grands d'Italie sont issus de l'Allemagne; et dans le même esprit, un bon nombre d'auteurs italiens, tels que Campano, Sansovino, etc., ont répété ces assertions germaniques. Léandre Alberti, Amien, Pigna, le père Avrillon ne donnent aucune suite à de pareilles conjectures. Le dernier de ces écrivains ajoute : « Plusieurs autres disent les Solier issus « des anciens Corneille de Rome (4) ». C'est conforme

---

(1) Tillem. Hist. des Empereurs, tom. II, Pline, épist. liv. v. épist. 4.

(2) Hadr. Vales. Notit., p. 528. (Adrien Valois.)

(3) Le P. Le Moustier, page 732, 745.

(4) Généal. etc., pag. 1.

à l'opinion de la famille ; mais nous n'approfondirons point ces hypothèses qui semblent toujours inadmissibles dans un ouvrage du genre de celui-ci. Elles ne peuvent soutenir la critique, après un si long cours de siècles.

CHAPITRE II.

Sur le nom de Solier.

Quelle que soit l'origine de ces gentilshommes, ils portèrent, dès le septième siècle, le seul nom de Solier, en latin *Solerius*, en italien *Solerio ;* avec le tems l'idiôme piémontais a préféré *Solario*, traduit ou dénaturé par celui de *Solar* ou *Solare*.

Messieurs Solar, en Piémont, signaient autrefois Solier, comme il appert par les titres originaux que nous avons sous les yeux. Les chefs de cette branche ont habité la France, pendant 3 ou 400 ans, sujets de nos princes, qui ont possédé à diverses reprises l'Astesan, le Mont-Ferrat, le marquisat de Saluces, et les lieux où se trouvaient les possessions et châteaux des Solier ultramontains.

Guichenon, dans son Histoire de Savoie, les appelle plus souvent *Solier* que *Solare*. La devise des Solier n'a varié dans aucune langue ; elle porte expressément le mot *Solier*.

Les Espagnols ont généralement conservé le nom *Solier*, quoique leur langue autorisât la traduction en *Solieros* ou *Solera*. On trouve ce dernier nom, mais appliqué aux châteaux, telle que la ville de Solère (1).

Quelques historiens, les cartulaires, et un grand nombre de titres originaux donnent aux mêmes individus, et dans les mêmes actes, les noms de *Solier*, *Solier*, *Solliés, Solliers* (2). D'Hozier et Goussencourt écrivent indifféremment *Solier*, *Solliers, Solliès*. Dans le vieil idiôme français, on trouve le même personnage, Henri

---

(1) Imhoff, Génél. d'Esp. p. 81.

(2) Ruffi, Hist. de Mars., liv. v. pages 143, 146. la Faille, Ann. de Toul., part. 1, p. 296. Don Vaissette, Hist. de Lang. tom. III, p. 136, à l'index 695. Conf. du Chesne, Sainte-Marthe, Anselme et les titres de famille.

Solier, sous le nom de Henri Solir, et Henri de, des, delle Solir (1). Bouche dit quelquefois *Solier* ou *Solery* (2). Ruffi dit Soliers, Soler, Souniers (3). Giustiniani et Bosio mettent, ainsi que Sansovino, l'alternative de *Soler* ou *Solier* (4). Anselme, du Chesne, Daniel, Sainte-Marthe, Catel, la Faille, D'Aigrefeuille; Favin, Heliot, Beaudouin, d'Aubais Palliot, Segoing, le catalogue du Languedoc, la Chesnaye, Waroquier et divers nobiliaires de France se servent de préférence du mot Solier. Pithon écrit Solier, Soliers, Soler, (Histoire du comtat Venaissin). Vertot écrit Soler, Sollier, Solier (5); Boissat, (Histoire de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem) écrit Solier (tom. I[er], pag. 400). Il est ainsi dans l'Histoire généalogique de la maison de Portugal, par Antoine de Souza. Imhoff a toujours écrit Solier, même dans ses ouvrages latins (6).

Guichenon a offert les diverses variantes; savoir: *Solerius*, *Solario*, *Solar*, *Solère*, *Solier*, de *Solier*, du *Solier*. des *Soliers*, et il en fournit lui-même la raison. Son histoire, qu'il écrivait en France, est une vaste et savante compilation où il a fait entrer, comme il le dit, tous les actes et toutes les pièces qu'on lui envoyait d'Italie, et qui étaient copiées ou traduites en divers tems et divers lieux, par diverses mains. Il les imprimait sans rien changer à l'orthographe. On sait aussi que les particules *du*, *de*, *des*, ne sont rien pour le nom, et ne désignent que le lieu ou le fief. Charles Albertas et Charles des Albertas sont le même. Le mot *des* signifiait issu des Albertas, comme Pierre des ou du Solier, et Pierre Solier, issu de Solier, ou né à Solier, ou seigneur du Solier.

---

(1) Hemricourt, Miroir des Nobles, pages 167, 319, édition 1673.

(2) Hist. de Prov., tom. I[er], page 15.

(3) Ruffi, Hist. de Mars., tom I[er], pages 60, 63, 64, 143, 160, tom. II, pages 20, 166, 286.

(4) Giustin. Histoire des Ordres militaires, tom. II, p. 624; Bosio, Hist. de Malte, tom. I[er], pages 535 et 538.

(5) Vertot, Hist. de l'ordre de Saint-Jean, tom. II, pages 452, 691, 692.

(6) Imhoff, *voyez* Arnaud, Béatrix, Marie, Pierre, Georges et Ferdinand Solier, Généalogie d'Esp., pag. 50, 51, 322, et généal. famil. Gallia.

Bien souvent encore on a pris des variantes pour des noms différents. Ces variantes sont à l'infini dans les actes et l'histoire, soit pour les noms propres, soit pour les prénoms. Ainsi, avant de se fixer au nom si fameux d'Albret (Albreti), on a fait *Lebritum*, *Leporetum*, *Lepreti*, *Labretum*, *Albertum* (1).

Raimon ou Ramon a été long-tems *Ragimond*, *Regimon*, *Ramo*, *Ramus*, *Revermond*, *Ramamond*. (de *Ram-Mund, os celebratum*.)

Alphonse a été *Anfrixus*, *Anfossus*, *Amphos*, *Adelphonse*, *Idelfonse*; en espagnol *Alonzo*. Cela vient de *Hildebunz*, diction gothique, et de *Alons*, diction allemande (2).

Vernhant, Vernant, Fernanth, Ernand, sont le même que Ferdinand, de l'union des anciens mots *Fer-Nand*. *(Procul celebratus)*.

En général, il faut encore remarquer que les diverses manières d'écrire les noms de famille viennent par fois des géographes qui ne peuvent jamais s'accorder sur les noms des fiefs et des châteaux.

Les mêmes châteaux des Solier en France, en Italie, sont appelés *Solier*, *Soliers*, *Souliers*, *Soulies*, *Soliero*, *Solarolo*, *Solario*, *Solera*.

De *Solyum et Salyum*, le jésuite Guesnay fait *Solier* dans ses Annales de Marseille. (Liv. Ier., page 18.) Ce que rien ne justifie, selon nous.

Lorsque les titres particuliers sont inexacts ou fautifs, ce qui se voit constamment, et sur-tout dans les siècles où les gentilshommes écrivaient mal et dénaturaient leurs propres noms, on doit recourir aux principaux monuments, tels que les grands cartulaires et les bulles des papes. Les bulles ont mentionné plusieurs fois les Solier et leurs châteaux. Benoît XII, (Bulle, an. 978), Victor II, (Bulle an. 1057), Grégoire VII, (an 1084) (3), disent: *Solerii Soleriorum ; castra dom. Soleriorum*, châteaux des sires Solier. Victor, dans sa bulle, parle de la ville Soliniense (4), bien que Adrien Valois n'en ait

---

(1) Oihenard, Not. utri. Gasc. — page 487.

(2) V. Wolphange et Gennaro-Grande, orig. *dei cognom*; édition 1756.

(3) Bouche, Chorogr., page 339, etc.

(4) Gassendi, Catal. des évêques de Digne.

trouvé mention que dans les seules Chroniques Gauloises (1). Cette ville, dit Blondel, est *Solier* (2); opinion préférable à celle de quelques historiens qui, dans *Soliniense*, ont eu le besoin de trouver Castellane (3), oubliant que cette dernière ville tire son nom de Gaspard de Castellane, baron d'Entrecasteaux..... Avant lui, et dès l'an 1000, elle s'appelait Ducalia, et précédemment Sémiranis.

De même qu'on a écrit *Solier*, *Sollier*, *Soliery*, *Solarii*, *Soler*, etc., on a écrit *Olière*, pays voisin du *Solier* de Provence, avec les variantes *Ollières*, *Oliera*, de *Oleriis*, *Olaria*, *Olar*, *Oler*, *Oleyeria*, ainsi que l'a remarqué le savant Bouche (4). Cet exemple est sans réplique.

Nous offrons ces détails, convaincus que nous sommes que l'identité du nom de famille doit être démontrée jusqu'à l'évidence.

CHAPITRE III.

Fiefs et châteaux des Solier.

Quant aux différents fiefs et châteaux des Solier, ainsi appelés de leur nom, il en sera parlé à mesure que nous traiterons des diverses seigneuries et branches qui les ont fondés ou possédés. Nous ne rappellerons ici que les fiefs de ce nom, qui ont appartenu à des branches éteintes.

Suivant Guichenon, Ruffi, Bouche, etc., plusieurs gentilshommes de la race et des armes des anciens Solier, donnèrent leur nom, aux neuvième et dixième siècles, à différents fiefs et concessions qu'ils avaient reçus des princes, comme récompense de leurs bons services. L'un de ces fiefs, dit le *Solerium*, situé en Bresse, dans Beaujé-la-Ville, fut tenu originellement et long-

---

(1) Had. Vall. Not. Gall., page 528.
(2) Blondel, Traité de la primitive Eglise.
(3) Bouche, Hist. de Prov., et Jul.—Raym. Solier, Ann. de Provence.
(4) Ruffi, Hist. de Mars, page 81.
(5) Chorogr. de Prov., liv. VI, ch. 2.

tems par des nobles du nom et lignage de Solier (1). En l'an 1530, il fut porté, par mariage, dans la famille de Guy de Burges, qui, après la conquête de la Bresse et du Bugey, par François Ier, fit hommage à ce prince du fief le Solier, au nom de Claudine, sa femme, le 6 avril 1436. (Guichenon.)

Un autre fief de même nature était habité, au dixième siècle, par un descendant des Solier, dit Thomas Solier, fils de Jean, l'un des principaux seigneurs établis dans la Neustrie.

Hugues vivait en 1080. Thomas, IIe du nom, son fils, nomma, en 1164, à la cure de Solier l'abbé Guillaume de Ruppière, qui en reçut la collation, en 1165, des mains de Henri II, évêque de Bayeux.

En 1209, Guillaume Solier, fils de Hugues (*miles*), seigneur de Lingrève, fit donation de l'église de Saint-Laurent de Cordeillon, aux religieuses de Saint-Benoît; donation confirmée, en 1217, par Mathilde Solier, son épouse (2), fille de Rostain Solier, comte de Belin. (*Voyez* la branche n.° 4.)

D'autres gentilshommes de cette branche, tels que Robert, Ulric, Simon, Philippe, Guillarins, *aliàs* Guillaume, ecclésiastiques ou séculiers, figurent dans les actes et l'histoire du tems depuis 1220 jusqu'en 1390 (3). Mais comme nous ne connaissons pas suffisamment l'affinité de ces derniers avec les autres, nous n'en parlerons plus dans la suite.

Les mémoires de famille ont conservé une mention particulière du comte Arnaud, l'un des Solier de Belin, né en 972, et qui passa en Italie avec Henri II, dit le Saint, empereur d'Occident. Il l'accompagna à Rome, en février 1014.

Nommé ensuite par le successeur de Henri, Conrad II, au gouvernement du comté de Hasbaye, il le régit jusqu'en janvier 1040, époque où ce comté fut cédé à Nithard, évêque de Liége.

Du comte Arnaud descendent les Solier qu'on re-

---

(1) Guich., Hist. de Bresse et de Bugey, part. 3.
(2) Ruffi, Hist. de Mars., tom. Ier, pages 63, 64.
(3) Neustria Pia, div. loc. et Gall. Christ., tom. XII, p. 439, tom. VIII, p. 381, etc.

trouve au pays de Liége, dans les onzième et douzième siècles, et qui ont laissé leur nom au village de *Solières*, près de Huy, à cinq lieues de Namur. (Voyez Hemricourt, Miroir des Nobles.)

De la Faille, Jean Raynal, d'Aigrefeuille, dom Vaissette parlent de plusieurs Solier depuis 1505 à 1708, tous capitouls à Toulouse, conseillers au parlement, ou littérateurs distingués, tels que Jules Raymond, Hector, son fils, Jean-Baptiste, savant jésuite, l'un des continuateurs des Actes des Saints. On ne les trouvera point ici, non plus que MM. Solier du Maine et du Poitou, dits Solier de Marillac, et dont sept frères, tous vaillants hommes et tous officiers à la fois, furent anoblis par Louis XV, en 1722; ils sont étrangers aux anciens, suivant toute apparence.

Nous terminons cet article par un mot sur MM. Solier du Pertuis, dont il est traité dans l'ouvrage de l'abbé Robert de Briançon. — Celui-ci les représente comme originaires de Naples, ayant pour auteur Philippe Solier, descendant de Guillaume, et que, vers l'an 1310, le comte Elzias de Sabran, seigneur d'Ariou d'Ansouis, avait près de lui comme écuyer, lequel ensuite il combla de faveurs.

Dans la critique manuscrite de cet ouvrage, on objecte que le comte de Sabran n'étant pas souverain n'a pu anoblir son écuyer, ni lui donner des armes. Sans nous livrer à cette discussion, nous ferons observer, quelle que soit l'origine de Guillaume et de Philippe Solier de Naples, que leurs descendants en la ville de Pertuis, Guillaume, et Honoré fils de Jean-Baptiste, viguier de cette ville, ont été reconnus et confirmés dans leur ancienne noblesse, par arrêt de la Cour d'Aix, du 10 novembre 1671.

Nous allons maintenant passer à la souche et aux différentes branches de la famille Solier. Nous ne hasarderons rien, en assurant ici qu'elle est d'une antiquité bien rare dans les annales de la noblesse, dont les origines sont toujours très-obscures, et ne forment souvent qu'un vain article de curiosité. Dans le vague que ces origines offrent à l'écrivain, la tâche doit être remplie lorsque l'existence et les actions des pères et des fils peuvent se justifier authentiquement par les monuments publics, toujours plus sûrs que les écrits particuliers, et

même que beaucoup de titres rédigés par la complaisance ou dénaturés par le tems, l'ignorance et les copistes.

Comme les gentilshommes dont nous parlons sont d'une ancienneté qui remonte bien au delà de cette époque où tout est encore ténèbres et confusion dans nos annales, leur généalogie, ainsi que celles de quelques autres maisons de ces tems, va nous fournir les moyens de redresser plus d'une erreur, et de mettre au jour des faits essentiels qui seront utiles à plusieurs familles, d'autant plus, et nous aimons à le répéter, que nous suivons constamment le précepte du célèbre la Roque : « L'histoire est notre guide. (1) » On y doit tout rapporter. Nous nous servirons par fois du travail des généalogistes nos prédécesseurs, des divers mémoires et annales des Solier, des titres qui sont à notre connaissance, des cartulaires des différentes églises, dont la reconnaissance a conservé les faits et les souvenirs de cette famille antique.

CHAPITRE IV.

Des Solier d'Italie.

Si l'on se bornait à quelques notions rapides, données par les historiens de Provence, on pourrait croire que les Solier sont nés dans les environs de Marseille. Au sixième siècle, ils habitaient les terres connues sous le nom de *Villa et Castrum de Soleriis* ; de là, un des chevaliers de la famille, à l'exemple de toute la noblesse de ces lieux, marcha sous les bannières de Guillaume Ier, comte de Provence, qui passa en Italie en 972, pour chasser les Maures de Fraissinet, où ils avaient établi le point central de leurs forces, et d'où ils ravageaient constamment le littoral de l'Italie et de la Provence. On appuie cette opinion de différents passages historiques, notamment de celui-ci, tiré du *Gallia Christiana*.

En parlant de Guillaume Solier, né en 1170, et qui était évêque, en 1215, on le dit de *l'ancienne race des Solier*, et même du château de Solier, près de Toulon,

---

(1) La Roque, Traité de la Noblesse, pag. 12.

château d'où ce lignage a tiré son nom, *unde gentis suæ nomen* (1). On ajoute que ce pays de *Solier*, dont on ne sait pas le nom primitif, fut connu dans les tems les plus reculés. *Solier*, suivant Papon est un pays délicieux habité avant et depuis la conquête des Romains (2). Au dixième siècle, il relevait des vicomtes de Marseille (3); long-tems possédé par les anciens Solier, il eut divers droits dont plusieurs, par conquête ou par cession, appartinrent momentanément aux vicomtes de Marseille, qui furent co-seigneurs de *Solier*, avec les chefs de cette maison.

Fulco, l'un de ces vicomtes, fils de Guillaume, donna tous ses droits sur ces terres, à dame Odile, son épouse, par contrat de mariage et en vertu d'une promesse et clause toute particulière; ce fut pour le prix du premier baiser de l'époux, *dans illi.... in villa quam vocant solerios per causam primi osculi per sponsalicium.* (Ruffi, cité plus haut.)

Ceci est fort ancien. Fulco de Marseille, co-seigneur de Solier, était fils de Guillaume, qui florissait en 980. L'acte est de 1005. Le même Fulco confirme à l'abbaye de Saint-Victor, la donation faite par son père de l'église Sainte-Marie majeure de Solier (4).

Dans la suite, les droits de ces vicomtes revinrent exclusivement aux Solier, comme il sera dit à l'article de Hugues.

Le principal château de cette branche fut possédé par elle jusqu'au quatorzième siècle. Soit vente ou alliance, il passa successivement en diverses mains. Au quinzième siècle, il appartenait à l'un des Forbes, ou Forbin, écossais d'origine, qui ont paru en France, en 1320, et ont fondé une famille justement célèbre, surtout depuis le fameux capitaine Forbin, devenu chef d'escadre.

En 1420, Forbin (Palamède) jouissait du château de Solier. Ce château est aujourd'hui (1769), dit le marquis d'Aubais (5), dans la famille Porcelet. C'est

---

(1) Gallia Christ., tom. II, pag. 746.
(2) P., Hist. de Prov., tom. Ier, pag. 386.
(3) Ruffi, Hist. de Prov., tom. Ier, page 60.
(4) Ibid., tom. Ier, pages 63, 64.
(5) Voyage de Charles IX, page 49.

depuis le mariage de Louis Porcelet, en 1688, avec Marie-Elisabeth, héritière des marquis de Solier. Ses descendants ont pris également ce dernier titre (1).

Ces seigneurs n'ont aucun lien de parenté avec les Solier issus d'Italie, bien que souvent, et en Italie surtout, ils n'ayent signé abusivement que du seul nom de Solier, comme il est arrivé à Louis de Forbin, ambassadeur de Louis XII, au concile de Trente, où il était appelé *Magnificus dominus Ludovicus Solier*.

Nous n'admettons pas des prétentions qui ont pu flatter les chefs de l'une des branches françaises des anciens Solier. Cette branche ne peut être la souche mère, malgré l'autorité de messieurs de Sainte-Marthe, et pour la gloire même de la famille, nous la laisserons sortir de Rome, d'où ses rameaux s'étendirent dans l'Astesan, avant de se fixer en Provence.

Ce n'est pas en Provence que les premiers Solier ont trouvé leurs armes, si antiques et si rares, comme le dit Palliot. « Ces trois fuseaux romains ou fuseaux de tanaquil, image de celui que l'on gardait religieusement à Rome, au temple de *Marcus Ancus* ». (2)

Le pays de *Solier*, près des Alpes, était connu des anciens Romains, et désigné dans Pline, Ptolémée, Antonin et plusieurs autres qui les ont copiés, tel qu'Alberti.

« Après Alexandrie est Nice de la Paille, et près des » Monts, le château de Solier (3) », qui fut l'habitation des premiers Solier venus de Rome; ils y eurent postérité directe et masculine, jusqu'à la fin du dixième siècle, époque où ce même patrimoine des premiers Solier, passa à leur neveu Sigismond Solier, fils du prince de Rimini (4).

On n'a aucune notion des Solier de la Romagne, avant Otbert Solier, I[er] du nom, l'un des chefs de l'Astesan, au septième siècle, père de Otbert II, et frère de Georges Solier, dit le Vieux, pour avoir vécu jusqu'à cent onze ans, lequel Georges passa à Marseille,

---

(1) Dictionnaire de la Noblesse, tom. XI, pag. 437.

(2) Voyez Palliot, Segoing et d'Hozier, sur les armes des Solier. Il en sera parlé plus tard.

(3) Léand. Alberti, Descript. etc., page 382. etc.

(4) Avrillon, Généalog., pag. 1 à 5.

vers 710, et fut l'auteur de la branche provençale. (*Voyez* cette branche.)

En 765, plusieurs de ses descendants, entraînés par les guerres du siècle, allèrent dans les Espagnes, et s'établirent à Alaba, Oviédo et Burgos. Leurs fils se répandirent en divers lieux de le Catalogne, de l'Aragon et de la Castille. (*Voyez* la branche première d'Espagne, ci-après.)

De l'Astesan, un des Solier vint à Naples en 870, avec son épouse, Gésualda, fille de Leidulphe, et nièce de Hilderich, seigneurs Lombards. Il fut père de Pandolphe, dit, aux anciens actes, *Paldolfo.* (De *Pald-Hulf, audax auxiliator.*) Son petit fils, Pandolphe II, reçut le sobriquet de *Malateste,* à cause de son opiniâtreté, ou de sa fermeté, comme le dit Avrillon (1).

Venu à Rome, pour assister au sacre d'Otton III, par Jean XV, en 976, il offrit ses services à l'empereur qui l'employa l'année suivante, dans ses guerres contre les Sclaves, et le mena ensuite en Allemagne, ce qui à son retour en Italie, le fit prendre pour un des seigneurs allemands de la cour d'Otton.

Ce fut en 1001 qu'il revint d'Aix-la-Chapelle, avec l'empereur. Ce prince voulant le récompenser des services qu'il lui avait rendus, le nomma, en 1002, gouverneur de Rimini, ce que l'on appelait alors un des vicaires de l'empire. Cela est expressément conforme à l'histoire (2).

Rimini, colonie romaine jusqu'au tems des Lombards, prise ensuite par Pépin le Bref, fit partie de l'exarchat de Ravenne, et demeura enfin sous la domination de l'église, jusques vers l'an 1000. A cette époque, les empereurs d'Occident et rois d'Italie, la réunirent à leur souveraineté.

Pandolphe II la reçut d'Otton III. Ses descendants y ont régné en maîtres, pendant cinq siècles. S'ils l'ont quittée par intervalle, ils l'ont toujours reprise, soit par les armes, soit par des traités.

Pandolphe ci-dessus, dit Malateste, chef des princes

---

(1) Avrillon, Généalog., pag. 4.

(2) La Martin., Dict., art^{e} Rimini. L'Art de vérifier les Dates, pag. 487, édition in-folio.

de Rimini, était père de Sigismond, qui hérita des biens de l'Astesan. « En conservant son nom de *Solier*, il » passa dans l'Astesan et devint le chef des *Solier* ou » *Solarii* de ces lieux (1). »

Comme de tous les auteurs qui ont recherché l'origine des Solier, celui que nous venons de citer est encore le plus exact, nous allons rapporter ce qu'il en dit dans la généalogie imprimée en 1680, et notée dans le père Lelong (Biblioth. Hist. de France, tome 3, page 783, art. 42634.) « Il y a diverses opinions sur l'origine » de cette famille; les uns (tels que Amien et Rubée) » la disent venue d'un seigneur allemand du nom Solier, » ou Soler, au royaume de Naples, où sont encore ses » armes. Quelques auteurs italiens la veulent issue des » *Cornelius* de Rome.

» Mais quoi qu'il en soit, on a pour assuré qu'environ » l'an 1000, le premier d'entre eux venu de Rome ou » de la Romagne fut surnommé Malateste ..... Othon lui » donna quelques villes en 1001 : son fils aîné régna » après lui... ; le fils puîné, Sigismond, devint, en » Piémont, le chef de cette branche de *Solier,* qui se » sont rendus si fameux et si illustres que j'aurai bien » de la peine à dépeindre l'éclat, la noblesse, la gran- » deur de cette maison avec toutes les belles qualités » qui l'ont élevée au-dessus des autres ...... Elle a fleuri » et commandé souverainement la ville et province » d'Asti, dont le comté la rendait maîtresse de vingt- » cinq villes, châteaux et grandes seigneuries. Avec » cette puissance, elle a soutenu long-tems le parti des » Guelphes contre les Gibelins..... Et cette maison de- » vint (en trois siècles) tellement nombreuse, que dans » un moment elle fournit, pour un seul combat, trois » cents chevaliers de son nom, bien armés (2). »

Cette multitude de chevaliers, tous parents et de même nom, ne doit pas étonner si l'on se souvient de l'histoire de ces tems. « Alors, dit le célèbre Denina, les filles » ne se mariaient qu'à vingt ans et donnaient des fils » robustes..... qui avaient eux-mêmes grande posté- » rité. Alors (1355) Pierre Albrizzi eut cinq fils qui

---

(1) Avrillon, Généalog., etc., pag. 4.
(2) Avrillon, pages 3 et 4.

» parurent un jour entourés de trente de leurs fils (1)... » Les Pitti, les Soderini, ont offert les mêmes exemples, » ainsi que les Doria, les Spinola, les Visconti, les » Avogadre, les Soliers, les Addi, les Baglione..... On » a vu la seule ville d'Asti mettre sur pied des armées » assez nombreuses pour se mesurer avec les plus grands » monarques, tels que Charles I[er], roi de Naples (2). » Et c'était au tems que cette province appartenait aux Solier. Mais aucune famille n'a été aussi loin que celle-ci. Ses trois cents chevaliers de son nom, plus heureux que les anciens Fabius, essuyèrent peu de perte dans le combat ; tous se couvrirent de gloire et se firent remarquer dans le cours de leur vie par une telle bravoure et une telle adresse qu'on applaudit unanimement à la devise qui leur avait été donnée, « devise, ou cri de guerre, » qu'ils ont toujours portée sur leurs bannières, et dans » leurs armoiries, *Adroit et vaillant tout Solier ayant* » (étant.) On voit cette devise et leurs armes à l'église » de Saint-Géry d'Arras, à Rimini, à Asti, à Ville-» neuve-Solier, et dans plusieurs lieux, ainsi qu'aux » voûtes des églises et places les plus honorables (3). » Ces armes étaient dès les onzième et douzième siècles dans l'église de Sainte-Marie de Solier (*Sancta Maria in Solario*) de Bologne.

CHAPITRE V.

Sur le point central ou la résidence des diverses branches des Solier.

Les chefs de la première, dite de l'Astesan, habitèrent cette province jusqu'au douzième siècle. Ils transportèrent ensuite leur séjour en France, et servirent sous nos rois, devenus maîtres de ces contrées. Vers 1610, ils se fixèrent de nouveau sous la domination sarde, où ils sont restés depuis.

---

(1) Scipion Ammirato, Hist. de Florence et Généalogie des Albrizzi.

(2) Denina, Révolution d'Italie, liv. XII.

(3) Avrillon, pages 1, 2, 3. Quoique le P. Avrillon, minime, ait écrit dans un autre genre, nous lui laissons cette généalogie de 1680, attendu que plusieurs la lui ont attribuée, et de ce nombre est Waroquier.

Leur résidence hors de l'Italie n'a été que temporaire; ils n'ont point laissé de branche à l'étranger. Ce sont les mêmes hommes sur des domaines différents.

Les Malateste ont quitté leur résidence primitive (de l'an 1002), après un règne de cinq cents ans, durant lequel ils se sont prodigieusement multipliés sur divers points, mais toujours en Italie; ils ont formé beaucoup de rameaux.

La branche provençale s'est éteinte après avoir donné celle d'Espagne, de l'Ile-de-France et du Languedoc.

Les branches d'Espagne ont résidé en plusieurs villes différentes. Valence fut long-tems le séjour de l'une de ces branches.

Celle de l'Ile-de-France ayant été formée à Paris par Gaillard Solier, fils de Rostain, né en 1181, transporta son domicile et vécut plusieurs années dans la Guienne et le Languedoc.

Revenus à Paris, ses chefs y continuèrent la postérité jusques vers la fin du quinzième siècle, tems où Jean V, fils de Jean Solier, quatrième du nom, se maria en Espagne, et y servit trente-deux ans.

De l'Espagne, il revint dans l'habitation paternelle. Son petit-fils, André, fut le dernier chef de cette branche, qui alla résider hors de Paris. Au retour d'une expédition dans l'Inde, et ayant débarqué sur les côtes de Tréguier, il y prit alliance à la fin du dix-septième siècle; ses petits-fils se sont reportés au dix-huitième, dans l'Ile-de-France, sans laisser aucun individu mâle de leur nom et de leurs armes, soit sur les côtes de Bretagne, soit dans l'intérieur, où ils ont ensuite séjourné.

La branche limousine, fondée par Bertrand, né en 1248, s'est transportée dans le Vivarais, où elle s'est maintenue. Nous ne savons pas si elle a laissé quelques rameaux dans la Marche.

Ainsi la branche piémontaise qui a vécu trois cents ans en France, n'y a point formé de rameaux particuliers.

La branche de l'Ile-de-France qui a vécu, à différentes fois, près de cent-vingt ans, soit en Espagne, soit en Angleterre, soit en Bretagne, n'a point également formé de branches partielles dans ces lieux; ses chefs n'ont paru dans les Bretagnes françaises qu'environ trente ans après la réformation de la noblesse de cette province.

Sa résidence hors de Paris, comme celle des Solier d'Italie hors du Piémont, n'a été que temporaire, et nous n'établissons point de divisions secondaires pour ces deux branches, puisqu'elles n'ont point eu de rameaux séparés en ligne directe et masculine. Cela ne présente qu'une sorte d'émigration hors de la patrie originelle. Comme cette marche est conforme aux mémoires de famille et aux plans des généalogistes qui nous précèdent, nous ne pouvons nous dispenser de l'adopter pour notre travail.

SIXIÈME BRANCHE.

Des Solier de l'Astesan.

D'après les mémoires de famille, le père d'Otbert Solier, issu de Rome et fixé à Asti, épousa Theuderada, fille d'Ansprand, comte d'Asti, et nièce de Cunibert, treizième roi des Lombards. En 703, Ansprand fut régent du royaume pour le jeune Cunibert, son neveu. Quelques années après sa mort, le comté d'Asti passa au fils de Theuderada.

Au milieu des contradictions qui règnent à ce sujet dans Paul Diacre, Raimond Turchus et divers autres, nous ne rechercherons point les alliances et la filiation des Solier venus de Rome et fondateurs des seigneuries de leur nom. Les fils d'Otbert, et après eux Sigismond, régnèrent sur l'Astesan. « Cette souveraineté des Solier fut très-souvent attaquée par la faction gibeline, » par les marquis de Montferrat et par plusieurs maisons jalouses de leur grandeur. Secourus par le roi » de Naples, on les vit rentrer victorieux dans l'Astesan, et donner la paix à leurs ennemis. Lorsqu'il » fallut céder à la force, en 1320, alors les sires de » Solier ayant acquis de grandes richesses traitèrent » avec les princes d'Achaïe (ducs de Savoie), des comtés de Moretté, Racovise, Malceste, Villeneuve-Solier, Monasterol, Valistrade, Cantogne, et des marquisats de la Chuse, de Dogliani, de Lus, de Govoni, de Vignali, de la Tour Saint-Georges, Consalgras, Saint-Martin, etc. La plupart de ces seigneuries firent autant de branches de cette illustre » maison à la cour de Savoie, où elle a possédé les plus

» belles charges de l'état (1). » Ces branches ont leurs rameaux à Chieri, Ivrée, Savigliano, Bergame, Milan et dans la Morienne. Plusieurs ont porté diversement, à cause de leurs marquisats ou comtés particuliers. Nous nous étendrions trop, si nous les suivions dans leurs alliances.

Nous n'avons pu souscrire à l'opinion émise par les anciens Solier de Provence, qui se plaisaient à se regarder comme les auteurs de la souche primitive, et, pour le dire une dernière fois, nous ne voyons pas ce que l'amour-propre des anciens de cette branche aurait pu perdre, en reconnaissant que leur origine était romaine. Comme c'est le sentiment le plus répandu, nous n'hésitons point à commencer par les branches italiennes, dont les fondateurs nous sont inconnus.

Les mémoires de famille même se taisent sur le père d'Otbert II et de Georges, son frère, qui fut chef de la branche de Provence. (*Voyez* Chapitre IV.)

La postérité d'Otbert se soutint dans les mâles jusqu'à la fin du dixième siècle. Le dernier, dit Otbert VI, périt en 972, dans une affaire où il porta secours à Guillaume, comte de Provence, qui combattait les Maures de Fraissinet. Vers 1015, Sigismond lui succéda et devint comte d'Asti, et chef de ces Solier dont nous venons de rapporter l'éloge, d'après Avrillon.

De ce Sigismond, fils puîné du premier prince de Rimini, descend Otbert VII, né en 1112; on n'a point ses alliances. En 1170, il figure comme témoin des donations faites aux églises de Suze et d'Oulx, par Humbert, comte de Savoie (2). Il eut deux frères :

1.° Amisis Solier, dit Solar, par le père Tournon, (Vie de saint Dominique, liv. V). Amisis fut un modèle de sagesse. — *Vir Doctrinà clarus et juris scientia celebris ;* compagnon fidèle de saint Dominique..... En 1252, Innocent IV le nomma pour agir et procéder contre les meurtriers de Pierre de Vérone. Il vécut 102 ans, de 1186 à 1288 (3).
2.° Pierre Solier, autre ecclésiastique, qui habita

(1) Avrillon, page 4.
(2) Guichen., Hist. de Savoie, tom. II, page 43. Preuves.
(3) Touron, Loc. cit.

long-tems Rome. A son retour, en 1261, il s'attacha à Pierre, comte de Savoie, qui se rendit maître de Turin, et fut différentes fois chargé de ses intérêts (1).

I. Le premier qui paraît ensuite, c'est Charles, qui florissait en 1270. Ce fut le tems où les Fontaines, dits depuis d'Ognon, s'allièrent à cette famille.

Brocard de la Fontaine, fils de Pierre, petit-neveu de saint Bernard, avait été créé premier maître des requêtes de saint Louis. Philippe le Hardi l'envoya en négociation vers les princes d'Italie. (*Voyez* le traité entre le prince Thomas de Savoie, III[e] du nom, comte de Piémont et de Morienne et les seigneurs de Piosasco, du 15 mars 1272).

Brocard n'avait qu'une fille, nommée Marie; elle fut demandée par Charles Solier, comte et souverain des villes et province d'Asti. Charles la destinait à Georges, son fils. Le mariage eut lieu, à la condition que le second fils qui en naîtrait, ferait revivre le nom de la Fontaine qui allait s'éteindre, et qu'en cette considération, il posséderait les biens des la Fontaine en France.

Charles, en acceptant ces offres, voulut toutefois que son nom de Solier fût uni à celui de Fontaine....., « et il voulut garder son écu : les armes faisant mieux » voir la qualité et la différence des familles que le » nom (2). »

Cependant, lorsque cette branche fût en France, l'écu des Solier, dit le même auteur, fut par fois laissé pour celui d'Ognon.

Du frère de Brocard, père de Marie, dame Solier, était sortie la branche d'Eche, d'où provenait Denise de la Fontaine, mère du duc de Saint-Simon.

Anselme, et d'après lui la Chesnaye-des-Bois, ont donné une généalogie de la Fontaine Solier; mais n'ayant pas eu connaissance des anciens mémoires, et pas même de la généalogie imprimée par le père Avrillon, ces auteurs n'ont mentionné ni Brocard, ni Jean son frère, dont il est encore parlé dans les mémoires de Joinville, Vie de saint Louis, dans l'Histoire de Cambray, etc.

---

(1) Gall. Christ., tom. XII. eclési. sedun.
(2) Avrillon, page 7.

Ils n'ont point parlé de Robert, neveu de ceux-ci, ni de plusieurs autres, tels qu'Albert, connu sous le nom d'Albert de Solier, et qui périt victime de son dévouement pour l'église, comme nous le verrons plus loin; et ils en citent quelques-uns qui ne semblent pas appartenir à cette famille. Nous renvoyons à leurs ouvrages.

II. Georges Solier, fils de Charles, époux de Marie, fille de Brocard de la Fontaine, succède à Charles et gouverna souverainement la république d'Asti; qualifié comte d'Asti, et soutenant les Guelphes, autrement le parti de l'église contre la faction des Gibelins (1). Le comté de l'Astesan fut aussi une ancienne colonie romaine, capitale Asti, (*Asta Pompeia*), à quatre lieues d'Albi; elle se gouverna long-temps par ses lois. Cette république fut détruite par les ducs milanais. De ceux-ci elle passa aux ducs d'Orléans, puis aux ducs de Savoie, qui la reçurent de Charles-Quint, en 1529; celui-ci la tenait de François Ier. Georges eut trois fils :

1.° Thomas, qui fit toute sa vie la guerre aux Gibelins.... » Laquelle continua sous le règne de « Jean Solier, comte d'Asti, que Rodolphe, son « oncle, seconda avec toute *la maison Solier*, « alors si nombreuse qu'elle arma *trois cents* che- « valiers de son nom..., ceci, environ 1312 (2). » Il mourut sans postérité.

2.° Rodolphe II qui, en vertu du contrat de mariage de son père, comme second fils, prit le nom de Fontaine-Solier; il épousa Marie de Gatinara, (maison qui porte : d'azur à deux os de mort, passés en sautoir, accompagnés de quatre fleurs de lys). Il eut d'elle quatre fils et une fille.

Trois de ses fils perdirent la vie dans les combats. Le quatrième, nommé Jean, passa en France. Ce fut lui qui devint chef de la branche des Fontaine-Solier, et recueillit l'héritage de Marie, son aïeule par les femmes.

(1) Avrillon, pag. 8.
(2) *Ibid.*

Sa sœur, nommée Jacqueline, fut l'épouse de haut et puissant seigneur messire Gédéon de Macy, vivant premier baron de France, en 1317 (1);

3.° Nicolas, dont l'article suit;

III. Nicolas Solier épousa sa cousine dona Violante Malateste (2), dont il eut :

1.° Philippe, dont l'article suivra. (Art. IV.)

2.° Ferdinand. Celui-ci, après la ruine des Guelphes, se retira, tout couvert de gloire, chez les Vénitiens, où il fut nommé leur généralissime en l'île de Candie.

D'après une généalogie dressée sur des documents, fournis alors par l'ambassadeur de Venise, il aurait été le chef d'une branche fameuse, dont descendrait, dit Avrillon, l'illustre Bacha, nommé Hibraïm. Nous ne connaissons pas cette histoire.

Avrillon nomme ensuite un Jean II, comte et gouverneur d'Asti, allié en Piémont aux Mirabelle, et père d'un autre Jean.

Ce dernier, dit Jean III, est le premier de la filiation rapportée par la Chesnaye-des-Bois, dont les recherches sont peu étendues.

Nous avons aussi connaissance de Georges Solier, né à Ivrée en 1290, chancelier de Savoie en 1346, charge, dit Guichenon, qui n'a été remplie que par des personnes illustres en naissance, mérite et probité (3). Le même Georges figure en 1342 et 1343, au testament d'Aimon, comte de Savoie, et d'Yolande de Mont-Ferrat; en 1350, au mariage de Blanche de Savoie et de Galéas Visconti; en 1347, à celui d'Amé VI et de Jeanne de Bourgogne; il fut l'une des huit cautions de la dot de 400 M. florins d'or de Blanche de Savoie ci-dessus (4).

Un autre Georges Solier s'acquit une grande considération; les princes le prirent pour leur juge et arbi-

---

(1) Avrillon, pag. 8.
(2) Gouss. Martyr., tom. Ier, pag. 300.
(3) Guichen. tom. Ier, page 116.
(4) *Ibid.*, tom II, pag. 176, 181, 222, 397.

tre. En 1488, à la mort de Jean de Savoie, dit la Mitre, Amé VI, dit le Comte Verd, disposa de toute la succession de ce prince en faveur dudit Georges Solier, chancelier de Savoie (1), comme ses pères.

Ces Solier ne sont pas de la branche directe qui florissait à Asti, et qui va continuer sous les noms de Morette et autres seigneuries.

Après la ruine des Guelphes, Morette passa au pouvoir des Solier, qui le perdirent plusieurs fois pendant les discordes civiles...... Jacquet de Savoie, par testament du 16 mai 1470, l'avait légué à Philippe de Savoie, l'un de ses fils (2).

Philippe le donna, en 1386, à son épouse, Marie de Genève; mais alors il était occupé par les Solier qui combattaient, avec les marquis de Saluces, contre les ducs de Piémont. Aussi, l'acte porte que dans le cas où Morette n'appartiendrait pas aux armes dudit Philippe, il veillerait du moins à ce que les seigneurs de ce lieu fussent tenus à prêter hommage à son épouse (3).

Il en fut de même du château des Solier, près de Felician, lequel, vers 1340, passa aux princes de Savoie. Thomas, l'un d'eux, chanoine de Lyon, puis évêque de Turin en 1353, et fils de Philippe ci-dessus, inféoda ce château au comte Amé V, dit le Grand (4).

Ce changement de maîtres eut lieu pendant un long cours d'années, et l'on peut dire jusqu'en 1607, époque où le marquisat de Saluces et pays voisins furent pour toujours cédés à la Savoie, en échange de la Bresse et du Bugey.

IV. Philippe Solier, fils de Nicolas (art. III), fut en 1401, l'un des garants de la trêve conclue entre les marquis de Montferrat et les princes d'Achaïe (5): il fut père de :

1.° Antoine, qui vivait à Asti en 1460. Son jeune frère Daniel, était à cette époque capitaine-commandant de Roghetto, près d'Asti, comme il

(1) Guichen., tom. II, pag. 314, 377, 381.
(2) *Ibid.*, tom. Ier, pages 331, 332.
(3) *Ibid.*, tom. II, page 126.
(4) *Ibid.*, page 324.
(5) *Ibid.*, tom. Ier, page 313.

appert des titres que nous avons sous la main (Titre original) ;

2.° Aubertin, dont l'article suit ;

3.° Daniel Solier.

V. Aubertin Solier, Ier du nom, comte de Morette, est un des dix seigneurs qui signèrent la charte portant établissement de marchés et foires dans la ville d'Asti ; acte du 28 octobre 1494. (Titre original.)

Le comté de Morette appartenant aux Solier, est dans l'arrondissement de Saluces, entre la Vraïta et le Pô, dans l'ancienne province de Saveglian. Ses seigneurs, selon Waroquier et la Roque, étaient au service de France dès 1270, 1272 (1).

VI. Charles Solier, fils d'Aubertin Ier, fut un des plus illustres de sa race. Page, sous Charles VIII, il se distingua particulièrement sous Louis XII et François Ier. Avrillon le cite comme un des gentilshommes de la chambre.

Il naquit en 1480. En 1509, il était intendant et commissaire-général des armées, comme il se voit par les montres du tems, ainsi que par beaucoup d'autres monuments et titres concernant ce fameux comte de Morette. (Titre original.)

La première montre, ou revue passée par Charles, est du 4 mars 1509, faite à Laval (Astesan), du corps du sire de Fontrailles. (Titre original.)

La seconde est du 6 juillet 1514, du corps de Jacques d'Amboise, sieur de Bussi. (Titre original.) Ce fut un des corps qui combattirent à la fameuse journée de Marignan, où le comte Charles Solier rendit de si importants services.

En 1510, Charles avait été l'un des témoins au mariage de sa cousine Périnelle Solier, issue de la branche de Castille (2), avec Louis de Combauld de Bourbon, dit le Vaillant, ou le Capitaine, et qui, cinq ans après, fut un de ses frères d'armes à la bataille que nous venons de citer.

---

(1) Waroq., Recherches sur les armes, etc., pag. 7 ; La Roque, Traité du ban et arrière-ban, page 76.

(2) D'Hozier, Généalog. des Combauld de Bourbon ; Goussen., Martyrologe; Sainte-Marthe, etc.

Le roi (François I[er]) avait réuni des forces imposantes........ Et avec une si belle armée, disent les historiens, la difficulté était de passer les Alpes..... Charles Solier, comte de Morette, conduisit si bien Bayard et Humbercourt, qu'on surprit d'abord à Villefranche, les généraux ennemis Prosper Colonne et le comte de Policastre (1).

Daniel et Guichenon rapportent que ce gentilhomme avait été envoyé par le comte de Savoie à François I[er]. Il était né en France, avait été, comme nous l'avons dit, page de Charles VII (2).

Le roi ayant su la prise des généraux ennemis (3), partit de Lyon et se dirigea vers les Alpes. Parvenu au pied de ces montagnes, il trouva d'incroyables difficultés et s'arrêta. Charles Solier, qui avait déjà fait la guerre dans le Piémont, s'offrit de conduire heureusement l'armée, si le roi lui donnait, pour le suivre immédiatement, un premier chef d'avant-garde de son choix, et sur lequel il pût compter comme sur lui-même. De suite, il désigna le capitaine Combauld de Bourbon. Combauld marcha donc à la tête de la première colonne de l'avant-garde, dont le connétable de Bourbon était le chef. Ce fut alors, suivant le langage de Mézerai, qu'au milieu des précipices et des rochers les plus escarpés, on résolut de combattre plutôt l'âpreté des lieux que la furie obstinée des Suisses....... Par-dessus le dos de ces effroyables montagnes, et dans une continuelle perspective de la mort, les Français guidèrent, par des chemins horribles, leur artillerie, à force de poulies et de bras ; ils faisaient rouler les pièces de rochers en rochers ; tous mettaient la main à l'œuvre ; les chefs ne s'épargnaient pas (4).

Après cette lutte contre la nature, l'armée descendit les Alpes, et ce fut Combauld de Bourbon qui le premier aperçut les Suisses (5).

---

(1) Daniel, Hist. de France, tom. I, tom. 5. ; Guichenon, Hist. de Savoie.

(2) Avrillon, Généal. page 5.

(3) Mezerai, Hist. de France, tom. II. (François I[er].)

(4) *Ibid.*

(5) Marillac, Histoire de Bourb. ; D'Hozier, Arrêt de Louis XIV, pag 52.

La famille Solier, intéressée à recueillir les monuments et titres relatifs à la journée de Marignan, a laissé des mémoires aussi précieux pour elle que pour différentes maisons des plus illustres de la monarchie. Cette dernière considération nous fait un devoir de rapporter plus amplement qu'on n'a pu le faire jusqu'ici les noms des principaux seigneurs qui ont pris part à cette journée.

Avant-garde, précédée des Gastadours; général en chef, le connétable Charles, duc de Bourbon. Sous lui immédiatement, 1.° Son frère François, duc de Châtellerault; 2.° le maréchal de Trivulce, un des premiers guides et conseillers de l'entreprise; 3.° Combauld de Bourbon, dit le Capitaine.

En tête de la première colonne, en avant des Gastàdours, Charles Solier, comte de Morette, marchant le premier, suivi de Combauld.

Corps de bataille: Le roi, ayant près de lui plusieurs ducs et maréchaux, tels que Lautrec, Anne de Montmorenci, Châtillon (Gaspard de Coligni), etc.

Artillerie: Genouillac Galliot, dit le sénéchal d'Armagnac.

Lansquenets, ou bandes noires (de la couleur de leurs enseignes) légion d'aventuriers et de routiers: le duc de Gueldre, capitaine-général, ayant sous lui deux des sires de Fleuranges (les deux aînés).

Mineurs, Basques et Gascons: le comte Pierre de Navarre.

Infanterie: Principales compagnies, MM. de Lorges, Maugiron, Richebourg, Laisnez, Donatilleu, de l'Orteil, Hercule (du Dauphiné) Comarque. Dans cette guerre, les plus fameux capitaines du royaume commandaient de nombreuses compagnies d'hommes d'armes, de lances et d'archers, tels que Jacques d'Amboise, sieur de Bussy, Chabannes de la Palice, Imbercourt, d'Aubigni, etc.

Vénitiens (11300 hommes) sous les ordres du général Alviane.

Arrière-garde: le duc d'Alençon.

Etaient présents le prince de la Trémouille (Talmond), les ducs de Vendôme, de Lorraine, d'Albanie, régent et gouverneur d'Ecosse; de Longueville, grand chambellan; le comte de Guise, frère du duc de Lorraine; les comtes de Saint-Pol, de Sancerre, de Nevers, de Salazar,

Le marquis de Saluces, le comte d'Astorge, le chevalier Bayard, le chevalier Jame, écossais, le baron de Bearq, ou de Barq.

De plus, Louis de Bourbon, évêque de Laon; Gouffier de Bonnivet (Guillaume), amiral, Artur Gouffier, grand-maître de France; Louis de Brezé, grand-sénéchal de Normandie, capitaine de cent gentilshommes du roi; Vatellien, enseigne des gentilshommes du roi; de Citoin, grand-maréchal-des-logis.

Suivent sans titres et qualifications:

MM. de Savoie (René.)
Jean de Moui de la Meilleraye;
Antoine et Charles de Prat; *aliàs* des Prés de Montpezat;
Aimard et Nicolas de Prye;
Jean Stuart, neveu de Daubigny;
Jean d'Albret, sire d'Orval;
Le seigneur de Roye;
La Motte;
De Garanci,
De Chalellart;
D'Azincourt;
Raymond de Raimond;
Louis Dars;
De Moui;
Haraucourt;
De Saint-Vallier;
De Crussol;
De Saint André;
La Clayete (le bâtard de);
Allinance;
Guy de la Farelle;
Un troisième Fleurange;
Duras (le cadet de);
Créqui de Pont-Remi;
De Remi;
De Bueil;
De Grimault;
Lévis Ventadour (Gilbert);
Galeas Sanseverino:
Pierre de Fertalier:
De Mortemart;

De Mauléon ;
Thomas de Foix, frère de Lautrec.

Le comte Charles Solier guida la plus grande partie de l'armée par le détroit de Roquepierre, près de Saint-Pol, dans le marquisat de Saluces, entre les Alpes cottiennes et les Alpes maritimes. Les 13 et 14 janvier 1515, Francois Ier gagna la bataille de Marignan. Il ne cessa depuis de combler de faveurs particulières Charles Solier et sa famille. Charles était en outre chambellan de ce prince. Il fut un des huit otages garants du traité de Londres (4 octobre 1518) entre le roi d'Angleterre et François Ier, pour le futur mariage du dauphin et de la princesse Marie, ainsi que pour le payement des six cent mille couronnes d'or que la France donnait pour la ville de Tournai, cédée par la Grande-Bretagne. Voici les noms de ces huit otages, dans l'ordre que présente l'acte :

François de Montmorenci de Rochepot ;
Charles de Moui, seigneur de la Meilleraye ;
Antoine des Prés, seigneur de Montpézat ;
Charles Solier, sieur de Morette ;
Le fils aîné du sieur de Longueville ;
Le fils cadet du sieur de Mortemart ;
Le sieur de Melun ;
Le sieur de Grimault (1).

« Charles Solier fut nommé chef de l'armée navale, » en l'absence de Pierre de Navarre ; il fut ambassadeur » de France près de l'empereur Charles-Quint, près de » Henri VIII, près de Clément VII. Il n'était pas seu- » lement, dit Avrillon, né pour les armes ; les affaires » politiques lui étaient familières ; ses négociations près » de plusieurs princes de l'Europe le firent paraître as- » sez dans l'une et l'autre carrière.

»......... Nous croyons devoir faire connaître la vérité » par les monuments qui nous restent garants de ses belles » actions, ce qui se voit aujourd'hui (1680) dans » une épitaphe de son tombeau en la ville de Tours. » (Eglise des Pères Minimes.) »

Caroli Solarii equitis splendidissimi Morettæ...... qui Ca-

---

(1) Mémoires de du Bellai, livre 1.

rolo VIII et Ludovico XII .... egregiam operam, miles navavit ; Franciso primo, inter nobiliones cubicularios in primis carus extitit, ac Petro Navareo absente regiæ classis præfuit, delphinum portum gennam que..... recepit, aliis prœterea muneribus domi militieque summâ cum laude functus, multis interim legationibus ad Clement VII, Carolum V, Cæsarem, atque Henricum VIII Britanniæ regem obitis, incredibili apud eos gratiâ partâ omnibus ordinibus acceptus.

Demum Henrico II eodem quo a patre Francisco loco habitus Lutetiæ Parisiorum annum agente decimum septimum obiit (1).

Barthélemi son frère, a laissé peu de traces dans l'histoire; il signa au mariage de Philibert de Savoie et de Marguerite d'Autriche, princesse douairière d'Espagne et de Castille (2).

Antoine, autre frère de Charles, suivit également la carrière des armes, s'étant attaché particulièrement au marquis de Saluces. A 19 ans, il était homme d'armes d'une compagnie de ce seigneur, comme il se voit dans la montre passée à Galeras, duché de Milan. (22 novembre 1501 ; tit. orig.).

Charles, de son second mariage avec Silvie Depont laissa :

1.° François, dont l'article suit ;
2.° Charles, capitaine châtelain et viguier d'Aigue-Mortes, (en avril 1525 ; titre original).
3.° Jacques (miles), chevalier, mort sans alliance, (en 1537) ; il servit dans la compagnie de 50 lanciers du marquis de Rothelin ; (titre original).

VII. François Solier (le comte), écuyer de François Ier, gentilhomme de la chambre, chevalier de l'ordre, n'a laissé qu'un fils, dit Aubertin II.

VIII. Aubertin, ou Uberten Solier, deuxième du nom, dit, dans Avrillon, Habertin et souvent Bertin, chevalier de l'Ordre, comme son père.

Le comte Aubertin avait été l'un des enfants d'hon-

---

(1) Avrillon, page 5.
(2) Guichen., tom. Ier, page 481.

neur, sans gages, de Henri II, dauphin de Viennois et duc d'Orléans, d'Angoulême et d'Anjou. Ces nobles enfants sont aussi dénommés dans l'ordre suivant pour l'année 1550 (1).

Bertin de Solier de Morette,
Charles de Montmorenci de Méru, } fils du connétable;
Gabriel de Montmorenci de Montbrun,
Henri de la Marche, } fils du maréchal de ce nom;
Charles de la Marche,
Honorat de Savoie, } fils du comte de Tende;
René de Savoie,
Troile Ursin.

Dans un autre état les noms sont les mêmes, dans le même ordre, avec un troisième Montmorenci, Guillaume de Thoré, autre fils du connétable (2).

Les services d'Aubertin lui méritèrent une pension du Roi, à raison de quatre mille écus, par an, (titre original).

Il fut employé en Espagne, en 1560; à son retour, en 1562, le Roi le fit aussi chevalier de l'Ordre (3), Il laissa :

1.° Emmanuel, dont l'article suit;
2.° Jean ou Jehan, qui mourut avant 20 ans, enseigne d'une compagnie de 20 lances, du comte de Beyne. La famille porte sa mort en 1565; il faisait partie de cette compagnie en 1563, (titre original);
3.° Paul, qui servait également et périt, en 1592, dans les guerres de Piémont, où il était employé, (titre original);
4.° François, gentilhomme ordinaire du Roi; (titre original). On ne connaît pas sa postérité. Il ne doit pas être confondu avec un de ses parents, François Solier de Monasterol, l'un des seigneurs qui accompagnèrent, en France, Charles III, duc de Savoie et fut un des témoins aux pouvoirs donnés par le duc, à l'ambassade

---

(1) Recueil des ordonnances et des noms de messieurs les officiers des princes français, p. 513.

(2) *Ibid.*, page 520.

(3) Mémoires du prince de Condé, tome I[er], page 114.

qu'il envoya à Venise, pour demander raison de l'envahissement du royaume de Chypre (1).

5.° Sébastien, qui fut premier référendaire et conseiller d'état. En diverses occasions, et notamment en 1579, il représenta le grand chancelier de Savoie dans un acte important (2).

IX. Emmanuel SOLIER, fils du comte Bertin II, chevalier de l'Annonciade, conseiller d'état de son altesse royale Madame, gouverneur de Verceil, commissaire général de l'infanterie, colonel de deux mille hommes, ambassadeur en France, etc. (3).

Un titre original porte aussi Emmanuel, etc., comte de Morette, gentilhomme ordinaire du Roi, fils et héritier de feu Aubertin de Solier, lequel était, en son vivant, chevalier de l'ordre de sa majesté. Suivant le même titre, Emmanuel reçoit du trésor de France, 17800 écus, pour environ quatre années arriérées de la pension de son père, (titre original du 31 décembre 1585).

En 1600, il fut nommé pour l'assemblée tenue à Paris, concurremment avec MM. de Lullin, de Lucinge et Berton Crillon (4). Il laissa :

1.° Charles-Aubertin, chevalier de l'Annonciade, conseiller du Roi, grand maître de son altesse royale Madame, ambassadeur en France. « Ce fut » un homme de mérite qui nous a laissé, suivant » les historiens, l'idée d'un seigneur accom- » pli (5); »

2.° Philippe, l'un des meilleurs capitaines de Charles-Emmanuel. Il fut gouverneur de Grasse (6), et de Nice, maréchal de camp et chevalier de l'Annonciade;

3.° Aubertin III, dont l'article suivra celui de Louis.

4.° Louis, écuyer de Charles Emmanuel, accom-

---

(1) Guich., Hist. de Savoie, tome Ier, page 634, 656.
(2) *Ibid.*, page 724.
(3) Avrillon, page 6.
(4) Pithon, Noblesse du comté Venaissin, t. IV, p. 380.
(5) Avrillon, p. 6.
(6) Guichen., tome Ier, page 725.

pagna ce prince en France (1). Il portait les titres de comte de Morette, marquis de Dogliani, lieutenant général des armées de Savoie, au comté de Nice.

En 1570, il épousa Paula de Chalan, fille de Claude Chalan et de Bonne de Savoie. De cc mariage sont provenus :

a. François-Emmanuel, comte de Morette, marquis de Dogliani, grand maître de l'artillerie, gouverneur de Verceil en 1638, puis d'Asti ; dans les Mémoires du duc de Richelieu, il est désigné comme ambassadeur d'Espagne, en 1625 (2) ; Guichenon, et les notes de famille ne l'annoncent pas ;
b. Maurice, évêque de Mondovi ;
c. Charles-Jérôme, marquis du Bourg-Saint Dalmace; l'un des gouverneurs d'Emmanuel II, gouverneur de l'Astesan, ambassadeur à Venise ;
d. Michel, général, au service de ses princes ;
e. Bonne-Lucrèce, devenue comtesse de Coligno ;
f. Victorie-Marguerite, comtesse de la Chuse.

X. Aubertin Solier, IIIe du nom, comte de Morette, ambassadeur en France en 1640 ; conseiller d'état, en 1648 ; créé, même année, chevalier de l'Annonciade, comme l'avait été son père, à qui Charles-Emmanuel voulait donner une récompense digne de ses vertus et de ses talents militaires (3). Beaucoup d'autres Solier de cette branche et de celle de Louis, ont été fameux par leurs exploits, leurs charges et leur fortune, comme on le voit dans l'histoire, aux noms de Monasterol, Villeneuve, Macello, Dogliani, Saint-Martin, du Bourg, Broglie, Favria, Deluz, Govoni, etc.

Du tems que Jean-Jacques Rousseau, de Genève, était laquais chez un des Solier, le comte Govoni, ce

---

(1) Guichen., tome Ier, p. 770.
(2) Mémoires du duc de Richelieu, tome I, page 140, édition de 1625.
(3) Guich., tome I, page 828.

seigneur, que Rousseau, dans ses Confessions, appelle *chef de cette illustre famille*, jouissait à la cour, de la plus haute estime; il était père du comte de Favria.

Cette branche s'est soutenue dans ce même état de splendeur. Longtems souveraine, maîtresse ensuite de forts, de villes et comtés très-riches, elle s'éleva, même, après la perte de l'Astesan, à un haut degré de gloire et de puissance. Elle fut citée souvent dans les traités des princes de Savoie, dans les actes publics de France, et notamment dans l'arrêt du parlement de Paris (10 juin 1390), en faveur du Roi, dauphin, déclaré souverain du marquisat de Saluces (1).

Nous terminerons par la liste des seigneurs de cette branche, qui ont été de l'ordre de l'Annonciade.

Extrait de la liste chronologique des chevaliers de l'ordre suprême de l'Annonciade, imprimée à Chambéri, en 1787.

1618 Emmanuel (Solier), comte de Morette.
1648 Charles-Ubertin.
1660 Jean-Philippe, comte de Monasterol.
1666 Charles-Jérôme, marquis du Bourg.
1678 { Jean-Louis, marquis de Dogliani.
Jean-Michel, comte de Monasterol.
1729 { Ignace, marquis du Bourg.
Octave-François, comte de Govoni.
1737 Joseph-Robert, marquis de Broglie.
1750 { Louis-François-Amédée, marquis de la Chuse.
Gaspard-Joseph, comte de Morette.
1771 { Charles-Joseph, comte de Govoni.
Joseph, comte de Favria

DEUXIÈME BRANCHE.

Fontaine Solar ou *Solier*.

A l'article premier de la branche précédente, on a vu Marie, fille unique de Brocard la Fontaine, épouser, en 1272, Georges Solier, descendant de Sigismond.

---

(1) Mém. du prince de Condé, tome III, page 670; Mém. du duc de Nevers, tome I, pag. 27.

Georges, devait joindre le nom de Fontaine au sien (1). Goussencourt, dans son Martyrologe, parle de cette jonction de noms et d'armes; mais il l'attribue au fils de Pierre, ou Perrot la Fontaine, et de Marie de Villiers de l'Ile-Adam, en 1350, lequel aurait épousé une héritière de la famille Solier (2).

En suivant nos mémoires qui s'accordent avec l'histoire et les titres, nous trouvons que Jean, I[er] du nom, fils de Rodolphe, fut celui qui passa en France, pour y jouir des biens de son aïeule Marie, femme de Georges Solier.

I. Ce fut sous le règne de Charles le Bel, dit Avrillon, que nous allons suivre, que Jean Solier, rendit de grands services à Philippe de Valois, dans les guerres de Flandre. Ce roi l'estimait fort, non-seulement à cause de sa valeur, mais par rapport à sa naissance (3). Il le fit gouverneur d'Arras, où l'on voit encore ses armes, jointes à celles de sa femme. Il eut sept fils, qui se trouvèrent tous à la bataille de Créci, sous ledit Roi.

II. L'un des fils de Jean, ci-dessus, dit Perrot *de la Fontaine*, épousa Marie de Villiers de l'Ile-Adam, sœur de Jacques, maréchal de France, et fils de Pierre, grand-maître de la maison du Roi, de laquelle alliance sont sortis :

1.° Jean qui va suivre ;
2.° François, chevalier de Malte ;
3.° Madeleine, religieuse, à Longré, ordre de Fontevrault.

III. Jean Solier, dit Jean II, chevalier, seigneur de Fontaines, Thorigny, Damart, etc., conseiller et chambellan du Roi, gouverneur d'Asti ....., s'allia, en Piémont, à la famille des Mirabelle, et il eut de son mariage :

1.° Jean, dit Jean III ;
2.° Charles, religieux, à l'abbaye de Saint-Denis, en France ;

---

(1) Avrillon, généal. page 7.
(2) Goussenc., tom. I, pag. 300 et 301.
(3) Avrillon, généal., page 7.

3.° Renaud, gouverneur de Vernon, sous le comte de Dunois, à qui Charles VII avait donné cette ville.

IV. Jean Solier, III[e] du nom; c'est le premier dans la généalogie imparfaite donnée par Anselme, et suivie, sans examen, par la Chesnaye.

Avrillon le qualifie ainsi: Jean, issu des Villiers de l'Ile-Adam, des comtes d'Asti et des Malateste; tige honorée du bienheureux Robert, prince de Rimini, et de la bienheureuse Paule, marquise de Mantoue. Ledit Jean, grand pannetier, gouverneur de Crépi, en Valois, et de Luxeu, en Combrailles.

Il épousa Jeanne de Remonde, dame de Pomponne, dont il eut:

V. Pierre Solier, chevalier de l'ordre du Roi, gouverneur de Crépi et Luxeu, qui s'allia, comme son aïeul, au sang de Philippe de Villiers de l'Ile-Adam, grand-maître de Rhodes, et continua la postérité.

Comme la filiation de cette branche se trouve déjà imprimée en différents ouvrages (1), nous y renvoyons la famille. Elle a eu plusieurs rameaux, tels que celui de Bissi, de Boissière, des Bachets, etc.

TROISIÈME BRANCHE.

Ou des Malateste (les Anciens).

Observation. Nous aurions voulu donner une filiation des Malateste, depuis leur chef connu historiquement vers l'an 1000; mais cette tâche est au-dessus de nos forces, attendu la diversité d'opinions sur ce point. Ce travail, d'ailleurs, exigerait plusieurs volumes.

Nous croyons cependant, d'après les mémoires que nous consultons et les recherches auxquelles nous nous sommes livrés, que nous ne ferons ici qu'ajouter à l'éclat de la réputation de ces princes, dont les historiens, quelque nombreux qu'ils soient, n'ont pas encore relevé

---

(1) Anselme. La Chesnaye, D'Hozier, Avrillon, etc. *voyez* aussi la branche précédente.

toutes les grandes actions. On peut consulter sur eux Baldo de Branchi, (an 1460), le Volateran, le frère Jacques Philippe, Sabellicus, Léandre Alberti, Marcheselli de Rimini, Sarraceni (Histoire d'Ancône), Mathieu Bruno, Claude Paci, Pigna, Parthi (Etienne), César Clémentini, qui a consacré sa vie à des recherches sur cette famille, Raphaël Adimare, qui n'a pas moins fait pour elle, dans son *Sito di Rimini*, Sansovino, l'un des plus célèbres parmi ces chronistes.

Après avoir rendu compte de diverses conjectures plus ou moins heureuses sur l'origine des Malateste, et après un examen approfondi, Sansovino les déclare issus de Rome.

« *Trovo che l'origine loro nacque in Roma* (1). »

C'est l'opinion que nous avons toujours suivie; l'antique souche dont ils descendent est en effet romaine. Cela est appuyé sur des monuments incontestables. L'ancienne existence des Solier, au pays d'Asti, s'explique naturellement par l'occupation que firent les Romains de tous les lieux où ils voulaient établir des colonies.

Les pays de Solier et de Quarante se touchent : « On « voit Félician sur les confins de l'Astesan ;.... ensuite, « les monts se replient sur eux-mêmes, et découvrent « un certain espace de plaine où sont situés deux châ- « teaux, *Solier* et *Quarante;* ce dernier, ainsi nommé « de quarante familles romaines qui s'y fixèrent quand « les Romains occupaient ces contrées (2).

Les fils d'un Solier de l'Astesan, ou même de la Romagne, qui s'était fixé à Naples, en revinrent au dixième siècle, comme il a été dit, sans qu'on puisse chercher à Naples l'origine primitive des Solier. « Ils sont ro- « mains, dit Crescenzi dans sa noblesse d'Italie.,.... et « plusieurs les tiennent issus des Scipion (Cornélius « Scipion) (3). » Cette origine serait assez noble pour qu'on dût s'interdire toute autre recherche.

Albert de Pagan ayant épousé, vers 978, la fille du duc

---

(1) Sansov., Orig. des Familles illustres, édition de 1582, page 221, verso.

(2) *Voyez* Alberti, Description de l'Italie, p. 382, éd. 1581.

(3) Coron. della Nobil. d'Italia, page 568.

de Bretagne, s'associa avec Tancrède de Hauteville, des ducs de Normandie. Quinze ou seize ans après, deux seigneurs passèrent les Alpes avec leurs femmes et leurs enfants, dans le dessein de combattre les Sarrasins d'Italie. En 996, ils s'unirent aux chefs des Solier, et firent pendant trois ans, la guerre dans la Romagne. (Ghirard. Hist. de Bolog.)

Tancrède y mourut, laissant douze fils, qui possédèrent les comtés d'Averse, de Calabre, d'Ascoli, de Mélite, de Cosenza, de Policaste ,.... de Fondi (1).

Albert de Pagan ne laissa qu'un fils, nommé Albertin, et chef des Pagan, dont sortit Hugues, fondateur et premier chef des Templiers en 1118. Les Solier, unis aux enfants de Tancrède et fils des anciens Solier de Rome.... *Ex amplâ Soleriorum stirpe Romanorum editi*, se retirèrent à Bénévent, à Naples, et dans toute la Romagne leur ancienne patrie, où ils furent employés par Otton III, qui leur donna beaucoup de villes, comme nous l'avons déjà vu (2), et bientôt la souveraineté de Rimini, dont Pandolphe resta le maître.

Sigismond, l'un de ses fils, eut l'héritage de sa famille en Piémont, et n'adopta point le nom de Tête dure (*Mala testa*) donné au seul Pandolphe pour le caractériser, suivant l'usage de ces tems... ; Sigismond, ainsi que nous l'avons dit, (chap. IV), retint le nom de *Solier* et les armes primitives, les trois fuseaux romains ou fuseaux de Tanaquil; ce qui sert à confirmer leur véritable origine. (Titre de fam.)

Les guerres continuelles, la destruction des châteaux, l'incendie des archives, l'expulsion fréquente des seigneurs, le défaut de cartulaires; toutes ces causes ne justifient que trop les ténèbres qui règnent dans les annales des premières familles de l'Europe, et surtout du neuvième au onzième siècle époque funeste à l'ère chrétienne; il n'est plus moyen d'y remédier aujourd'hui.

Quelques auteurs se sont imaginé que les ancêtres des Solier de Rome et des Malateste pouvaient bien s'ap-

---

(1) Gennaro-Grande, Orig., etc., part. 4, art. 16.
(2) *Voyez* notre chapitre IV et ses preuves, Raph. Adim. div. loc.

peler *Catani* (1); mais ils ne remarquent pas que *Catani* n'est qu'une abréviation italienne du mot *Capitani*, terme latino-barbare dont on a fait également *catepani*, en le dérivant du grec, et signifiant, dans les deux idiômes, *maîtres des soldats, ou chefs d'armée* (2).

Par ce mot, dit Villani, on entendait des hommes illustres et puissants en armes (3).

L'ancien nom connu de la famille est Solier (*Solerius*) (4).

Le séjour des Malateste à Penna de Bili fit croire à d'autres qu'ils y avaient pris naissance. Verrucchio fut aussi regardé comme leur patrie originelle, quand on oublia que ce lieu ne fut offert à ces princes qu'en 1292 (5), et devint une de leurs maisons de plaisance, comme Belaria et Soliano, où s'est formée la branche de ce nom.

« Au reste, quelle que soit l'origine des gentils-
» hommes qui nous occupent, qu'elle vienne de Rome,
» d'Allemagne, de Penna,..... c'est toujours une des
» plus grandes familles qui aient existé; mère de princes
» fameux, de vénérables pontifes; maîtresse d'une partie
» de la Romagne, de l'Ombrie, de la Marche, de la
» Lombardie, de vingt bonnes villes, avec un grand
» nombre de tours et de châteaux ;..... ainsi s'explique
» le savant Pigna (6). »

Après avoir indiqué les premiers Malateste dont nous avons déjà parlé, Sansovino passe à celui qui fut surnommé le Vieux. Beaucoup d'autres de ce lignage ont eu également des surnoms, tels que le Pacifique, le Boiteux, le Magnifique, le Hongrois.

Le sobriquet de *Mala testa*, venu de l'entêtement de Pandolphe, du mot *Testière*, ou *Tête de Bronze*, suivant le proverbe (7), fut conservé par le fils, héritier direct de Pandolphe, par respect ou honneur pour la mémoire

---

(1) *Voyez* Sansovino, sur les Malatest.
(2) Gennaro-Grande, Orig., etc., part. IV, art. 24.
(3) J. Villani, Hist., liv. V, chap. 40.
(4) *Voyez* Avrillon, déjà cité, page 4.
(5) Pigna, Histoire des princes d'Est, liv. I, p. 48.
(6) *Ibid.*, liv. II, page 45.
(7) Sansovino, sur les Malatest.

paternelle, il finit par être joint au premier nom, et peu à peu il devint le nom patronymique de tous les mâles de cette branche ; il passa même aux femmes.

Leurs alliés l'adoptèrent souvent comme nom de baptême qu'ils imposaient à leurs fils. De ce nombre furent les Montefeltre, les Baglione, les Gambacorti, etc.

Malateste de Verrucchio, dit le Vieux, laissa Malateste, surnommé l'Audacieux.

Après l'Audacieux, viennent dans Sansovino, Malatesta Malateste, Jean le Boiteux, Paul, dit le Bel, dont les amours et la fin tragique ont été chantées par Le Dante et Pétrarque ; Tinnin, Jean, Pandolphe, Maltestino, Frantin, Lambert, Frantin-Novello, Galéote, Malateste le Hongrois, Pandolphe V, Pandolphe VI, Charles Pandolphe, André, Galéote-Novello, dit Belfiore, Galéote-Robert, Jean III, Dominique, prince de Césène, Sigismond Pandolphe, Robert, Saluste, Valère, Pandolphe VII, Charles II, Troïle, Robert II, Malatesta Malateste II, Robert III, Hercule, Sigismond, Rambert ou Lambert, Pandolphe VIII, Charles III, Robert IV, Malatesta Gueriero, Leonide, Charles IV, Robert IV, Sigismond II (1). Rubée, commencé par Hubert, comte de Glazoli, père de Ferrantin, qui eut Pandolphe.

De Pandolphe vinrent Malateste et Galéote ; ensuite Ferrantin II, Maltestino, Jean le Boiteux, Rambert, Tinnus et Jean.

D'autres en ajoutent plusieurs qui ont été temporairement maîtres ou gouverneurs de diverses contrées fameuses.

Nous trouvons la filiation suivante dans des manuscrits de famille qu'il nous a été facile de concilier avec les principaux monuments historiques. Léandre Alberti ne s'en est point écarté, mais il ne commence qu'en 1348 (2). Cela nous fait regretter la généalogie que M. Le Laboureur avait annoncée, dans son Voyage de la maréchale de Guébriant, d'autant plus que les Italiens l'ont tracée d'une manière fort inexacte et fort obscure.

---

(1) *Voyez* Sansovino, Clémentini, Adimare, etc.

(2) Alberti, Descript. de l'Italie, art. Rimini, Fano, Césène, Pesaro, etc.

Pandolphe II, en 996, s'attacha, à son retour de Naples, à l'empereur Otton III, qui lui donna Rimini, en 1002, en y joignant un grand nombre de châteaux et autres lieux....... pour ses éminentes vertus et qualités (1). Sigismond, son fils, devint possesseur des terres de l'Astesan.

On trouve aussi que, dans l'année 1110, deux frères Malateste, de la très-noble famille de ce nom, épousèrent les deux sœurs de Lentilius Asinelli, fils de Gérard..... Lesdits Malateste, seigneurs de Rimini, Césène, Pesaro et Fano (2).

Pandolphe, III[e] du nom, issu de Pandolphe II, a laissé peu de souvenirs dans l'histoire. On les trouve cependant rappelés aux actes des seigneurs de Rimini, en 1227, 1272, 1275 (3). Dans cette dernière année (1275), un des Malateste fut élu à Bologne capitaine du peuple, comme le rapporte Ghirardacci. (Tom. I, liv. VII, pag. 227.)

Rubée (Hist. de Ravenne) cite Frédéric Malateste et Hubert, en 1276 et 1297.

Pandolphe IV, fils de Pandolphe III, fut, dans sa jeunesse, préteur à Fano, en 1300; allié des Bolonais, en 1321; il donna Rimini au pape, en 1325 ou 1327; il la reprit en 1331, de concert avec ses parents Ferrantin et Maltestino. Il en rétablit les fortifications. Galéote, son fils, rétablit celles de Pesaro; Ferrantin, son neveu, celles de Fano (4).

Pandolphe nomme un de ses fils, Charles de Malateste, seigneur souverain d'Ancône, en 1348.

Il était, depuis 1342, généralissime de la république de Florence.

Dans ces tems, il y eut à Rimini une solennité brillante à l'occasion de l'ordre du Christ de Portugal, débris de la religion des Templiers.

Quatre ans après l'abolition de cet ordre, c'est-à-dire

---

(1) Ghirardacci, Histoire de Bologne; Léand. Alberti, Descrip. de l'Italie.

(2) *Ibid.*, tome I, livre II, page 59.

(3) Ghirard., ci-dessus, tome I, liv. VII.

(4) Amien, Mém. hist. de Fano, part. I, pag. 255.

en 1324, le souverain pontife désira que les Malateste prissent la nouvelle décoration de Christ; et en conséquence furent ensemble créés chevaliers de l'ordre : Pandolphe de Verrucchio; Galéote et Malateste, ses fils; Robert, fils de Jean le Déhanché, ou le Boiteux; Jean Tinus, neveu de Robert; Ferrantin, fils de Maltestino dell' Occhio; Ferrantin le jeune, dit Novello; Bandino, fils de Paul Malateste, comte de Ghiaggiolo, tous de la même famille. Cela se fit avec tant de pompe et d'appareil que jamais on n'a vu dans Rimini un pareil concours de peuple et d'étrangers (1).

En 1337, l'empereur confirme à Pandolphe la jouissance de Rimini. Depuis 1342, plusieurs contrées de la Marche se donnèrent spontanément aux Malateste, et celles qui leur résistèrent furent soumises par les armes, telles que Jesi et Osino (2).

C'est sous le règne de Pandolphe III qu'un des Solier, Albert, fut décapité avec Thomasin de Gorzan, et sept autres seigneurs, accusés par les Bolonais d'avoir voulu ranger Modène sous la puissance de l'église....... *Liberare quella cità dalle tante oppressioni ..... e dalla inpotere della chiesa* (1). (Guerre des Guelphes et des Gibelins.)

Pandolphe IV fut père

1.° De Martino, } qui moururent jeunes;
2.° De Pandolphe, }
3.° De Galéote, dit le Hongrois.

Galéote fut assis de nouveau dans la possession de Rimini par Clément VI (Pierre Roger de Limoges), et d'une famille dont Renaud Solier, à son retour de la Terre-Sainte, avait épousé une fille, dite Mateline Roger.

Clément VI rendit Rimini, soit en mémoire de cette alliance, soit pour récompenser le rare mérite de Galéote, généralissime des armées de l'église.

Il fut surnommé le Hongrois, parce qu'ayant fait, avec éclat, la guerre contre les Vénitiens, près du roi

---

(1) Amien, Mém. hist. de Fano, part. 1, page 255.
(2) *Ibid.*, part. 1, pag. 276.
(3) Ghirard., tome II, liv. xx, pag. 78.

de Hongrie, dont il commanda souvent les troupes, ce prince, charmé de sa valeur, le déclara noble hongrois.

En 1363, il reprit diverses places sur le fameux capitaine Anichino Bongarbe, et, entr'autres, la ville de *Solier*, où ce chef avait établi de nouvelles forteresses (1).

Cette même année, il voulut cesser de faire la guerre, le tems de son généralat pour Rome étant expiré; Feltrin Gonzague le remplaça, et choisit le château de Solier pour point central de son commandement.

Le Solerio (2), ou *Soleria*, dit aussi le Solarolo, *nobile castello*, situé sur la voie Emilienne et sous Faenza, a été célèbre par les siéges qu'il a soutenus en 1235, 1369, etc. Il fut pris plusieurs fois par les Malateste.

Les Bolonais en firent l'acquisition en 1381, et le livrèrent en 1399 à Astore Manfrédi (3).

Près de ce château se trouvait aussi le pays et château de Morette, dont les habitants prêtèrent serment de fidélité aux consuls de Bologne, le 4 juillet 1157 (4). Il ne faut pas le confondre avec le comté de Morette de la branche astésanne.

A la prière d'Egidius, légat du pape, Galéote continua de donner ses services à l'église.

Cet illustre seigneur avait réuni à ses possessions Césène, Cervia et Giesi. Il mourut en 1372, laissant trois fils :

1.° Charles, qui succéda à son père. En prenant les rênes du gouvernement, il fit une procession célèbre pour demander l'assistance de Dieu ; il y marcha à la tête de 9000 hommes, et son épouse conduisit 8000 femmes (5).

Dans la suite, on le vit, à la tête de 12000 cavaliers, faire lever le siége de Mantoue à Galéas Visconti, duc de Milan, qui avait 40,000 hommes de cheval. Il délivra ainsi François de Gonzague, marquis de Ferrare, son cousin...... Ce qui parut si admirable au duc, qu'il se prit à aimer Charles

(1) Ghirard., liv. XXIV, pag. 270.

(2) *Ibid.*, Histoire de Boulogne, tom. I, liv. VI, p. 158, et tome II, liv. XXIV, page 276.

(3) *Ibid.*, tome II, liv. XXV et XXVII.

(4) *Ibid.*, tome I, liv. III, pag. 80.

(5) Pigna, Histoire des princes d'Est, pag. 37.

comme un frère, et par testament le fit tuteur de ses enfants et défenseur de son duché (1).

Jean Marie, fils de Galéas, épousa Antonine Malateste, nièce de Charles. Après quelques années de mariage, il fut lâchement assassiné par la noblesse de Milan (2).

Charles vécut long-tems. On le comparait à Caton pour ses grandes qualités (3).

Il fut le représentant de Grégoire VII au concile de Constance (4).

Loué et chéri par tous les bons écrivains, tels que Blondus, Platina et Antonin, il fut accusé par le seul Equicola, d'avoir fait jeter dans le Mincio la statue de Virgile: « Mais c'est un injuste reproche, dit Alberti....., et cet Equicola » ne mérite aucune espèce de croyance (5). »

2.° Galéas, frère de Charles, enleva Salina aux Polentani, seigneurs de Ravenne, et en fit un fief des Malateste; ce qui dura jusqu'au règne de Novello, qui donna cette ville aux Vénitiens.

Il eut une fille qui épousa Alexandre Sforza;

3.° Pandolphe, dont l'article suit.

Pandolphe V, fils de Galéote le Hongrois, et frère des précédents, ne doit pas être confondu avec un autre Pandolphe du même tems et de la même famille, lequel enleva Brescia, s'y établit et en devint évêque (6).

Pandolphe, lié étroitement à Jean Galéas, duc de Milan, le seconda dans toutes ses entreprises.

Lorsque Galéote, son père, partit pour la Toscane, en 1364, il prit le gouvernement de Fano, de Pesaro, de Fossombrone. Le 15 avril de cette année, il fit part au conseil de son mariage avec Ringarde Varani de Camerino. Ensuite il envoya au-devant d'elle de riches présents et deux ambassadeurs, François de Bennincase et

---

(1) Pigna, Histoire des Princes d'Est, liv. 1, p. 40.

(2) Crecenzi, Cor. dell. Nobil. d'Ital., narra. 1, chap. VII, page 67.

(3) Raph. Adimare, sito di Rimini, liv. 1, page 37.

(4) Ghirard., Histoire de Bologne, tom. II, liv. 27.

(5) Descript., art. Rimini.

(6) Pigna, liv 1. pag. 40.

Ange Rinalducci. Le 23, Ringarde fut reçue par Pandolphe à la tête de toute la noblesse; et des fêtes publiques furent célébrées pendant huit jours. Ce qui les rendit plus belles, ce fut la nouvelle d'une victoire remportée par les armes des Malateste (1).

A la mort de Jean Galéas de Milan, Pandolphe devint maître de Brescia et de Bergame.

Il laissa trois fils :

1.° Sigismond, dont l'article va suivre celui de Malateste ;
2.° Robert; celui-ci était l'aîné, mais il ne se maria point. Il eut, dit-on, un fils naturel du nom de Robert; suivant d'autres, ce fut un homme d'une vie exemplaire, qui rendit plusieurs services aux papes, et fut réputé saint ;
3.° Malateste, héritier d'une partie des biens de son père, fut encore seigneur de Cesène, Cervia, Britenore; homme instruit, grand littérateur, il fonda la belle bibliothèque de Saint-François de Césène, où il réunit les manuscrits et les livres les plus précieux. On voyait dans ce monastère plusieurs inscriptions latines, italiennes et grecques, à la louange des Malateste. Une d'elles portait : *Malatesta sanguine Cretus*, ce qui fit croire à quelques autres que cette famille était grecque (2). Au reste, elle aurait pu l'être avant d'être romaine.

Par testament, Sigismond laissa Césène au saint siége, et Cervia aux Vénitiens, il fut assassiné dans la maison de Jean Marcoselli de Rimini, en 1469 (3), suivant la lettre de Robert, son frère, à la république de Florence. Nous ne suivrons pas sa postérité, ni celles des branches collatérales; les bornes que nous nous sommes prescrites ne nous le permettent pas. Ce fut de son tems que Sigismond Malateste de Fano épousa la belle et infortunée Polixène Sforza, fille du

(1) Amien, Mém. hist. de Fano, part. I, pag. 288.
(2) Raph. Adimare, sito di Rimini, liv. II, pag. 151.
(3) Scipt. Ammirat., Généal. des Guidi.

comte François, qui lui donna, le 1er février 1443, un fils nommé Galéote Novello, et pour lequel il y eut de grandes réjouissances publiques (1).

Dans le même tems (10 octobre 1432), mourut à sa terre de Saint-Archangel un Galéote-Robert Malatesta, âgé de vingt et un ans, qui fut aussi regardé comme saint, et canonisé à Rimini, aux acclamations du peuple. Sa vie a été écrite par le père Nicole, franciscain, et par le père Christophe, capucin, qui donne la liste de ses miracles. N'ayant point eu d'enfants de Marguerite, princesse de la maison d'Est, qu'il épousa en 1427, il laissa pour successeurs et héritiers ses frères Sigismond, Pandolphe et Dominique Malateste. Alors encore vivaient Barthélemi Malateste, évêque de Rimini, en 1449, Robert et Malateste frères, qui gouvernèrent ensemble Césène, en 1452 ; Marguerite Robert, veuve de Galéote-Robert Malateste (2).

Sigismond succède à Pandolphe V, son père, et à Robert, son oncle, dans la principauté de Rimini. Ce fut un grand homme de guerre. Sa vie a été écrite par le pape Pie II, qui lui reproche quelques fautes ; mais ce prince s'en repentit, et sa mort fut celle d'un véritable chrétien. Il eut un fils naturel qu'il reconnut pour successeur. Ce fils est Robert le Magnifique, qui suit.

VII. Robert, dit le Magnifique, illustre guerrier, comme son père, noble et brillant caractère, et l'un des plus célèbres princes de son siècle ; généralissime de l'armée de Sixte IV. Il gagna plusieurs batailles, et défit, entr'autres, près de Vélitre, le terrible Alphonse, duc de Calabre, dit Alphonse le Féroce, fils de Fernand, roi d'Aragon ; il lui prit une grande quantité de gentilshommes qui précédèrent son entrée à Rome, où il parut sur un char de triomphe. Autour de lui on chantait :

« *Roberto son io che venni, vidi, vinsi.* »

---

(1) Amien, part. 1, page 391.
(2) *Ibid.*

Il laissa deux fils naturels :

1.° Pandolphe, dont l'article suit ;
2.° César, dont nous n'avons pas la vie.

M. le Laboureur, dans son Voyage de la maréchale de Guébriant, fait l'observation suivante : « Si dans la » série des princes de Rimini, on remarque quelques » enfants naturels, cela n'a en rien terni la gloire de » cette maison. Ces fils se sont montrés dignes de leurs » ancêtres, et ils ont soutenu le rang de princes avec » dignité, soit comme guerriers, soit comme politiques. »

Pandolphe VI succède à Robert le Magnifique et prend les rênes d'un état que sa famille possédait depuis cinq cents ans ; mais le pape Alexandre VI avait un fils qu'il voulut créer prince de Rimini ; c'était César Borgia, déjà souverain d'une grande partie de la Romagne. Le pape lève une armée considérable et dépouille Pandolphe.

En 1503, à la mort de ce pontife, Pandolphe reprend Rimini, mais il la cède aux Vénitiens, en échange de plusieurs terres dans le Padouan et du château de Stradella.

Louis XII, à la célèbre bataille d'Agnadel, bat les Vénitiens, qui placent Rimini sous la main de Jules II ; Rome la conserve jusqu'en 1522, époque de l'élection d'Adrien VI, en Espagne.

Sigismond II, fils du précédent, s'empare de nouveau de Rimini ; mais Adrien arrive en Italie, et Sigismond se retire. Rimini reste à l'église jusqu'en 1527 ; alors l'armée de Charles-Quint, assiégeait Clément VII dans le fort Saint-Ange.

Sigismond et Pandolphe, son père, reprennent encore une fois Rimini ; ce fut en 1528, dans cette même année où le connétable de Bourbon et Louis Combauld de Bourbon, époux de Périnelle Solier, entrèrent à Rimini, avec l'armée qui se dirigeait vers Rome (1). Clément VII devint libre, et les Malateste renoncèrent à cette principauté devenue un sujet éternel de jalousie et de guerres.

---

(1) Raph. Adimare, sito di Rimini, pag. 27.

Sigismond avait pour frères Galéote Malateste, Robert et Annibal; et pour sœurs Isabelle et Geneviève; tous nés de Violante, fille de Jean de Bentivoglio II de Bologne. Ces princes ont fait branche dans plusieurs contrées d'Italie.

Ici cesse leur souveraineté à Rimini. Césène fut également donnée à l'église par le prince Novello Malateste.

La principauté de Pesaro, qui leur appartenait, avait sa branche particulière. Un des plus illustres de cette branche fut Galéote, qui vivait en 1410, et qui, dans une extrême jeunesse, mérita d'être nommé chef des armées de l'église (1).

Il était fils de Galéas, prince de Pesaro, et frère de Ferrantine et de Constance. Ferrantine fut donnée en mariage à don Olivero (Olivier), son cousin, de la branche française, secrétaire du duc d'Orléans; mariage qui eut lieu à Avignon, en 1402. (Titre de famille.)

Constance épousa Alexandre Sforza, frère de François Sforza, duc de Milan, qui eut en dot Pesaro (2).

Les filles des Malateste ont pris alliance dans les principales familles souveraines de l'Italie (3). Plusieurs ont été fort illustres, telles que Paula, femme de Jean-François de Gonzague, et dont la vie a été écrite par le père Hypolite Donesmond. Batista Bella, chantée par Léonard et Charles Aretin, Laura, Ermeline, Lucrèce, Margherite, célébrées à l'envi par les historiens et les poëtes. Les alliances des autres Solier avec plusieurs princes de sang royal, unissent également les Malateste aux plus grandes et aux plus anciennes maisons de l'Europe; mais ce qui a contribué surtout à immortaliser le nom des Malateste, c'est qu'ils ont été les bienfaiteurs de Rimini et de vingt-cinq villes fameuses, où l'on retrouve encore les traces de leur magnificence. On leur a donné le nom de famille royale....... *Antiquissima Regia famiglia dei Malatesti* (4).

---

(1) Ghirard., Histoire de Bol., liv. XXVIII.

(2) Corio, Sabellic, Alberti, Le Laboureur, page 192.

(3) *Voyez* Marchésins, Ch. Delelis, Ch. Borelli, Octav. Bertram, J.— Ant-Sommonte.

(4) Raph. Adim., sito di Rimini, liv. p. 42.

On leur accorde généralement une volonté ferme et prompte; ce qu'ils avaient arrêté, ils l'exécutaient : leurs titres étaient *magnifici, excelsi domini....... de Malatestis* (1).

Leurs ordonnances à leurs ministres, portaient ces mots : « Nous vous envoyons la copie d'un décret que » nous venons de rendre, et nous voulons que vous le » fassiez publier et observer entièrement, et ainsi vous » l'ordonnerez, par tous les lieux qui nous sont » soumis ».

On trouve plusieurs de ces pièces signées collectivement par Galéote, Robert, Sigismond-Pandolphe, Dominique Malateste et Isabelle de Rimini, 1429, 1430 (2).

Les Malateste, suivant Pigna, possédaient d'une part Sarzine, Médola et toutes les montagnes, y compris le Montefeltre.

Dans l'Ombrie, ils avaient Pergola et Fossombrone.

Du côté de la mer, Césène, Cervia ou Césarée; de l'autre côté, Pesaro, Fano, Sinigaglia, Ancône et presque toute la Marche avec les châteaux de Fermo..... Et partout on trouvait leurs tombeaux et leurs armes (3).

Rimini, près de laquelle passe le Rubicon, était leur capitale. Jean Crescenzi donne plus en détail la composition de leurs états. Il nomme après Rimini, Fano, Césène, Pesaro, Ascoli, Ancône, Bergame, Brescia, Verrucchio, Montecchio, Meldola, Pondo, Taibo, Montenecchio, Piaia, Boulegnagno, Sogliano, Ghiaggiolo, Penna et tant d'autres cités, bourgs, et châteaux (4). En ajoutant Britenore, Cervia, Solarolo, Ricanati, Iesi, Osimo, Ceregiolo, Forli, Ravenne, Sinigaglia, Pergola, Fossombrone, Fermo, Péruge, Vicence, et toutes leurs possessions dans le territoire de Raguse (5), on voit assez quelle fut successivement la puissance de cette illustre maison, qui a changé si sou-

(1) Amien, *Ibid.*, p. 344.
(2) *Ibid.*, p. 265 à 361.
(3) Pigna, Prin. d'Est, liv. 1, p. 42.
(4) J. Crescenzi, Coronna della Nobil. d'Italie, p. 568.
(5) Pigna, liv. 1, p. 64.

vent la face des affaires en Italie, attaqué ou secouru les Sforza, les Visconti, les Médicis, les Gonzague, les Farnèse, princes d'Est, les ducs de Spolète, d'Urbin, de Frioul, de Bénévent et les papes.

Le nom des Malateste est un des plus beaux de l'histoire moderne, et nous savons que ceux qui le portent encore en Italie, comme successeurs et descendants des anciens Malateste, ont conservé une attitude et des sentiments dignes de leurs pères, et de la grandeur de leur origine.

QUATRIÈME BRANCHE.

Ou de Provence.

Observation. Les familles qui firent partie des premières colonies romaines, au pied des Alpes, n'y conservèrent pas généralement le nom de la souche dont elles sortaient. Les Solier, qu'on a dit être de la race de Cornélius Scipion (1), possesseurs du pays nommé le Solier (Solerium), soit à cause de son exposition solaire, soit de quelques monuments dédiés au soleil (2), ne portèrent plus, dès le septième siècle, d'autre nom que celui de Solier, *Solerii, Solarii.*

Otbert I[er] vivait dans l'Astesan, et son frère Georges, dit le Centenaire ou le Vieux, passa sur les côtes de la Provence méridionale. Il y fonda la branche que nous allons rapporter.

Celle de l'Astésan s'étendit de même en divers lieux d'Italie et produisit Pandolphe, qui, à son retour de Naples, fut maître de Rimini, et devint le chef des Malateste. Son fils Sigismond, *conservant l'ancien nom Solier*, continua la postérité masculine de sa souche au comté d'Asti, en 1015 (3).

---

(1) Crescenzi, etc., Nobil. d'Italie, page 568, et Avrillon, page 1.

(2) *Voyez* Antonin, Cluver, Alberti et les géog. anciens.

(3) Avrillon, Généal., pages 3 et 4. *Voyez* sur ceci et sur ce qui suit, la Chroniq. Hildeinhen Geneber; Chronol. Viguier; Bibl. Hist. Delben, de Regin. Bulg. Transg., liv. IV, etc.

De la branche provençale sortirent :

1.° Au huitième siècle, la première branche d'Espagne, qui, au quatorzième, a créé celle des Marradas ;

2.° Au douzième, la branche de l'Ile de France, (Paris) ;

3.° Au treizième, la branche du Limosin, dans le Vivarais ; elle a créé la deuxième branche d'Espagne au quatorzième siècle : nous suivons cet ordre.

I. Georges Solier, frère de Otbert, fondateur de la branche provençale, contracta, lui et ses fils, des alliances qui, pour la plupart, ne sont pas venues jusqu'à nous. S'étant fixé en Provence, en 710, âgé de 24 ans, il y vécut jusqu'en 797, et fut père de Raimond Ier, et de Pons, créateur de la première branche d'Espagne.

II. Raimond Ier florissait en 840 ; il se signala par ses bienfaits (1) envers le monastère de Lerins, qui, un siècle auparavant, avait été détruit par les Sarrasins. De Mathilde de Mauronte, il eut :

1.° Renaud, dont l'article va suivre ;

2.° Georges, religieux au monastère de Lerins ;

3.° Pons II, écuyer de Charles le Chauve, qui lui donna de nouvelles armes, que la famille n'adopta point.

III. Renaud, né en 837, entra dans les intérêts de Charles le Chauve, conquérant de la Provence en 875. Il signa au mariage du comte Bozon et de Richilde, belle-sœur de Charles, en 869.

En 902, il commandait encore une galère en course contre les Maures. Il vécut jusqu'en 925, laissant un seul fils, Raimond II, qui suit.

IV. Raimond II, de *Soleriis*, co-seigneur de *Solier*, avec Fulco, vicomte de Marseille, comme nous l'avons exposé. On n'a rien de plus sur sa vie. Raimond fut père de :

---

(1) Guesn., Ann. ecclés. Mass. 7 et 8. S.

V. Raimond III, célèbre comme son bisaïeul Raimond II, par ses bienfaits envers l'Eglise (1), et père de :

1.° Renaud, *aliàs* Arnaud, dont l'article va suivre ;
2.° Raimond IV, sur lequel les mémoires se taisent;
3.° Marie, morte religieuse.

VI. Renaud, *dit* Solier Solier, va en Palestine, avec Godefroi de Bouillon, en 1096. Il était âgé de 29 ans.

En 1099, il se trouva au siége d'Ascalon, et se distingua dans plusieurs rencontres.

La famille a conservé cette ancienne épitaphe : » Solier, Solier, fils de comte Remond Solier, virtuos » et valens de son corps, fec grands actes et faicts d'ar» mes, de Godefre de Bilhio e conte de Tolosa e foc » à la subjecion de la Cieutat de Tripolim, morie glo» riosamente, l'an de nostre Seinhor 1148. »

Lié d'amitié particulière avec le comte de Toulouse, Raimond IV, dit de Saint-Gilles, il le suivit à la bataille de Tortose, ensuite au siége de Tripoli, et ne le quitta qu'à sa mort, au mont Pélerin, en février 1105.

En 1107, il revint en France avec Alphonse Jourdain, fils de ce comte, qui venait pour gouverner la Provence et les comtés de Saint-Gilles, de Toulouse et du Venaissin (2).

Solier Solier fut un des premiers capitaines, ou, pour nous servir des expressions d'un auteur espagnol, il fut un des douze capitaines de la lumière, qui vinrent à Jérusalem, avec Godefroi de Bouillon, pour la défense de la foi.

» *De Doze que por la fee, capitanos de la Luz, passaron* » *con Godofre, a Solier Solier halle en Hierusalem* (3) ».

En 1109, il épousa Mathe ou Matelein Roger, des environs de Limoges et de la famille de Pierre Roger

---

(1) Le Grand Cartul. de St.-Vict., et Gall. Christ., tom. I. Ecclés. Mars., div. loc.

(2) Bouche, Hist. de Prov., tom. II, page 116.

(3) Argote de Molina, Nobl. d'Andal., liv. 1, chap. 48, page 41.

(Voyez la branche III), pape sous le nom de Clément VI. De ce mariage, il eut :

1.° Remond, qui habita long-tems le Languedoc. On ignore s'il y contracta des alliances. Il figure dans les actes du tems, entr'autres, en 1174, dans ceux de Roger, vicomte de Beziers (1);
2.° Déodat, ecclésiastique. Il vivait encore en 1190. Il fut long-tems abbé de Saint-Pierre en Caunis (2);
3.° Foulques ou Fouquet (Fulco). *miles*, « l'un » des gentilshommes, bons chevaliers, nobles et » fidèles serviteurs qui couraient la fortune et » les armes de leur prince (3) ». Il était attaché à Berenger, dit le Jeune, comte de Barcelonne. Foulques dit aux anciens actes latins: *Folo de Soliers* (4), prêta serment de fidélité à Raimond Berenger XI°, comte propriétaire de la Provence orientale, dont l'Aragon et la Catalogne faisaient partie. L'acte est de février 1146 (5). Il mourut sans postérité;
4.° Rostain, dit le comte Rostain, dont l'article suivra celui de Raimon ;
5.°. Raymon, d'abord moine de Saint-Victor, devint, en 1117, évêque de Marseille, sous le nom de Raimond III..... Ce fut un prélat d'une vie exemplaire (6); pieux et riche des libéralités de son frère, le comte Rostain, il combla l'église de bienfaits, ainsi que l'avaient pratiqué ses ancêtres, et c'est ce qui a valu à cette famille de voir ainsi son nom conservé dans les plus anciens fastes.

C'est de lui que la cathédrale de Marseille reçut ses premiers vases d'or et d'argent; il lui

---

(1) D. Vaissette, Histoire du Languedoc, tome III, pages 136, 695.

(2) Gall. Christ., tome VI, page 166.

(3) Bouche, Chorog., tome II, page 114.

(4) *Ibid.*, page 123.

(5) *Ibid.*

(6) Ruffi, Hist. de Mars., tome II, p. 20, 166, Raimond de Solier, III[e] du nom.

donna, de plus, une grande quantité de reliques (1).

S'il eut, dit Papon, quelques démêlés avec les vicomtes, comme il mettait beaucoup de droiture et dignité dans les affaires, il ne lui était pas difficile de les terminer (2).

Le savant jésuite Guesnay, dans ses Annales de Marseille, a consacré un long article à cet évêque, et donné le nom de toutes les reliques qu'il a procurées à sa métropole. Il l'appelle : *sui sæculi perlucidum sidus.. sanctimoniæ singulari raraque præcellens doctrina* (3). Il mourut en 1151.

6.° Marie, sœur des précédents, épousa Pierre de Fay, écuyer. De cette union naquit Pons de Fay, qui se trouva de la première croisade. Leur petit-fils eut en mariage, dame Agnès de Polignac ; et c'est un des descendants de ce Pierre de Fay et de Marie Solier, qui a épousé, le 30 juillet 1581, Claudine de Villars, bisaïeule du maréchal de France.

VII. Rostain, quatrième fils de Renaud, comte de Belin, eut de son mariage avec Honorète Aymar, six fils et une fille.

1.° et 2.° Guillaume et Luc ou Lucet, ecclésiastiques. Guillaume fut évêque de Toulon, en 1212. Il soutint l'éclat de sa race. Les anciens mémoires font un grand éloge de ce prélat ; ce qui est justifié par une foule de passages aussi honorables pour la famille, que pour lui-même. Celui-ci entr'autres :

Guillermus Solerius..... episcopus.,... nobilibus parentibus ortus, generis sui splendorem tum litteris tum moribus auxit et ornavit (4);

3.° Mathilde, qui, en 1201 (15 avril), épousa Guillaume Solier, fils de Hugues Solier de Lingrève, son parent. En 1204, elle figure pour sa

(1) Gall. Christ., tome I, page 646.
(2) Pap., Hist de Prov., tome Ier, page 346.
(3) Ann., page 317, édition 1656.
(4) Guesnay, Annal., pag. 581. Bouche, Chirag. ; tome I, pag. 4. Il a traduit ici *Solerius* par Soulier.

dot, dans un titre original de cette susdite année. Cette dame fut aussi célèbre par sa beauté que par ses vertus, qui en firent un des plus rares ornements de son siècle. Comme les titres de 1200 sont peu connus de nos jours, nous donnons ici les noms des personnes nobles dénommées dans celui-ci, en outre de Mathilde Solier :

Pierre, comte de Bretagne ;
Guillaume de Gonesse :
Jean de Falar ;
Thomas de Villai ;
La dame de Darnestal ;
Jean de Pont ;
Raoul Godart ;
Roger de Gardin ;
Aleman d'Albigniac ;
Guillaume Desjardins ;
La dame d'Aiguillon ;
Grégoire de Vaacey, homme de guerre ;
Guillaume de Vallebadon ;
Philippe de Colombière, homme de guerre ;
Pierre Lebaillif ;
Philippe Buret ;
Guillaume de Vierville ;
Guillaume de Brutecourt ;
Guillaume le Danois ;
Richard et Guillaume de Roquèle ;
Ranulphe de Luivrier ;
Payen de Coardin, homme de guerre ;
Robert de Longey ;
Robert de Pont-Cheval ;
Richard de Bellefaye ;
Robert Danisi.

4.° Hugues, banneret, dit le comte Hugues, fit avec son frère Alphan l'acquisition de tout ce qui dépendait du château de Solier, et dont une partie avait été du domaine des premiers vicomtes de Marseille, notamment de Fulco, mari d'Odile. Cette acquisition devait embrasser toutes les divisions du territoire ou lieux divers connus depuis sous le nom de Solier ou Solié-la-Farlède, Solier-la-Ville, Solier-le-Pont, Solier-les - Tron-

cas, lesquels se trouvent au même canton de Cuers, près du Latay, à 2 et 3 lieues d'Hyères et de Toulon, et formant ensemble aujourd'hui une population de 6000 habitants.

Quoi qu'il en soit, Hugues est ainsi désigné dans les actes et les cartulaires « *Hugo de Soleriis, miles, dominus Castri et totius villæ de Solerio.*

Il figure avec ces titres, en 1266, au testament de Guillaume, abbé de Valbonne (1).

5.° Alphan, dont l'article va suivre;

6.° Gaillard ou Guaillard, comte de Belin, vicomte de Fronsac, fondateur de la branche de l'Ile-de-France (Paris);

7.° Raimon, septième et dernier enfant du comte Rostain, a joui des mêmes honneurs et du même rang que ses pères.

En 1242, Charles d'Anjou, comte de Provence, fit un premier traité avec la ville de Marseille. Il en fit un second, en 1257, et l'un et l'autre furent signés du seigneur Raimond Solier (2).

Il épousa, en 1270, Alphonsine, fille du seigneur de Montezelli. En 1282, il se fixa aux lieu et terre de Montezelli; et, le 7 mars 1296, il parut devant les commissaires du Roi, comme procurateur général des habitants de ces contrées. Cela est rappelé dans l'ordonnance de Philippe V (novembre 1320), relativement aux salines de Carcassonne (3).

Il eut de son mariage, Bertrand, qui a fondé la branche de la marche Limosine, dont il sera parlé en son tems, et Laugier, I[er] du nom, qui, fut assassiné à Fronsac.

VIII. Alphan ou Alphonse; héritier de Hugues, son frère, fut viguier de Marseille. On sait que le gouver-

---

(1) Gall. Christ., tome I[er], page 759 et III, pag. 240.
(2) Ruffi, Hist. de Marseille, liv. v, pages 143, 135.
(3) Ordonnances des Rois de France, tom. I[er], page 720.

nement de la ville était attaché à cette charge, depuis 1257, année où elle fut conférée à Charles d'Anjou. Papon place Alphonse Solier, comme viguier en 1293; suivant la famille et Ruffi, il l'était en 1290 (1).

La Provence compte Alphonse au rang de ses plus nobles chevaliers. Il fut l'ami de Robert, dit le Sage, roi de Sicile et de Jérusalem, et septième comte de Provence. Lorsque ce prince se rendit en Italie, Alphonse Solier fut un des premiers choisis pour l'accompagner.

Nous aimons à rétablir ici des faits entièrement omis par Maynier qui, dans son Histoire Héroïque de la Provence, n'a songé qu'aux gentilshommes vivants autour de lui, lorsqu'il écrivait. Elie de Barjols, et depuis Gaufridi, ont suivi une autre marche. « Voici, dit » ce dernier, la liste des gentilshommes de Provence, » compagnons de leur roi. Je l'écris pour l'honneur » des familles qui restent encore, n'omettant rien de » ce qui peut servir à la gloire de mon pays. Les des» cendants de ces familles, transplantés d'une province à » l'autre seront bien aises de voir ces marques d'honneur » rejaillir de leurs ancêtres sur eux. » (2)

Cette liste, ou montre de ces gentilshommes, parmi lesquels est Alphonse Solier, se conserve aussi dans les archives de Naples.

De son mariage, avec Rose ou Rosalie de Marle, il laissa:

1.° Bernard, recteur des églises de Blumac et de Pradel (*Gall. Christ.*, tom. 6, pag. 172.);
2.° Raimon, dont l'article va suivre;
3.° Rostain, prieur de Saint-Laurent d'Issia. (*Ibid.*, tom. III, pag. 240);
4.° Jean, chapelain de Clément V. Ce fut lui que le pape chargea d'interroger les Templiers, à Edimbourg. (*Ibid.*);
5.° Nicole, qui entra dans l'ordre de Malte, et devint grand-prieur;
6.° Gaillard, mort à seize ans;

---

(1) Hist. de Mars., tom. II, page 220.

(2) Fr. Gaufridi, Hist. de Prov., tome I[er], page 208, édition 1695.

IX. Le comte Raimon, dit Raimon II, né en 1290. On le voit en 1318, l'un des vingt gentilshommes les plus qualifiés de Provence, et député comme tel au nom de la ville de Marseille, vers la reine Clémence de Hongrie, veuve de Louis le Hutin, roi de France (1).

En 1329, il reparaît dans une fonction de ce genre (2). Veuf, en 1313, d'une nièce de Jean, vicomte de Melun, il épousa, en 1315 (9 avril), dame Laurence de Fanjaus, dont il eut d'abord trois filles, Alasie, Baude et Guillemine.

Toutes trois, inconsolables de la mort de leur mère, et rare exemple d'une éternelle amitié, se retirèrent du monde ensemble, en 1320, « et toutes trois vivaient en- » core en 1359, religieuses au monastère de Nazareth » d'Aix..... et les saintes dames qui en faisaient partie » étaient toutes gentilsfemmes, extraites de bonnes et » anciennes maisons (3). »

Raimon eut ensuite :

1.° Bernard, qui mourut au service, après avoir été long-tems gouverneur du château de Menerbes, et commissaire de Charles V, roi de France, dans les comtés de Razès et de Montréal (4).

2.° Laugier, qui suit.

X. Laugier, IIe du nom, né en 1286, fut à la tête des seigneurs qui, en 1315, prêtèrent serment à Jeanne Ire, reine de Naples, et comtesse de Provence, lorsque cette princesse vint se réfugier à Marseille, où, suivant l'histoire, elle fut reconnue reine, par un hommage public et serment solennel (5).

Laugier, banneret en 1358, remplaça Vivaud de

---

(1) Ruffi, Hist. de Marseille, liv. v, page 160.
(2) *Ibid.*, page 170.
(3) Nostrad., Hist. de Prov., page 408, édition 1614.
(4) Ordonnances des Rois de France, tome IV, pag. 619.
(5) Ruffi, liv. v, page 173.

Jérusalem dans le commandement du siége de Castellet, et périt des suites d'une blessure qu'il y reçut (1).

De son mariage avec Guibaulde de Treil, il eut :

1.° Bertrand-Laugier, dont l'article va suivre ;

2.° Jean Gonsalve qui, en 1400, seconda si bien Georges de la Marle, grand-sénéchal de Provence, lors de la reprise du monastère de Lerins, dont les corsaires s'étaient de nouveau emparés (2), sous la conduite de Salageri de Nigro, de Gênes. Solier est à la tête des gentilshommes qui s'armèrent à cette occasion (3). Il devint conseiller de Louis II, roi de Naples et comte de Provence.

Jean-Gonsalve Solier n'eut que des filles, dont l'une, Denise, fut abbesse de Faremoutier ; l'autre, Sibylle, abbesse de Syon, diocèse de Marseille. (Ruffi, Hist. de Mars., tom. II, p. 65, Gall. Christ., tom. VIII, p. 1705); la troisième fut mariée à Guy Remond de Matas, écuyer.

XI. Bertrand-Laugier, fut banneret dans l'armée de Philippe le Hardi, comte de Nevers et duc de Bourgogne.

Né en 1347, il mourut le 28 septembre 1396, dans la fatale journée de Nicopoli où, par l'imprudence du connétable d'Eu, les dix mille hommes d'armes du comte de Nevers furent entièrement détruits dans l'action ou égorgés aux pieds du vainqueur, le sultan Bajazet.

XII. Son fils, Guillaume Luc ou Lucet, né en 1393, suivit la même profession que ses ancêtres. Il servit d'abord sous les d'Albret, puis dans la compagnie d'arbalétriers du comte de Foix, où il se trouva en 1428, comme il conste par la revue passée à Montpellier, le 11 mars de ladite année, (titre orig.). Après lui, la race des anciens Solier, issus de l'Astesan et originaires de la Romagne paraît s'être éteinte dans la Provence. Les mémoires de famille n'allant pas plus loin, nous passerons

---

(1) Ruffi, liv. v, page 192.

(2) Ruffi, Hist. des comtes de Provence.

(3) Bouche, Chorogr., tome II, page 426.

aux autres branches, dans l'ordre que nous avons annoncé. Il existe encore des Solier dans la Provence et le comtat d'Avignon, mais nous ignorons d'où ils proviennent.

CINQUIÈME BRANCHE.

Première branche d'Espagne.

Pons SOLIER, Ier du nom, issu, en 750, de Georges, frère d'Otbert, et chef de la branche provençale, passa en Espagne, à la fin du huitième siècle, avec d'autres gentilshommes armés, comme lui, pour combattre les Maures.

Ce pays devint le théâtre de la gloire pour les plus nobles chevaliers de France, d'Angleterre et d'Italie. Ceux de Provence y passaient continuellement (1), surtout aux huitième et neuvième siècles, époque où l'Aragon et la Catalogne faisaient partie des états de Provence; les rois tels qu'Alphonse le Grand, 12e roi de Léon, vers 840, appelaient tous les chevaliers à leur secours (2).

Dès 714, à la mort de Rodéric, roi des Goths-Espagnols, quelques seigneurs chrétiens se levèrent en diverses contrées; ils firent un appel aux chevaliers de France, et ils chassèrent les Maures qui s'étaient divisés. On forma plusieurs gouvernements qu'on nomma les lignes. Telles furent la ligne d'Oviédo et de Léon, celles de Castille, de Nièvre, de Portugal, d'Aragon et Catalogne.

L'Aragon prit le titre de comté en 775 sous Aznar, petit-fils d'Eudes d'Aquitaine. La Catalogne fut érigée en comté en 873 par Charles le Chauve, ou selon d'autres, en 884, par Charles le Gros, en faveur de Geoffroi le Velu.

Ces comtes gouvernaient sous la souveraineté de la France; l'Aragon prit le nom de royaume en 905, sous Sanche, dit Abraca, roi de Navarre.

Valence resta au pouvoir des Maures jusqu'au trei-

---

(1) Garibai, Compend. hist., tom. Ier, liv. IX, chap. XX.
(2) *Ibidem.*

zième siècle. Après leur explosion, il fut envoyé, pour peupler ce royaume, quatre cents familles de chevaliers, tous vaillants hommes (1) ; plusieurs Solier étaient de ce nombre (2). Ces chevaliers, que la Martinière porte à 884 chefs de famille, furent choisis dans l'Aragon et la Catalogne (3).

Pons Solier fut père de dona Elvire, qui épousa le comte don Diègue Porcellos, père de don Diègue, comte de Castille, et fondateur de Burgos (4). Pons jouissait alors d'une partie des terres de Lara ; le fils de don Diègue Porcellos, comte de Castille, comme son père, ne commandait que dans la partie de cette ligne qui obéissait au roi d'Oviédo (5).

Ce comté, vers 843, en relevant toujours du même roi, devint héréditaire (6) dans la famille Porcellos, dont une fille épousa le fameux Nuno Belchide, seigneur allemand, venu de Cologne en Espagne pour visiter le tombeau de Saint-Jacques. Cette dame est connue sous le nom de dona Sulla Bella de Porcellos, fille de don Diègue (7), et petite-fille de Pons, dont elle eut les terres de Lara. Du mariage de Nuno Belchide et de la princesse Sulla Bella descendit don Guttieres Gonzalès qui fut le premier à prendre le titre de comte ou seigneur de Lara. Il fut père de Gonzalès Gustios, IIe du nom, qui épousa dona Sancha Velasquez de Burueva, sœur de Ruy Velasquez, seigneur de Bilaren.

De ce dernier mariage vinrent les sept infants de Lara, si célèbres en ces contrées, appelés infants comme appartenants au sang de Ramire, roi de Léon, qui s'était allié à cette famille ; « et ainsi le sang des Porcellos fut mêlé de bonne heure au sang royal de Léon (8). »

Les sept infants de Lara, dont la fin tragique en 986 a rempli toutes les chroniques d'Espagne, furent, dit-

---

(1) Gasp. Escolan, Hist. de Val., liv. I, chap. XX.
(2) *Ibidem*, pages 164, 165.
(3) La Martin., Dict., art. Valence.
(4) Salazar de Mendoce, Orig. des Dign. de Castille, liv. 1er, chap. XVIII.
(5) Mariana, Hist., d'Esp., tom. II, liv. VII, art. 102.
(6) *Ibid.*, liv. VIII, art. 20.
(7) Salazar, loc. cit.
(8) Mariana, liv. VIII, art. 23.

on, livrés aux Mahométans dans les plaines d'Araviana, par leur oncle don Ruy, ou Rodrigue Velasquez, pour satisfaire au ressentiment de sa femme, qui les haïssait.

Leur père, don Gonzalès Gustios, retenu prisonnier de guerre par le roi de Cordoue, eut alors d'une sœur de ce roi, un fils nommé Mudarra Gonzalès, qui, parvenu à l'âge de 14 ans, vint en Castille, vengea la mort de ses frères, et fut adopté par leur mère dona Sancha, selon le dire des historiens espagnols. Quoi qu'il en soit, le descendant de ces Porcellos et Gonzalès, nommé Ferdinand Gonzalès, seigneur de Lara, était, en 933, comte de Castille, et par suite il en devint comte-souverain et indépendant (1). Il continua la postérité des Lara et Malrique ou Manrique, sieurs de Moline, ce que d'autres attribuent à l'un de ses petits-fils Amalric de Lara, auteur des rois de Portugal, du côté des femmes; Alphonse I[er] ayant épousé la fille d'Amalric, nommée Malfade de Lara (2).

Les princes de Lara ont balancé la destinée des rois de Castille (3), et plusieurs fois ils ont gouverné l'état. En 1215, trois des seigneurs de Lara, frères, étaient ensemble régents du royaume (4). L'Espagne a peu de noms qui soient plus célèbres. Aussi, don Juan de la Cerda, allié de plusieurs rois, s'empressa de quitter le sien, pour prendre celui de Lara, lors de son mariage avec Jeanne de Lara, héritière des biens et de l'antique splendeur de ses aïeux (5).

Depuis, en 1370, Henri II, roi de Castille, donna à l'infant don Juan, son fils, la seigneurie de Lara, malgré les prétentions élevées à ce sujet par le comte d'Alençon, prince du sang royal de France, époux de Marie, fille de Jeanne de Lara.

Cette principauté est restée réunie à la couronne.

Nous avons dû parler ici de ces seigneurs, ainsi que des Manrique, sortis de la même souche (6), parce qu'ils tiennent à l'ancienne maison des Solier.

---

(1) Ferréras, Hist. d'Esp., div. loc.
(2) Mariana, tome II, liv. XIII, XIV et XV.
(3) *Ibid.*, tom. III, liv. XIII, XIV et XV.
(4) *Ibid.*, tom. II, liv. XII.
(5) Mariana, tom. III, liv. XV.
(6) *Ibid.*, tom. II, liv. IX.

Les titres et manuscrits de famille coïncident parfaitement avec l'histoire. Nous ne suivrons pas le célèbre généalogiste Fernand Mexia dans ses recherches sur les Manrique, dont, suivant lui, Gil est le premier qui ait changé son ancien nom pour prendre celui de Manrique, ce qui nous semble inexact. Il a existé plusieurs Manrique de cette race avant Gil, qui vivait au treizième siècle. Leur nom primitif était Solier de Lara. *Su Lignage se illamava primiero Soliera de Lara* (1).

De cette famille sont également les seigneurs de Villalobos, qui se sont alliés depuis aux Ozorio (2).

Comme le remarque Argote, plusieurs d'entre eux se trouvèrent à la bataille que donna aux Maures, en 833, le roi don Ramire, leur parent (3). Giustiniani, en parlant de Ferdinand de Villalobos, grand-maître d'Alcantara en 1394, s'exprime comme les mémoires que nous avons sous les yeux. « Ferdinand-Rodrigue était » fils de Jean Rodrigue de Villalobos, un des seigneurs, » de la maison Solier, maison des plus anciennes de » ces contrées, et au plus haut degré de puissance par » ses biens et sa noblesse (4). »

Jean Solier, vers 792, s'établit au pays d'Aytone, d'où ses fils passèrent à Grenade. Ces derniers, en 980, habitaient un vaste domaine à dix lieues de cette ville, et qui, de leur nom, s'appela le *Solère* ou *Soliera*. Ils en firent un château qui soutint plusieurs siéges dans la suite.

Ce château fut enlevé de vive force aux Maures, en 1462, (1473 suivant Imhoff), par don Juan de la Cueva, commandeur d'Albanchez et marquis de Bedmar. Il lui fut donné par Henri IV, roi de Castille et de Léon (5). Louis et Jean, ses fils, ont été seigneurs de *Solier* qui, depuis, fut possédé par leurs descendants et par les comtes de Santistevan (6). Ferreras, en parlant de la

---

(1) Fern. Mexia, Nobili., liv. II, chap. 16. Rad. de Andr., chap. XX.

(2) Sandoval, Chron. d'Alph. VII, page 270.

(3) Argot, Nobil. d'Andal., liv. III.

(4) Giustiniani, Hist. des Ordres militaires, t. II, p. 453.

(5) Imhoff, Généalog. d'Esp., pag. 81.

(6) Al. Lopez de Haro, Nobil. — Généalog., part. I, liv. V, page 558.

ville de *Solier*, place cet événement en 1432 (1). Mais il se trompe.

Les grands services que les Solier avaient rendus aux princes espagnols leur méritèrent de brillantes récompenses ; ils reçurent des propriétés à Valence, à Elche, à Origuela (2), ville célèbre alors, l'ancienne Ortigiz des Romains, et depuis, Arancie, à 4 lieues de la mer. Elle confine avec les terres de Carthagène et le marquisat d'Elche, où quelques Solier se fixèrent.

La branche d'Origuela a donné, aux douzième, treizième siècles et suivants, plusieurs évêques et des capitaines célèbres que nous ne mentionnerons point ici.

De Pons, IIe du nom, fils du précédent, est descendu Pons, dit V, né en 1150. Comme nous ne retrouvons pas ses pères depuis Pons II, nous commencerons par lui la filiation.

I. Pons V fut seigneur de diverses terres et châteaux situés dans les villes de Seros, d'Aytone et de Sosez. Il les céda en 1212, à don Pierre II, roi d'Aragon, lors du mariage de dona Constance, fille de ce roi, avec Guillaume Ramon de Moncade, sénéchal de Catalogne. Le roi donnait ces terres pour une partie de la dot, et y joignait celles du seigneur Armenzende de Castelzuel.

A la mort de don Pèdre, ces deux gentilshommes prétendirent rentrer dans les anciennes propriétés de leurs pères ; mais l'acte fut confirmé par don Jayme, en 1222 ; et des indemnités furent accordées (3).

Dans cette même année où Pons Solier d'Aytone traitait avec don Pèdre, son fils, Pons VI se couvrit d'une gloire ineffaçable, sous les yeux mêmes du roi.

II. Pons VI ci-dessus, né le 7 mars 1182, commandait un corps de cavalerie à la bataille d'Ubéda, dite de Las Navas de Tolosa, gagnée, le 16 juillet 1212, par Alphonse III, roi de Castille, sur Méhémed-el-Naziz, fils et successeur du roi de Maroc, et dans laquelle les Maures perdirent, dit-on, 200,000 hommes. Les rois

---

(1) Part. IX, siècle XV.
(2) Gasp. Escol., Hist. de Valence, chap. XIII.
(3) Jérôme de Curita, Arag. d'Annal. liv. II, chap. 61, 77.

d'Aragon et de Navarre étaient présents à cette bataille, si importante pour les Chrétiens.

Pons Solier s'y distingua d'une manière éclatante ; et sur le champ de bataille il reçut des mains de son roi la croix de Calatrava (1), dont l'ordre avait été fondé en 1158 ; ses descendants ont toujours porté cette croix dans leurs armes en souvenir de cet événement (2).

Pons VI eut des fils dignes de lui, et chefs d'une race de gentilshommes, qui a été de tout tems une des plus illustres de ces contrées, et toujours placée au rang des premières maisons d'Espagne (3). Son frère, don Pèdre Solier, ecclésiastique d'une rare piété, obtint, en 1242, de Benoît, évêque de Sarragosse, la permission de passer à Tunis, pour y prêcher la foi (4).

Pons VI fut père d'Arnaud (Arnaldo Solier).

III. Arnaud ou Renaud, lié d'amitié particulière avec Aldemar de Clareto, prieur de Garden et lieutenant-général de l'ordre des Templiers en Aragon et Castille, épousa sa nièce, dona Maria de Clareto, fille de don Louis.

Veuf, l'année suivante, il épousa Constance Osorno, ou Osorio, descendante de don Guthière Osorio, et dont il eut plusieurs filles et don Sanche. Arnaud avait fixé son séjour en Biscaye. (Dom Hern., Chroniq. plus bas).

IV. Don Sanche épousa dona Toda de Villalobos, fille de Gil Manrique de Lara, et de Térésa de Villalobos, et sœur de dona Milia (5). De Dardegna, il vint ensuite à Valence, avec le roi don Jayme, vers 1260, et 1269, suivant Escolan. Don Jayme fit la conquête du royaume de Murcie, « et l'un des braves chevaliers qui le secondèrent, fut Solier de Dardegna (6) », aujourd'hui Orduna, en Biscaye. On porte sa mort en 1295 à la bataille de Chinchilla.

---

(1) Argote, Nob. d'And., liv. 1, chap. 48, p, 41.

(2) *Ibid.*

(3) Menesc., Table alph. des Familles nobles de Catalogne, et Gasp. Escol., Hist. de Valence.

(4) Ferrer., Hist. d'Esp., tome IV, page 6, siècle XIII.

(5) *Voyez* Dom Hernand., Chron., page 2.

(6) G. Escol., Hist. de Val., part. 2, liv. VII.

Cette branche des Solier, ne tarda pas à devenir extrêmement puissante. Elle acquit même tant de grandeur et d'influence, que pendant plus d'un siècle, elle eut une armée à sa solde et fut à la tête d'un parti considérable.

Ses premières querelles furent avec les Olzina ou Olsina. Elles s'apaisèrent en 1323, comme le rapporte Curite, grâce à l'intervention de messire Arnaud Solier, grand-maître de Monteza.

« *Olsinarum et Soleriorum factiones quarum contentio » plures annos Valentino in regno fuerat...... Interventû » Arnaldi Solerü Montezani, ordinis magistris qui se in » pacificationem interposuerat, sedantur, et ab armis dis- » cedunt* (1). »

Quelques années après, toute la noblesse se divisa de nouveau. Une partie suivit la bannière des Solier, l'autre celle des Dias de Centellos; cette guerre fut longue et opiniâtre; elle durait encore en 1440, époque où plusieurs Solier vinrent chercher un asile en l'Ile-de-France (Paris), chez les fils d'Olivier, dont il sera parlé en son tems.

En 1405, cette guerre était dans toute sa force. Du côté des Solier, elle avait pour chef don Jayme, fils de Raimon Solier, grand justiciat de Valence.

Dans cette lutte terrible, dit Escolan, toute la noblesse combattit avec acharnement, divisée en deux partis; on s'exaspéra tellement que plusieurs fois on en vint aux mains en bataille rangée, et toute la puissance royale ne pouvait arrêter cette fureur (2).

Le 21 avril 1404, il y eut entr'autres une affaire sanglante, où les Centellos, commandés par don Gilabert, furent battus par l'armée des Solier, près de Lombay. Don Gilabert y perdit sa bannière. Son frère Aymeric, y fut tué, et l'un des Solier, don Pèdre, y perdit également la vie (3).

Les Marradas, branche des Solier, se distinguèrent dans ces malheureuses dissensions, par l'audace et cette

---

(1) Curit., indices rer. Arag., p. 240.
(2) Gasp. Escol., Hist. de Valence, 1er. déc., part. 2.
(3) Curit., Ann. de la cour d'Aragon, chap. 79, 80, 81.

intrépidité, qui, sous Charles-Quint, ont rendu si fameux le nom de Marradas.

De don Sanche, naquirent, savoir :

1.° Pierre (Riccohombre), ambassadeur, en 1314, du roi don Jayme, pour la négociation du mariage de ce roi avec Marie ou Mariette, fille de Hugues III, roi de Chypre, négociation qui réussit par son entremise (1). Il eut pour collègue, dans cette ambassade, don Sanche, d'Aragon, frère du roi, et le Riccohombre, Simon d'Aslor (2).

2.° Pons, Riccohombre, jurat de Valence, au tems des guerres des Olzina et des Solier ;

3.° Raimon, qui va venir après l'article de Renaud ;

4.° Renaud, ou Arnaud, entra jeune dans l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. En 1315, il était commandeur d'Aliaga.

Par extraordinaire, et avec le consentement de Raimon de Ampurias, prieur de Catalogne, il prit l'habit de Monteza, en 1320, et immédiatement après fut élu grand-maître de cet ordre.

Anselme et Favin se sont trompés, en rapportant que Bernard Solier, commandeur de Saint-Jean, donna l'habit de cet ordre, en 1320, à l'infant don Jayme d'Aragon, lequel l'abandonna ensuite pour prendre celui de Monteza, dont il devint grand-maître (3). Ils n'ont pas consulté les sources originales.

Nous venons de voir qu'Arnaud Solier était alors grand-maître de cet ordre ; et cette dignité ne contribua pas peu à faire mettre bas les armes aux partis des Solier et des Olsina.

L'ordre de Saint-Georges de Monteza, fut créé, en 1317, par le roi don Jayme, qui,

---

(1) Escol. ci-dessus déc. 1, part. 11, an 1314.

(2) Curit., Ann. d'Arag., tome II, liv. VI. Au lieu de Hugues III, il dit Henri III.

(3) Ansel., Pal. de l'honneur, page 156. Favin, Théâtre d'honneur, page 1250, édition 1620.

sous l'approbation du pape, appliqua peu après à ce nouvel ordre, tous les biens et droits que les Templiers et même les religieux de Saint-Jean, possédaient au royaume de Valence, a l'exception d'une seule église (1).

Le premier grand-maître fut Guillaume d'Eril, le deuxième Arnaud Solier, lequel Arnaud avait été d'abord de l'ordre de Saint-Jean (2). Laissons parler l'histoire.

« Après la renonciation au trône de l'infant don Jayme, il reçut aussitôt l'habit de l'ordre de Jérusalem, en présence du roi et des grands de la cour.

Ce fut Renaud Solier qui donna l'habit à l'infant, ayant reçu de frère Elion de Villeneuve, lieutenant-général du grand-maître, le pouvoir et la faculté d'admettre, à son gré et quand il le voudrait, un gentilhomme dans la religion de Saint-Jean.

Le commandeur Bernard, revêtu des marques distinctives de l'ordre, reçut la profession de l'infant, et de suite don Alphonse, frère de ce prince, fut reconnu comme fils aîné du roi, et comme héritier du trône.

L'infant porta, toute sa vie, l'habit de l'ordre de Saint-Jean. Il voulut en vain passer dans celui de Monteza. Sa conduite déréglée, disent les historiens, lui méritèrent la disgrâce du roi, son père, qui le mit sous la surveillance du commandeur Bernard Solier (3).

A la mort de Guillaume d'Eril, premier grand-maître de Monteza, l'infant voulut le remplacer; mais sa conduite l'ayant rendu indigne de cet honneur, le roi lui-même s'y opposa, et il entendit que pour cette fois l'élection fût réservée

(1) Celle des chevaliers de St.—Jean. Ferrer., Hist., tome IV, page 71, siècle XIV.

(2) Giustiniani, Histoire des Ordres militaires, tome II, page 622.

(3) Curit., Ann. d'Arag., tome III, chap. 32.

au saint siége et commise à la diligence de l'abbé de Sainte-Croix (Santa Crux) et le frère Arnaud Solier fut élu grand-maître (1). »

L'élection eut lieu en 1320. Arnaud Solier, comme le remarque Radez de Andrada, a été le seul grand-maître de son nom dans l'ordre de Saint-Georges de Monteza (2). Ce qui est conforme au tableau donné par Giustiniani.

Premier grand-maître, Guillaume d'Eril;
2.° Arnaud Solier (3).

Ces faits sont positifs, et n'accusent que trop la légèreté avec laquelle nous consultons les annales étrangères. On copie une erreur, parce qu'elle est dans l'écrivain qui nous précède.

V. Raimon, troisième fils de don Sanche ci-dessus, dit le duc Raimon, fut, dans sa jeunesse, *guarda mayor del cuerpo*, l'un des grands gardes-du-corps de don Juan Ier, roi de Castille et de Léon, qui lui donna, en 1389, le titre et les terres du duché d'Arcos, comme il se voit à l'article VII de la branche VII, ci-après.

Raimon fut un des chefs de l'armée, pendant la seconde guerre du roi de Castille avec le roi d'Aragon. Il devint grand-justiciat de Valence.... Et quand l'armée sortit du camp sous la conduite du capitaine-général don Alphonse d'Aragon, comte de Denia, le grand justiciat Raimon Solier prit l'étendard royal et le porta dans la bataille, en vertu des droits de sa place. Le grand-maître d'Alcantara commandait l'armée ennemie.

Dans cette affaire, où après des prodiges de valeur le grand-maître ci-dessus perdit la vie, le justiciat Raimon Solier se conduisit avec une rare bravoure, ayant eu plusieurs chevaux tués sous lui. Pour prix de ses services, il fut créé duc d'Arcos en 1389; il avait reçu, l'année précédente, la charge d'administrateur-général

---

(1) Curit., loco. cit.
(2) Radez de And., Chron. des Ordres, pag. 491.
(3) Giustiniani, Histoire des Ordres militaires, tome II, page 624.

des biens de la couronne, charge qui a passé à Jean Solier, son fils, en 1396 (1). Il laissa :

1.° Don Jayme, dont on ignore la vie;
2.° Don Juan ou Jean qui suit.

VI. Jean Solier, IIe duc d'Arcos, fut, comme son père, administrateur-géneral des biens de la couronne, et l'un des principaux seigneurs du siècle. Il mourut jeune, et laissa :

VII. François (Riccohombre) jurat de Valence, en 1421. A cette époque, il fit si bien par ses sages dispositions et les ressources de son génie, qu'il approvisionna la ville au moment où cela paraissait impossible; ce qui mit fin à une disette générale; de sorte que la nation se trouvant redevable d'un tel bienfait à ce nouveau Joseph (ici nous copions l'histoire), il fut arrêté qu'on lui décernerait, pour récompense, une somme considérable d'argent; mais François Solier donnant une nouvelle preuve de la noblesse de son caractère, refusa de l'accepter, en disant qu'il n'avait fait que son devoir; et que dans ce cas, on ne mérite aucune récompense (2).

Il fut père de :

1.° Louis, IIIe duc d'Arcos, dont l'article va suivre;
2.° De François, } capitaines célèbres;
3.° De Raimon, }
4.° De Jean, évêque de Barcelonne, en 1458.

VIII. Louis, capitaine illustre, comme ses frères, était de plus chambellan du roi. Il fut employé dans toutes les guerres du tems et dans les affaires les plus difficiles. Il fut père de :

1.° Don Carlos, dit, en France, le duc Charles;
2.° Don Pierre, qui passa en France avec ledit Charles ci-dessus :

---

(1) Dans tout ce chapitre, nous suivons littéralement Gaspard Escolan, Hist. de Valence, 1re, décade, 2e partie, liv. VII, page 1086 et suivantes.

(2) Gasp. Escolan, loc. cit.

3.° De Michel Jean.

Les deux premiers quittèrent l'Espagne, et vinrent en France en 1440. Don Charles n'y eut point d'autre postérité que dona Isabelle, qui épousa le comte Jean IV, de la première branche française. (Voyez branche VII, art. VII.) Don Pierre y maria Gabriel son fils à Martine Reynaud, d'une des plus anciennes familles, dit d'Hozier (Généalogie précitée, page 75), et de cette union vint Périnelle Solier, qui épousa en 1520 Louis Combauld de Bourbon (1).

Louis Solier, ci-dessus, et ses frères François et Ramon, servirent glorieusement Alphonse V dans toutes ses guerres, et particulièrement dans celle d'Italie. Le roi les choisit comme étant de vaillants chefs, pour aller défendre les terres de l'église. Ils méritèrent un honneur bien peu commun dans les fastes de l'histoire moderne, c'est que leur nom et leurs armes furent gravés sur le portail de Saint-Jean-de-Latran, en forme d'arc triomphal, monument de leur valeur.

Eugène IV, souverain pontife, en 1445, ayant vu les hauts faits d'armes de ces chevaliers, voulut en perpétuer la mémoire et conserver les noms des fameux capitaines qui l'avaient secouru. Il ordonna de placer leurs noms sur cette porte sacrée. Une des tables où ils étaient gravés existait encore quand Escolan écrivait ces détails. Il donne les noms de vingt capitaines ainsi récompensés par Eugène IV, et dont se trouvent les trois frères Solier.

Nous les rappellerons beaucoup ici étant d'origine française.

François Aloz.
Louis Solier.

---

(1) Goussenc., Martyr., tome II, page 349. D'Hozier, Généalogie de cette maison; cette Généalogie a paru en 1629, sous le nom de Pierre d'Hozier. Quoiqu'elle se trouve citée dans plusieurs auteurs, nous n'en faisons usage que quand elle est d'accord avec les autres monuments historiques.

Jacques Romeu.
Pierre d'Arni.
François Ferrier.
François Solier.
Barthélemy Ferrier.
Martin Tolza.
Narcisse Sandonis.
Pierre Ripolle.
Ramon de Villa-Marin.
Pierre Corele ou Coreil.
Jean de Martorel.
Guillaume Ramond Planelle.
Denys Civera.
Louis de Calatayud.
Galerand Merçader.
Ramon Solier.
Jean-Pierre Corele (1).

Les Solier restés dans l'intérieur de l'Espagne, continuèrent d'y soutenir leur longue querelle avec les Dias. Le feu s'était particulièrement rallumé en 1396; mais alors même, et dans le siècle suivant, les Solier n'en furent pas moins à la tête du gouvernement de la ville; ils se conduisaient tous en vrais gentilshommes...... Et nos ancêtres, dit l'auteur que nous suivons en ce moment, nous en ont laissé un témoignage authentique dans les registres du conseil (2).

IX. Michel-Jean, marcha sur les traces de Louis, son père; il fut honoré de la confiance de Jean II, et se trouva dans Perpignan, avec ce prince et les fidèles Castillans qui l'avaient suivi, en 1473. Il eut:

1.° Don Rodrigue;
2.° Don Pèdre;
3.° Don Requesens.

Ces trois frères ont fondé, en Espagne, diverses branches que nous ne pouvons suivre dans leurs nom-

---

(1) Escol., Hist. de Val., part. II, livre IX, page 1359.
(2) *Ibidem*, page 1086.

breuses alliances. Don Pèdre perdit la vie, au siége de Salzes, en Roussillon, lorsque cette place fut attaquée par d'Albon, général de Charles VIII, roi de France (1).

» Environ deux cents nobles y perdirent la vie, tous » chevaliers d'Espagne; et parmi eux, leurs illustres » chefs, Pierre Solier et Didace Azevedo, frère de » l'archevêque de Tolède (2). »

Requesens Solier, fut l'un des ambassadeurs de don Juan, roi d'Aragon, vers le roi de Castille, dans une occasion importante, référée aux Annales d'Aragon, de Jérôme Curite (3).

De Requesens, est descendu don Louis, né à Origuela, et qui, en 1570, fut évêque de Béthléem (4).

Parmi les branches illustres des Solier d'Espagne, il en est une à qui nous ne pouvons nous dispenser de donner place dans cette généalogie. Elle suit immédiatement celle-ci, dans l'ouvrage où nous venons de puiser les détails qui précèdent. C'est la branche dite Marradas.

QUATRIÈME BRANCHE.

Les Marradas.

A la suite des Solier (même Histoire de Valence, part. II, 1ère décad., chap. 13), vient ce préambule sur la branche dite des Marradas. « Cela suffira, quant » à présent, pour ce qui concerne les personnages illus- » tres du nom de Solier. Les Marradas, gentilshommes » de cette famille, furent aussi du nombre de ceux qui » vinrent à la conquête du royaume de Valence.......... » Et ils furent bientôt portés sur le rôle des régidors et » des personnes de distinction de ce royaume. »

On trouve, au même endroit, la filiation suivante:

I. Messire Domingo Marradas, des anciens sires de Solier, fut jurat en 1344, et remplacé par son frère,

---

(1) Ferrer., Hist. Gén. d'Esp., part. II, siècle XV. Gasp. Escol, loc. cit.

(2) Paul Jove, Hist., tome Ier, liv. III, page 80.

(3) Curita, tome IV, livre XX, folio 284, chap. 13.

(4) Gasp. Escolan, tome II, livre IX.

messire François, en 1348. Ce dernier avait été nommé par la ville, en 1366, pour recevoir don Pèdre, roi d'Aragon, qui venait prendre la couronne et prêter son serment. Ce prince eut François en grande estime et affection, et lorsque les Castillans lui déclarèrent la guerre, ce fut François Marradas qu'il envoya contre eux, avec don Alphonse, comte de Denia, (année 1356).

Domingo laissa cinq fils, François, Pons, Jayme, Pèdre et Léonard. Depuis 1353 jusqu'en 1372, les fonctions de justiciat et de jurat de Valence, furent remplies par les Marradas, savoir: François, Pons, Pèdre et Jayme. Pèdre fut un des seigneurs nommés par la ville, en 1371, pour assister au mariage de l'infant don Martin, qui fut célébré à Perpignan.

A cette époque (1372), François de Marradas était administrateur des biens de la couronne, charge qui passa à don Pèdre de Marradas, en 1378.

Depuis 1373 jusqu'en 1390, Pèdre, Jayme et Léonard remplirent cinq fois les mêmes fonctions de justiciat et de jurat.

En 1377, Jayme ayant armé une galère en course avec un autre Valencien, nommé Jacques Ragulfi, il fit de grandes prises sur les infidèles, et détruisit les pirates qui infestaient les côtes d'Espagne.

. II. Léonard, l'un des fils de Domingo, ci-dessus, fut réputé sage entre les seigneurs de son siècle. Rien d'important ne se faisait sans son avis.

En 1390, il était au nombre des personnes choisies pour la réception du cardinal don Pèdre de Luna, depuis pape sous le nom de Benoît XIII. L'année suivante il fut un des chefs que demanda l'infant don Martin, à la ville de Valence, pour envoyer avec une flotte en Sicile, au secours du roi, que menaçaient les Siciliens révoltés. L'expédition eut lieu. Soixante-dix voiles partirent sous les ordres des trois frères, Léonard, Jayme et don Pèdre. Jayme et don Pèdre étaient amiraux. Leur conduite, pendant cette guerre, causa tant de satisfaction au roi, qu'il fit don à l'aîné, don Jayme, et chef suprême de l'entreprise, d'une rente perpétuelle sur le trésor de la Sicile.

A son retour à Valence, Jayme se rendit au sénat

pour faire le rapport de l'heureuse issue de l'expédition. Ensuite, il remit le privilége que le roi lui avait accordé, en priant les jurats de le garder pour la ville, aux termes des constitutions.

Mais ceux-ci considérant les services rendus personnellement par don Jayme, interprétèrent le décret en sa faveur, et lui en laissèrent la jouissance.

L'amiral don Jayme Marradas, dit, ailleurs, don Jayme Solier, fut assassiné en 1403, suivant Curite (1), ou 1401, suivant les mémoires de famille, par don Gilabert Centellos et ses partisans, au lieu nommé Almedixos. Aussitôt que cette nouvelle parvint à la connaissance de don Pèdre Marradas, son frère, il sortit de Segorbe le jour suivant, avec la résolution de venger cet attentat; et ayant trouvé sur la route le parti des Centellos, il défit et tua leurs chefs, don Jayme et don Louis, ainsi que beaucoup d'autres; ce qui occasionna, dit Curite, les plus grands troubles dans le royaume de Valence (2).

Le même don Pèdre fut ambassadeur de Valence en 1412 (3). Il prit une part active dans toutes les guerres des Solier contre les Dias de Centellos dont nous avons parlé précédemment, et qui se trouvent aussi dans Curite (4). Un beau fait d'armes le distingua particulièrement à Lorca, en 1407, dans la guerre des Chrétiens et des Maures: il est longuement raconté dans les historiens (5), et nous ne l'insérerons point ici. Léonard eut deux fils :

1.° Don Juan. Il fut d'abord attaché au cardinal Rodrigue de Borgia, qui monta sur le trône pontifical. Ayant été nommé, très-jeune, chanoine et capiscol (chef des chantres), de l'église cathédrale de Segorbe, il devint évêque du même diocèse, le 27 novembre 1498, par la résignation

---

(1) Ann. d'Arag., tom. II, liv. x, chap. LXXVII, pag. 339, verso.

(2) Curit., *ibid.*

(3) Curit., Ann. d'Arag., tome III, liv. XI, page 55.

(4) *Ibid.*, tome II, liv. x, page. 442.

(5) Fern. Perez de Guzm., Hist. de don Juan, chap. XXII; Escolan, Hist. de Val., tome II, liv. IX.

en sa faveur, de Barthélemy Martin (Solier Marradas), son oncle; en 1499, il se rendit à Rome, où il mourut;

2.° Louis, qui suit.

III. Louis fut capitaine-général et vice-roi des états de Majorque et de Sardaigne, du vivant de don Philippe II. Cette charge de vice-roi fut laissée à François, son fils, et à Gaspard, son petit-fils, seigneur de Sallente.

IV. François, général célèbre, fit avec distinction les guerres de Piémont, de Flandre et de Bourgogne, pendant cinquante années. Il rendit de grands et de nombreux services qu'on peut voir dans l'ouvrage de don Bernardin de Mendoce (f°. 281).

On remarque qu'il fut quelque tems sous-gouverneur ou lieutenant du château de Milan, et l'un des chefs du conseil de guerre, sous les ordres de son parent, don Inigo de Velasquez, descendant de Marie Solier, fille du comte Arnaud Solier, maréchal d'armée, sous Henri II, le Magnifique. (*Voyez*, plus loin, la deuxième branche d'Espagne). Velasquez ou Velasco, était alors connétable de Castille, comme tous ses ancêtres, et gouverneur du Milanais. Il confia plusieurs commandements à don Louis et à don François de Marradas, comme à des gentilshommes de haut mérite, qui savaient parler toutes les langues. François parvint à l'âge de quatre-vingt-quinze ans; il fut père de don Gaspard.

V. Don Gaspard, seigneur de Sallente (juridiction de Xativa), hérita de toute la bravoure et de toute la gloire de ses aïeux. Il ne doit pas être confondu avec un autre Gaspard Solier Marradas, neveu de Léonard, et qui fut également vice-roi de Majorque. Les combats qu'il soutint immortalisèrent son nom (1). Don Gaspard fut député vers le roi don Carlos, par la noblesse de Valence, en 1520 (2). Il résida ensuite pendant quelques années, à Madrid, où il contracta diverses alliances.

---

(1) Gasp. Escol., Hist. de Val., loc. cit.

(2) Ferreras, Hist. Gén. d'Esp., partie XXII, siècle XVIe.

Les mémoires du tems qu'on a imprimés depuis deux siècles, font mention de plusieurs autres Marradas, à qui nous ne pouvons donner place ici; mais pour esquisser la valeur de ces preux chevaliers, comme le dit Escolan (*Loc. cit.*), nous allons rapporter une des actions de Gaspard Marradas, quatrième vice-roi de Majorque, seigneur de Sallente....... Ce trait, ajoute l'historien, sera comme la pierre de touche de sa vaillance, et il mérite un souvenir particulier.

Nous laissons parler l'auteur espagnol, en abrégeant son récit : « Un chevalier, nommé Pertusa, pria le sei-
» gneur Gaspard Marradas, de le seconder dans une
» occasion périlleuse, quoiqu'il ne fût question que de
» s'introduire chez une dame. Marradas le blâma........
» Ce ne sont pas des conseils, dit Pertusa, c'est votre
» assistance que je réclame : à quoi Marradas répondit :
» J'ai parlé en homme d'honneur ; mais vous le voulez,
» maintenant je vais vous servir en ami. »

» Pertusa monta dans l'appartement de la dame, au
» moyen d'une échelle de corde ; mais la maison venait
» d'être occupée par une troupe de gentilshommes qui
» allaient en partisans. Ces derniers, avertis par le
» bruit, s'élancent avec fureur dans le lieu où était
» Pertusa ; il allait être frappé de mille coups, lorsque
» Marradas, soupçonnant le danger que court son ami,
» escalade par la même échelle de corde, et parvient au
» lieu du combat.

» C'est alors que dans cette chambre, au sein d'une
» obscurité infernale, rendue plus effrayante par le
» choc des armes et les vociférations des assaillants,
» il s'écrie, comme s'il était entouré d'un grand nombre
» de soldats : courage, mes amis, point de quartier.

» Les assaillants se croyant victimes d'une trahison,
» se retirèrent précipitamment dans une des tours du
» château, et les deux amis échappèrent à une mort qui
» semblait inévitable. »

Cette aventure, et plusieurs traits d'héroïsme et d'audace, qui signalèrent Gaspard Marradas, donnèrent une si haute opinion de ce seigneur à Charles-Quint, que, lors du défi qu'il reçut de François Ier, il professa publiquement toute son estime pour Marradas. « *S'il fallaît, dit l'empereur, cent chevaliers pour entrer*
» *en lice avec moi contre le roi de France, Marradas en*

» *serait un. Puisque ce nombre est fixé à dix du côté de » chaque roi, Marradas sera l'un des dix ; et s'il n'en » fallait qu'un seul, ce serait Marradas* (1). »

Rien ne nous semble plus flatteur qu'un pareil éloge, et sur-tout au milieu d'une cour brillante et aussi guerrière qu'était celle de Charles-Quint. Quoi qu'il arrive chez les hommes, ces témoignages toujours chers aux grands cœurs, ne doivent jamais périr dans le souvenir des familles. Ce sont leurs plus beaux titres.

Nous nous bornons à cet extrait que nous pourrions étendre à l'infini, puisque vingt auteurs fameux d'Espagne ont relevé toutes les grandes actions des Solier, venus d'Italie et de France, dans ces contrées, où ils ont, pendant neuf siècles, versé tant de sang pour cette illustre nation.

Nous aurons encore à parler d'une branche de Solier, en Espagne, établie par Renaud ou Arnaud Solier, de Limoges, et dit le Limosin, maréchal d'armée compagnon de Bertrand du Guesclin, son oncle; mais comme elle ne s'est formée que postérieurement aux deux qui vont suivre, nous l'avons placée à son rang, d'après la date de sa fondation.

SEPTIÈME BRANCHE.

Solier de l'isle de France (Paris).

Cette branche a surtout fleuri du douzième au quinzième siècle, époque de sa plus grande splendeur. Elle a eu pour chef Gaillard, qni remonte à Rostain Solier, et sans interruption à Sigismond, fils du premier prince de Rimini, vers 1015, (Avrillon, p. 2, etc.).

I. Gaillard, *aliàs* Guaillard, fils de Rostain Solier, comte de Belin, et d'Honorète Aymar, (voyez quatrième branche, art. VII).

Né en 1181, il épousa, le 10 mai 1220, dame Clarmonde, fille de Arnaud Didaque, vicomte de Tartas, et de dame Odile Navarre, vicomtesse d'Aix. Par ce mariage, qu'on retrouve aussi dans l'histoire, *Clarmonda*

---

(1) Gasp. Escol., loc. cit., chap. XIII.

nupta Gaillardo Solerio nobili aquitano, filio Rostani (1), Gaillard devint beau-frère d'Amanieu le Bret ou d'Albret, l'un des chefs de cette noble race dont est sorti Henri IV.

Cet Amanieu, Ve du nom, avait épousé Assalide, des vicomtes de Tartas (2), sœur de Clarmonde, dame Gaillard Solier. Il descendait de cet Amanieu, IIe du nom, qui fut le compagnon de Solier Solier en Palestine, et le premier qui, après Godefroy, était entré dans Jérusalem (3).

Gaillard Solier vécut d'abord à Dreux (castrum Durocassinum), dans le Mantois, gouvernement de l'Ile de France. Il passait quelques mois de l'année à Belin, (Guienne, arrondissement de Bordeaux), héritage paternel. L'ancien château de Belin (castrum Belini) (4), long-temps possédé par les Solier, passa ensuite par vente ou par alliance, dans la maison de Montferrand de Guienne, avec Uzar, autre comté des Solier (5).

Gaillard, l'un des plus grands et des plus riches seigneurs de son siècle, jouissait alors d'une considération sans bornes. C'était le tems où les rois d'Angleterre possédaient la Normandie, l'Anjou, la Touraine, la Saintonge, le Poitou et la Guienne.

L'alliance du comte Gaillard avec les d'Albret et l'influence qu'il exerçait, le firent choisir par le parlement d'Angleterre et le roi (Henri III), pour terminer leur différend avec le noble baron Amanieu, son beau-frère.

Il eut l'ordre, fort peu de temps après, de prendre possession du château de Casenove, près de Langon, dont précédemment ledit Amanieu V avait été investi par Gaston VII, vicomte de Béarn.

Les d'Albret devaient rendre ce château. L'acte de restitution, et celui de la forteresse de Saulx, furent passés à Bazas, le 7 mai 1259, vivant alors Amanieu VI,

---

(1) Oihenart, Noti. utri. Vascog., pag. 472, 473.

(2) *Ibid.*— 470 et suivantes,

(3) L'Art de vérifier les Dates, in-folio, page 733.

(4) Voir l'acte et les détails dont M. de Marca, Hist. de Béarn, pag. 606 à 608, édition 1640.

(5) Rôles, Tour de Londres, tome Ier, page 7.

Gaillard Solier y figure comme plénipotentiaire du parlement et du roi. Les autres signataires de ce traité furent Gaillard de Grézignan, Guaillard de Fargas, Gaston VII, vicomte de Béarn, Geraud, comte d'Armagnac et de Fezenzac (1).

Gaillard Solier fut nommé châtelain de Cazenove, place qui passa à Olivier, son petit-fils. (Voyez l'art. III, ci-après).

Du mariage de Gaillard et de Clarmonde naquirent :

1.° En 1229, Arnaud-Raimond, qui suit;
2.° En 1231, Jules-Raimond, qui entra dans l'ordre du Temple.

II. Arnaud Raimond, comte de Belin, marié le 6 novembre 1262, à la vicomtesse de Fronzac, fille de Raimond, vicomte de Fronzac, qui traita avec le roi d'Angleterre, en 1276 (2), et mourut en 1282. (Titres de fam.).

Ici nous remarquerons que peu de terres seigneuriales ont subi plus de variations que Fronzac. Elle était d'abord vicomté, et fut souvent disputée par les seigneurs du tems. Au treizième siècle, une branche des d'Albret prit aussi le nom de vicomtes de Fronzac.

Fronzac devint comté en décembre 1551; marquisat en décembre 1555, sous Henri II; en 1595, il passa dans la maison de François d'Orléans-Longueville, par son mariage avec Anne de Caumont. En janvier 1608, cette seigneurie fut érigée en duché-pairie par Henri IV, en faveur de François d'Orléans, comte de Saint-Pol; rétablie ainsi de nouveau en juillet 1634, par Louis XIII, en faveur d'Amand Jean du Plessis, cardinal de Richelieu, acquéreur de cette terre.

Arnaud-Raimond Solier, sieur de Belin et de Fronzac, mourut en 1312, à Paris, après avoir testé en faveur de dame Yolande, son épouse. (Tit. orig.)

Yolande paraît ainsi dans les actes :

«Yolande Solier, dame de Belin, vicomtesse de Fron-

---

(1) Voir l'acte et les détails dans P. de Marca, Histoire de Béarn, pag. 606 à 608, édition de 1640.

(2) Tour de Londres, tome I, pag. 7.

« zac, héritière d'Arnaud Raimond de Solier. » Elle traita en cette qualité, le 20 avril 1314, avec le roi d'Angleterre, relativement à la juridiction *mixte et mère* du roi sur plusieurs fiefs de la succession d'Arnaud Raimond Solier, son époux; savoir:

Castel-Viague, le pays d'Uza, tout le territoire de Born, de Mazas, d'Aubignac, de Saint-Julien, d'Orcillan et de Biscarosse, de Bias, des lieux appelés Fodias et Stagias, de Pontens, de Parentis, de Vyssère, de Sainte-Aulaye, de Sanguinet, de Saint-Pol en Born, ... *Nec non super naufragium, balænam et alia emergentia, ad Costas maris de Bisquarose et de S.-Juliano, seu de sart. Teste rege apud Westminster,* 20 *aprilii* 1315 (1).

Arnaud Raimond avait pris parti dans les guerres du tems, qui divisaient les vicomtes de Béarn, les rois de Castille, d'Aragon, d'Angleterre. Il figure pour 325 liv. reste de solde, dans les comptes du trésor, en 1296, armée de Gascogne (2).

Il fut un des chevaliers bannerets de l'ost de Foix, contre les Flamands. Le 20 juillet 1302, il se trouva à la sanglante bataille de Courtrai.

De son mariage avec Yolande, il eut:

1.° Raimond-Jean, qui entra dans l'ordre de Saint Jean-de-Jérusalem;
2.° Gaillard de Fronzac, mort à 12 ans;
3.° Olivier, Ier du nom, qui suit, et deux filles, dont nous n'avons pas les alliances.

III. Olivier, page du comte Charles d'Alençon, comte de Belin, vicomte de Fronzac, qualifié haut et puissant seigneur, châtelain de Caseneuve. Il suivit son père dans les osts de Foix et de Gascogne, en 1340. Il eut différents démêlés avec les procurateurs du roi d'Angleterre, au sujet de Fronzac, et fut même cité à Londres. Mais il traita de nouveau, en 1342, et rendit hommage pour ce fief, comme il se voit aux anciennes archives. (Tit. orig.) et dans les monuments historiques.

« *Compositione factâ, qualiter viscomes de Frontiaco,*

---

(1) Rôles de la tour de Londres, tome Ier, page 46.
(2) La Roque, Bans et arrière-Bans, page 95.

» *venit ad obedientiam regis, d. I°. junii* 1342 (1), etc. »

Il épousa, le 15 avril 1332, damoiselle Constance, qualifiée sœur de messire Arnaud, archevêque de Narbonne, allié de sa famille. Il en eut Pierre, Ier du nom, dit le Petit-Pierre ou Perrinet, né le 11 juin 1334. Après avoir fait honorablement toutes les guerres de Charles IV et de Philippe VI, Olivier mourut le 26 août 1346, des suites d'une blessure qu'il reçut à Crécy, dans le Ponthieu, journée qui fut fatale à nos armes par la trop grande bravoure du comte d'Alençon (Charles II, dit le Magnanime, fils de Charles Ier de Valois, et dont Olivier avait été page et enfant d'honneur.) (2).

IV. Pierre ou Perrinet fut envoyé de bonne heure à Jean, vicomte de Melun, autre allié de la famille (3), grand chambellan de France et lieutenant du roi au pays de Bretagne. Il fit partie de la montre de ce capitaine, le 13 juin 1351 (4). Après la mort du comte Olivier, son père, Perrinet, dit comte de Belin, vicomte de Fronzac, quitta le service, et se maria deux fois. La première fois, dans la province de Léon, mariage dont il n'eut que des filles, désignées ci-après :

La seconde fois, à Bazas, le 17 septembre 1378, à dame Guillermine de Fargas, fille de messire de Fargas, écuyer de Louis Ier et de Louis II, ducs d'Anjou, comtes de Provence.

De son premier mariage, il eut :

1.° Marie, qui fut religieuse ;

2.° Jeanne, qui épousa messire Louis de Montello, *alias* Monteil... et Montiel, fille de Guillaume, qualifié co-seigneur de Serves, illustre race qui passe pour avoir donné les premiers sires d'Orange, ducs de Valentinois.

Il eut de Guillermine de Fargas :

1.° Olivier, II° du nom, dont l'article va suivre;

2.° Marguerite, dame de compagnie de la duchesse d'Orléans ;

---

(1) Rôles de la Tour de Londres, tome Ier, page 114.

(2) Ordonnances des Rois, loco cit. Br. d'Italie.

(3) *Voyez* Branche de Provence, art. IX.

(4) Dom Morice, Hist. de Bretagne, tome Ier, page et colonne 1469.

3.° Jean, qui après diverses campagnes, et hors d'état de servir, épousa Marie Remon ou Remond, fille de Jean, qui devint l'un des généraux-maîtres des monnaies, sous Louis V et Charles VI. Jean, sous les auspices de son beau-père, entra dans l'administration des monnaies. Il fut nommé contrôleur-général de celle de Rouen, comme il conste par les documents de famille, et par les lettres de Charles VI, du 13 août et 19 septembre 1388, audit Jean Solier (1).

Quelques personnes de cette branche ont occupé les premières places dans les monnaies, celles de contrôleurs-généraux. Ces fonctionnaires appelés aussi juges-contre-gardes, furent créés par édit de Philippe-Auguste, en juillet 1214, et confirmés, en 1541, par Henri II. Ils avaient l'inspection générale. Le 30 juin 1696, Louis XIV les supprima, et mit à la place un conseiller-contrôleur-contre-garde. Ce ne fut plus un office, mais un emploi. Jean mourut sans postérité;

4.° Pierre, qualifié dans les actes, écuyer, châtelain de Vaux (*Vadum-Vé*), ancien château, résidence des comtes de Valois mourut en 1412. (Titre original.)

V. Olivier, II° du nom, comte de Belin, né le 8 mai 1369, accompagna à Gênes, comme chef de l'escorte, les commissaires de Charles VI, qui allaient prendre, au nom de ce roi, possession de la république de Gênes. Il fut présent à l'abdication d'Antoine Adorne, qui se dépouilla, devant eux, des ornements du dogat, et prêta serment comme simple gouverneur. L'acte est d'octobre 1396.

Après cette cérémonie, le comte Olivier se rendit à Asti, et de là à Pesaro, où son mariage fut arrêté avec dona Ferrantine, fille de Galéote, prince de cette ville, et sœur de Lisbetta, femme de Pierre Gentile de Varani, d'une des plus illustres familles d'Italie (2). (Titre original.)

---

(1) Ordonnances des Rois de France, tome VII, pages 208 à 210.

(2) Crescenzi, Coron. della Nobil. d'Italia, et Sansovino.

Ce mariage n'eut lieu que cinq ans après, en 1402. Quelques années auparavant, Olivier s'était attaché à Louis, duc d'Orléans, comme secrétaire intime, et bientôt secrétaire des ordres. Il ne quitta ce prince qu'à sa mort, dans l'an 1407, où son compétiteur à la régence, le duc Jean de Bourgogne, le fit assassiner. Olivier reprit du service, et se distingua particulièrement, en 1415, lors de la guerre d'invasion que les Anglais vinrent faire en France. Il mourut au siége de Rouen, en janvier 1419.

Marguerite, sœur d'Olivier, fut placée jeune près de la duchesse d'Orléans. Dans un titre original, nous la voyons recevoir des bijoux pour étrennes, en janvier 1401, ainsi que plusieurs autres personnes de la cour; savoir:

Madame la duchesse d'Orléans;
Charles, comte d'Angoulême;
Joseph et Jean d'Orléans;
Louis de Bourbon;
La demoiselle de Harcourt;
Les deux belles nièces, filles du roi;
Mademoiselle de Montpensier;
Mademoiselle Jeanne le Brune;
Mademoiselle Marguerite Solier, etc.;
Le sire Regnaud d'Angennes;
Le sire de Montjoye. (Titre original.)

Le mariage d'Olivier et de Ferrantine eut lieu, en 1402, à Avignon, où se rendit l'épouse, sous la conduite de Charles de Malateste, son frère. Ferrantine fut reçue par Marguerite, sœur d'Olivier. Charles retourna à Pesaro en 1403, mais il revint plusieurs fois chez sa sœur. Il prit même du service en France pendant quelques années. En 1427, il passa en Angleterre, d'où il retourna en 1429, avec un sauf-conduit du roi (1).

Le duc d'Orléans fit tous les frais du voyage d'Olivier, (tit. orig.). Olivier et Ferrantine eurent plusieurs fils dont l'aîné fut nommé Jean, les mémoires se taisent sur la postérité des autres.

VI. Jean Ier, comte de Bélin, né en 1402; à peine

(1) Rôles de la Tour de Londres, tome Ier. page 296.

âgé de 16 ans, il fit partie de la montre de Raoul de Ploesquellec (1). Il servit constamment.

En 1435, il fut nommé grand bailli du comté de Guines (2), ensuite gouverneur du Bazadois.

De son mariage, en 1429, avec Blanche Hervoise Hurgault, fille de Maximilien, il eut :

1.° Jean, dont l'article va suivre ;
2.° Blanchet, gouverneur de Mesle et de Roye, dont il est parlé dans la Chesnaye et dans Monstrelet (3) ;
3.° Philippe, marié en Normandie, auteur d'une branche particulière dont sont provenus Michel, Simon, et divers autres, dont Henri, père de Claudine-Emélie, épouse de Jean, IIe du nom, (voyez art. XI). Jean et Pierre, de cette branche, servirent en 1706 dans le corps des grenadiers à cheval. (Tit. orig.)

VII. Jean II, dit le comte Jean, désigné simplement dans Waroquier, sous le titre de noble Jean Solier (4), fut capitaine de 100 hommes d'armes, chevalier de l'ordre, et gouverneur de Crépi.

C'est lui qui reçut, en 1440, Charles et Pierre Solier revenant d'Espagne, lors de la guerre avec les Centellos. (Voyez la Ve branche, art. VIII, et d'Hozier, loco. cit.)

Jean II épousa, en 1462, dona Isabelle, fille de don Carlos, dit aux actes de France duc Charles, et frère de don Pedro ou Pierre, dont nous venons de parler, et que d'Hozier appelle l'un des gentilshommes affligés, qui abandonnèrent l'Espagne pour revenir en France avec leurs familles (5).

Parmi les documents et titres qu'ils rapportèrent avec

---

(1) Lobin., Hist. de Bretagne, tome II, page 911 ; dom Morice, *ibid.*, tome II, page 915.

(2) Rôles de la Tour de Londres, tom. II, page 268.

(3) La Chesnaye, Diction., etc. ; Monstrelet, chap. CLIX, page 232.

(4) Waroquier, Tabl., tome III, page 315.

(5) Généalogie précitée, page 75 ; Goussencourt, Martyr., tome II, pag. 349.

eux se trouve l'ordonnance faite par don Juan Ier en faveur de Raimon, fils de don Sanche, et père de Jean, trisaïeul de Charles.

Nous donnerons ici la formule de cet acte, qui a servi de modèle dans les siècles suivants (Tit. orig.).

« Voulant reconnaître à votre égard, messire Rai-« mon Solier, notre vassal, et l'un de nos capitaines « généraux, les nombreux et bons services que vous « nous avez rendus, et que vous nous rendez encore « tous les jours, et aussi ceux que nous ont rendus ainsi « qu'à nos pères, vos aïeuls et parents, bons chevaliers « de France; appréciant la grande loyauté dont vous « nous avez donné les plus fortes preuves, ainsi que les « peines et fatigues que vous endurez chaque jour pour « notre personne et le bien de nos états; considérant « qu'il importe spécialement pour exciter et entretenir la « fidélité dans les grands périls et les hautes entreprises, « de récompenser les sujets dont la bravoure et le dé-« vouement sont reconnus: à ces causes, voulant rému-« nérer devant les hommes, toutes ces belles qualités, « de manière que le souvenir en subsiste à jamais, et « que tous ceux qui apprendront et connaîtront ce té-« moignage de notre gratitude se trouvent spontané-« ment portés à nous servir loyalement et à aimer notre « susdit service, nous vous donnons le duché d'Arcos... « *Por ende damos vos e fazemos vos merced del nuestro* « *ducato de Arcos, el quel ducato vos damos e vos faze-* « *mos merced del, con totos suos terminos, etc.*, avec ses « dépendances, ville et villages, forêts, prairies, patu-« rages, montagnes, eaux courantes et non courantes, « ainsi que la justice civile et criminelle, le pouvoir ab-« solu et mixte, tous titres et prérogatives et tous les « revenus, cens et droits appartenants audit duché, pour « le tout être possédé dorénavant, et par droit de suc-« cession, par vous et à perpétuité, par vos fils, petits-« fils, vos héritiers, et les descendants d'iceux en ligne « directe, attendu que c'est notre bon plaisir que vous « possédiez ledit duché, sous les conditions suivantes, « savoir: qu'il sera tenu tout de suite et possédé par vous, « messire Raimon Solier, votre vie durant; et après « votre décès, par votre fils aîné, don Jayme ou à dé-« faut, par votre fils don Juan, lesquels seront ducs « d'Arcos après vous, et en cas de mort desdits fils, par

« vos autres fils ou votre fille aînée, et ainsi de même « par leurs descendants légitimes, l'un après le décès « de l'autre.... *E a fallecimiento del, dicho vuestro fijo o « fija, e nieto e nieta e decendientes dellos ..... de legitimo « matrimonio* ..... Et en cas de mort de vos dits fils ou « fille, petit-fils et petites-filles et des descendants légi- « times d'iceux ou d'icelles en ligne droite, ledit duché « sera pour nous, et reviendra à notre royale couronne, « Cette grâce accordée par le roi don Juan I[er], le 10 « juin 1389. »

Elle fut ensuite confirmée audit Raimon Solier et à ses fils par le roi Henri III, en 1392, et par le roi don Juan, en 1422.

Le titre du duc d'Arcos vint par succession directe, à don Charles, l'aîné de cette branche, et frère de don Pedro, lesquels dits frères passèrent en France, en 1440. La fille de Charles, dona Isabelle, qui épousa le comte Jean Solier, II[e] du nom, comme nous venons de le voir, devint après son père, duchesse d'Arcos; ses fils portèrent ce titre jusques vers la fin du quinzième siècle; ils y renoncèrent sans doute comme n'étant plus sujets des rois de Castille; et nous savons en effet, que dans l'année 1492, le roi don Fernand, et Isabelle, son épouse, transportèrent le titre de duc d'Arcos, à Jean Rodrigue-Ponce de Léon, neveu de don Rodrigue, duc de Cadix (1).

Jean II, eut de son mariage :

1.° Jean III, qui suit;

2.° Marguerite, qui épousa, le 5 septembre 1468, Hugues de Vaux, écuyer, dont naquirent Eynard, Jean, Claude et Guillaume; ils appartiennent à la généalogie de la maison de Vaux.

VIII. Jean III, né en 1465, fut surnommé le Castillan, soit à cause de son origine maternelle, soit pour avoir long-tems servi en Castille, et s'être aussi marié dans ces contrées; il y passa, à l'âge de dix-sept ans, et revint en 1502, après avoir épousé à Burgos, le 27

---

(1) Salaz. de Mendoze, Origine des Dignités, etc., liv. III, chap. XVII.

mars 1492, dona Léonore de Pavia (1), fille de don Fernandez de Pavia, et de dona Constance de Parraga de Cordoue, d'une ancienne et illustre famille (2). (*Tit. orig.*)

Il fut père de :

1.° François, dont l'article va suivre;

2.° Jean-Charles, qui servit d'abord sous François, duc d'Alençon, et depuis d'Anjou, frère de Henri III, roi de France; il l'accompagna dans ses guerres d'Auvergne, où il contribua puissamment à la prise d'Issoire, en 1577. Pendant les guerres de Flandre et des Pays-Bas, il fut nommé gouverneur de Bias, ensuite de Maubeuge, en 1579. Il fut tué, en 1583, près d'Anvers, avec trois cents gentilshommes qui soutenaient le parti du duc d'Anjou, devenu duc de Brabant, contre le parti du prince d'Orange, son compétiteur.

IX. François, fils de Jean III, fit ses premières armes sous le duc de Nemours, et servit pendant toute la guerre d'Espagne; il s'attacha ensuite au comte de Tende, alors employé en France, et dont il épousa une proche parente. Le 24 mars 1540, il fit partie de la montre des quarante hommes d'armes de ce seigneur, à Marignan, près d'Aix, en Provence. (Titre original.) Il n'eut point d'enfants de son premier mariage.

De son deuxième mariage avec dame Isoard Riccard de Pontens, il eut :

1.° Jean André, qui va suivre;

2.° Anne, qui fut chanoinesse de Remiremont;

3.° Marguerite, qui épousa sire Guillaume de Pont, en 1586.

X. Jean André, premier écuyer de la princesse Marie, nièce des ducs de Mayenne, depuis reine de Pologne. Il ne prit pas le titre de comte de Belin et en effet le comté de Belin passa vers 1560 dans la famille des Faudoas, famille antique et célèbre par ses emplois et ses

---

(1) Sandov., Chroniq., chap. 69, édit. 1602.

(2) Argot. de Mol., Noblesse etc., liv. II, chap. CXL.

alliances. Jean François, fils d'Olivier, chevalier des ordres du roi, gouverneur de Paris et l'Ile-de-France, fut le premier comte de Belin de cette race.

Jean-André Solier, dont Marolles parle dans ses Mémoires (an 1639), vivait encore en 1650, âgé de quatre-vingt-treize ans. Il fut pourvu du gouvernement de Roye.

Le 5 juin 1610, il avait épousé Raimondine de Fertallier, des sieurs de Fertallier (de Fertalleriis), dont un des ancêtres, Jean, était, en 1250, commandeur de l'ordre des Templiers, et chef de leur maison située près de Marseille (1).

Raimondine était fille de Pierre, fils de noble Charles de Fertallier, qui périt à la journée de Marignan.

Il n'eut qu'un fils, Jean-Louis, dont l'article suit; et deux filles, dont l'une fut religieuse-carmélite, et l'autre épousa François de la Rochemauni, seigneur de Saint-Aulaye, etc.

XI. Jean-Louis Solier, comte de Belin, servit, comme tous ses aïeux. Presque au début de sa carrière, il eut le bonheur de sauver la vie à deux de ses parents d'Espagne, Antoine et Michel, qui combattaient sous l'archiduc Léopold contre l'armée française commandée par Turenne en 1648 (2). (Titre original.)

Ces deux officiers, l'un de Catalogne, l'autre d'Andalousie, furent blessés tous les deux dans la fameuse bataille de Lens, si funeste aux armées espagnoles (29 août 1648). Jean-Louis les recueillit dans sa tente, les amena ensuite à Paris, où Antoine survécut peu de tems à ses blessures. Michel passa de longues années dans la famille, près des Solier de l'Ile-de-France.

Jean-Louis traita, en 1656, d'une compagnie de gardes françaises. Cette même année, le régiment des gardes fut employé au siége de Valenciennes, sous les ordres des maréchaux de Turenne et de la Ferté. Il ouvrit la tranchée dans la nuit du 26 au 27 juin. Le 9 juillet, il y eut une affaire très-chaude, où M. de Pradel, lieutenant-général qui commandait le régiment des

---

(1) D'Aigref., Hist. de Montp., page 204.

(2) *Voyez* la liste des Officiers pris à cette bataille, imprimée à Paris, aux galeries du Louvre, 28 août 1648.

gardes, fut fait prisonnier, ainsi que le maréchal de la Ferté.

Le comte Jean-Louis reçut diverses blessures qui ne l'éloignèrent que peu de jours de l'armée. Il fit heureusement les campagnes suivantes, jusqu'à l'an 1663, où il mourut presque subitement, alors qu'il se disposait à partir avec sa compagnie, (la 32e) (1), pour le siége de Marsal. Il fut remplacé dans ce commandement par M. de Bouvisi.

De Claudine Emélie Solier, petite-fille de Henri Solier d'Orbec (titre original), qu'il avait épousée le 10 juin 1659, le comte Jean-Louis, dernier comte de Belin, laissa, savoir :

1.° Jean André, qui mourut jeune;
2.° Louis Jean, destiné à l'ordre de Malte, et qui périt avant d'avoir fait ses preuves;
3.° André, qui suit;
4.° Jeanne, mariée en Espagne, à don Pèdre de Villalobos.

XII. Messire André Solier fut le dernier de la branche qui prit du service en Espagne., sous don Juan, d'Origuela, l'un de ses oncles, officier supérieur chargé d'un commandement dans l'Inde.

André fut blessé dangereusement en 1690; l'année suivante, ne pouvant plus servir militairement, il revint par mer en France, débarqua sur les côtes de Tréguier, fit quelque séjour à Lannion, et se rendit ensuite à Beaucé, dans la retraite des du Guesclin, dont les Solier étaient parents par les femmes. Il rechercha quelque tems Julienne, fille de Réné II (du Guesclin), et connue sous le nom de mademoiselle d'Auvers, âgée pour lors de 38 ans; mais ce mariage n'eut pas lieu. André épousa damoiselle Elisabeth, dite Elisa le Priver, *aliàs* le Pluer, descendante des anciens sires de Campels et Domfront. (Titre original.)

Les blessures d'André, quelques injustices dont il eut à se plaindre, le délabrement continuel de sa santé, et beaucoup de travaux infructueux dans plus d'un genre,

(1) Le Pip. la Neuville, Gardes françaises.

pour augmenter sa fortune presque détruite, telles furent les causes qui abrégèrent ses jours. Il mourut à 41 ans, ayant passé les quatre dernières années de sa vie dans la retraite et l'obscurité, soit à Lamneur, soit près de Lannion, (titres originaux) et s'occupant plus des moyens d'exister que de ses titres.

La famille des Solier, sur divers points, eut des revers considérables, occasionnés par les événements politiques.

Dans leurs guerres d'Italie, soit comme princes de Rimini, soit comme souverains de l'Astesan, ils perdirent leurs plus belles ressources, lorsqu'ils furent dépossédés de ces provinces.

« Le pape Clément VII ayant privé pour la dernière fois Pandolphe Malateste de sa principauté de Rimini, ce seigneur alla mourir pauvre à Ferrare (1). ».

Dans les guerres d'Espagne, qui durèrent cent trente ans, ils sacrifièrent la majeure partie de leurs propriétés.

« Perinelle Solier, héritière d'une des branches des Solier d'Espagne, et Louis de Combauld de Bourbon, son époux, se défirent de tout leur patrimoine pour secourir le connétable de Bourbon. Et c'est la cause des dommages et pertes des biens arrivés à cette famille. Eux et leurs fils laissèrent aux leurs plus de mémoire de leur vertu, que de profit de leur héritage, suivant les expressions de d'Hozier (2) ». Le duc Charles, oncle de Gabriel, père de Périnelle Solier, ne laissa également à sa fille Isabelle, que le titre de duchesse d'Arcos, et de grands souvenirs.

La branche du Limosin et Vivarais, victime des guerres de religion, a vu plusieurs fois tous ses biens confisqués ou devenus la proie des divers partis (3).

Le comte Olivier (branche de l'Ile-de-France) se ruina pour servir le duc Louis d'Orléans, dont il ne reçut que des promesses. Ce prince fut assassiné : les promesses périrent avec lui.

---

(1) Le Labour., Voyage, etc., part. III, art. Rimini.

(2) Généalogie des Combauld de Bourbon, arrêt de Louis XIV, page 2, du 28 février 1628.

(3) La Chesnaye-des-Bois, Dictionnaire, tome XII, Solier (Vivarais).

Le comte Jean-Louis dépensa tout son patrimoine au service de l'état, et par ses sacrifices pour la compagnie qu'il avait achetée.

Messire André, son fils, ne rapporta de l'Inde et de l'Espagne que des blessures, qui ne lui valurent aucunes récompenses. Ses ancêtres Jean et Jean-André étaient morts pauvres, après trente et quarante ans de service.

En général, la fortune ne s'attachait pas jadis aux familles essentiellement militaires. Les chevaliers ne cherchaient que la gloire, et l'on a vu bien souvent la vieille noblesse de France, vendre jusqu'à sa dernière terre, pour se mettre en état de soutenir sa bannière, soit dans les croisades, soit au service de ses princes.

Les Solier ont été pour la plupart militaires; ce qui n'a pas empêché cette famille d'élever pour l'église un bon nombre de prélats et de vertueux abbés.

Elle a donné beaucoup de chevaliers à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem; et aussi, devons-nous dire que cet ordre illustre, à qui tous les souverains de l'Europe demeurent éternellement redevables, doit être, depuis son origine, regardé comme français. Il fut cimenté, de siècle en siècle, par le sang de tous nos vieux chevaliers, l'honneur des premières familles de notre monarchie; et c'est dans les fastes de cette religion qu'elles doivent chercher leurs plus beaux titres de gloire.

Baudoin remarque, dans son Histoire de l'Ordre, que, jusqu'en 1640, il n'avait eu que cinquante-cinq grands-maîtres, sur lesquels onze étaient inconnus.

Sur les quarante-quatre autres, sept ont été espagnols, quatre italiens, trente-trois français (1). Nous citerons ici quelques chevaliers de la famille Solier (ordre de Malte).

En 1308, Raymond-Jean, chevalier. (Branche VII).

En 1310, Arnaud Solier, né en 1265, commandeur d'Aliaga.

En 1312, Bernard Solier, commandeur (2).

---

(1) Baud., Hist. de Malte, pag. 23.

(2) *Voyez* pour ces deux commandeurs, la première branche d'Espagne, et Curit., Ann. d'Arag., tome II, chap. XXXII; Favin, Théâtre d'honneur, page 1250.

Même époque, Nicole Solier, né en 1297, grand-croix, prieur de l'église, l'un des procurateurs-généraux de l'ordre. Il était de la langue de Provence, qu'il représenta en 1373 (1).

Alphonse, langue de Castille, en 1380.

François (des Fontaine Solier) (2).

Fernand, Gabriel, Antoine, — tous trois célèbres au siége de Rhodes; Fernand y commandait la langue de Castille. Il fut chancelier de l'ordre, et mourut en 1549, comme il est dit ci-après.

Pierre, chevalier en 1512, grand-prieur de France en 1563, compétiteur de la Valette au magistère, etc. (3). Il était fils de Jean Solier, (branche VII, article 8), et de Marguerite de Villiers de l'Ile-Adam, sœur de Philippe, grand-maître.

Antoine, ci-dessus, servit l'ordre pendant quarante ans; il périt au siége de Malte, en 1565.

Gabriel fut un des plus illustres chevaliers de l'ordre.

Avant le siége de Rhodes, en 1522, une des langues, (celle d'Italie), croyant avoir à se plaindre de quelques dispositions de la cour de Rome, obtint d'y envoyer trois ambassadeurs, et nomma, en conséquence, Gabriel Solier, Barthélemy Vives et Boniface de la Morre. Peu satisfaite du résultat de cette démarche à Rome, la langue entière se soulève; le conseil accuse Solier, Palaviccini, et Morose, d'être les auteurs de ce mouvement. On procède contre eux, mais ils quittent le couvent et se retirent à Candie.

Le grand-maître, affligé de cette scission, veut faire reconnaître leur innocence, et les rappeler. L'ennemi approchait; à cette nouvelle, Solier et ses compagnons écrivent de suite qu'ils vont se rembarquer pour Rhodes, et qu'ils accourraient, non-seulement de l'Italie, mais de l'extrémité du monde, pour défendre la religion avec leur sang (4).

L'autre Solier, frère de Gabriel, appelé Ferrand ou

---

(1) Bosio, tome Ier, liv. III, pages 71, 73.

(2) Avrillon, pag. 11; la Chesnaye, tome VI.

(3) Avrillon, page 10; son absence seule l'empêcha d'être élu.

(4) Bosio, Hist. de Malte, tome Ier, livre XVIII.

Fernand, fut élu chef de l'une des langues pour le siége de Rhodes.

Avant le premier combat, Villiers l'Ile-Adam choisit huit chefs des postes ou langues, savoir :

Langue de Provence.	Raimond Ricard.
D'Auvergne,	Raimond Roger.
De France,	Joachim de Saint-Simon.
D'Italie,	Georges Emarque.
D'Aragon,	Jean de Barbaran.
D'Angleterre,	Guillaume Onascon, ou Ovaxon.
D'Allemagne,	Christ. Valdener.
De Castille et Portugal,	Fernand Solier (1).

Le même Fernand fut chancelier de l'ordre jusqu'à sa mort, en 1549, et il fut remplacé par Pierre Nunnez d'Herrera (2).

Guillaume Solier, grand-croix de Saint-Jean de Latran, de Saint-Mauvils, en Picardie, de Saint-Marc d'Orléans, l'un des généraux des armées navales qui vinrent au secours de Malte, en 1565 ; ambassadeur de l'ordre, même année. *Tué*, dit Avrillon, *à la bataille Saint-Denis, près du connétable de Montmorenci, son parent* (3).

On voyait son tombeau, son épitaphe et ses armes à Saint-Jean de Latran de Paris (4).

Nicolas, tué en 1550 sur un des vaisseaux de la religion (5).

Nicolas, chevalier en 1589, commandeur de Maupas et de Haute-Avène, près d'Arras. Il eut la première commanderie à 18 ans, et la seconde lui fut donnée par son parent, le grand-maître de Vignacourt... Il resta 27 ans à Malte, et se trouva à la prise du château de l'Epaule, dont il eut la conduite. Il fut nommé lieutenant-

---

(1) *Ibid.*, liv. XIX, page 239. Il est nommé Ernand Solier, dans Baudoin, Hist. de Malte, édit. de 1659, liv. IX, p. 196. *Voyez* de plus, Vertot, Hist. de Jérusalem, t. III ; Boissat, t. I.

(2) Bosio, tom. II, liv. XIII.

(3) Avrillon, Généalog. des Sol., pag. 11.

(4) *Voyez* cette épitaphe dans Avrillon, ci-dessus.

(5) *Ibid.*, page 11.

général pour commander à Malte, à la place du chevalier de Vendôme (1).

Hubertin, procurateur des commanderies de Messine, et membre du chapitre des seize en 1569 (2).

Il avait représenté la langue d'Angleterre en 1553, avec Diégo Montero de Castille.

C'est en 1569 que s'éleva cette fameuse querelle entre Jean Solier, comte de Morette, et Pierre Strozzi, maréchal de France. Le comte de Morette retint une galère, pour prix de ses services et de diverses sommes qu'il réclamait en vain de Strozzi : il référa de sa conduite à son souverain, le roi de Sardaigne.

Strozzi recourut à la ruse, et se servant des vaisseaux de Malte et du pavillon de l'ordre, il trompa Morette, qui s'approcha sans défiance, et fut pris.

On le conduisit à Malte, où il fut emprisonné..... Et ce fut, dit Bosio, une faute du grand-maître de la Sangle, qui embrassait aveuglément les intérêts du maréchal.

Philippe, roi de France, écrivit au grand-maître qu'il eût à respecter le comte de Morette, vassal du roi, son cousin. Celui-ci, duc de Savoie, demande réparation à l'ordre de l'outrage fait à son pavillon..., Morette ayant été pris à la mer, portant pavillon sarde.

Peu satisfaite de la réponse, la cour de Savoie fait mettre le séquestre sur toutes les propriétés de l'ordre.

La contestation dura depuis 1557 jusqu'en 1564, année où l'ordre fut contraint de payer mille écus d'or aux héritiers du capitaine Morette (3).

Cette erreur du grand-maître n'empêcha pas le neveu de Morette de venir au secours de l'ordre en 1565. Octavien Morette fit partie de la montre du corps d'Enéas Pius, armé pour la défense de ces chevaliers (4).

Solier, dit le chevalier de Catillon, fut tué à la bataille de Cassel.

Gabriel, reçu en 1597, fut tué pour la foi, en 1613.

Charles, son frère, commandeur de Liége et de Vil-

(1) Avrillon, page 12.
(2) Bosio, tome II, pages 344, 842.
(3) *Ibid*, tome II, liv. XIX, page 396.
(4) *Ibid.*, page 665.

lers-le-Temple, mourut, suivant la Chesnaye, en 1648.

Michel, reçu en 1564, périt dans un combat contre les Infidèles.

Marc, reçu en 1577, mort jeune.

Jacob, son frère, en 1585.

François, en 1632, tué dans l'Archipel en 1649.

Raimon, grand-bailli de Mayorque, en 1672.

Octave, }
Robert, } amiraux des galères de l'ordre (1).

Beaucoup d'autres des diverses branches des Solier sont entrés dans l'ordre depuis 1400 jusqu'en 1789 avec le simple nom de leur seigneurie (2).

XIII. Jean IV, fils d'André ci-dessus, sieur de la Touche, etc., né en 1692, fut contrôleur-général ou juge-contre-garde des monnaies de Rennes, et conseiller du roi. Il contracta mariage avec dame Marie-Josephe Drouart, des anciens Drouart, dont l'un figure comme écuyer dans la montre d'Olivier du Mauni, faite à Villiers, près Vendôme, le 4 août 1421 (3), (tit.de fam.) Jean VI mourut en 1754. Il eut un grand nombre d'enfants des deux sexes, mais de toute cette postérité et de celle de Michel, son frère, il n'existe, à l'époque où nous écrivons (1787) (4), qu'un seul de ses fils qui ait des enfants mâles, par lesquels doit un jour se soutenir cette branche. C'est:

XIV. Jean-Baptiste-Marie Melchior, sieur de la Touche, né le 2 décembre 1739.

Il fut destiné d'abord à la marine.

Le 22 mai 1759, il partit de Lorient pour aller dans l'Inde, sur le vaisseau le *Duc de Chartres*, commandé par M. Duvautenet, l'aîné, qui avait sous ses ordres trois autres bâtiments.

Le 27 du même mois, le *Duc de Chartres* livra un com-

---

(1) Piloni, Hist. de l'Ordre, et tome II, pages 407, 507, 176, etc.

(2) Sur tous ceux nommés depuis la citation (2), *voyez* Avrillon et la Chesnaye-des-Bois, art. Sol. et Font. Sol.

(3) Hist. de Bretagne, preuves du XVe siècle, pag. 979, dom Morice, tome II, page 1087.

(4) Waroq., Recherches sur les arm., etc.

bat terrible au *Windsor*, vaisseau de guerre anglais, capitaine Saulkner, portant soixante-quatre canons, dont vingt-six de 24, vingt-six de 12, et douze de divers calibres.

Le combat dura trois heures. Les deux bâtiments s'abordèrent. Le *Duc de Chartres*, ayant perdu presque tout son monde, se trouva enfin sans aucun moyen de défense.

Saulkner eut lieu d'être étonné d'une résistance aussi belle, puisque le *Duc de Chartres*, percé pour soixante-quatre canons, n'en portait alors que vingt-quatre, dont quatre de 12, et vingt de 8.

Il n'y avait point d'officiers qui ne fut blessé, les matelots étaient hachés dans les manœuvres, et les canonniers près de leurs pièces.

On rendit l'épée aux officiers qui passèrent à bord du Windsor; mais les Anglais, contrariés par les vents, furent contraints de débarquer les débris de l'équipage français sur les côtes de Portugal, près de Lisbonne, d'où Jean, sieur de la Touche, ci-dessus, se rendit en Espagne. Il y fit peu de séjour; revint en France, et quitta la marine; mais il conserva de grands rapports avec cette fameuse compagnie des Indes, ouvrage de Louis XIV et de Colbert, et qui produisit d'immenses ressources à la nation. C'était en outre une école pratique de nombreux et habiles marins pour la guerre, comme pour le commerce.

A ce sujet, l'auteur du siècle de Louis XIV fait cette remarque, qui peut être appréciée par un bon nombre de gentilshommes. « C'est qu'alors on vit bien que ces vastes et nobles spéculations commerciales n'étaient pas, pour la noblesse française, un acte dérogeant, puisque les princes du sang et les plus grandes maisons rivalisaient ensemble pour s'intéresser dans ces établissements, à l'exemple du monarque lui-même. »

C'était sur-tout l'usage dans les deux Armoriques comme dans la Grande-Bretagne. Une foule de chevaliers et de lords de naissance illustre, s'adonnaient, de leurs personnes, à ces hautes entreprises maritimes. De la Roque observe de plus que dès l'âge de Bertrand du Guesclin (1350), *les gentilshommes bretons se livrèrent au trafic.... Et même ceux qui accompagnaient ce grand capitaine en*

Espagne (1). De là sans doute le nom ancien de gentilshommes et nobles *mercadiers* (2); mais on sait que la noblesse peut dormir sans se perdre, portant en elle un caractère ineffaçable comme la cléricature; ce qui fait que les droits du sang des ancêtres sont toujours acquis à leurs descendants (3).

Jean, sieur de la Touche (ci-dessus), eut peu de fortune. Mais il augmenta son patrimoine par ses soins et une activité qui fut couronnée de succès.

En 1787 et 1789, il fut député deux fois vers Louis XVI pour soumettre à ce prince les réclamations de la Bretagne. Bientôt il fut chargé de plusieurs fonctions importantes; mais pendant le règne de la terreur, il se vit arraché de ses foyers et conduit à Brest par ordre et à la suite d'un des généraux de la révolution (4).

Bonaparte, à son retour d'Egypte, le choisit pour occuper une place de distinction; il refusa, et vint dans l'ancienne patrie de ses pères, à Paris, où il mourut le 8 nivose an 13 (1804) couvert de l'estime générale qu'il devait à la réunion de toutes les vertus. C'était le plus instruit et le plus modeste des hommes.

De son mariage avec Anne-Françoise Delarue, famille alliée aux Duguay-Trouin, Jean, sieur de la Touche, a eu:

1.° Louis-Jean-Baptiste-Marie-Toussaint, qui suit;
2.° Jean-Baptiste-Marie, que Waroquier place par erreur avant le précédent;
3.° Renée-Anne-Jeanne, morte jeune;
4.° Anne-Rose-Zoé.

XV. Louis, ci-dessus, comte *de la Touche*, chevalier et commandeur de divers ordres, membre de plusieurs académies, comte palatin, lui et ses descendants mâles et leur postérité, par brefs particuliers du saint siége du 13 décembre 1815 et du 29 avril 1817, a suivi le roi à Gand en qualité de colonel d'état-major, et a rendu à

(1) De la Roque, Traité de la Noblese, pag. 253, 290, etc.
(2) *Ibid.*, page 253.
(3) *Ibid.*, chap. 141, pages 347 et 349.
(4) Le général Rossignol.

l'époque de la restauration plusieurs services importants à la cause de la monarchie. Il a deux fils, Prosper Maurice et Ernest Aimé, mentionnés plus loin. (*Voyez* après la branche IX le chapitre sur les branches existantes.)

Les sieurs de la Touche n'ont aucun lien de parenté, comme on l'a cru mal à propos, avec les autres familles du nom de la Touche, entr'autres celle de la Touche-Tréville, vice-amiral.

HUITIÈME BRANCHE.

Ou de la Marche et du Vivarais.

I. Bertrand, fils de Raymon; ledit Raymon dernier fils du comte Rostain. (*Voyez* branche IV, ou de Provence article VII) fut l'auteur de cette branche.

Né en 1247, il épousa, en 1269, Rhothilde, fille d'Almodie N.... et d'Antoine de Chaslussio, et nièce de Guéralde de Coiroux, qui lui servait de tuteur.

Chaslussio nous semble appartenir à la maison de Cheylus, l'une des plus anciennes de France. On le trouve aussi dans la Chesnaye-des-Bois, et il dit :

« Les alliances de cette branche sont avec les maisons » de Clary, de Mirabel, de Cheylus (1) ». On dit que Coiroux est encore une variante du nom Cheylus.

Les Cheylus et les Solier du Vivarais se sont alliés de nouveau par le mariage de Nicolas Solier et d'Alix de Cheylus, le 13 août 1569 (2). Les Cheylus étaient connus dès le neuvième siècle, ayant pour tige Gui de Chaslus.

L'oncle et le tuteur de Rhothilde, ci-dessus, femme de Bertrand Solier, sont appelés aux actes Antoine et Gairalde de Cheylus.

En 1272, Bertrand Solier, veuf de Rhothilde, épousa dame Aude de Roquelaure, comme le rapporte la Chesnaye des Bois (3). Aude était sœur de Bertrand de Ro-

(1) Dictionnaire de la Noblesse, tome XII, art. Solier.
(2) *Ibidem*.
(3) *Ibid*. et *voyez* dans les auteurs la famille Roquelaure.

quelaure, et fille de Jeanne de Brulheis, proche parente du prince Geraud, comte d'Armagnac. Ils n'eurent qu'une fille, nommée, dans les actes, Marquise Solier, laquelle fut mariée à messire Gaston de Maurenx.

Bertrand Solier, avait reçu de Roquelaure, son beau-frère, la promesse d'une dot de cinq cents écus philips, avec les habits nuptiaux et harnais de tête; ce qui donna lieu à de longues discussions qui ne furent terminées à Prinham, que le 7 mai 1771, entre d'une part le comte Garcie de Mazères, et Jean de Massas, tuteur, de Jean Roquelaure, petit-fils de Bertrand, et d'autre part, Gaston de Maurenx, et son épouse, Marquise Solier (1).

Bertrand eut de son premier mariage, deux fils, dont l'un ecclésiastique, et l'autre fut Pierre qui suit.

II. Pierre, né le 10 août 1320, épousa Gamone, sa cousine, en 1344. On ignore le tems de sa mort.

Le 14 mars 1346, ces deux époux vendirent un fief situé au mandement de Boulogne (comté de Comminges, en Languedoc), à Jean et Pons de Mal'han d'Aubenas. Il est question de cette vente dans la Chesnaye des Bois, mais autre part qu'à la généalogie des Solier. Cet auteur oublie Pierre et Gamone Solier, dont il parle cependant à l'article Mal'han (2).

Du mariage de Pierre et de Gamone, vinrent :

1.° Arnaud, connu dans Froissart et d'Argentré, sous le nom du Limosin (étant de la Marche limosine), auteur de la seconde branche française en Espagne;

2.° Raymond, qui, du Limosin, s'établit au Vivarais.

La Chesnaye des Bois ne donne qu'une simple note sur Arnaud Solier, dit le Limosin, compagnon de Bertrand du Guesclin, et tué à la bataille d'Aljubaroka. Les documents, les mémoires et le goût des recherches, ont manqué à cet auteur. Nous avouerons de plus, que si cette branche ne s'était pas rattachée à Solier le Limosin, à Blan-

---

(1) Histoire des Grands Officiers de la Couronne, tome. VII, page 403; la Chesnaye, Dictionnaire, tome XII, art. Sol.

(2) *Ibid.*, tome X, page 744.

chet et Antoine, dont il est question à la branche de Provence, nous aurions hésité à la comprendre ici, quoique l'ancienneté de sa noblesse ait été confirmée par arrêt du 12 décembre 1668, et précédemment par l'acte du 15 août 1489, des commissaires royaux des francs fiefs en Languedoc, acte dans lequel Raymond Solier est dit : *noble, issu de noble race et de l'ancienne famille des Solier de la Marche limosine..... Nobilis, nobilisque genere procreatus, ut potè ex antiquâ Soleriorum familiâ Lemovicensi*, etc. (1).

III. Raymond, ci-dessus, épousa, le 12 février 1488, Blanche de Verras, riche héritière, et n'eut qu'un fils qui suit :

IV. Antoine. Il posséda plusieurs fiefs dans la sénéchaussée de Beaucaire. En 1529, il épousa Anne de Faure, en faveur de laquelle il testa le 9 août 1542, à la charge de remettre la succession à leur fils aîné.

Il eut de ce mariage :

1.° Antoine, qui suit ;
2.° Nicolas, auteur de la branche ci-après ;
3.° Claude, sur lequel il n'y a pas de détail.

V. Antoine, IIe du nom, marié à Jeanne d'Allard, eut trois fils, dont deux, Jean et Pierre, moururent sans postérité, et David, qui suit :

VI. David épousa, le 4 juin 1617, dame Sara de Laurens ; dans les guerres de religion, ses biens furent confisqués.

VII. Etienne, un des fils du précédent, épousa Marie de Serres, le 29 septembre 1649 ; il en eut René, Antoine, Susanne et une autre fille, mariée à messire de Chabanon.

Antoine, sieur d'Audans, capitaine au régiment de Périgord, et chevalier de Saint-Louis, épousa, le 9 mai 1705, Albertine de Tello, fille du gouverneur de la Roche-en-Ardennes, au duché de Luxembourg. Il en

---

(1) *Voyez* le Dict. de la Nobl., loc. cit.

eut Marie-Antoine, mort jeune, et Charlotte-Sophie, reçue à Saint-Cyr, sur preuves, le 6 juin 1725.

Susanne, sœur du précédent, fut mariée le 23 novembre 1695, à noble Noé d'Aleyrac, seigneur du Colombier. Elle mourut en janvier 1715. Nous donnons ces détails, parce qu'ils sont totalement omis dans la Chesnaye.

VIII. René, fils aîné d'Etienne, continua la postérité en ligne directe. Il servit au régiment de Joviac, et il épousa la sœur de son colonel, dont il n'eut qu'un fils, nommé François.

IX. François, lieutenant au régiment de Castelnau, et ensuite dans Beauvaisis, se retira jeune du service, pour épouser Susanne de la Garde, d'une famille célèbre et recommandable sous tous les rapports. Ils ont laissé Joachim.

X. Joachim fut officier au régiment de Brie. Comme divers Solier l'ont fait en divers tems, il épousa l'une de ses cousines, dite Alexandrine Solier de Lissac, dont il eut plusieurs enfants (*Voyez* la Chesnaye des Bois).

Deuxième division ou *deuxième rameau.*

I. Nicolas, fils puîné d'Antoine et d'Anne de Faure, épousa, le 13 août 1569, Alix de Chaylus. Ils perdirent toute leur fortune.

II. Jean, leur fils, servit le roi avec distinction. Il mourut en décembre 1675, âgé de cent cinq ans. Tous ses fils et descendants ont embrassé, comme leurs aïeux, la profession militaire (*Voyez* la Chesnaye).

Troisième rameau.

I. François, l'un des fils de Jean, ci-dessus, et de Marguerite de Griotier, aide-major au régiment de Bulonde, puis capitaine au régiment de la Tourette, mort en 1730, âgé de quatre-vingt-quatorze ans.

De Jeanne Esbrayat de Créaux, qu'il épousa en 1683, il eut Jean-François qui suit, et François, dit chevalier de Brotty, lieutenant au régiment royal Comtois, mort en Piémont, des suites de plusieurs blessures.

II. Jean-François, sieur de Brotty, à la mort de son père, se retira du service, et s'unit, en 1707, à Marie des Préaux.

Quatrième rameau.

I. Jacques, fils de Jean, et de Marguerite, ci-dessus, seigneur de Lissac et de Labattut, capitaine de cavalerie (régiment de Mérinville), épousa, le 8 août 1677, Françoise de Pontaut, au comté de Foix, dont Henri qui suit, et une fille mariée à Louis de Cassaignard de Saint-Amand, chevalier de Saint-Louis.

II. Henri, seigneur de Lissac et de Labattut, capitaine-commandant au régiment de la Rochefoucauld, cavalerie, et chevalier de Saint-Louis, a épousé, le 23 mars 1716, Marie de Jalabert, dont il eut un fils, mort jeune et cinq filles. Nous continuons de renvoyer à la Chesnaye, pour les détails qui n'intéressent que cette branche, qui a contracté de très-belles alliances.

Nous n'aurons plus occasion de parler dans la présente généalogie, des Solier qui ont vécu en France. Après avoir cité plusieurs de leurs belles actions, nous ne devons pas négliger de dire qu'ils ont eu parmi eux des femmes dignes de leur rang et de leur nom. Ces détails nous mèneraient trop loin; mais nous rappelons seulement Périnne ou Périnelle Solier, qui épousa, en 1510, comme nous l'avons vu, Louis Combauld de Bourbon, dit le Capitaine (1), sieur de Larbour.

Les premiers sires de Bourbon (Archambaud et Combauld), sortaient d'Alix de Bourgogne, du sang de France, comme le remarque d'Hozier, que nous allons suivre.

Alix était issue des rois Hugues Capet et Robert, et d'une princesse de Savoie, nièce de Calixte II.... Les mêmes Combauld se sont alliés ensuite avec les plus illustres maisons de l'Europe. Ils ont cet avantage, d'être issus en ligne masculine, de la maison de Bourbon. Les deux branches de Bourbon, séparées l'an 1200, savoir : celle des princes du sang, issue par les femmes, d'Ar-

---

(1) D'Hozier, Généalogie des connétables de Bourbon, et arrêt de Louis XIV. (23 février 1628.)

chambauld de Bourbon, et celle de Combauld sortie par les mâles, de Combauld de Bourbon, se rapprochèrent étroitement par le mariage de Louis de Combauld, I[er] du nom, et de Jeanne de Bourbon, en l'an 1435 (1).

Le mariage de Louis Combauld de Bourbon, avec Périnelle Solier, née en France, de Gabriel, fils de don Pèdre, revenu de Castille (2), ne fut pas heureux sous les rapports de la fortune. On sait que ces deux époux perdirent tous leurs biens volontairement; « ils » le vendirent pièce à pièce, pour assister le duc de » Bourbon; ces biens (en 1510), montaient à plus de » trente mille livres de rentes. Tous furent aliénés. » Louis de Combauld ne voulut jamais manquer de » fidélité à son illustre parent; enfin, percé de coups, » il vécut encore assez pour sauver le corps de cet in- » fortuné prince (3). »

Perinelle fit le sacrifice de sa dot et de ses diamants. Elle resta dénuée de toute ressource, à la mort de son époux, en 1547; et pour élever ses fils, elle n'eut que le travail de ses mains, et quelques secours qu'elle reçut des ducs de Montpensier.

Elle vécut jusqu'en 1562. Des personnes, dit d'Hozier, qui vivaient en 1627, et l'avaient connue, faisaient un grand éloge de cette noble et vertueuse dame (4). Elle eut le nom de *belle* et *bonne*, et fut un modèle de piété maternelle, après avoir donné l'exemple de toutes les vertus de l'épouse.

Combauld avait fait une donation de pain et de vin, dans l'église collégiale de Notre-Dame d'Aigueperse, afin que l'on dit des prières pour lui et Perinelle, sa femme (5). Ses fils lui élevèrent un tombeau avec cette inscription :

A la meilleure des mères et des épouses.

Louis et Perrinelle eurent de leur mariage, Jean et

---

(1) Généalogie de Combauld de Bourbon et tit. orig.
(2) *Ibid.*, et Goussencourt, tome II, déjà cité.
(3) D'Hozier, *ibid.* et Marillac, Hist. de Bourb.
(4) *Ibid.*
(5) D'Hozier, *ibid.* et les tit. orig.

Hector, capitaines célèbres. Jean épousa une femme de la famille de Bayard (1).

Un troisième fils, Gilbert, fut chanoine de la Sainte-Chapelle de Saint-Louis, puis son trésorier: il devint conseiller et aumônier de Henri IV (2).

Leur oncle, Emery de Combauld, commandeur de l'ordre de Saint-Jean, et bailli de la Morée, partagea les dangers du siége de Rhodes, avec les Solier dont nous avons parlé à la septième branche. C'est à lui que Charles-Quint dit ce mot célèbre qui put fournir l'idée du sien à François Ier.

Villiers de l'Isle-Adam l'ayant envoyé avec Louis d'Audugar, pour rendre compte aux princes chrétiens, de la perte de Rhodes, ces chevaliers parlèrent avec tant de feu et de vérité des exploits de leurs frères d'armes, que l'empereur s'écria : « Je le vois bien, seigneurs, » rien perdu si ce n'est Rhodes (3). »

C'était en mars 1523, deux ans avant le siége de Pavie.

Nous ne pouvons encore oublier le petit-fils de Perrinelle Solier, Gilbert Combauld de Bourbon, grand audiencier de France, ... et que par un consentement unanime, toute la cour avait surnommé l'homme de bien. Il mérita l'affection particulière de Henri II, de Henri III et surtout celle de Henri IV, qui l'honorait de la qualité de père (4).

NEUVIÈME BRANCHE.

Ou la seconde fondée par les Solier de France, en Espagne.

I. Arnaud, *aliàs* Renaud, Solier, *dit* le Limosin, du lieu de sa naissance, issu de Pierre et de Gamone, chefs de la branche précédente, né en 1341, montra, dès son enfance, une ardeur invincible pour la guerre.

---

(1) D'Hozier et Conf. Sainte-Marthe.

(2) *Ibid.* et les Mémoires du tems.

(3) Bosio, Hist. de Malte, tome II, part. III, liv. 1 de Boissat, Histoire des Chevaliers de Saint-Jean, page 428.

(4) D'Hozier, loc. cit., page 124.

Les glorieuses actions de ses oncles ou ses cousins, qui servaient en Espagne, avaient particulièrement fixé son attention. Ses parents résolurent de l'envoyer vers le comte Ramon Solier, grand justiciat de Valence, et célèbre officier (1); la mort du comte, arrivée en 1360, vint déranger ce projet.

Le voyage fut différé jusqu'en 1366, époque où il s'offrit à tous les chevaliers français, une brillante occasion de se signaler.

Don Pèdre, dit le Cruel, roi de Castille et de Léon, avait épousé, en juin 1353, Blanche de Bourbon, du sang royal de France. Il fut bientôt le meurtrier de sa cousine, de ses propres frères, don Juan et don Pèdre, de la reine son épouse et d'Isabelle, sa fille (2); il égorgea plusieurs rois, et se montra tout couvert du sang de ses prisonniers, qu'il aimait à frapper lui-même; chacun de ses jours était marqué par un crime. Ce prince, objet d'horreur à son siècle, vit presque toute l'Europe se soulever contre lui. Chassé de ses états par Henri, comte de Transtamare, son frère naturel, il trouva encore les moyens de réunir une armée.

Une guerre formidable s'éleva entre les deux frères, et décida de leur sort.

Henri, contraint d'abord, après la bataille de Nazareth, de quitter la Castille, y rentra avec le secours des Français, gagna, le 14 août 1369, la bataille de Montiel qui lui assura la couronne, malgré les efforts des rois de Portugal, d'Aragon, de Navarre, et les prétentions des fils d'Edouard III, les ducs de Lancastre et de Cambridge.

Henri ne fut point ingrat; il se plut à reconnaître qu'il devait la victoire et le trône aux chevaliers de France, dont les chefs étaient Bertrand du Guesclin, Arnaud le Limosin (Solier), grand capitaine, dit d'Argentré (3), Geoffroy Riccon et Alain de Saint-Pol. Ami, compagnon et parent de Bertrand du Guesclin, doué d'un courage infatigable, et unissant une grande

---

(1) Gasp. Escol., Histoire de Valence, et branche IV.

(2) Marian., Hist. d'Esp., tome III, liv. XVII.

(3) D'Arg., Hist. de Bret., liv. VI, ch. CCXLVII; Froissart, tome I, page 309, tome IV, div. lic.; Argot. de Mol., Nobil, tome Ier.

modération à de grands talents, Arnaud Solier acquit une haute renommée dans les guerres de Castille.

Henri II, justifiant son surnom de Magnifique, voulut récompenser, après la bataille de Montiel, les illustres étrangers qui l'avaient secouru.

« Assez de joyaux, donna le roi, à Bertrand de Claquin » (du Guesclin), en lui disant: Bertrand, vous avez le » cœur vaillant, et par vous je suis mis à honneur et par » les bons Français. Or, vous voulez vous en aller en » France, et votre frère Olivier et Olivier de Mauny.. » Soit, je les payerai bien en or et joyaux qu'ils empor- » teront; mais quand vous me laissez, le Bègue de » Villaine, s'il plaît à Dieu, me demeurera.... et avec » lui don Renaud le Limousin et don Piètre Fer- » rand (1) ».

Après ce discours, le Roi décerna les récompenses à ses grands chevaliers qui l'avaient suivi dans ses royales expéditions et armées.... et usant de sa suprême munificence, il honora ainsi plusieurs d'entr'eux (2).

Du Guesclin reçut le comté de Sorie, vingt-mille livres de rentes et les duchés de Transtamare et de Moline.

Olivier de Mauny, dix mille livres de rentes, et la terre seigneuriale de Crète.

Le Bègue de Villaine eut le comté de Robelde. Bertrand de Béarn, fils du comte de Foix, reçut la main d'Isabelle, fille de Louis de la Cerda, prince du sang royal, et pour dot la ville de Medina-Céli.

Pierre de Bonnefoi épousa Béatrix de Lara, cousine du Roi.

Arnaud Cegarre de Bourgogne, surnommé le Bourguignon, eut différentes terres, qui prirent le nom de l'Ile d'Arnaud.

Arnaud Solier, de la marche Limosine, dit le Limosin, obtint de la main du Roi, un bon héritage, et belle dame, bonne et riche, dont il eut des fils (3).

---

(1) *Voyez* Estouteville, Histoire de du Guesclin, écrite en 1387 (édition de 1618).

(2) *Ibid.* et *voyez* Alonz. de Haro, Nob., liv. I, ch. VI.

(3) Froiss., tome III, page 4; d'Argent., page 555; Favin, Hist. de Navar., page 129; Marian., Hist., tom. II, liv. XVI; D. Diegue Ortiz, Ann., pag. 230.

Ces cérémonies eurent lieu dans la grande église de Burgos, en présence de la cour et des grands du royaume.

Ce fut alors (1369) que s'introduisit dans les royaumes de Castille et de Léon, le titre feudataire de *Comtes*, que les actes et l'histoire appellent *comtes perpétuels* ou héréditaires (1), et qui correspondent au titre de duc, comme il sera dit plus loin. Les fils de ces premiers comtes furent du petit nombre de ceux qui conservèrent le privilége spécial de porter leurs titres sans être assujettis à la formalité nouvelle dont parle Mariana (2), et qu'on devait remplir, pour succéder aux qualifications de ses pères; et ainsi furent créés comtes, savoir:

En 1368, ou suivant d'autres, en 1366, don Tello de Castille, frère du Roi, sous le titre de comte de Biscaye.

Bertrand du Guesclin....., comte de Transtamare. Henri II avait porté ce titre, qui passa ensuite à don Pierre de Castille, neveu du roi.

Hugues de Carbolay, gentilhomme anglais (milord Hugo) comte de Carrion, jusqu'en 1371, année où ce titre passa à don Juan Sanchez Manuel, gouverneur du royaume de Murcie.

Arnaud Solier, en 1368, suivant d'autres, en 1376 (3), fut créé comte de Villalpando (4), et par suite de Gaudul et de Marchenilla.

Bertrand de Béarn, dit le Bâtard, comte de Médina-Céli, en 1371; don Juan Alphonse de Guzman de Saint-Lucar, nommé comte de Niebla.

Don Par de Villane (Bègue de Villaine), comte de Robelde.

1373, don Sanche de Castille, frère du roi, comte d'Albuquerque. Don Henriquez de Castille, son fils, comte de Noronne (5).

---

(1) Salaz, Orig. des dign. de Cast., liv. III, ch. VII.
(2) Hist. d'Esp., tome II, liv. VIII.
(3) D. Diegue Ortiz, Ann. de Séville, page 230.
(4) *Ibid.* et Argot. de Mol., Nob.; Al. Lop. de Haro, div. loc. et Mariana.
(5) Al. Lopez, Nobiliar., tome I, p. 39 et 43; D. D. Ortiz et Radez de And.

Ces seigneurs furent déclarés *comtes avec toutes prérogatives,* dont ont joui ensuite les ducs et grands d'Espagne, non-seulement *pour eux-mêmes,* mais *pour tous leurs descendants et issus en tous lieux, pourvu qu'ils fussent légitimes et issus en ligne droite* (1). Le fils de Henri le magnifique, don Juan Ier, roi de Castille et de Léon, confirma les mêmes titres de comtes ou ducs, comme nous l'avons vu, dans la première branche des Solier d'Espagne.

Du Guesclin quitta ces contrées pour toujours. Arnaud Solier y resta et devint maréchal d'armée. « .... » et moult était prisé au royaume de Castille pour ses » prouesses (2). »

Il fut tué, dit la Chesnaye (3), à la bataille d'Aljubarotta. Nous ajouterons que ce fut lui qui harangua l'armée, avant cette bataille, en présence du roi.

« Après ce discours prononcé en espagnol que bien » il savoit parler le roi leva sa face et fut réjoui des » paroles qu'il avait dites. Les Espagnols étoient tout » ébahis, et ils se disoient les uns aux autres, regardez » donc comme notre roi se confie en ces François, et » il n'a nulle parfaite fiance à autrui (4).

A cette sanglante journée d'Aljubarotta (village de Portugal dans l'Estramadoure), Jean Ier, roi de Castille, fils de Henri le Magnifique, fut battu par don Juan de Portugal, le 14 août 1385... Douze mille Castillans restèrent sur le champ de bataille, qui fut le tombeau des Espagnols. Le roi y perdit sa noble chevalerie... et celle du royaume de France...., et messire Renaud, qui était son maréchal, y mourut (5).

Renaud avait épousé dona Marie Tison, fille de Martin Alonzo Tellez, dit Tison, descendant de don Infre de Loyasa, conquérant de Valence (6). Il en eut deux fils, mentionnés dans Froissart, sous les noms de Henri et

---

(1) J. Curit., Annal., tom. VI, liv. XIX, etc., et les auteurs précités.

(2) Froissart, tome III, page 4.

(3) Dic., tome XII, art. Solier.

(4) Froissart, tome III, pages 52 et 53.

(5) *Ibid.*, page 56.

(6) D. Diegue Ortiz, Ann., page 230.

Renaud, et trois filles, Marie, Agnès, Brite ou Béatrix. Le roi Henri II, protecteur et véritable ami des Français, a passé pour le plus noble et le plus affable des souverains; il eut le nom de chevalier par excellence, de libéral, de Magnifique, de prince qui sut combattre et récompenser. Tous ses guerriers l'adoraient.

Non content d'avoir créé comte de Villalpando, son maréchal Renaud Solier, le Limosin, il lui conféra, par acte du 25 septembre, les comtés de Gaudul et Marchenilla, près de Séville; et ces terres donnaient dès-lors le titre héréditaire de *comtes* (*condes perpetuos*). « Il les transmit à messire Solier, tant pour le récom- » penser de ses services dans les batailles, que parce qu'il » était de grande famille *cavallero de grand linage* (1). » Avant lui, Villalpando fut une ancienne commanderie des Templiers. Rentré au pouvoir des rois de Castille, en 1310, (2) ou, comme nous le croyons, en 1320, ce comté fut d'abord donné à Jean Alphonse de Benavid, qui le reçut d'Alphonse, roi de Castille, après la bataille de Salado, en 1340 (3).

A la mort de Benavid, il revint au roi de Castille, qui en revêtit Renaud Solier, le Limosin.

Lorsque François Ier rentra en France en 1526, et qu'il donna pour ôtages ses deux fils et plusieurs seigneurs, ces divers garants de la liberté du roi furent reçus au nom de Charles-Quint, par Ferdinand d'Alarcon, et remis immédiatement à Jean de Velasco, marquis de Berlenga..... qui les conduisit à la forteresse de Villalpando (4).

La fille aînée de Renaud Solier épousa Jean de Velasco (d'une famille connue dès le cinquième siècle) (5), l'un des aïeux de Jean de Velasco ci-dessus, était comte de Haro, duc de Frias, seigneur de Médina dit Pomar et de Bribiesca (6), premier chambellan du roi Henri II.

---

(1) Arg. de Mol., Nob. d'And., liv. I, chap. LXVIII.
(2) Marian., Hist., tome III, liv. XV.
(3) Argot., liv. II, chap. LXXXI.
(4) Ferrer., Hist. d'Esp., tome IX, part. XIII, siècle XVI.
(5) Salazar de Mend., Orig., etc., liv. I, ch. X et suivants; Argot., liv. I, ch. XLVIII.
(6) Salaz., *ibid.*

C'est de leur mariage que descend cette race si célèbre des Velasco, connétables de Castille (1).

En 1473, cette dignité de connétable fut conférée à don Pèdre Fernand de Velasco, comte de Haro, petit-fils de Marie Solier. Depuis l'élévation des Velasco à cette place, elle n'est plus sortie, dit Mariana, de cette illustre famille (2).

Agnès, seconde fille du maréchal, fut mariée à Roderic de Torres, des seigneurs de Villar don Pardo et d'Escanuela, prince de la famille régnante de Portugal (3). Son fils porta le nom de Pierre Solier (4).

Brite ou Béatrix, sœur d'Agnès, épousa don Fernand de Cordoue, duc de Segorbe. « Et toutes ces femmes, » dit Antoine de Souza, (Marie, Agnès et Brite) pro» venaient de messire Arnaud Solier, seigneur de Vil» lalpando, Gaudul et Marchenilla, illustre Français » qui servait le roi Henri II (5). »

Le maréchal ne quitta jamais ce prince. On le trouve souvent dans ses annales, et comme témoin ou participant aux actes de la plus haute importance, avec le roi, la reine Eléonore et les premiers seigneurs de la noblesse castillane (6).

Cette branche des Solier et celle qui précédemment s'était établie en Espagne, eurent toujours les honneurs de la *ricombrie*. La qualification de *riccohombre* commença sous le règne de don Silo et d'Adozinde, son épouse, fille d'Alphonse Ier. Elle a duré sept cent trente-six ans (depuis 780 jusqu'en 1516). Sous le règne d'Alphonse V et d'Isabelle, on la remplaça par le titre de *grand d'Espagne*.

---

(1) Argot., Nob. d'And., liv. II, p. 313 et 270; Al. Lop. de Haro, tom. I, pag, 182; et Tab. généal., pag. 191; Goussencourt, Martyrol., pag. 354.

(2) Hist. d'Esp., tom. IV, liv. XXIII.

(3) Ant. Souza, Hist. de la maison de Portug., tom. XII, pag. 160 (édition de 1747).

(4) *Voyez* Argot., Nobil., liv. XI, chap. 181.

(5) Souza, ci-dessus, loc. cit.; Argot., liv. II, chap. 307, Salaz. de Mend., Orig., liv. III, pag. 124; Lopez, tome II, page 183 et 214.

(6) François de Bragance, Antiq. d'Esp., part. II, p. 506, et Marian. et Ferrer.

Les *Ricco-Hombre* étaient en haute vénération ; les rois les traitaient d'égaux (1). C'était pour cela qu'on leur donnait le titre de *don*, qui n'était accordé qu'aux rois (2) ; ce qui fit dire à Alphonse III, roi d'Aragon : « *Tot olim fuisse in eo regno regis quot ricos homines* (3) ».

En France, le titre équivalent était la qualité de *noble homme*. Ce dernier titre, donné depuis assez légèrement par quelques notaires, ou les copistes, était réservé dans toute la France, « non-seulement, dit la Roque, aux « comtes et aux ducs, mais aux princes du sang royal, « qui s'en paraient eux-mêmes ; les papes le donnaient « aux souverains, ne trouvant pas de titre plus éclatant « pour les honorer. Les empereurs imitaient cet exemple. « Ainsi, malgré tout ce qu'on peut dire, ce titre marcha « avant celui d'écuyer (adopté depuis) ...., et au mi- « lieu de nous, étaient *nobles hommes* les Bourbons, « de Dreux, les Montmorenci, les de Foix, les de « Melun, les Narbonne, les Châtillon,.... et cela, de- « puis le onzième siècle jusqu'au seizième (4) ; » c'est-à-dire, pendant les belles époques de la noblesse française.

Jusqu'en 1700, et même plus tard, le titre de noble homme fut celui des principaux seigneurs ou des pairs qu'on assimile aux *ricco-hombre*. « Los pares de Francia « son *riccos-homes* en Espagna (5). Les princes et les « ducs étaient *riccos-homes*. En France, le titre de comte « équivalait également à celui de duc.... Ces qualifications n'avaient aucune préexcellence l'une sur l'au- « tre (6).

Les Solier, qui revinrent d'Espagne en 1440, ne prirent que le titre de *noble homme*, comme il se voit dans les actes et dans d'Hozier... Noble Pierre Solier, noble homme Gabriel Solier, issu de Castille (7). Le seul Charles, frère

---

(1) Curit., Annal. de la cour d'Arag., liv. I, chap. V.
(2) Salaz. etc., liv. I, chap. IX, pp. 11 et 12.
(3) Curit., livr. IV, chap. IV, chap. XCIII.
(4) La Roq., Traité de la Nobl., chap. LXVIII, pages 210 à 213.
(5) Salaz. de Mend., Orig. des Dign., Discours prélim.
(6) D'Argent., Histoire de Bret., liv. III, chap. XI, p. 185.
(7) Généal. précitée, page 88, et les titres.

de Pierre, conserva son titre de duc d'Arcos, qui passa ensuite aux premiers de sa race.

La qualité de noble ne s'appliquait pas autrefois à toutes les familles patriciennes. A Rome, plusieurs des grandes et illustres familles n'étaient pas *nobles*, parce que le mot *nobilis* ne provenait pas de l'antiquité de la race ; il naissait des fonctions qu'on avait exercées. Plusieurs plébéiens étaient *nobles*. La république avait ses nobles. C'étaient ceux qui avaient le droit de montrer, dans des niches de bois ou de métal, les images de leurs ancêtres, et ce droit n'appartenait qu'à celui dont les pères avaient été revêtus de quelque charge importante, et avaient siégé honorablement sur la chaise curule (1).

Le premier d'une famille non-noble (*ignobilis*) à qui cet honneur était déféré, se nommait homme nouveau, comme n'ayant encore chez lui aucune image de ses pères. Ses descendants étaient nobles. Dans la suite, on déféra le titre de très-nobles aux héritiers du trône, aux femmes du sang impérial, aux parents des empereurs ; enfin, aux courtisans. Après ceux-ci, aux eunuques de la cour ; et parmi ces derniers, on donna au plus digne le titre de *protonobilissime* (premier entre les nobles) (2) ; c'était le chef des eunuques.

Sous les Lombards, les nobles formaient une classe entre les juges et le peuple.

Avant l'introduction dans les actes des titres de ducs, comtes ou marquis, *milites*, ou écuyers, on se servait du mot *noble*, comme il se voit aux anciennes chroniques, et dans les fastes des empereurs. Plusieurs provinces de France ont conservé cet antique usage.

Nous ferons ici une autre observation.

Comme les chroniques espagnoles sont remplies du nom et des hauts faits du maréchal Arnaud Solier, plusieurs familles célèbres en ont voulu descendre.

Hai du Châtelet paraît croire que les marquis de Fuentes viennent d'un bâtard de du Guesclin ; d'autres, dit-il, les font naître d'un Français qui suivit ce capitaine, et qui était un des Léon de Bretagne.

---

(1) Polybe, liv. VI ; Tit. Live, I, chap. XIV ; Suéton., in Vesp.

(2) Ann. ; *Xomnenes. in Alexiad.*, liv. VII ; *et Nicol. Aleman. in notis ad histor. Arcan.* Procop., cap. 9.

Il a confondu le Mauléon, qui faisait partie de l'expédition de Bertrand du Guesclin. Il s'appelait Henri, n'était point de Bretagne, mais de Navarre. Un autre motif d'erreur vient de ce que Arnaud Solier était neveu de Bertrand du Guesclin, comme il est dit dans les mémoires particuliers et dans l'histoire de ces tems.... « Arnaud Solier était, par sa mère, neveu de Bertrand » du Guesclin (1). »

Voici les souches de quelques maisons d'Espagne, établies au tems de ces anciennes guerres.

Bertrand de Béarn, dit le Bâtard, fils du comte Gaston de Foix, forma la branche des Médina-Céli.

Raymond de Guttières, celle des ducs d'Ossone.

Arnaud Cegarre, dit le Bourguignon, celle des Cegarra.

Arnaud Solier, dit le Limousin, celle des Vasquez ou Velasquez. Les marquis de Fuentes en descendent également. Les Marradas sont de la branche ancienne. et des Solier qui contribuèrent à la conquête de Valence. Ce qui est formellement exprimé dans l'histoire. En 1610, le château de Sallente, près de Xativa, appartenait à François de Marradas, chevalier d'Alcantara, comme descendant des gentilshommes du titre de Solier, dont plusieurs assistèrent à la conquête du royaume de Valence (2).

Ce sont les Torres et les marquis de Bedmar qui viennent du sang des du Guesclin, s'il est vrai que Hugues, aïeul de Bertrand ait épousé dona Maria, héritière de la Cueva, des ducs d'Albuquerque (3). Cet Hugues du Guesclin, dit Claquin, en Espagne, portait l'étendard des rois de Castille et de Portugal, à la bataille de Salado, gagnée le 28 octobre 1430, sur les rois maures de Grenade et de Murcie. Hugues, bon chrétien, dit Argote, demeurait à Ubeda, et fut armé chevalier par le roi, avant la bataille (4).

---

(1) Dom Dieg. Ortiz de Zuniga, Ann. ecclési., et Secul. de Séville, folio 230, édition 1677.

(2) Al. Lop. de Haro, Nob., Généal. des rois d'Espagne, tom. I, page 33; Escol., liv. I, chap. XX, pag. 164, 166, et part. II, page et colonne 1085.

(3) L'abbé de Veyrac, Etat présent de l'Espagne, tom. IV, page 26; Imhoff, Généalog. d'Esp., page 75.

(4) Arg. de Mol., tome II, chap. LXXX.

Les Bracamonte seuls sont issus du sang de du Guesclin le connétable (1). Ce sentiment était général en Espagne. Nous rappellerons ici que dans le congrès, tenu à Munster, pour la paix en 1648, les grands d'Espagne accusèrent don Gaspard de Pénérando (un des Bracamonte), de trop favoriser les intérêts de la France. On voit bien, lui dirent-ils, devant Philippe IV, dont il était le plénipotentiaire, que le sang français, celui de du Guesclin, coule encore dans les veines de votre seigneurie (2).

Ces détails sont peu connus, et même parmi les membres de l'illustre famille du Guesclin, attendu que nos généalogistes font rarement des recherches dans les auteurs étrangers.

Goussencourt, dans son Martyrologe, et les mémoires domestiques, font remarquer que les Vasquez ou Velasco, qui descendent par les femmes d'Arnaud Solier, seigneur de Villalpando, ont donné, outre les connétables de Castille, un bon nombre de grands personnages, tels que le bienheureux Dijac, auteur de l'ordre de Calatrava, le père Aimé, jésuite et martyr au Brésil, les bienheureuses Jeanne et Marie, de l'ordre de Sainte-Claire (3).

Nous allons continuer la filiation de la branche IX.

II. De Renaud et Henri Solier, comtes héréditaires de Villalpando (4), Gandul et Marchenilla, sont descendus les chefs de diverses branches qui ont contracté les plus hautes alliances.

III. Renaud, *aliàs* Arnaud III, fils de Henri, ci-dessus, alcade de Donzelles, en 1440, donna sa sœur Marie à l'un des chefs des ducs de Béjar, Louis Mendez de Sotomayor, sorti du sang royal, seigneur de

---

(1) Ferrer., Histoire d'Espagne, IIIe partie, liv. III et V.
(2) Amelot, Mémoires, Histoire, tome Ier, page 551.
(3) Gouss., Martyr., tome II, page 227.
(4) Ils portèrent le titre de comte de Villalpando, quoique cette terre eut fait partie de la dot de Marie, leur sœur, lors de son mariage avec Jean de Velasco, auteur des connétables de Castille. Argot. de Mol., Nobl. d'Andal., liv. I, chap. XLVIII, livr. II, page 209.

Carpio (1), de Morente, de Penilla, etc.; ambassadeur à Rome, conseiller du roi don Juan II, et chevalier de grande valeur (2), allié de plusieurs maisons souveraines.

Du mariage de Renaud, avec dona Isabelle de Santa-Crux, fille de don Gomez Henriquez, sont descendus, savoir:

1.° Renaud IV, qui continua la postérité des comtes de Villalpando, grands d'Espagne (3);
2.° Georges, commandeur de Las-Casas de Cordoue;
3.° Fernand, commandeur de Moral, ordre de Calatrava (4);
4.° Don Juan, évêque de Barcelonne, nonce du pape Calixte III, chef du grand conseil d'Alphonse V; en 1458, il assista au testament de ce prince (5).

Les ducs d'Albuquerque, branche des seigneurs de la Cueva, marquis de Solier et de Bedmar, se sont unis au sang d'Arnaud Solier, le Limosin, par le mariage de l'un d'eux avec une fille des Velasco de Castille, et ils ont ainsi créé la branche des comtes de Sirvela. C'est par le mariage de Bertrand de la Cueva, avec Marie Velasco, fille de Pierre Ferdinand, connétable de Castille (6). Ce Bertrand fut alors créé comte de Lesdema (1462), et duc d'Albuquerque (1464). Il mourut en 1492.

De l'Espagne, plusieurs Solier descendants de Renaud ci-dessus, passèrent au Chili et au Mexique. L'histoire cite particulièrement dona Paula Solier, née à Cusco, nièce d'Alonzo Dias de Caseres, l'un des premiers conquérants du Pérou, et mère de dona Michaelie Solier qui fut célèbre dans ces contrées.

---

(1) Argot. de Molin., liv. II, chap. CXXX, page 252.
(2) Al. Lop. de Haro, Nobil., tome I, page 48.
(3) Gasp. Escol., loco. cit. — Argot. et Curit., div. loc.
(4) Salazar, Origin., liv. III, page 125.
(5) Curit., Ann. d'Arag., tome IV, liv. XVI, pages 51 et 691.
(6) Imhoff, Généalogie d'Espagne, page 79.

Une autre Michaelle Solier épousa don Pèdre Vasquez de Vargas, compagnon d'armes de Pizarre et d'Alonzo Dias. Leur fille se maria à Jean de Montealégre (1).

La branche française a conservé des relations avec les Solier d'Espagne jusqu'en 1789. Plusieurs occupaient encore à cette époque, diverses places importantes, comme on le voit dans les états de la cour, et notamment dans les Calendriers annuels, (imprimerie Royale) années 1750 à 1788.

SUR LES DIVERSES BRANCHES EXISTANTES.

La branche des Solier de Rome s'est perdue; celle de Rimini existe encore; elle a des rameaux à Rome, à Pesaro, à Césène, etc.

Celle de l'Astesan vit en Piémont et contrées Sardes, dans les comtes de Govoni, Saint-Germain, de Morette, de Monasterol, etc.; dans les marquis du Bourg, Dagliani, de Broglie, de la Chuse.

La branche des Fontaine Solare ou Solier subsiste encore dans plusieurs chevaliers, dignes de leurs ancêtres.

Les branches espagnoles ont plusieurs rameaux dans ces contrées et au Mexique, où il devient impossible de les suivre dans les détails de leurs alliances. Les Solier du Vivarais ont été nombreux. Ils le sont peu maintenant; les plus connus et même les seuls sont les Solier de Lissac et de la Battut, sieurs de Brotty, descendants de Joachim Scipion, IIe du nom, et de dame Alexandrine Solier, sa cousine.

Vivants aujourd'hui messire Jean-Henry, Jean-Henry-Regis, le Ier ancien capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Lazare.

De son mariage avec noble Antoinette Veson, d'Annonai, il a trois filles, Antoinette-Emma, née le 16 mai 1805; Sophie-Marie-Anne-Justine, née le 3 mai 1808; Antoinette, née le 20 juin 1811. Leur fils, Jean Henry Regis, né le 1er août 1806, doit continuer cette branche.

---

(1) Alonz. Lop., Nob., tom. II, page 532.

Le IIe, Jean-Henry-Regis (même nom que son neveu), sieur de Lissac, chevalier de Saint-Louis, officier supérieur au corps royal d'artillerie.

La branche de l'Ile de France, de nouveau rétablie dans cette province, subsiste pour les mâles dans le comte Louis de la Touche, ci-dessus, et dans ses deux fils, savoir : 1.° Prosper-Maurice, né le 7 messidor an 9, à Paris ; 2.° Ernest-Aimé, né le 5 juillet 1808, à Lorient; lesquels il a eus de son mariage avec Constance-Sylvie Victoire de Quatrefages, ancienne famille des Cévennes, (les comtes de Quatrefages), alliée aux d'Albignac, par le mariage d'Isabeau, de Quatrefages, avec Louis d'Albignac, seigneur de la Fabergue, père de Louis Alexandre, brigadier des armées du Roi, en 1780, et qui s'est tant signalé dans l'Inde (1); elle s'est alliée avec les comtes de Fleuri, dont le dernier fut maréchal de camp, chevalier de Saint-Louis et de Cincinnatus ; cette dernière décoration, il la reçut pour avoir sauté le premier dans les retranchements ennemis et arraché un drapeau anglais, ce qui est constaté par la médaille que l'Amérique fit frapper à son honneur, le 15 juillet 1772.

La même famille des Quatrefages s'est encore alliée aux d'Assas, aux de Brosse dont l'un fut maréchal de France.

La branche languedocienne de Quatrefages s'établit, vers 1150, pendant les guerres des Albigeois. Un fils du comte Quatrefages, homme d'armes, s'habitua à Aulas, et se maria avec l'unique héritière des Montgrigny, noble famille qui s'est éteinte en elle. Entr'autres biens, elle apporta en dot la terre de Cambonnet, qui, depuis 600 ans, est restée dans la famille, (branche des Quatrefages du Fesq). Le Fesq était une terre seigneuriale, appartenante à ces gentilshommes, ainsi que la seigneurie d'Arphi et la co-seigneurie des montagnes d'Aulas. Les Quatrefages portent comme il suit :

Ecartelé : aux 1 et 4, d'argent, à quatre hêtres arrachés de sinople; au 2, de gueules, au lion couronné d'or, senestré en chef d'une croisette d'argent ; au 3, de gueules, à deux épées d'or passées en sautoir, accompagnées

---

(1) Waroquier, Tabl. généal., tome IV, page 78.

en chef d'une tiare du même, croisée et ornée de perles blanches; sur le tout d'azur, semé de fleurs de lys d'argent, à la croix du Christ brochante sur le semé.

L'écu timbré d'un casque taré de front, orné de ses lambrequins, et sommé d'une couronne de comte.

Supports : deux griffons ; Cimier : un guerrier armé de toutes pièces, la visière levée, regardant à senestre, et tenant de la main dextre un faisceau composé de trois lances, d'une hache d'armes et d'une bannière au sur le tout de l'écu, c'est-à-dire, d'azur, semé de fleurs de lys d'argent, à la croix du Christ brochante sur le tout; et dans la main senestre un rameau d'olivier.

Pour légende : *Laus parentibus.*

La bannière est celle sans doute des princes qu'ils servaient ; ou ils l'adoptèrent eux-mêmes en souvenir de quelque action mémorable. Ceci se rapporte au treizième siècle.

Le premier et le quatrième quartiers offrent les armes primitives de ces seigneurs (quatre hêtres *quatuor fagi*).

Aux 2 et 3 se trouvent les additions successives, qui proviennent d'alliances ou de faits glorieux. L'un de ces gentilshommes (Julio Quattrofaghi), établi ou séjournant dans la Toscane, au quatorzième siècle, portait en chef des quatre hêtres de sinople, trois fleurs de lys ouvertes, épanouies de gueules, qui sont de Florence. Les mémoires de la famille se taisent sur la cause qui lui fit blasonner ses armes de cette manière, et sans doute le souvenir s'en est perdu avec lui. Il avait pour cimier, un soldat armé d'uu cimeterre, la tête tortillée des émaux de l'écu.

Du reste, même bannière, mêmes supports, même casque, même légende que les Quatrefages de France.

On trouve peu de traces aujourd'hui des anciens de cette famille, qui a été dispersée et proscrite au tems des guerres de religion du Languedoc, et sur-tout pendant la guerre contre les Albigeois, où Ponce et Remond de Quatrefages, moururent en martyrs pour la foi de leurs pères.

CHAPITRE VI.

Développements de quelques passages mentionnés ci-dessus.

Aux cinq chapitres qui sont en tête de la présente généalogie, nous ajoutons celui-ci et les trois suivants, qui viennent en ordre, et qui la terminent naturellement.

Les descendants des anciens Solier, soit en Espagne, soit en Italie, soit en France, qui liront notre ouvrage sur leur famille, verront aisément que nous sommes loin d'avoir parlé de tous leurs aïeux et de toutes les terres seigneuriales qu'ils ont successivement possédées (1).

Ces détails nous auraient menés trop loin, et souvent nous avons été dépourvus de documents nécessaires. Qui nous eût expliqué, par exemple, laquelle des villes d'Arcos fut la propriété momentanée des pères de Charles, frère de don Pèdre ? (Branche VII, art. 8.)

Dans quelques auteurs, *Arcos* est confondue avec *Secobrica, Arcobrica, Lacobriga*, *Alcazor*, *Ariza*, *Segorve*, *Cesarque* ou *Senarque* (royaume de Valence). Suivant d'autres, ce sont autant de lieux différents (2).

On connaît un ancien *Arcus* ou *Arcos,* dont il est fait mention dans Pline, Plutarque, et les auteurs qui ont traité des guerres des Sertorius, des Metellus et des Scipion, dans la Bétique. Plusieurs autres lieux d'Espagne portent ce même nom d'Arcos, comme plusieurs ont celui d'Arcobriga, ce qu'on peut voir dans Ptolomée, Antonin, Beaudrand, Sanson, Delille, Vayrac, etc.,

---

(1) De ce nombre est la terre de Solier (Franche-Comté), dont nous n'avons point parlé à l'article des fiefs des Solier. Elle appartenait à Bernard, fils de Renaud, en 1160 (Branche IV, art. 7). Au dix-septième siècle, elle était à la princesse de Lislebonne (Dict. Cosmogr., et Hist., tom. III, p. 535, manusc.). Nous n'avons point de notions sur le pays et paroisse de Jean de Solier, généralité de Riom (Auvergne). (*Ibid.*, page 215).

(2) Gasp. Escol., Histoire de Valence, liv. I, chap. XVI, liv. II, chap. V, et Confer. Marian., Histoire d'Espagne, liv. III, chap. XIV ; Amb. Moral., liv. VIII, chap. XVI.

aux articles Lusitanie, Espagne tarragonaise, Estramadure, Vieille-Castille. Divers de ces lieux ont été successivement comtés ou duchés. Après leur émigration des Espagnes, par suite de leurs guerres dont nous avons parlé sommairement, ceux des sires de Solier qui abandonnèrent ces contrées, y perdirent leurs possessions et leurs titres. Vers la fin du quinzième siècle, un des pays d'Arcos (Arcos de la Frontera, suivant Vayrac, *Etat présent de l'Espagne*), fut donné avec titre de duché, par Ferdinand le Catholique et Isabelle, à Louis Ponce de Léon, marquis de Cadix et de Zara. Est-ce l'Arcos de la septième branche ?

Ce duché est situé dans l'Andalousie. Suivant les annotations de la famille, l'Arcos qui la concerne pourrait être le château ou fief dit *los Arcos,* à quatre lieues de Badajoz, dans l'Estramadure. Mais celui-ci fut-il érigé en duché ? Il est encore un autre Arcos, grandesse d'Espagne, sur le Zalon, à trois lieues de Medina-Celi.

Nous n'avons point cherché à approfondir cette question, les Solier ayant abandonné de bonne heure ce titre de duc ou seigneur d'Arcos, titre, que depuis le commencement du seizième siècle, ont porté, en Espagne, les marquis de Zara et leurs descendants.

Il en sera de même des Malateste, qui peu à peu se sont vus, dans les révolutions du tems, dépouillés de leurs titres et de leurs villes (1). Comme on est peu d'accord sur les principales époques où ces événements ont eu lieu, et sur les circonstances qui les ont précédés ou suivis, nous indiquerons les sources où nous avons puisé, ne pouvant nous livrer ici à aucune discussion à ce sujet.

Au grand nombre d'auteurs que nous avons déjà cités à l'appui de nos recherches sur cette famille, nous ajouterons Campano, Timocrate Arsenius, Guillaume

---

(1) Toutes les villes de la domination des Malateste ne venaient pas des dons des empereurs ou de conquêtes. Ils en avaient acheté plusieurs, telles que Bergame qu'ils payèrent trente mille ducats à Jean Roger Soardi, qui n'avait pas le moyen de défendre et de conserver cette ville. (Sansovino sur les Soardi.)

Cordillo, Selinus, don Rodolphe, J. Caraman, Platine, Panvinius, Eleutère Mirabel, Jean de Virgile, Jacques de Trani, Jean-Jacques Corello, Pie II, Grégoire Lazarre et tous les *chronistes* d'Italie, qu'on peut consulter; les uns, sur la famille en général; les autres, au sujet de son origine, de ses noms, de ses titres, de ses guerres, de ses propriétés, de ses alliances.

Chacun de ces textes fournit matière à diverses contestations. Beaucoup de ces auteurs conviennent des faits; mais ils les rapportent diversement. On y trouve, par exemple, que l'un des plus célèbres des Malateste, celui qui fut surnommé le Hongrois, reçut ce nom en souvenir de Louis, roi de Hongrie, qui passa à Rimini pour se rendre dans la Pouille, où il allait venger la mort de son frère André, roi de Naples.

Accueilli avec empressement par la famille Malateste, il se plut à armer chevalier le jeune Galéote, qui en mémoire de cet événement prit le nom de Hongrois.

Nous avons rapporté autrement l'origine de ce surnom, et nous croyons être plus près de la vérité.

Que de fables contradictoires sur la mort de Paul le Bel, des Malateste, frère de Jean le Boiteux! Celui-ci, trop jaloux de sa femme et de son frère, les poignarda, dit-on, l'un et l'autre, vers 1288, ce qui se trouve ailleurs à l'année 1360 (1). Les poëtes (2) se sont emparés de cette aventure où Gesualda (dans ses Commentaires) introduit à tort un Lancilotte Malateste comme époux de la malheureuse Francesca, fille de Bernardino des Polentani.

Que de choses sur les trente ou trente-cinq fils d'Elisabeth Malatesta de Rimini, épouse de Rodolphe Varani, prince de Camerino, vers 1410! Il paraît que ce seigneur eut cinquante-quatre fils de deux femmes, l'une des Malateste, l'autre des Sanseverino (3). Cela confirme ce que nous avons dit de la multitude des fils qu'on voyait jadis dans plusieurs grandes familles.

Que de détails offrent encore les auteurs sur toutes ces villes et provinces où les Solier et Malateste formèrent

---

(1) *Voyez* Sansovino, Familles illustres, pages 50 et 223.
(2) Dante, Enfer, ch. v ; Pétrarq. sur l'Amour, chap. III.
(3) Sansovino, *Voyez* article Varani.

des établissements, à l'exemple des plus illustres maisons d'Italie! Les Médicis, entr'autres, bien moins anciens et moins nombreux que les Malateste, habitèrent à la fois la Toscane, la Lombardie, le Ferrarais, le Brescian, le Veronnais, et autres lieux de ces contrées; la Grèce, le royaume de Chypre et Rhodes (1).

Sans nous étendre davantage sur les opinions et les recherches des écrivains qui se sont occupés des Solier et Malateste, nous ne croyons pas devoir omettre quelques passages qui servent à l'intelligence des faits cités par nos prédécesseurs. *Magnifici domini vulgariter dicti Malatestæ, Ariminii principes, ab anno salutis* 1002..... *hostium Ecclesiæ impugnatores fortissimi..*

Ex priscâ Romæ familiâ...... Nobillissimâ et clarissimâ, scilicet à Scipionibus orti, nec Fabiis virtute impares.... (On cite le combat des trois cents Solier contre les Gibelins.)

Ailleurs..... *Ex antiquioribus orbis..... Inter familias nobiles Romæ vetustissimas...* (C'est la souche romaine provenante des Scipion, et plus anciennement, dit-on, des gardiens du temple de Marcus Ancus, où se conservait le fuseau sacré de Tanaquil.) *Natione Italus, prosapiâ romanâ, Pandolphus vicarius imperii Pandolphum Malatestam Sigismundumque genuit.*

Genuit Sigismundus Otbertum de Soleriis, seu (aliàs) Odelbertum Solerium (2) *ducem astæ pompeiæ, unde traxerunt originem tanti duces et incliti comites, in astâ pompeia et Alpibus Cottianis, insignes bello domique, etc*

Ce sont en substance tous les faits reproduits littéralement par le P. Avrillon, en 1680 (3), et par Waroquier, en 1788.

Cette famille a été constamment dévouée à l'église dans les tems les plus difficiles. Elle fut chère à un grand nombre de souverains pontifes qui l'ont souvent honorée de leurs bulles et de leurs lettres. Nous ne rappellerons ici que Martin V (année 1430), époque de gloire et de domination absolue pour la branche des Malateste.

Sa Sainteté recommande aux peuples de Rimini, de

---

(1) Sansovino, page 125.

(2) Otbert Solier, *voyez* la première Branche, art. II.

(3) Avrillon, Généalog., etc., pag. 1 à 4, et *voyez* les auteurs latins précités.

Fano, de Césène, d'être toujours les sujets fidèles de leurs princes, qui étaient alors Galéotte-Robert, Sigismond-Pandolphe, et Dominique, dit Malatesta de Malateste.

.,..... *Inclitam et fidelem domum de Malatestis dilectos filios, nobiles viros...... honorare consuevistis hortamur vos ut benevolentiam vestram quam velut hæreditariam ab ipsorum patribus receperunt fideliter conservetis* (1).

Les Solier, ducs ou comtes d'Asti, ceux de Provence ou d'Espagne, toujours dévoués à l'église, en ont également reçu les témoignages les plus précieux au tems de Léon IV, de Sergius II, de Benoît VIII, d'Innocent III, de Clément VI, etc., et surtout pendant les guerres des Gibelins et autres contre la souveraineté et les intérêts de la cour de Rome.

CHAPITRE VII.

Observations générales sur les Solier.

Si quelques seigneurs italiens du sang des premiers Malateste avaient pu conserver des titres de famille antérieurs au dixième siècle, si l'on pouvait y joindre une partie des archives originales des princes de Rimini, Césène, Pesaro, etc., et, d'un autre côté, les principaux actes des comtes souverains de l'Astesan, sortis de même souche, ce travail fournirait peut-être le moyen d'éclaircir quelques-unes des obscurités qui règnent sur les premières époques de leur grandeur, sur la multitude de rameaux que ces seigneurs ont formés, sur le nombre des individus qui s'y rattachent, sur les actions des Solier sur les changements survenus dans leur nom et leurs armes, soit comme vicaires de l'empire, soit comme princes ou comtes souverains de plusieurs provinces; soit comme grands pontifes, maréchaux d'armée, amiraux, ambassadeurs, chefs ou grands-maîtres de plusieurs ordres de chevalerie, gouverneurs de divers états, régents et vice-rois.

Mais ce que n'ont pas découvert les Alberti, les San-

---

(1) *Voyez* lettre de Martin V, dans Amian, Histoire de Fano, tome II.

sovino, les Pigna, les Clémentini, les Adimare et les généalogistes d'Italie; ce qu'aucun des Malateste et des Solier n'a expliqué jusqu'ici, ne sera point désormais connu des historiens; et plus les années s'accumulent, plus l'intérêt que cela pouvait offrir s'affaiblit naturellement; les Solier, depuis plusieurs siècles, ayant cessé d'être en évidence comme autrefois, lorsqu'ils jouaient un rôle principal. Sans doute les documents d'une si haute antiquité manquent à ceux des Malateste qui existent encore, et ne sont plus que les débris d'une vaste et superbe famille, et à qui la force a enlevé sa puissance, ses états, ses biens, les palais et forteresses où ses pères tenaient les registres de leurs actes particuliers et publics. On ne leur a laissé que leur noblesse et la gloire paternelle. Les derniers princes de Rimini, de Césène, etc., allèrent mourir loin des lieux de leur naissance, pauvres et isolés, n'emportant de leur patrimoine que leur nom. Il est hors de doute que les chefs de ce lignage sont d'origine romaine, et qu'on reporte jusqu'aux Scipion, ce qui ne peut être démontré. Les armes primitives, sont de Rome, et c'est de Rome, ou lieux voisins, qu'ils vinrent se fixer dans l'Astesan; de l'Astesan, leurs fils se portèrent sur plusieurs contrées d'Italie, de la France méridionale et des Espagnes. Ceci n'a pas besoin de preuves.

La branche provençale créa celles de l'Ile-de-France et du Languedoc : ces branches ont dû rester plus riches en souvenirs, en mémoires et titres précieux. Plusieurs des Malateste ont vécu au milieu d'elles dans les quatorzième et quinzième siècles, surtout à l'époque du mariage de Ferrantine avec Olivier, et antérieurement, lors du mariage de Violante (1) Malateste avec Nicolas Solier. (Branche I, art III.) Les descendants de Sigismond, fils du premier vicaire de l'empire, sous Otton III, continuateur de l'illustre branche des Solare d'Asti, habitèrent également la France pendant quatre cents ans. Les chefs de la branche d'Espagne, provenants aussi

---

(1) Aussi on trouve cette dame sous le nom d'Anne Violante, ou seulement d'Anne, comme il se voit dans Goussencourt, Martyr., tom. Ier, page 301, article Fontaine (des Fontaine-Solier).

de la branche provençale, revinrent aux mêmes lieux vers la première moitié du quinzième siècle.

Favorisées par cette réunion de circonstances, moins exposées que les autres branches de la famille aux désastres des anciennes révolutions, les branches françaises qui ne régnaient pas comme les Malateste et les Solier d'Asti, mais qui étaient riches, puissantes et éclairées, ont pu recueillir peu à peu et dérober au tems une foule de notions utiles, et des monuments que les chartes des grands monastères et des églises ont conservés, comme nous l'avons vu, par divers motifs de reconnaissance; avantage dont les plus grandes familles sentent aujourd'hui tout le prix.

Ces monuments qui ne périront plus, ont servi de base aux précis historiques qu'on a imprimés successivement, et dont le sommaire, pour ce qui concerne les Malateste, se trouve rappelé dans la généalogie *Solier*, du père Avrillon, minime, publiée en 1680.

Quelque resserré par les bornes de notre ouvrage que soit l'exposé que nous avons offert sur les Malateste, nous devons croire que personne encore n'a porté aussi loin ses recherches sur ce sujet.

Aux divers généalogistes d'Italie que nous avons parcourus, nous avons joint ceux de France et d'Allemagne, ainsi que les pièces historiques que nous possédons. Nous avons comparé attentivement les avis et les contradictions sans nombre de cette foule d'auteurs qui ont écrit sur la naissance et le gouvernement des Malateste. En cherchant la lumière sur ce point, nous n'avons rien assuré qui ne soit garanti par des témoignages et des faits authentiques, et nous nous sommes trouvés heureux, lorsque nos considérations sur l'existence et la fortune politique de ces princes se sont conciliés avec les meilleures autorités d'Italie et de France; laissant aux autres la liberté de se perdre dans un dédale de conjectures qui portent souvent le cachet de l'ignorance ou de la partialité, mais qui furent sans doute nécessaires aux systèmes que leurs auteurs embrassaient; l'histoire les repousse, et plus encore l'intérêt et la gloire de la famille.

Si le Volatéran, le père Jacques Philippe, Marc-Antoine Sabellicus, etc., ont dit, l'un d'après l'autre, que les Malateste passaient pour descendre d'*une an-*

cienne et royale famille de Flandre, et que l'empereur leur donna, en 1002, Rimini et plusieurs autres cités, la première de ces assertions se trouve démentie dans l'histoire même des Malateste, publiée en 1470, par Baldo de Branchi, contemporain de plusieurs de ces princes, et antérieur au Volatéran et au frère Philippe. Louis Marcheselli, gentilhomme de Rimini (*personna di grave et eletto judicio)* ....., et qui puisa aux sources des archives de cette principauté....., Mathieu Bruno, aussi docte que le précédent....., Claude Pacci, très-noble et très-habile chevalier....., Etienne Parthi, Sansovino, que nous suivons en ce mémoire. (*Voy.* Sansovino sur les Malateste, page 221.) Tous ces écrivains et ceux qui ont travaillé d'après eux, annoncent que les Solier et Malateste sont romains, comme nous l'avons établi; ce qu'il serait inutile de répéter, la conviction en est acquise. Nous pensons encore que peu de familles nobles pourraient aussi bien justifier que celle-ci une série d'aïeux non interrompue depuis le neuvième siècle, même depuis le septième, et une réunion plus imposante de hautes et belles alliances dans toutes les branches indistinctement; de manière, suivant les expressions de Waroquier, que chacune d'elles se couvre réciproquement de l'illustration des autres, et les agrandit de la sienne.

Il faut même recourir aux plus beaux siècles de l'antiquité pour trouver un titre de gloire comparable à celui que les Solier présentent dans leur histoire. Trois cents chevaliers de leur nom et de leurs armes, animés du même esprit, commandés par l'un d'eux, et combattant à la fois pour les intérêts de la patrie et de l'église...! Voilà, suivant nous, le plus riche ornement qui puisse embellir une généalogie, et exciter l'ardeur de tous les descendants de ces guerriers. Aucune famille de l'Europe ne pourrait citer un fait aussi brillant, du moins à notre connaissance. Il est de ceux qui ne peuvent rester dans l'oubli.

CHAPITRE VIII.

Sur quelques devises ou symboles adoptés par les Solier.

Les Malateste, devenus maîtres de Rimini et d'une foule de places importantes, varièrent plusieurs fois leurs armes, selon les circonstances, les actions d'éclat des grands hommes de leur race, ou les acquisitions qu'ils devaient à leurs conquêtes.

Plusieurs d'entr'eux et des autres Solier se donnèrent des signes caractéristiques, nommés symboles, et conformément aux usages qui régnaient alors. On en changeait par fois à chaque grande action, à chaque événement qui accroissait le bonheur et la gloire d'un chevalier. Les Malateste et leurs parents adoptèrent l'échiquier, des têtes humaines, des chérubins, des frettes, un lévrier, des lions, des croix, des roses, un étendard, des clefs, un bras nu sur des flammes, etc.

Ce dernier symbole était celui de Sigismond Malateste, guerrier intrépide dont nous avons parlé (Branche III, art, VII), et auquel Valturius dédia son ouvrage sur l'art militaire.

Marc Gilbert de Varennes le rapporte ainsi dans son Roi d'Armes, pag. 564, éd. 1640. « Sigismond Malatesta, » prince de Rimini, avait pour symbole un bras nu dans » les flammes et tenant une épée, faisant allusion à ce » Mucius Scévola, qui souffrit l'action du feu sans » pâlir. » Il avait pour légende *his graviora* (j'en supporterais plus encore).

Nous ne voyons pas que ses petits-fils l'aient conservée, soit en Italie, soit ailleurs. Mais cependant on ne pourrait blâmer les gentilshommes de cette souche, qui auraient prétendu ou qui voudraient encore faire revivre la légende ci-dessus. Elle semblerait présomptueuse, si on ne savait que, dans ces siècles tout guerriers, les vaillants hommes donnaient à la fois la leçon et l'exemple de l'héroïsme; ce qui s'est encore renouvelé tant de fois de nos jours.

Cette légende, *his graviora*, montrait, comme le remarque de Varennes, qu'il faut endurer (plus encore que l'action du feu) pour ceux à qui l'on doit la fidélité et la vie.

Toujours utile aux jeunes chevaliers, quels que soient les préjugés chez les peuples et la forme des gouvernements, une pareille doctrine se grave sur-tout dans l'âme de ceux dont les pères l'ont eux-mêmes professée, et qui, à l'exemple des Malateste et d'autres princes d'Italie, ont acquis, par leurs rares vertus, le droit de se comparer à ces fameux Romains dont ils furent en effet les successeurs et les émules. L'histoire justifie cette assertion.

Dans la suite, les auteurs qui ont décrit les armoiries des Malateste de Rimini, et des Solier de l'Astesan, de France et d'Espagne ont introduit quelquefois leurs symboles comme partie constitutive de leur ancien écu. Cette inadvertance a trompé souvent les historiens et généalogistes de cette famille, et même quelques-uns de ses descendants qui ont pris des symboles ou additions temporaires pour ses armes antiques ou originelles.

Nous ne parlerons point ici des autres symboles des Malateste et des Solier, que l'on a retrouvés dans les recueils de ce genre, et sur plusieurs de leurs tombeaux, entr'autres sur celui de ce même Sigismond Malateste. (*V.* Sansovino, Fam. illust. d'Ital., p. 235, éd. 1582.,) Celui-ci serait moins honorable que l'autre, et si l'on ajoutait foi à ce passage, il prouverait que ce Sigismond n'aurait oublié qu'envers ses femmes (l'une, des Gonsagues de Ferrare; l'autre, des Sforza de Milan), le sublime précepte *his graviora*, qu'il avait suivi en d'autres circonstances.

A la fin du dernier chapitre, nous donnerons les légendes et devises que la majeure partie de la famille n'a pas cessé de porter depuis six cents ans. Ce serait encore un devoir, suivant nous, de ne pas abandonner cette légende et ce symbole de Sigismond Malateste (*his graviora.*) Sa concision, son caractère antique, le sens qu'exprime cette devise en font une des plus nobles et l'une des plus belles de notre chevalerie.

CHAPITRE IX.

Armes des Solier.

Plusieurs auteurs d'Italie, d'Espagne et de France, ont donné différents détails sur les armes *primitives* des Solier.

Ces armes, telles qu'on les voit décrites dans Palliot, Segoing, Goussencourt, d'Hozier, Waroquier, etc., sont de gueules, à trois fuseaux d'argent, dits fuseaux romains ou de Tanaquil.

Le fuseau, comme le remarque Palliot, est l'ancien symbole du travail et des vastes et longues entreprises. « Cela est aussi précieux, dit-il, et aussi rare en armoi-» ries que l'était, à Rome, le fuseau de Tanaquil, » conservé religieusement dans le temple de Marcus » Ancus, et qui avait servi à broder le manteau de Ser-» vius Tullius. » Palliot ajoute: « Je n'ai trouvé que » l'exemple de Solier qui porte de gueules, à trois fu-» seaux d'argent (1). »

Ségoing, dans son Trésor Héraldique, s'exprime de la même manière: « On se sert du fuseau pour démon-» trer que quelqu'un est parvenu à l'exécution d'un » grand dessein ou d'une haute entreprise, pied à pied » et avec une patience obstinée (2). »

Il ne trouve également que la famille des Solier qui porte ces trois fuseaux (3), dit fuseaux romains.

On peut croire que les chefs de cette famille d'origine romaine, qui avaient adopté ces *insignia,* furent préposés à la garde du temple de Marcus Ancus, ou qu'ils avaient, dans quelques circonstances, conservé ce fameux fuseau (4). Ils ont, par cet emblème, consacré la mémoire de leurs aïeux.

Les premiers de cette race qui vinrent de Rome au pied des monts, dans l'Astesan, et qui de là passèrent en Provence et en Espagne, gardèrent leurs armes primordiales jusqu'au dixième siècle, et même jusqu'au onzième, selon Waroquier, sans aucun changement ni addition, suivant en cela l'usage des anciens patriciens et l'esprit de la loi des douze tables, qui défendait la confusion des généalogies et du sang.

---

(1) Palliot, Vraie Science des armes, page 350. On ne doit pas confondre la fusée avec le fuseau.

(2) Ségoing, Trés. Hérald., pag. 33 du Traité. Il existe en France deux ou trois familles qui portent des fuseaux; mais sur d'autres champs.

(3) *Ibid.*, Page 159.

(4) Waroquier, sur les Solier, page 4.

Les branches françaises et l'espagnole (l'ancienne), restèrent fidèles à l'écu de leur race. On vit les Solier revenir, au quinzième siècle, de Castille en France, avec les trois fuseaux d'argent au champ de gueules (1). Au commencement du onzième siècle, les fils de Pandolphe Ier introduisirent un changement dans les armes paternelles. Ils y ajoutèrent celles des pays où ils commandaient en souverains. C'est l'époque de l'établissement des princes de Rimini et des comtes souverains de l'Astesan.

Dès lors, tous les Solier, comme le dit Avrillon, tant d'Asti que de Rimini, ajoutèrent à leur écu les trois bandes d'or et d'azur de six pièces; les bandes d'or échiquetées de gueules de trois traits (2). Ils régnèrent avec ces armes comme princes de Rimini, de Pesaro, de Césène, comme chefs de la république d'Asti et comtes souverains de cette province.

Ces armes devinrent tellement célèbres que les branches qui les avaient illustrées, finirent par les montrer seules sur leurs bannières, et aux portes de leurs châteaux. Cependant on vit, en 1312, le mélange des fuseaux romains et des bandes d'or sur les armures des trois cents Solier qui combattirent les Gibelins sous la conduite de Rodolphe Solier, comte d'Asti (3).

Nous savons avec quelle facilité les gentilshommes, dans toutes les monarchies, quittaient autrefois le nom et les armes de leurs pères, pour prendre les armes et le nom, soit de leurs femmes, soit d'une terre plus vaste et plus qualifiée que les leurs (4). Les puînés sur-tout avaient coutume de signer du nom de leur partage, et ils abandonnaient pour toujours celui de leur père, même dans les actes publics: ce qui engendre inexactitude et confusion dans les familles (5).

---

(1) Goussencourt, Martyr., tom. II, page 348; Arrêt de Louis XIV du 23 février 1628, page 51; dans d'Hozier, Généalog., loc. cit., et l'écu des susd. Bourbon, au treizième Solier, de gueules, aux 3 fuseaux d'argent, etc., etc.

(2) Le P. Avrillon, Généalog. des Solier, pages 3, 7, etc; Gilbert de Varennes, Roi d'Armes, page 425.

(3) *Ibid.*

(4) La Roque, Traité de la Nobl., div. loc., et Baschi d'Aubais, Jugements sur la Noblesse, tom. II, page 4.

(5) *Voyez* du Tillet, Recueil des rois de France, page 9.

Ainsi, Pierre de Bourbon quitta le nom paternel pour prendre celui d'une famille particulière....... Et ce que faisaient nos princes du sang royal était imité par les gentilshommes avec d'autant plus de facilité que cette déviation ou cet oubli de leur part ne les exposait pas à perdre des couronnes (1).

Saint Louis voulut remédier à ces abus, qui duraient depuis Hugues Capet, et sans doute encore avant lui; mais ils résistèrent à ses sages dispositions, et plus tard même à l'édit de Henri II, donné à Amboise, le 26 mai 1555.

Au milieu de ces changements, il sera toujours fort difficile de décrire exactement l'ancienne bannière et les armoiries des familles qui ont neuf ou dix siècles d'existence.

A l'écu primitif, ou de la souche, viennent se joindre, dans tous les vieux lignages, les additions honorables que l'on doit conserver et chérir, lorsqu'elles retracent un fait important et glorieux pour les parents · comme pour la nation.

Ainsi on vit, en Espagne, Renaud Solier, après la journée d'Ubeda, prendre, dans son écu, la croix de Calatrava, qu'il avait gagnée sur le champ de bataille. « Il la paya avec son sang, sous les yeux du roi..... *En* » *que con sangre vencio.* Et le roi lui décerna pour » une aussi belle cause..... Plusieurs familles ont cette » croix dans leurs armes; mais elles l'y placent pour » un autre motif (2). » Gracia-Dei se trompe en la donnant déjà à Solier-Solier, compagnon du comte de Toulouse et de Godefroy en Palestine. L'institution de l'ordre de Calatrava fut postérieure à cette croisade, et si Solier parut à Jérusalem avec une croix, c'était sans doute comme croisé, et pour une cause semblable à celle qui lui fit adopter une rose blanche, laquelle se trouve encore dans l'écu des Solier, près de la croix de Calatrava.

Antoine, de la branche astesane, chevalier de Saint-

---

(1) La Roque, Traité de la Noblesse. — D'Hozier, Généalogie ci-dessus, pages 11, 12, 21, 22.

(2) Argot. de Mol., Nobl. d'Andal., liv. 1, chap. XLVIII, page 41.

Jean de Jérusalem, portait aussi une croix d'azur fleuronnée (1), (Palliot dit fleuronnée, clechée d'or, page 174); d'autres disent fleurdelysée et dentelée d'azur au bord de l'écu, comme celle de Louis Vasquez, descendant d'Arnaud Solier (2).

C'est celle qui est gravée dans le nobiliaire d'Andalousie, article Solier (3).

Lorsque les Malateste se formèrent en diverses branches, de Rimini, de Sogliano, de Césène, de Pesaro, de Ghiacciolo, etc., etc., ils varièrent leurs armes pour les rapprocher de celles de leurs principales villes.

Les premiers changements eurent lieu au treizième siècle, selon Sansovino. Les trois fils de Malateste de Verrucchio, en mémoire de cette dénomination, ou sobriquet *de Malateste,* donné à Pandolphe Solier (4), leur ancêtre, placèrent trois têtes d'or dans un champ de sable. D'autres Malateste ont porté long-temps, et peuvent même porter encore trois têtes de maures de sable sur un fond d'argent, comme il se voit aux titres originaux de la branche française, relatifs au mariage d'Anne Malateste avec Nicolas Solier (Fontaine). Lesdites armes citées ainsi dans le Martyrologe de Goussencourt. L'échiquier fut ajouté après la victoire des Malateste sur un prince de Dalmatie, qui était venu mettre le siége devant Pesaro avec une armée nombreuse, et l'avait cernée pendant dix-huit mois. Malateste de Verrucchio le défit, et lui enleva son écu, sur lequel était un échiquier d'or et de sable, *Nigra* et *Gialla* (5).

Raphaël Adimare place les mêmes faits vers 1290. Il dit que Malateste arracha l'échiquier que le prince portait au col; et Malateste voulut de plus que divers gentilshommes de sa cour prissent aussi l'échiquier, parce qu'ils avaient montré beaucoup de valeur dans cette occasion (6). L'échiquier, comme l'on sait, est le sym-

---

(1) Goussencourt, Martyrol., tom. II, pag. 198.
(2) *Ibid.*, page 227.
(3) Argot. de Mol., pag. 211.
(4) Avrillon, Généalog., pag. 2, etc.
(5) Sansovino, page 222.
(6) Raph. Adim., liv. 1, page 48. Il y eut encore un changement dans les armes des Malateste, lorsqu'ils se réfugièrent

bole des commandements militaires; aussi rien n'est plus commun que ce blason.

Il résulte de ce que nous avons dit précédemment, et des preuves authentiques avec lesquelles nous marchons que pendant les trois premiers siècles de leur domination, les princes de Rimini n'avaient ni ces têtes, ni cet échiquier, ni les frettes qu'on trouve dans plusieurs armoiries qu'on leur donne. Le seul Coronelli a blasonné de vingt et une manières différentes, les armes des Malateste; mais ceci a plus particulièrement rapport aux Malateste des états Vénitiens, au dix-septième siècle; il ne rappelle même pas leurs armes dans les siècles précédents. Le Laboureur les décrit ainsi:

« Les armes des Malateste, taillées en pierre sur la » porte de leur château à Rimini, sont bandées de six » pièces, trois échiquetées d'argent et de gueules, trois » d'azur, au levrier, issant du timbre pour ci- » mier (1). » Il faut lire échiquetées d'or et de gueules, comme on le voit dans la généalogie de la maison de Savoie, article Solario (2), et dans celle de Fontaine Solier (3); dans le Martyrologe des chevaliers de Malte (4); dans le Trésor héraldique (5), dans Palliot (6); dans Capré (7). Le Roi d'armes de Gilbert de Varennes, dans Waroquier (8), et dans beaucoup d'autres d'Italie et de France, ainsi que dans les vieux titres, et surtout dans les généalogies imprimées depuis plusieurs siècles.

Silvestre de Pietra Sancta (page 208), les donne avec le blason des Fontaine d'Ognon de France. Il se trompe à l'article Solier, où il n'indique que l'échiquier d'argent et de sable (page 199); ce n'est qu'une partie de l'écu, ou, comme le remarque Waroquier (page 6),

---

à Montescudolo, en 1280. Après une affaire avec les Gibelins, et Oddo de Faitano. Ces changements eurent peu de suite.

(1) Voyage de la maréchale de Guébriant, part. III, p. 189.
(2) Guichen., tom. II, p. 119.
(3) Avrillon, p. 1, etc.
(4) Goussencourt, pag. 301, etc.
(5) Ségoing, pag. 101.
(6) Palliot, p. 628., Font. d'Ogn.
(7) Catal. des Chevaliers de l'Annonciade, pag. 196.
(8) Rech. sur les Armes, etc., page 9.

ce sont les armes des *Pavia* qui ont pris alliance avec les Solier d'Espagne (1).

Silvestre travaillait parfois sur des manuscrits romains, la plupart fort inexacts. La faute est toujours d'abandonner les sources originales et les dépôts de l'antiquité.

Ce fut vers le douzième siècle que la noblesse fit le plus de changements dans ses armes. Jusque-là, pour ne citer qu'un exemple, les Rois de Navarre avaient porté une aigle éployée. Après la bataille d'Ubeda ou de Las Navas, ils prirent, en mémoire de cette journée, les armes que l'on voit aujourd hui dans l'écu de Navarre; et cela, pour différents motifs rapportés par les auteurs (2).

Beaucoup de familles, à cet exemple, prirent des armes différentes de celles de leur tige; souvent même une seule famille en eut de plusieurs espèces (3); ce qui se voit encore.

Pour les Espagnols, cela se trouve détaillé dans Argote (page 362), et dans divers nobiliaires. En France, dans Anselme, d'Hozier, du Chesne, la Colombière, Palliot, et Waroquier de Combles. Celui-ci se proposait, comme il le dit (4), de donner une généalogie complète des Solier. Nous regrettons qu'il n'ait pas pu se livrer à ce travail et nous n'oserions le tenter après lui. Les branches sont trop éloignées les unes des autres. Plusieurs n'ont pas conservé leurs mémoires paternels et leurs titres. Les renseignements et l'abrégé que nous leur offrons ici, pourront servir à ceux des Solier, soit d'Italie, soit de France ou d'Espagne, qui auront le projet de faire établir leur généalogie. Ils serviront moins, mais ils seront, sans doute, aussi précieux à ceux des Solier qui, depuis deux siècles, ont perdu leur fortune dans les orages politiques, et sont rentrés dans la classe de la noblesse tranquille et obscure, qui, privée des moyens de paraître dans les cours, cultive l'héritage

---

(1) *Voyez* la première Branche d'Espagne.

(2) *Voyez* Oihenart, Notit. utri. Gasc., pages 355, 356.

(3) La Roque, Origin. des Noms, chap. XXXIII, XXXV. La branche de la Marche, au lieu de trois fuseaux, porte trois roses. Il n'y a qu'une rose dans l'ancien écu de famille.

(4) Recherch. sur les Arm., etc., page 9 (1788).

de ses ayeux et fait fructifier les produits du sol où elle se trouve, n'ayant d'autres consolations, que cette pensée si ancienne, que les droits du sang ne se perdent jamais. L'Espagne surtout est encore remplie des descendants de cette foule des Solier, qui n'ont d'autre fortune que leur propre courage et la gloire de leurs pères. Peut-être même ne serait-il pas impossible de prouver, que la meilleure noblesse, n'est pas celle qui a le plus occupé de grandes places depuis cent cinquante ans, soit en Espagne, soit en France.

Nous donnons l'écu des Solier, tel qu'il est conservé par la branche de l'Ile-de-France, qui a pour chef Gaillard, fils de Rostain, issu de Arnaud Solier-Solier, dit de Palestine, et descendant par Raimond Solier (980), des Solier de l'Astesan, venus de Rome; et en ligne directe de Sigismond, fils du 1er prince de Rimini (1).

Aux 1 et 4, de gueules, à trois fuseaux d'argent, (armes de la tige).

Au 2, d'azur, à trois bandes échiquetées d'or et de gueules de trois tires; adopté vers le treizième siècle par les Solier, princes de Rimini, comtes souverains d'Asti, auteurs de la branche provençale, mère des autres branches.

Au 3, d'argent, à la croix vidée d'azur (croix de Calatrava), dentelée d'azur au bord de l'écu; au chef d'or, chargé d'une rose blanche, accostée de deux croix du Temple de gueules, en mémoire des actions des Solier, à Jérusalem et à Ubéda.

Pour cimier, une femme naissante (2), tenant dans la dextre, une flèche émoussée, avec ces mots pour légende : *tel fiert, qui ne tue pas.* La tête de la femme, ornée de plumes; le casque d'or diadêmé d'une couronne de prince ou de comte souverain, pour support deux lions, armés de toutes pièces, bandés des émaux de l'écu, ainsi que le cimier.

Pour devise, en tête de l'écu, *adroit et vaillant tout Solier avant (étant)*, devise ancienne de tous les Solier (3).

---

(1) Avrillon, Généalog., pag. 2, etc.
(2) Un levrier, suivant le Laboureur qui se trompe ici.
(3) Avrillon, Généal., p. 4, etc.

La légende, *tel fiert* (blesse), *qui ne tue pas*. Elle est devenue encore plus célèbre en France, depuis Jean-Jacques Rousseau, qui l'a expliquée, à Turin, devant son maître, le comte de Govoni, premier écuyer de la reine et alors chef des Solier du Piémont (1).

Les armes et les ornements ci-dessus ne doivent plus changer; ils sont devenus historiques (2), et se trouvent constatés par des titres, qui désormais sont incontestables.

D'AUBIER DE LA MONTEILHE, *de Rioux, de Condat, de Sauzet*, famille ancienne d'Auvergne, où elle réside encore de nos jours.

La filiation qui va suivre est prouvée par les jugements et arrêts qui ont maintenu cette famille dans sa noblesse de race, par certificats de M. Chérin, généalogiste des ordres du Roi, et par les actes originaux sur lesquels lesdits jugements et certificats de M. Chérin ont été accordés.

I. Pierre, *aliàs* Perrot D'AUBIER, homme d'armes, comparut à Bourges, en 1356, à la montre que fit André de Chauvigny. Il fut père de :

II. Jean D'AUBIER, Ier du nom, qualifié *vicomte* dans ses actes. Il commandait pour le Roi au Pont-de-l'Arche, en 1379. Il fut père de :

III. Jean D'AUBIER, IIe du nom, chevalier, seigneur d'Aubier, écuyer de Jean, fils de France, duc de Berri et d'Auvergne. Il vivait en 1401 et 1412, et eut pour fils :

IV. Louis D'AUBIER, Ier du nom, chevalier, seigneur d'Aubier, homme d'armes, vivant en 1425 et 1429. Il eut deux fils :

1.° Jean, dont l'article suit ;
2.° Louis d'Aubier, qui fut homme d'armes en

---

(1) J. J. Rousseau, Confess., liv. III.
(2) Avrillon; dito le Labour., Voyage, etc. ; et Waroq., Recherches, p. ultim., et les titres authentiques de la famille.

V. Jean d'Aubier, III[e] du nom, seigneur du Cendre, homme d'armes des ordonnances du Roi, en 1447 et 1450 (1). Il avait épousé Antoinette de Laizer, fille de Rainard de Laizer, écuyer, et de Marguerite de Vaisseras, aux successions desquels elle renonça, le 23 août 1471, au profit de Jacques de Laizer, son neveu, se qualifiant, dans cet acte, veuve de Jean d'Aubier, écuyer (2). Leurs enfants furent :

1.° Annet, dont l'article suit ;

2.° Guillaume d'Aubier, l'un des cinquante hommes de guerre, chargés de la garde du château de Fa, en 1474.

VI. Annet d'Aubier, écuyer, homme d'armes, vivant en 1468, fut père de :

1.° Jean, dont l'article suit ;

2.° Bernard d'Aubier, homme d'armes de la compagnie du comte de Castres, en 1485.

VII. Jean d'Aubier, IV[e] du nom, écuyer, vivant en 1474, homme d'armes de la compagnie du Belloi, en 1482, fut père de :

VIII. Charles d'Aubier, guidon d'une compagnie de cinquante lances des ordonnances du Roi, en 1545, et enseigne de quarante hommes de guerre en 1548, mort en 1551. Il eut pour fils :

IX. Emmanuel d'Aubier, I[er] du nom, dit *le capitaine d'Aubier*, condamné à mort par contumace par le parlement de Bordeaux en 1529, à l'occasion des troubles de cette époque, où il fut un des premiers à s'attacher à Henri IV. Il fut père de :

X. Antoine d'Aubier, chevalier, seigneur de la Monteilhe, Rioux, Condat, Sermeut, marié, en 1589, à Françoise de la Salle de Puy-Germaud ; d'eux sont nés :

---

(1) Voyez les Mémoires pour servir de Preuve à l'Histoire de Bretagne, tome II, col. 1515.

(2) Armorial général de France, tome I[er], partie I[re], page 324.

1.° Antoine d'Aubier, écuyer, mort sans postérité;
2.° Joseph d'Aubier, dont l'article suit;
3.° Jean d'Aubier, écuyer, seigneur de Sermeut, tué à l'armée d'Italie, sans postérité;
4.° Gabrielle d'Aubier, mariée, le 1er juin 1631, à René de la Tour-d'Auvergne, seigneur de la Roche, de Donzenac, de Saint-Exupéry, etc., fils de Jean de la Tour-d'Auvergne, seigneur d'Alagnac, de Chevenon, etc., et de Marguerite de Murat.

XI. Joseph d'Aubier, chevalier, seigneur de Rioux, la Monteilhe, Condat, Sermeut, marié à Anne Tixier de Lavault; d'eux sont nés:

1.° Louis d'Aubier, dont l'article suit;
2.° Jean d'Aubier, tué à l'attaque de Salins, mort sans postérité;
3.° Antoine d'Aubier, écuyer du Roi, inspecteur-général des haras, mort sans postérité;
4.° Anne, mariée, en 1669, à Louis de Sageot de Murol, et en secondes noces, à Charles, comte de Bouillé.

XII. Louis d'Aubier, IIe du nom, chevalier, seigneur de Rioux, la Monteilhe et Condat, capitaine au régiment royal infanterie, fut marié, en 1679, à Jeanne de Goy; d'eux sont issus:

1.° Antoine d'Aubier, qui suit;
2.° Emmanuel d'Aubier, dont l'article viendra;
3.° Marie d'Aubier, dame de Murol, mariée avec Adrodias du Chastel, qui prit alors le nom de Murol.

Branche aînée.

XIII. Antoine d'Aubier, chevalier, seigneur de Condat, Revialle et Daire, capitaine d'infanterie, épousa, en 1712, Marguerite de Saint-Giron de Tavernolles, demoiselle d'une ancienne famille d'Auvergne; d'eux naquit:

XIV. Emmanuel Joseph d'Aubier, IIe du nom d'Emmanuel, seigneur de Condat, qui épousa Marguerite de Rigaud-Monteynard; d'eux sont nés:

1.° Emmanuel d'Aubier, né le 18 août 1757;
2.° Marie d'Aubier;
3.° Marie-Ursule d'Aubier.

XV. Emmanuel d'Aubier de Condat, IIIe du nom, seigneur de Daire, d'abord officier au régiment de Jarnac, dragons, émigré en 1791, devenu aide-de-camp général du duc de Deux-Ponts, ensuite chef d'escadron au service d'Autriche, chevalier de Saint-Louis, marié, en 1802, à Marie-Agnès d'Apchier; d'eux sont issus :

1.° Joseph-Marie d'Aubier, né le 20 mai 1803;
2.° Jean-Emmanuel d'Aubier, né le 25 juin 1806.

Branche puînée, prise au IIe *degré.*

XIII. Emmanuel d'Aubier, du nom d'Emmanuel, chevalier, seigneur de la Monteilhe, second fils de Louis et de Jeanne de Goy, épousa, en 1715, Anne de Vallenet, d'une famille qui a fourni des chevaliers vénitiens; il mourut le 15 mai 1759, laissant cinq enfants :

1.° Antoine d'Aubier, né en 1716, qui fut doyen du chapitre royal de Verneuil;
2.° Autre Antoine d'Aubier, né en 1717, dont l'article suit;
3.° Gabriel d'Aubier, né en 1719, abbé de l'abbaye royale de Bonne-Aiguë, en Limosin;
4.° Antoine d'Aubier, né en 1723, qui, après avoir servi long-temps dans le régiment de la Reine, cavalerie, fut lieutenant-colonel au régiment de Royal-Normandie, cavalerie;
5.° Anne d'Aubier, mariée, en 1759, à Philippe-Joseph, comte du Crozet de Liganez.

XIV. Antoine d'Aubier, chevalier, seigneur de Rioux et de la Monteilhe, né en 1717, mort en réclusion le . . . . 1794; avait épousé Jeanne de Champflour, d'une famille qui a donné à l'église dans le dix-huitième siècle, deux évêques vénérés pour leurs vertus. De ce mariage sont nés :

1.° Emmanuel d'Aubier, qui suit;
2.° Jean, né le 2 janvier 1751, qui fut chanoine

de la cathédrale de Clermont, prieur de Saint-Etienne, procureur-syndic de la noblesse et du clergé en 1788, et qui fut fusillé, en 1794, à Lyon, par ordre du comité révolutionnaire;

3.° Marie d'Aubier, née le . . . . . 1753, mariée, le 10 février 1777, à Benoît Fabre de Saint-Mande.

XV. Emmanuel d'Aubier, III[e] du nom d'Emmanuel, chevalier, seigneur de Rioux, de la Monteilhe et de Sauzet, né le 20 septembre 1749, gentilhomme ordinaire du roi Louis XVI (1), a été nommé, le 13 mars 1793, chambellan du roi de Prusse (la lettre de ce mo-

---

(1) Il en a exercé les fonctions auprès de Louis XVI jusqu'au dernier instant, l'ayant suivi à l'assemblée législative le 10 août 1792, ayant veillé à son chevet la première nuit de sa captivité aux Feuillants. Il demeura auprès de son bon maître jusqu'à ce qu'il en fut arraché par ordre de l'assemblée, la nuit du 11 au 12 août; chargé par ce prince et sa famille, d'informer ses frères et le roi de Prusse des événements du 10 août et de leurs conséquences, il les joignit près de Luxembourg, le 22 août, et fit campagne avec eux.

Le 12 décembre suivant, il fut aux avant-postes faire remettre aux généraux français sa réquisition de le recevoir prisonnier et de le transférer à la barre pour y défendre Louis XVI; il en a le reçu portant refus; il fit pareille réquisition au ministre de France à la Haye, et fit parvenir à M. de Malesherbes sa prière de lui procurer les moyens d'arriver pour être entendu sur faits justificatifs de son maître. M. de Malesherbes lui répondit, par lettre du 12 janvier 1793, que ce prince le conjurait de ne point se compromettre, parce que cela serait inutile, le qualifiant une des personnes dont il était le plus aimé, et qu'il estimait le plus. Cette lettre étant tombée entre les mains du roi de Prusse, par effet des circonstances de guerre, ce monarque lui envoya la clef de chambellan, en lui écrivant une lettre qui fait autant d'honneur à ce prince, par les sentiments qu'il y exprime pour Louis XVI, qu'elle en fait à Emmanuel d'Aubier, par l'estime qu'il lui témoigne.

Emmanuel d'Aubier a signalé son dévouement à Louis XVI par beaucoup d'autres traits; quelques-uns ont été cités par du Rosoy; d'autres dans divers ouvrages, entr'autres, dans celui de Pelletier, dans les Essais historiques de Beaulieu, et dans les Mémoires de Bertrand de Molleville; il est souvent fait mention de lui dans l'excellent ouvrage de M. Hue, sur les dernières années du règne de Louis XVI.

narque, à M. d'Aubier, porte que c'est en témoignage de son estime pour le dévouement à Louis XVI, dont il a donné de si grandes preuves).

Il a rejoint Son Altesse Royale MONSIEUR, frère de Louis XVIII, en 1814.

Le 1er mai 1814, à l'arrivée de Louis XVIII à Compiègne, il est rentré dans ses fonctions de gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi; a été nommé par le roi de Prusse chevalier de l'ordre de l'Aigle rouge, deuxième classe, dite des commandeurs; la même année, chevalier de la Légion-d'Honneur.

Le 20 mars 1815, il se rendit en Auvergne pour y diriger un projet de mouvement qui établit communication des fidèles qui voudraient s'armer dans le centre du royaume avec l'armée du duc d'Angoulême et les fidèles de Bordeaux, à la tête desquels était S. A. R. madame la duchesse d'Angoulême; mais cela fut éventé avant que le mouvement éclatât. Il fut mis sous surveillance et envoyé à Lyon; en 1816, chevalier de Saint-Louis et colonel.

Il avait épousé, le 4 novembre 1768, Jeanne Margeride Crevecœur. De ce mariage sont issus :

1.° Antoine d'Aubier, qui suit;
2.° Jérôme-Emmanuel d'Aubier de la Monteilhe, dont l'article viendra;
3.° Jean-Baptiste d'Aubier de Rioux, dont l'article viendra aussi ensuite.

XVI. Antoine D'AUBIER DE LA MONTEILHE, chevalier, seigneur de Sauzet, né le 12 décembre 1769, fut d'abord officier au régiment d'infanterie de Viennois, ensuite lieutenant au corps royal d'artillerie, puis lieutenant dans la garde royale créée en 1791, et qui fut licenciée en 1792; émigra en août, joignit les princes, fit la campagne dans les compagnies de cavalerie des gentilshommes d'Auvergne, passa, en mars 1793, au service du roi de Prusse, fut aide-de-camp du maréchal de Kalkerseut, décoré de l'ordre du mérite militaire, fait chef d'escadron et ensuite major.

Il a épousé, en 1805, Henriette de Hausen, fille du baron de Hausen, lieutenant-général des armées du roi de Prusse, grand-croix de l'ordre prussien de l'Aigle Noir, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem.

Ils n'ont en ce moment qu'un fils, nommé Gustave de Hausen-Aubier, conformément aux lettres-patentes du roi de Prusse, portant réunion des deux noms; il est né en janvier 1809.

Jérôme-Emmanuel d'Aubier de la Monteilhe, seigneur de Sauzet, frère d'Antoine d'Aubier, né le 23 décembre 1770, débuta par être officier au régiment de Viennois, passa au régiment du maréchal de Turenne, de là au service du roi d'Espagne, en qualité de lieutenant au régiment de Naples, rentra en France en 1801, y épousa, au mois de juin, Marie-Claudine de Champflour, mourut en 1805. Il a laissé deux filles vivantes en ce moment, et sa femme enceinte; elle est accouchée d'un garçon, mort peu de jours après sa naissance.

Jean-Baptiste-Antoine d'Aubier de Rioux, frère des deux précédents, fut d'abord officier d'infanterie, en France, puis émigra; fit deux campagnes dans l'armée de Condé, et fut ensuite lieutenant d'infanterie au service du roi de Prusse; y épousa la fille de S. Exc. le grand-écuyer Mardefeld, fut fait prisonnier à Magdebourg; devenu veuf, rentra au service de la Martinique, chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur; en mai 1815, fut chargé, par M. le comte de Vaugiraud, gouverneur-général des Antilles, de venir rendre compte au Roi de l'état des choses; en 1816, lieutenant-colonel de la légion départementale de la Haute-Vienne, et, en 1817, lieutenant de Roi, à Saint-Jean-Pied-de-Port.

Il a épousé, en secondes noces, Petra de Flor, fille d'un gentilhomme espagnol, nièce de l'évêque du Mexique, native de Burgos, d'une famille très-fidèle aux Bourbons. De ce mariage sont issus:

1.° Prosper-Antoine d'Aubier, né en 1811, en Espagne;

2.° Emmanuel d'Aubier, né à Limoges, en 1815;

3.° Susanne d'Aubier, née à Paris, en 1814.

Tel est l'état actuel de cette famille.

Armes: « Les armes de cette famille sont d'or, à un » chevron de gueules, accompagné en chef de deux

» molettes d'éperon d'azur, et en pointe d'un croissant » du même; pour devise : *unguibus et rostro fidelis*, sur- » monté d'une bannière, qui remonte à l'époque des » croisades. »

Sur les tombeaux de cette famille et sur les vitraux des chapelles où ils étaient, l'écusson était surmonté d'une bannière blanche, traversée d'une grande croix rouge; la tradition et un manuscrit, jadis conservé à la bibliothèque de la cathédrale de Clermont, disent que, lorsqu'en 1095, la croisade fut résolue à Clermont, *cet insigne en cimier sur leurs armoiries* fut accordé à ceux qu'on chargea de porter les bannières; et leurs descendants continuèrent d'en jouir. Le diplôme du roi de Prusse, ainsi que la lettre du Roi, leur donne le titre de baron, au lieu de celui de vicomte, que leurs auteurs avaient depuis 1379, parce que ce titre est inusité en chancellerie allemande. Pour l'admission d'Antoine d'Aubier aux états de Prusse, les preuves de noblesse de race ont été enregistrées aux archives royales de Prusse après vérification de leur authenticité faite à Paris, par trois commissaires, membres des états, devant le ministre de Prusse, en présence de M. Pavillet, principal commis, de M. Chérin, actuellement aux Archives royales de France, qui a affirmé la vérité des actes et signatures.

De la PANOUSE, en Rouergue. La maison de la Panouse a pris son nom de la petite ville de la Panouse de Sévérac, au diocèse de Rodez, ce qui annonce la pureté de son origine.

Elle n'est pas moins recommandable par son ancienneté, remontée à près de sept cents ans, que par ses services militaires, et par les alliances distinguées qu'elle a contractées.

Elle jouissait des honneurs de la chevalerie dès le milieu du treizième siècle, et elle a donné, dans les suivants, un sénéchal de Rouergue, un sénéchal de Carcassonne, deux évêques de Mende, dont le premier fut ensuite archevêque de Damas, et un grand nombre d'officiers distingués. A tous ces avantages qui lui assurent

un rang distingué parmi la bonne noblesse du royaume, elle joint celui d'avoir été jurée, depuis près de trois cents ans, dans l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem.

Ses principales alliances sont avec les maisons d'Alègre, d'Aubusson, de Bonafous-de-Presques, de Dienne, d'Erailh, d'Escoraillles, de Saint-Estève, de Lentilhac-Sédières, de Molceu, de Morlhon, des Ondes, de Pauliac, de Prévenquières, de Rives, de Rodez-de-Montalègre, de la Roque-Toyrac, de la Tour-de-Loubens, de Turenne-d'Aynac, de Vezins, et autres.

Son premier auteur connu est :

Motet DE LA PANOUSE, Ier du nom, qui fit don, en 1154, à Guillaume de Vezins et à ses frères, de tout ce qu'il avait acquis au château de Vezins, consistant en maisons, cens, rentes, et autres objets ; il eut pour témoin de cet acte Gui de Sévérac.

La filiation est parfaitement établie depuis :

I. Motet DE LA PANOUSE, IIe du nom, chevalier, qui s'unit, au mois de juin 1257, avec d'autres habitants de la Panouse, tant chevaliers que damoiseaux, pour refuser à Gui de Sévérac l'hommage qu'ils lui devaient : c'est ce que l'on apprend d'une enquête du 9 des ides de ce mois, faite à la requête de la cour (justice) de Gui, d'où il résulta que Motet avait été le moteur de ce refus ; ce fut sans doute pour se mettre hors de la dépendance de ce seigneur, que le 14 des calendes de mai 1259, Motet, uni à Stéphanie, sa femme, dont le surnom est ignoré, et à Motet de la Panouse, leur fils, vendit au même Gui de Sévérac tout ce qu'il possédait au château de la Panouse et dans son mandement. Il vivait encore en 1269, qu'il autorisa l'hommage rendu par le même Motet, son fils, qui suit.

II. Motet DE LA PANOUSE, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Loupiac et de Vilaret, consentit la vente faite par ses père et mère, le 14 des calendes de mai 1259. Il fit hommage, conjointement avec Hugues de Mercastel, le lundi après l'Assomption de la sainte Vierge, 1269, à Henri de Bénévent, chevalier, de différents mas, et de tout ce qu'ils possédaient au château d'Aureille ; il y fut autorisé par son père. Il acquit le jour de l'octave de la Toussaint 1271, de Bernard Delmas et de Rai-

monde, sa femme, un territoire situé dans la paroisse de la Panouse, au lieu appelé la Combe de Loupiac. Acquit, le 19 des calendes de février 1284, un autre territoire situé dans les côtes de Vilaret, et fit hommage à Gui, seigneur de Sévérac, le 3 des ides de novembre 1287, de ces deux territoires et de toutes ses terres et possessions, situées dans les paroisses de la Panouse et de Saint-Grégoire; fit encore diverses acquisitions de biens-fonds en 1287, 1289 et 1293; fit son testament à Rodez, le jeudi avant la fête des apôtres saint Simon et saint Jude 1307, et mourut, laissant d'une alliance inconnue:

1.° Raoul de la Panouse, chevalier, qui suit;
2.° Motet de la Panouse, qui fut institué, en 1307, héritier particulier de son père, dans ce qui appartenait au testateur à Fabregues, à Fabresilles, dans l'affar de Canteloube, et au château d'Aureille; il eut d'une femme inconnue, trois fils, Motet, Guillaume et Raimond de la Panouse, légataires de Motet, leur aïeul, en 1307, et dont la destinée est demeurée inconnue;
3.° Stéphanie de la Panouse, qui était mariée dès 1307, à Bernard Bertrand, damoiseau;
4.° Motet de la Panouse, femme de Hugues de Valat, damoiseau, dès 1307;
5.° Ysens de la Panouse, femme de Raimond de Saint-Estève, damoiseau, en 1307.

III. Raoul DE LA PANOUSE, chevalier, seigneur de Loupiac et de plusieurs autres lieux, fut institué héritier de son père en 1307, dans tout ce qui appartenait au testateur dans la ville et mandement de la Panouse, dans le château et mandement de la Roque-Balsergue, dans la paroisse de Saint-Saturnin, au château de Nogaret et dans la ville de Trellans; fit hommage le samedi, veille des Rameaux 1311, à Gui, seigneur de Sévérac, de ses mas de Loupiac, de Vilaret; fit une acquisition le mercredi avant la Purification 1331. Passa le 27 avril 134... une transaction avec son fils, ci-après nommé, et consentit un bail emphitéotique le 20 avril 1346. Le nom de sa femme est également ignoré; mais il fut père de:

Motet de la Panouse, qui suit.

IV. Motet DE LA PANOUSE, IVe du nom, chevalier, seigneur de Loupiac et de Vilaret, passa une transaction, conjointement avec son père, le 27 avril 134... et un bail enphitéotique le 20 avril 1346. Fit hommage le 8 mai 1367, à Gui de Sévérac, chevalier, de ses mas de Loupiac et de Vilaret; vendit, en 1371, un pré situé dans les appartenances de la Panouse, et mourut avant le 6 octobre 1397, laissant de Miracle d'Erailh, sa femme, de l'une des plus anciennes maisons du Rouergue :

Jean de la Panouse, chevalier, qui suit.

V. Jean DE LA PANOUSE, surnommé aussi de Loupiac, Ier du nom, chevalier, seigneur de Loupiac et de Vilaret, gouverneur de Cabrières, et sénéchal de Carcassonne, fit hommage en qualité d'héritier universel de son père, le 6 octobre 1397, à Gui, baron de Sévérac, damoiseau, du mas de Loupiac et de tout ce qui lui appartenait dans la paroisse de la Panouse. Le roi Charles VI, le nomma, le 1er mars 1413, gouverneur du château de Cabrières, place alors importante en Languedoc, et sénéchal de Carcassonne. Il posséda en un tel point la confiance et l'estime de Jean de France, duc de Berri, frère du roi Charles V, que ce prince le nomma, par son testament du mois de mai 1416, l'un des exécuteurs de ses dernières volontés. Il épousa Lombarde d'Erailh, de la même maison que sa mère. Cette dame fit don le 21 février 1417 (n. st.), à l'église de la Panouse, d'un reliquaire avec des reliques, et du bois de la vraie Croix. Ils eurent pour enfants :

1.° Jean de la Panouse, qui suit ;
2.° Amalric de la Panouse, auteur de la branche des seigneurs du Colombier, rapportée ci-après ;
3.° Gui de la Panouse, qui fut d'abord archidiacre de Conques, dans l'église de Rodez, puis élu évêque de Mende, en 1443, et enfin, archevêque de Damas;
4.° Raimond de la Panouse, prieur de Gailhac.

VI. Jean DE LA PANOUSE, IIe du nom, chevalier, seigneur de Loupiac et autres lieux, gouverneur du château de Cabrières, et sénéchal de Rouergue, qualifié *noble et puissant homme*, fit hommage de son mas de

Loupiac à Amalric ou Amauri de Sévérac, le 12 avril 1419. Ce seigneur, alors maréchal de France, le chargea, le 16 février 1424, de prendre possession en son nom, de la châtellenie de Cessenon. Il fut du nombre des Français qui demeurèrent constamment attachés au parti du roi Charles VII, et servit ce prince avec zèle dans toutes les guerres qu'il eut à soutenir pour recouvrer sa couronne et chasser les Anglais du royaume. Jean IV, comte d'Armagnac et de Rodez, l'envoya, en 1442, en qualité d'ambassadeur au roi d'Angleterre, pour proposer à ce prince une de ses filles en mariage.

Jean de la Panouse épousa Marguerite de Dienne, de l'ancienne et illustre maison de ce nom, en Auvergne, fille de Louis, seigneur de Dienne, et de Baranne d'Estaing, sa troisième femme (1). Leurs enfants furent:

1.° Philippe de la Panouse, qui suit;
2.° Antoine de la Panouse, d'abord chanoine de Rodez, puis élu évêque de Mende, après Gui de la Panouse, son oncle; il prêta serment de fidélité au roi Louis XI, en 1468, et occupa le siége jusqu'au 28 juin 1473, qu'il mourut conservateur des priviléges de l'ordre de Citeaux;
3.° Jean de la Panouse, chanoine de Mende, en 1466;
4.° Pierre de la Panouse, chanoine de Prohnas;
5.° Jérémie de la Panouse, qui épousa Jean de Morlhon, fils de *noble et puissant homme* messire Pierre de Morlhon, seigneur de Saint-Vensan;
6.° Catherine de la Panouse, femme de Jean de Prévenquières, seigneur de Vazès, et légataire de sa mère, en 1466;
7.° Béatrix de la Panouse, qui était mariée à Ber-

---

(1) Louis de Dienne avait eu pour première femme Gabrielle de Langeac, fille d'Armand, seigneur de Langeac, et de Gautrède de la Tour-d'Oliergues, et pour seconde, Isabelle de la Tour, fille d'Agne II de la Tour, seigneur d'Oliergues, tige des ducs de Bouillon, et de Béatrix de Chalençon.

Cette alliance avec la maison de Dienne prépara aux descendants de Jean de la Panouse, des parentés avec les plus illustres maisons de France, telles que celles d'Aubusson, de Beaufort-Canillac, d'Escorailles, d'Estaing, de Montboissier, de Montlezun, de Montmorin, de Tournemine, de Tournon et autres.

nard de Pauliac, dès 1466, qu'elle fut faite légataire particulière de sa mère.

VII. Philippe DE LA PANOUSE, chevalier, seigneur de Loupiac, de Servières, et autres lieux, reçut, avec son père, le 28 janvier 1449, la quittance qui leur fut donnée par Jean de Morlhon, son beau-frère, de la dot de Jérémie de la Panouse, sa sœur : il obtint le 10 décembre 1461, des lettres de Jean, comte d'Armagnac, portant confirmation de la concession faite à Jean de la Panouse, son père, par Amauri, seigneur de Sévérac, maréchal de France, dont ce comte était héritier, du droit de juridiction basse au lieu de Loupiac; il est nommé dans les lettres-royaux expédiées le 17 mars 1461, contre Amalric de la Panouse, son oncle, au sujet de paiements faits pour la capitainerie du château de Cabrières, qui avait été occupée par le même Jean, son père; fut institué héritier universel de Marguerite de Dienne, sa mère, le 26 avril 1466, et était mort avant le 11 novembre 1478, qu'il est rappelé dans un hommage rendu par Jean de la Panouse, son fils, dont on va parler, et qu'il avait eu de Bourguine, sa femme, dont le nom de famille est inconnu.

VIII. Jean DE LA PANOUSE, IIIe du nom, seigneur de Loupiac, de Cervières, de Cruejouls, de Seyrac et de Dome, qualifié *noble et puissant*, fit hommage de son château de Loupiac à Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, seigneur de Sévérac, le 11 novembre 1478. Il est nommé dans le testament d'Isabelle de Marcenat, sa femme, du 26 juillet 1482, et vivait encore le dernier mars 1505, qu'il assista au contrat de mariage de Charles de la Panouse, son fils. Isabelle de Marcenat l'avait rendu père de :

1.° François de la Panouse, qui fut héritier de sa mère, en 1482, et dont la destinée est demeurée inconnue;
2.° Charles de la Panouse, qui continua la postérité;
3.° Bertrand de la Panouse, légataire de sa mère, le 16 juillet 1482 ;
4.° Pierre de la Panouse, aussi légataire de sa mère, en 1482.

IX. Charles DE LA PANOUSE, écuyer, seigneur de Loupiac, de Pozols, de Marmiesse, des Servières, de Cruejouls, etc., fut fait légataire de sa mère, le 26 juillet 1482. Il forma, le dernier mars 1505, une alliance illustre en épousant Françoise d'Alègre, fille de Jacques, baron d'Alègre, chevalier, conseiller et chambellan du roi, et d'Isabeau de Foix-Rabat, sa seconde femme, et sœur consanguine de François d'Alègre, comte de Joigny, grand-maître des eaux et forêts de France.

Françoise d'Alègre, étant devenue veuve, convola en secondes noces avec Pierre Rohanne, et en troisièmes, en 1535, avec François Guérin, seigneur des Herbiers; elle avait eu de Charles de la Panouse :

1.° Jean de la Panouse, écuyer, seigneur de Loupiac, de Pozols, de Marmiesse, de Cruejouls, qui transigea, le 13 septembre 1525, avec Jeanne, sa sœur. On ignore s'il laissa postérité;

2.° Jeanne de la Panouse, qui épousa Jourdain de Pujols, écuyer, et transigea, le 13 septembre 1525, avec Jean de la Panouse, son frère.

Branche des seigneurs du Colombier.

VI. Amalric DE LA PANOUSE, surnommé aussi de Loupiac, damoiseau, seigneur du Colombier, dans la paroisse de Mondalazac, au diocèse de Rodez, était second fils de Jean de la Panouse, Ier du nom, chevalier, seigneur de Loupiac, et de Vilaret, sénéchal de Carcassonne, et gouverneur de Cabrières, et de Lombarde d'Erailh, rapportés ci-devant. Il fut lieutenant de Jean de la Panouse, son frère aîné, au gouvernement du château de Cabrières, pendant les années 1436, 1437, 1438, et 1439, comme on l'apprend des lettres-royaux qui furent expédiées le 17 mars 1461, au sujet de la demande qu'il avait formée pour être payé de ses gages; épousa, par contrat du 1er février 1437, Marguerite des Salles, fille et héritière de noble Pierre des Salles, seigneur du Colombier; c'est par ce mariage que la terre du Colombier est venue dans la maison de la Panouse. Ce fut en qualité de fondé de la procuration de Jean de la Panouse, chevalier, seigneur de Loupiac, son frère, qu'il rendit hommage le 15 no-

vembre 1448, à Jean de la Roque, seigneur de Moret, de ce que Jean de la Panouse tenait de lui en fief franc et honorable. Il contracta une seconde alliance, le 7 novembre 1446, avec Bertrande des Ondes, fille de Raimond, seigneur des Salles-Comtaux, au diocèse de Rodez; il se porta caution, en 1467, de Philippe de la Panouse, son neveu, et passa à cet effet une obligation, le 10 octobre de cette année; testa le 22 août 1468, et ne vivait plus le 9 juillet 1472, qu'il est rappelé dans un hommage rendu par Jean de la Panouse, son fils.

Il avait eu de Marguerite des Salles, sa première femme,

1.° Marguerite de la Panouse qui était mariée dès le 23 novembre 1458, à noble homme Etienne d'Estève, co-seigneur de Saint-Martial, au diocèse de Nismes, époque de la donation qu'elle fit à Jean de la Panouse, son frère;
2.° Béatrix de la Panouse, femme de Jean de de Saint-Marsal, et légataire de son père, en 1468;
3.° Jeanne de la Panouse, qui épousa avant 1468, Bernard de Rives, et fut aussi légataire de son père, le 22 août de cette année.

Il eut de Bertrande des Ondes, sa seconde femme:

1.° Jean de la Panouse, qui continua la postérité;
2.°, 3.°, 4.°, 5.°, Guy, Pierre, Bertrand et Philippe de la Panouse, dont la destinée est demeurée inconnue;
6.°, 7.°, 8.°, 9.°, 10.°, Marguerite, Gaillarde, Dauphine, Antoinette et Catherine de la Panouse, légataires de leur père, en 1468.

Il eut aussi un fils naturel nommé Guillaume.

VII. Jean de la Panouse, II° du nom, surnommé de Loupiac, damoiseau, seigneur du Colombier, et co-seigneur de Golignac et des Salles-Comtaux, reçut le 23 novembre 1458, la donation que lui fit Marguerite de la Panouse, sa sœur consanguine, en présence d'Amalric, leur père; fut institué héritier universel de ce dernier, le 22 août 1468, et fit hommage en cette qualité le 9 juillet 1472, à Humbert de

Batarnay, écuyer, conseiller et chambellan du Roi, seigneur du Bouchage et des Salles-Comtaux, de ce qu'il possédait au petit château des Salles-Comtaux; il fit son testament à Rodez, le 28 août 1510, et laissa de l'alliance qu'il avait contractée le 14 mars 1477, avec Antoinette de Molceu, fille de Bertrand de Molceu, surnommé de Marcilhac, seigneur de Boysse, et d'Escorailles:

1.° François de la Panouse, *dit* de Loupiac, qui fut héritier universel de son père, le 28 août 1510. On ignore s'il a laissé postérité;
2.° Bertrand de la Panouse, qui servit le roi Louis XII, dans les guerres d'Italie; il y a tout lieu de croire qu'il y fut tué avant 1510, que son père, ignorant s'il existait encore, lui légua, à tout événement, une somme de quatre cents livres, par son testament du 28 août de cette année, et que depuis, il n'est plus question de lui;
3.° Pierre de la Panouse, qui suit;
4.° Catherine de la Panouse, femme d'Antoine de Campagnac, juge du comté de Rodez, et légataire particulière de son père, en 1510;
5.° Marguerite de la Panouse, femme de noble Brenguier de Prunet, aussi légataire de son père, en 1510;
6.° Antoinette de la Panouse, qui n'était pas encore mariée en 1510;
7.° Autre Catherine de la Panouse, religieuse de Saint-Saturnin, à Rodez.

VIII. Pierre DE LA PANOUSE, Ier du nom, écuyer, seigneur du Colombier et de Mondalazac, fut fait légataire particulier et substitué à François de la Panouse, son frère aîné, par le testament de leur père, du 28 août 1510. Il épousa, par contrat du 28 avril 1523, Marguerite de la Roque, fille de *noble et puissant homme* Claude de la Roque, écuyer, seigneur de la Roque-Toyrac, et de la Vergne, étant sur le point de partir avec la noblesse de la sénéchaussée de Rouergue, convoquée à Narbonne pour le service du ban et arrière-ban, il fit son testament le 2 novembre 1542, et ne vivait plus le 7 juillet 1557, que sa veuve assista au contrat de mariage de Pierre de la Panouse, leur fils; il est en-

core rappelé avec elle dans le procès-verbal des preuves de noblesse faites le 28 octobre 1559, par André de la Panouse, leur fils, pour être admis dans l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. Leurs enfants furent:

1.° Pierre de la Panouse, qui continue la postérité;
2.° et 3.° Gaillard et Antoine de la Panouse, tous deux substitués à Pierre, leur frère aîné, par le testament de leur père, du 2 novembre 1542, et dont le sort est ignoré;
4.° André de la Panouse, qui fit, le 20 octobre 1559, ses preuves testimoniales de noblesse, suivant l'usage alors suivi, pour être reçu dans l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, et dans lesquelles les témoins attestèrent qu'il était *noble, gentilhomme de nom et d'armes.*

IX. Pierre DE LA PANOUSE, IIe du nom, seigneur du Colombier, fut institué héritier universel de son père, le 2 novembre 1542. Il épousa, par contrat du 7 juillet 1557, Antoinette de Rodez, fille de Guillaume de Rodez, seigneur de Montalègre, et proche parente de Guillaume de Montalègre, commandeur de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, en 1566, et fit faire, le 28 octobre 1559, les preuves de noblesse pour l'admission d'André, son frère, dans le même ordre. Il servait en 1568, en qualité d'homme d'armes, dans la compagnie de M. de Clermont-Lodève, et comparut à la revue qui en fut faite à la Ferté-Alais, le 10 juin de cette année. Il mourut bien avant le 4 juin 1586, qu'Antoinette de Rodez, sa veuve, remariée à noble François de Prunet, seigneur dudit lieu, prit à bail, de Pierre de la Panouse, son fils, le château du Colombier et ses dépendances. Elle fit encore un échange, le 5 avril 1590, au nom du même Pierre, et assista à son contrat de mariage, du 5 juin 1593.

X. Pierre DE LA PANOUSE, IIIe du nom, seigneur du Colombier, de Golignac et autres lieux, donna ses biens à rente à sa mère et à son beau-père, le 4 juin 1586. Il fut représenté par cette dame, dans l'échange qu'elle fit en son nom, le 5 avril 1590; épousa, par contrat du 5 juin 1593, Isabelle de Lentilhac, fille de

François, seigneur de Lentilhac, et d'un grand nombre d'autres terres, et de Marguerite d'Aubusson, issue d'une branche cadette de l'ancienne et illustre maison d'Aubusson, ducs de la Feuillade. Cette dame fit son testament au château du Colombier, le 22 juin 1630; et par cet acte, elle demanda à être inhumée au tombeau des prédécesseurs de son mari, dans l'église de Mondalazac, et mourut avant le 22 septembre 1632, que son mari assista au contrat de mariage de François de la Panouse, leur fils. Ils eurent pour enfants:

1.° François de la Panouse, déjà nommé, et qui suit;
2.° Raimond de la Panouse, qui embrassa l'état ecclésiastique, et fut prieur de Mondalazac;
3.° Gabrielle de la Panouse, qui était déjà mariée à noble Pierre du Perrier, seigneur dudit lieu, le 22 juin 1630, date du testament de sa mère;
4.° Marguerite de la Panouse, non encore mariée en 1630;
5.° Autre Marguerite de la Panouse, religieuse, à Saint-Flour, en 1630.

XI. François DE LA PANOUSE, seigneur du Colombier, de Pruns et autres lieux, fut fait légataire particulier d'Isabelle de Lentilhac, sa mère, le 22 juin 1630. Il fit son testament le 19 septembre 1647, par lequel il demanda à être inhumé au tombeau de ses ancêtres, dans l'église de Mondalazac; institua sa femme son héritière universelle, à la charge de remettre son hérédité à son fils aîné, non encore baptisé, et ne vivait plus le 8 février de l'année suivante. Il avait épousé, par contrat du 22 septembre 1632, Guillemette-Charlotte de la Tour, fille de Jean, seigneur de la Tour, en Rouergue, et d'Anne de Loubens (1). De ce mariage vinrent:

---

(1) Anne de Loubens était fille de Jacques de Loubens, baron de Loubens, seigneur de Verdalle, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du Roi, et chevalier de ses ordres, et nièce de Hugues de Loubens, grand-maître de Malte, et depuis cardinal: elle avait pour frère Hugues de Loubens, baron de Verdalle, qui épousa en 1623, Louise d'Arpajon, sœur de Louis, vicomte d'Arpajon, chevalier des ordres du Roi, créé duc et pair de France, par lettres de l'année 1650, qui ne furent point enregistrées.

1.° Louis de la Panouse, qui suit;
2.° François de la Panouse, qui fut père de Pierre de la Panouse, seigneur de Bourran, d'Agnac et autres lieux, lequel épousa Marie-Anne d'Escorailles, dont il eut Marie-Anne de la Panouse, mariée par contrat du 21 février 1730, avec Antoine de Levezon de Vesins, seigneur et baron de Vesins, qu'elle rendit père de François de Levezon, comte de Vesins, brigadier des armées du roi, lieutenant des gardes-du-corps de sa majesté; de Jean-Jacques-Gabriel, abbé de Vesins, vicaire général du diocèse de Senlis, et aumônier du roi, et d'Antoine-Alexis, vicomte de Vesins, capitaine de cavalerie;
3.° Jeanne de la Panouse, femme de N.... de la Guisardie, et veuve en 1690.

XII. Louis DE LA PANOUSE, Ier du nom, chevalier seigneur du Colombier, de Pruns, et autres lieux, fut maintenu dans sa noblesse par jugement de M. Pellot, intendant de Guienne, rendu le 4 mai 1668, sur le vû de ses titres, remontés à l'année 1468. Il servit en 1674, sous les ordres du maréchal d'Albret, dans l'arrière-ban de cette province, et fit son testament au château du Colombier, le 22 avril 1690; par lequel il demanda pareillement à être inhumé au tombeau de ses prédécesseurs. dans l'église de Mondalazac. Il avait formé deux alliances, la première, le 17 décembre 1671, avec Gabrielle d'Andouls, dont il n'eut point d'enfants, et la seconde, le 16 novembre 1681, avec Marie-Françoise de Banafous-de-Presques. Il eut de cette dernière:

1.° Louis de la Panouse, dont on va parler;
2.° François de la Panouse, légataire de son père en 1690, et dont la destinée est demeurée inconnue;
3.° Joseph de la Panouse, aussi légataire de son père en 1690. Il servit en qualité de lieutenant dans le régiment d'infanterie de Tourville en 1709; était capitaine en second dans celui de Meuse en 1721; capitaine dans celui de Montmorin, aussi infanterie en 1740, et fut reçu chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 10 décembre de cette année;

4.° Anne de la Panouse, légataire de son père, le 22 avril 1690. Elle épousa Jean-Louis de la Peyre, écuyer, seigneur de Capmay, dont elle était veuve le 6 janvier 1758, qu'elle assista au contrat de mariage de Joseph de la Panouse, son neveu.

XIII. Louis DE LA PANOUSE, IIe du nom, chevalier, seigneur du Colombier, de Pruns et autres lieux, fut fait légataire particulier de son père, le 22 avril 1690. Il épousa, par contrat du 27 janvier 1704, Louise de Soliols-de-l'Isle, fille de noble Mathurin de Soliols, seigneur de l'Isle, et d'Anne de la Salle; fut maintenu dans sa noblesse par jugement de M. Laugeois, intendant de la généralité de Montauban, du 5 avril 1716; et fit son testament au château du Colombier, le 23 avril 1748. Louise de Soliols l'avait rendu père de :

1.° Jacques-Mathurin de la Panouse, légataire de son père, le 23 avril 1748;
2.° Joseph de la Panouse, abbé de Saint-Sintin, vicaire général et prévôt de l'église cathédrale de Condom; aussi légataire de son père, le 23 avril 1748;
3.° Joseph de la Panouse, qui suit;
4.° Louise de la Panouse, femme de N.... de Bonafous, seigneur de Presques, en 1748;
5.° Louise-Henriette de la Panouse, non encore mariée en 1748;
6.° Catherine de la Panouse, religieuse au couvent de Notre-Dame, à Rodez, en 1748.

XIV. Joseph DE LA PANOUSE, chevalier comte de la Panouse, seigneur du Colombier, de Mondalazac, de Pruns et autres lieux, lieutenant au régiment de Picardie; fit, en cette qualité, la campagne de 1744; se signala au siége de Fribourg, où il fut dangereusement blessé d'un coup de mousquet, ce qui l'obligea de se retirer du service; a été membre des états provinciaux de la haute Guienne. Il fut institué héritier universel de Louis de la Panouse, son père, le 23 avril 1748; épousa, par contrat du 6 janvier 1758, Catherine-Agathe de Turenne-d'Aynac, fille de Jean-Louis-Anne de Turenne, chevalier, seigneur, marquis d'Aynac, et de Marie-Claude Robert de Lignerac. De ce mariage sont issus :

1.° Joseph-Mercure de la Panouse, comte de la Panouse, seigneur du Colombier, de Mondalazac, de Pruns et autres lieux, chevalier des ordres de Saint-Louis et de Saint-Jean-de-Jérusalem; d'abord page de Madame; ensuite sous-lieutenant au 6e régiment de chasseurs à cheval le 14 mai 1779; capitaine au régiment de Dauphin, dragons, le 4 juillet 1782; a servi dans l'armée des princes et dans celle de Condé; chef d'escadron le 25 septembre 1816; et institué héritier universel de son père le 1er juin 1783.

Il fit ses preuves de noblesse, au mois de mai 1787, devant M. Chérin, généalogiste du Roi, pour monter dans les carrosses de Sa Majesté, et jouit de cet honneur le 16 du même mois;

2.° René-Joseph-Louis de la Panouse, chevalier de Malte, officier de la marine royale, mort à Malte au mois de novembre 1791;

3.° Alexandre-César de la Panouse, chevalier des ordres de Malte et de Saint-Louis, capitaine de vaisseau, a épousé mademoiselle Anastasie-Charlotte Macquerel de Pleineselve, dont il a:

a. César-Armand-Anatole de la Panouse, né le 31 décembre 1809;
b. Henri-Louis-César de la Panouse, né le 24 août 1812;
c. Anastasie-Louise-Charlotte de la Panouse, née le 24 mars 1811;

4.° Ange-François-Charles de la Panouse, aussi chevalier de Malte, capitaine au régiment de Brie, infanterie; et nommé major à la suite dans la garde du grand-maître de Malte, par commission du 30 janvier 1793;

5.° Charles-François de la Panouse, chevalier des ordres de Malte et de Saint-Louis, lieutenant d'artillerie, a fait également les campagnes dans l'armée de Condé, et a épousé, au mois d'août 1806, Marie-Joséphine du Greils de Missillac, et en a:

a. Joseph de la Panouse, né le 26 mars 1810;
b. Joseph-François-Alexandre-Bertrand de la Panouse, né le 8 mai 1813;

c. Jacques - Alexandre - César de la Panouse, né le 16 juin 1815 ;
d. Joséphine-Caroline-Agathe de la Panouse, née le 3 novembre 1807 ;

6.° Louise-Charlotte de la Panouse, d'abord religieuse de la Visitation, à Moulins, et ensuite supérieure du couvent du même ordre, à Saint-Céré ;
7.° Françoise-Sophie de la Panouse, élevée dans la maison royale de Saint-Louis, à Saint-Cyr.

Armes : d'argent, à six cotices de gueules. Supports: deux anges.

Je soussigné, Bénigne *Chérin*, avocat, ancien premier commis du cabinet de l'ordre du Saint-Esprit, certifie que j'ai composé la présente notice généalogique de la maison de la Panouse sur l'original des preuves faites au même cabinet, au mois de mai mil sept cent quatre-vingt-sept, devant M. Chérin, conseiller du roi en sa cour des aides, et généalogiste de ses ordres, mon cousin, par M. Joseph-Mercure de la Panouse, à l'effet de jouir des honneurs de la cour. En foi de quoi, j'ai signé, à Paris, ce dix-huit avril mil huit cent dix-huit.

CHÉRIN.

ONFFROY ou HONFROY, terre noble et fief de *hautbert*, dans le comté d'Eu, qui a donné son nom à une ancienne famille de la Haute-Normandie.

Dès l'an 1094, un seigneur du nom d'Onffroy, fils de Rodolphe, avec un autre seigneur, nommé Cany, et d'autres preux chevaliers normands, entreprirent le voyage de la Terre-Sainte, et, passant par l'Italie, signalèrent leur valeur au siége de Salerne.

Pendant le cours de la première croisade, Onffroy de Suraumont, fils du précédent, s'empara, à la tête de trente normands, de Thoron, le plus fort château de la Palestine, du côté de Nazareth, dont lui et plusieurs de ses descendants prirent le surnom. En 1150, Onffroy, dit Thoron, fils de celui qui avait emporté d'assaut cette citadelle, commanda l'arrière-garde qui défendit

Antioche, contre le Sultan. Devenu connétable de Jérusalem, il reprit Alexandrie; mais mécontent d'Amauri, roi de Jérusalem, il se retira dans la Basse-Arménie, avec son fils, où il mourut en 1167.

Onffroy IIIe du nom, dit *Thoron*, ne fut pas plus heureux que son père et que le connétable, son aïeul. Après la mort d'Amauri, il épousa, en 1174, sa fille cadette, nommée Mélissante, laquelle n'avait alors que neuf ans; mais dans la suite, Philippe de Dreux, évêque de Beauvais, qui se distingua à cette croisade, cassa ce mariage.

Onffroy, indigné de voir sa femme épouser successivement le marquis de Montferrat et le comte de Champagne, retourna en France pour y réclamer ses droits. Ce ne fut qu'après sa mort et celle de Mélissante, que les pairs du royaume, assemblés à Melun, rendirent, en 1227, un notable arrêt, par lequel les enfants que Mélissante avait eus de ses second et troisième mariages, furent déclarés bâtards.

Onffroy, dit *Boricard*, fils de Thoron, et de demoiselle de Boucard, était trop jeune alors pour profiter de cet arrêt; il se qualifie *porte-oriflamme*, dans un dénombrement de son fief de Boucard, rendu au comté-pairie d'Eu, du 7 janvier 1235. Il n'eut point de postérité, et laissa un frère, dont un de ses descendants, le dernier, du nom de Thoron, fut chargé, en 1343 ou environ, par Philippe de Valois, d'une négociation importante chez les Suisses : il y mourut, et laissa un fils à qui son mérite dans la guerre, fit donner le surnom de *Lutin*. On lit sur son épitaphe de l'année 1462, en l'église de Puissanval, au comté d'Eu. « En 1425, naquit Onffroy » Taupin, petit-fils d'Engrand, écuyer, seigneur » d'*Onffroy*, Puissanval, au comté d'Eu, et Verchots, » en Boulonnois, lequel épousa, à Londres, en 1459, » Bethsi Ropere, fille aînée de Guillaume Ropere, doc- « teur luthérien, et petite-fille, par sa mère, du célèbre » Thomas Morus. » Il était né en 1425, dans ses terres en Normandie, et mourut en Angleterre, où il avait été fait prisonnier, laissant une fille et un fils, qui fut Guillaume Onffroy Taupin, marié à Londres, en 1559. Il eut plusieurs enfants mâles qui changèrent tous leur nom, en Angleterre, dans les troubles de religion. La branche cadette y existe encore.

Nicolas ONFFROY, chef de la branche aînée, est mort à son château de Verchots, en Boulonnais, et portait le surnom *de la Barre*. Il a eu quatre enfants, tous nés en France.

1.° N... Onffroy, mort frère convers de la Trappe, en odeur de sainteté. *Voyez* le second volume de la *Vie des Pères de la Trappe*, à l'article *Onffroy*;
2.° Jean, curé des Ifs, en Normandie;
3.° Nicolas, qui suit;
4.° Françoise Onffroy, femme de M. de Chamilly.

Nicolas ONFFROY, dit *de la Barre*, écuyer, officier de cavalerie, s'est marié en la ville d'Eu, avec Claude de Villy. De ce mariage sont issus :

1.° Nicolas de la Barre, écuyer, seigneur d'Onffroy;
2.° Françoise de la Barre;
3.° Plusieurs autres enfants (1).

I. Marin ONFFROY, descendant d'Onffroy-de-Thoron, IIIe du nom, mourut en 1548, il était écuyer, seigneur de Vert, de Veret, d'Agnerville, de Saint-Laurent-sur-Mer, d'Aubigny et de la Pyramière, six paroisses dans l'élection de Bayeux, généralité de Caen, et obtint de François Ier une charte en date de 1543, dans laquelle le roi fait l'éloge de ses services, de ceux de ses enfants et de ses vassaux, dans les bans et arrière-bans de l'armée. On n'a pu jusqu'à présent, trouver le nom de son épouse. D'après une ancienne tradition conservée dans la famille, il paraîtrait que Marin était venu vers l'an 1490, d'une ville de Philadelphie, en Asie, où sa famille était restée depuis la fin des croisades, et qu'en ayant apporté de très-grandes richesses, il les plaça dans la Normandie, ancienne patrie de ses ancêtres; il y planta ou greffa une espèce de pomme qu'il avait rapportée de ses voyages, et renommée dans le voisinage de Caen, pour faire d'excellent cidre. Cette pomme, de nos jours, est connue sous le nom de *Marin Onffroy*.

---

(1) Tout ceci, et ce qui précède, est extrait du Dictionnaire de la Noblesse, publié avant la révolution, tome XI, p. 80.

Après une si longue émigration, Marin ne pouvant prouver authentiquement sa filiation d'Onffroy de Thoron, troisième duc d'Antioche, et un des descendants des douze fils de Tancrède d'Hauteville, gentilhomme de l'évêché de Coutances, il crut devoir obtenir de François Ier la charte dont nous venons de parler.

II. Jehan Onffroy, Ier du nom, seigneur de Vert, Veret et de la Pyramière, etc., épousa Jeanne Herbellyne; de ce mariage sont issus :

1.° Charles, qui suit ;
2.° Lambert Onffroy ;
3.° Marie Onffroy.

III. Charles Onffroy, seigneur de Vert, Veret, de la Pyramière, etc., qui épousa Christine Le Poultrel, dont il eut :

1.° François, qui suit ;
2.° Pierre Onffroy, seigneur de Saint-Laurent-sur-Mer, lequel avait une fille nommée Jehanne Onffroy, qui épousa Jean le Blois de la Chapelle, conseiller du Roi, et trésorier-général de France.

IV. François Onffroy, Ier du nom, seigneur de Veret et Vert, etc., épousa Perrette Blondel, fille de Guillaume Blondel d'Emflour, écuyer, et Guillemette le Margand ; il fut père de :

1.° François, qui suit ;
2.° Lambert Onffroy, duquel est sorti Jacqueline Onffroy, femme de Pierre le Court de la Maillardière ;
3. Marie Onffroy, qui épousa Pierre le Chevalier, seigneur de Longueville.

V. François Onffroy, IIe du nom, seigneur de Veret, épousa Jeanne Hébert, fille de Barthelemi Hébert, seigneur de Beaumer, et Marie de Bunel. François II obtint un arrêt de maintenue du sieur Chamillard, en 1666, commissaire du Roi, pour la réformation de la noblesse, dans la généralité de Caen. Cet arrêt le maintint comme fils de François, fils de Charles, fils de Jéhan, etc. François II eut pour fils :

1.° Jean, dont l'article suit;
2.° Nicolas Onffroy, qui vint rejoindre son frère à Saint-Christophe, et servait dans le régiment de Maison. Il paraît, par un certificat du chevalier de Saint-Laurent, gouverneur de ladite île, que Nicolas étant monté un des premiers à l'assaut du fort de Tabago, y fut blessé au bras. Ce gouverneur loue beaucoup son zèle, sa bravoure, et l'employa comme ingénieur. Nicolas repassa en France, avec les débris de son régiment.

VI. Jean Onffroy, IIe du nom, seigneur de Veret, Vert, etc., épousa Anne le Tellier, fille de Marin le Tellier, major dans l'île de Saint-Christophe, et de Françoise Dumont, où Jean II acquit une très-belle sucrerie, qu'il perdit à la prise de l'île par les Anglais, qui la lui confisquèrent. Marin le Tellier y perdit la vie dans un combat, et Jean Onffroy, vraisemblablement aussi, car sa veuve seule repassa en France, et obtint un certificat du sieur d'Hozier, généalogiste, du 13 novembre 1697, qui constate que les armoiries de Jean II, étaient inscrites dans l'*Armorial général*. Il eut pour fils:

VII. Jacques-Charles Onffroy, seigneur de Veret, Vert, etc., qui épousa Jeanne de Minfant, fille de Jean Minfant, écuyer, et de Jacqueline Carrel; ils eurent pour fils :

VIII. Pierre-Roland Onffroy, écuyer, seigneur de la Rosière, riche habitant de Saint-Domingue, qui épousa Claire de Pike, fille de Samuel-Antoine-Martin de Pike, ingénieur de la marine, au Cap Français. Ce dernier était passé en France avec Jacques II, et son père, Thomas Pike de Barouthe, avait été exécuté à Londres, pour sa fidélité envers son roi. C'était une famille considérable du comté de Lancastre, et sa femme, Anne, Haquetsaut, appartenait à tout ce qu'il y avait de plus distingué en Irlande. Thomas Pike avait un autre fils, chevalier baronnet, mort sans enfants, à Barcelonne, étant colonel d'un régiment au service d'Espagne. La femme de Samuel-Antoine-Martin de Pike, dont il vient d'être question, se nommait Marie-Claire d'Auvergne de Gagny. Elle avait été élevée à Saint-Cyr, avec une de ses sœurs, qui épousa, dans la suite, Henri-

François de Coulombe, capitaine de vaisseau, chevalier de Saint-Louis. La première passa à Saint-Domingue, avec Alexandre d'Auvergne, son père, commandant l'île de la Tortue, et du port de Paix. Par les d'Auvergne de Gagny, la famille Onffroy se trouve alliée aux comtes d'Ailly, marquis de Senecey, aux Gilbert-de-Voisins, marquis de Vilaines, aux marquis d'Aubeterre, de Bouillé, aux Nery de Courteville, aux Villepoix, aux Damport, Villiers, Guibillons, etc., etc., Pierre-Roland eut pour fils :

IX. Jacques-Rolland Onffroy, seigneur de la Gaudinelaye, de la Rosière, de Varennes, marquis de Verès, ou Veret, etc., etc., né à Saint-Domingue, le 21 septembre 1751 ; il épousa, le 21 octobre 1771, Louise-Augustine du Frêne de Virel, fille d'Augustin du Frêne de Virel, conseiller au parlement de Bretagne, et de Louise-Henriette de Coulombe, fille d'Hyacinthe de Coulombe, chevalier de Saint-Louis, et capitaine de vaisseau. Jacques-Roland Onffroy s'étant établi en Bretagne, et voulant y jouir des prérogatives de la noblesse de cette province, fit valoir les droits de son ancienne et noble extraction, et obtint un arrêt du parlement de Bretagne, rendu le 20 juillet 1782, contradictoirement avec M. le procureur-général syndic des états de Bretagne, arrêt qui l'aggrégeait à la noblesse bretonne, et lui donnait séance et voix délibérative, dans cet ordre, aux états. Deux ans après, en 1784, les états le nommèrent un de leurs commissaires intermédiaires dans ledit ordre, et il fut réélu par eux de nouveau, en 1786 et 1788. La révolution mit fin à ces honorables fonctions en 1789. Il avait éte nommé en outre, aux époques ci-dessus, leur commissaire pour l'inspection des octrois de quarante-deux villes de la province. Persécuté pour ses sentiments de dévouement bien connus à son monarque, il se réfugia à Saint-Domingue, en 1790, et y servit avec trois de ses fils, parmi les royalistes de cette colonie. Ceux-ci ayant rejoint l'armée anglaise qui y débarqua en 1793, au mois d'août suivant, ses services lui valurent un brevet de colonel commandant les milices et les émigrés d'un district de vingt lieues de côtes, et ses fils furent faits de suite officiers dans la légion du baron de Montalembert, et dans le régiment des guides.

Jacques-Roland a obtenu un nouveau brevet de colonel daté du 20 juin 1815, de M. le marquis de la Boëssière, commissaire de Sa Majesté en Bretagne. Par son mariage précité avec Louise-Augustine du Frêne de Virel, ses enfants appartiennent aux premières et aux plus anciennes familles nobles de cette province, telles que les Thierry de la Prevalaye, dont un est maréchal de camp, actuellement, et dont le frère aîné vient de mourir contre-amiral; les Talhouet, les du Halgouet, les de Tanouarn, Coatoudon, etc., etc., etc., dans la Normandie, il compte également, du chef de son père, des alliances aussi honorables avec les maisons de la Cour de Balleroy, de Longueville, les Méherant de Saint-Pierre, les Tannegui du Chatel, les Cussy de Manneville, les le Cordier de la Heuze, etc., etc.

Jacques-Roland Onffroy est père de trente enfants, ou petits-enfants vivants qui ont, comme lui, perdu une fortune immense en France et à Saint-Domingue, par la révolution. Son fils aîné, Guy-Louis-Roland Onffroy, élève de la marine, avant la révolution, est mort ayant été capitaine de cavalerie, et ensuite des grenadiers du régiment de Clarence.

Anne-Marthe-Roland chevalier Onffroy, dont on va parler, était capitaine d'artillerie de la légion de Montalembert, à l'âge de dix-huit ans. Deux autres des fils de Jacques-Roland Onffroy étaient, en 1799, capitaines aides-majors de la légion de Vitré, dans l'ancienne guerre des Vendéens. L'un d'eux, Benjamin Onffroy, a fait la guerre en 1815, comme colonel des volontaires royaux de Vitré. Un des gendres de Jacques-Roland Onffroy, le baron Jean-François-Pierre de Blair, ancien capitaine d'Austrasie, et chevalier de Saint-Louis, a fait la guerre d'Amérique, aux Indes-Orientales, celles des princes, les premières de l'armée de Condé; passa capitaine au service d'Angleterre, et commandait, en 1816, un fort à la Jamaïque, d'où il vient d'arriver après vingt-six années d'émigration. Toute la famille de Jacques-Roland Onffroy, comme on le voit, n'a jamais servi que la cause de son roi. Un autre gendre, M. le chevalier du Boisguéheneuc, a également servi la cause de son roi, à Saint-Domingue.

X. Le chevalier Anne-Marthe-Roland Onffroy, né

en Bretagne, le 15 décembre 1778, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, chef de bataillon du corps royal d'artillerie, et employé dans le régiment de Douai, a épousé, le 31 janvier 1807, Jeanne Paulin de Gournay, fille de Michel de Gournay, ancien officier, chevalier de Saint-Louis, et riche propriétaire de Saint-Domingue. De ce mariage, et durant l'émigration de vingt-cinq années, du chevalier Anne-Marthe-Roland Onffroy, sont nés six enfants, cinq garçons et une fille, dont les noms suivent; et qui sont tous nés à la Jamaïque, où le père possédait une cafeyère, qu'il a vendue en 1816, pour venir offrir ses services à Sa Majesté.

1.° Louis-Arnaud Onffroy, âgé de dix ans.
2.° Henri-Jules Onffroy, âgé de sept ans.
3.° Pierre-Roland Onffroy, âgé de cinq ans.
4.° François-Emile Onffroy, } jumeaux, âgés de
5.° Jeanne-Valérie Onffroy, } trois ans.
6.° Felix-Tancrède Onffroy, âgé de deux ans.

L'acte de baptême du chevalier Onffroy, porte les titres suivants, comme appartenants à sa famille: « Fils » légitime de messire Jacques-Roland Onffroy, cheva-» lier, seigneur de la Rozière, des Varennes, de la » Gaudinelaye, marquis de Veret, etc. »

Le chevalier Onffroy a trois frères et deux sœurs existants: 1.° Achille Onffroy, qui réside à la Jamaïque, marié à demoiselle du Quesnoy, dont il a deux filles. 2.° Benjamin Onffroy, veuf de demoiselle Courson de la Belle-Issne; qui a été colonel des volontaires royaux dans les cent jours, et qui est actuellement capitaine dans la légion d'Ille-et-Vilaine. 3.° Emmanuel Onffroy, ancien officier vendéen, marié à une demoiselle de la Sanlaye, dont il a un fils. 4.° et 5.° Zoé et Julie Onffroy, non mariées.

Armes: D'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois trêfles de sinople. L'écu timbré d'une couronne de marquis. Supports: deux lions.

Il y a deux autres familles d'Onffroy, dans la même province de Normandie, dont les armes sont les mêmes.

DU MESNIL; famille très-ancienne de Normandie, qui comparaît dans les anciens rôles des bans de la chevalerie de cette province. Son ancienneté se perd dans le onzième siècle.

On y remarque des alliances distinguées. Cette maison est représentée, de nos jours, par messire Marcel *du Mesnil*, ancien préfet du département du Jura; messire Charles *du Mesnil*, capitaine du génie-géographe, et M. N.... *du Mesnil*, fils du premier. Ils ont pour auteur, Jehan du Mesnil, Ier du nom, seigneur du Coudray. Il vivait au treizième siècle, et avait épousé Guillemette d'Amfernet. Il fut père de Pierre du Mesnil, qui eut pour fils Jehan du Mesnil, IIe du nom, qui fut père de Tristan du Mesnil, lequel eut pour fils, Robert du Mesnil, qui, par arrêt de la cour des aides, fut maintenu dans l'ancienneté de sa noblesse le 10 février 1576.

C'est de lui que descend cette famille connue aussi en Lorraine, et dont une branche a fourni messire du Mesnil, membre de la chambre royale des consultations de Nancy, et Marguerite du Mesnil, sa sœur, qui épousa M. Jean-Nicolas Mandel, en 1720.

De ce mariage est issu: M. François Mandel, conseiller du roi, et échevin de l'hôtel-de-ville, résidant à Vic, département de la Meurthe, lequel fut père de M. Sébastien-François *Mandel*, magistrat à Nancy, qui a obtenu de S. M. Louis XVIII, le 25 octobre 1814, une ordonnance qui l'autorise à joindre à son nom, celui de *du Mesnil*. M. Sébastien-François est père de M. Charles-François *Mandel du Mesnil*, jurisconsulte, né le 4 novembre 1793.

M. Mandel du Mesnil est celui qui, le 25 janvier 1793, lorsqu'il était membre du Directoire du département de la Meurthe, a courageusement protesté, au bas du procès-verbal de ce jour, contre les actes de félonie et le régicide.

Antérieurement déjà, il avait rappelé, dans ses discours, que le trône et l'autel étaient les appuis du gouvernement.

A la tête du corps municipal de la ville de Vic, il a contenu les Marseillais, qui s'étaient livrés à quelques désordres à Nancy.

Il a accueilli et calmé le régiment suisse qui, depuis, a été licencié à Vic.

A des époques orageuses encore, il a sauvé du vandalisme les dépouilles mortelles du roi Stanislas.

Maire à Nancy lors des fêtes militaires ordonnées par le gouvernement, l'ordre a régné dans cette ville.

M. Sébastien-François Mandel du Mesnil a donné de nouvelles preuves de son dévouement à l'entrée des alliés.

Son Excellence le gouverneur russe l'ayant nommé maire de Nancy, il s'est rendu à Paris en cette qualité, et a obtenu, par ses constantes représentations près des souverains, de faire cesser les réquisitions qui accablaient cette ville et le département.

Voir les annales de Metz, mois de juillet 1792, de Nancy, mars 1800, 1809, 4 septembre 1814, mai 1816.

DE PUYFERRÉ, famille ancienne, originaire de Béarn, résidente en Bretagne.

I. Berthomé DE PUYFERRÉ, écuyer, vivait à la fin de 1400. Il était seigneur des Garies, suivant un aveu de l'an 1503. Il fut père de :

II. Imbert DE PUYFERRÉ, écuyer, qui servit avec distinction Jeanne de Navarre, souveraine de Navarre, duchesse d'Albret; laquelle, par son testament du 8 juin 1572, lui fit don d'une somme de 6000 livres. En 1572, le 4 mai, il épousa Jeanne de Maignan, dont est issu :

III. Pierre DE PUYFERRÉ, écuyer, né le 5 mai 1574, qui obtint la délivrance du legs fait à son père par Jeanne de Navarre, suivant arrêt du 3 septembre 1602. Il épousa, le 15 avril 1599, Jeanne de l'Epée, dont il eut :

IV. Jean DE PUYFERRÉ, Ier du nom, écuyer, né le 17 septembre 1601. Il s'allia 1.° le 17 avril 1622, Olive

du Bedat; 2.° le 5 juin 1632, avec Anne de la Mazelière. De ce dernier mariage est issu :

V. Henri de Puyferré, écuyer, né le 27 mars 1634, capitaine au régiment de Gervezais en 1657, maintenu noble par ordonnance de M. l'intendant de la généralité de Guienne, du 27 mars 1661. Il fut requis au ban et arrière-ban, comme gentilhomme, le 2 janvier 1669. Il épousa, le 2 septembre 1670, Jeanne de Bizon, dont il eut :

VI. César de Puyferré, né le 25 décembre 1671, à Nérac, capitaine d'infanterie, marié à Lesneven, en Bretagne, le 9 novembre 1701, avec Françoise de Kerguen, et mort le 1er juin 1744. De ce mariage sont issus :

1.° Henri de Puyferré, procureur du roi en la sénéchaussée de Châteauneuf; cette branche est représentée par mademoiselle Préval, de Fougères; madame Golius, de Châteauneuf, et Marie-Anne-Françoise-Béatrix de Puyferré, de Paris;
2.° Jean, dont l'article suit.

VII. Jean de Puyferré, IIe du nom, né à Lesneven, le 30 novembre 1714, capitaine d'infanterie, épousa, le 15 août 1740, Jeanne de la Fleur de Kermengan. Il mourut le 15 février 1773, ayant eu de son mariage :

1.° Gabriel de Puyferré, écuyer, fusillé à Quiberon, en 1795;
2.° Pierre-François de Puyferré, ancien chanoine de l'évêché de Léon, curé actuel de Lesneven, où il est né le 4 octobre 1746;
3.° Guillaume-Marie de Puyferré, né le 4 décembre 1750, curé actuel de Plouescot. Ces deux derniers frères ont aussi émigré;
4.° César-François, dont l'article suit;
5.° Marguerite-Françoise de Puyferré, née le 7 janvier 1743, épouse de Michel-Etienne Testard, dont deux fils morts en émigration.

VIII. César-François de Puyferré, capitaine en retraite de vaisseau de la marine française, ancien chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ac-

tuellement maire de la ville du Port-Louis, né à Lesneven, le 20 avril 1752, a épousé, au Port-Louis, le 11 mai 1785, dame Louise de la Faudrière de Baudry de Kervegan, fille d'un ancien chevalier de Saint-Louis. De ce mariage sont issus :

1. César-Louis-Aimé de Puyferré, né au Port-Louis le 2 mai 1786, actuellement enseigne de vaisseau de la marine royale ; marié en la même ville, le 5 février 1816, avec dame Susanne Goujon de Grondel, fille d'un ancien chevalier de Saint-Louis, et ex-lieutenant de roi ;
2.° Guillaume-François de Puyferré, né à Brest, le 20 mars 1790 ; actuellement enseigne de vaisseau de la marine royale ;
3.° Paul-Félicité-Aimé de Puyferré, né à Plouhinec, le 23 octobre 1797, actuellement lieutenant de la garde nationale du Port-Louis ;
4.° Zélie-Désirée de Puyferré, née le 19 janvier 1801, en la même ville du Port-Louis.

Armes : d'argent, au puits au naturel, posé sur une terrasse de sinople ; à l'épée d'argent, garnie d'or, plongée à demi dans le puits. L'écu timbré d'un casque de chevalier, orné de ses lambrequins.

DE LEISSEGUES DE LEGERVILLE, famille originaire de Bretagne, dont est messire Urbain-Marie de Leissègues de Légerville, ancien officier d'artillerie de marine, aujourd'hui commandant la compagnie départementale du Morbihan, à Vannes. La belle conduite qu'il a tenue comme commandant pour le roi la ville de Ploermel, pendant les cent jours, lui a mérité des lettres-patentes de S. M. le roi Louis XVIII en date du 6 août 1816, dans lesquelles ses services, son dévouement et sa fidélité à la cause royale, sont solennellement reconnus.

Il porte pour armes : d'or, à trois fasces ondées de gueules ; à l'épée d'argent, garnie d'or, brochante sur le tout.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

AU

NOBILIAIRE UNIVERSEL DE FRANCE

On ne peut souscrire au *Nobiliaire universel* de Saint-Allais qu'à la condition de s'engager pour l'ouvrage complet.

Il paraîtra un demi-volume vers le 1er et le 15 de chaque mois.

Les souscripteurs ne payeront qu'après réception de chaque demi-volume le prix de 5 francs afférent à ce demi-volume, qui devra nous être envoyé en un mandat sur la poste.

Les souscripteurs qui voudront payer d'avance le montant de l'ouvrage complet, qui sera publié en un an, auront droit à un escompte de 10 pour 100.

Ils n'auront donc qu'à nous adresser en un mandat, ou autre valeur sur Paris, la somme de 180 francs.

VALEUR DE L'OUVRAGE

Voici déjà bien longtemps que le *Nobiliaire universel* de Saint-Allais complet, est devenu introuvable. Le seul exemplaire qui, depuis plusieurs années, ait passé en vente publique, est celui de la bibliothèque du comte de Lambilly qui a été vendu, en mars 1872, tout près de 1,000 francs.

Notre nouvelle édition *fac-simile et mieux exécutée* que l'ancienne sera donc infiniment moins coûteuse et pourra être acquise par tout le monde, ce qui ne peut avoir lieu en ce moment.

AVANTAGE OFFERT AUX SOUSCRIPTEURS NOBLES

Pour donner une idée de l'importance de ce *Nobiliaire*, il suffit de rappeler qu'il contient les GÉNÉALOGIES d'environ 2,500 FAMILLES VIVANTES. Les membres *directs ou par alliances* de ces familles en souscrivant à l'ouvrage, auront le droit, dans un ou plusieurs volumes supplémentaires, de compléter leur filiation généalogique jusqu'à ce jour, ce qui a un grand intérêt au point de vue de l'usurpation des noms, 30 lignes seront accordées à titre gratuit.

EN PRÉPARATION

Une table comprenant la *liste alphabétique* de toutes les *généalogies*, de toutes les *alliances* et de toutes les *désignations terriennes* mentionnées dans les vingt volumes du *Nobiliaire universel* de Saint-Allais, avec renvoi aux tomes et aux pages.

Cette table du plus haut intérêt pour l'histoire des familles nobles de notre pays, et pour la mouvance des terres, formera deux volumes in-8°, texte compacte à double colonne, d'environ 600 pages chacun.

Le prix en sera ultérieurement fixé.

IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE CHATILLON-SUR-SEINE, J. ROBERT.